MÉMOIRES

D'UN

ANCIEN CHEF VENDÉEN.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE DE MARLIN,
avenue de Saint-Cloud, n° 3.

MÉMOIRES

DE

BILLARD DE VEAUX (ALEXANDRE),

ANCIEN CHEF VENDÉEN,

OU

BIOGRAPHIE

DES

PERSONNES MARQUANTES

DE LA CHOUANNERIE ET DE LA VENDÉE,

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE ET DÉTOURNER LES HABITANS DE L'OUEST DE TOUTE TENTATIVE D'INSURRECTION.

TOME SECOND.

PARIS,

CHEZ LECOINTE ET POUGIN, LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

VERSAILLES,

CHEZ BARRESWIL, LIBRAIRE, AVENUE DE SAINT-CLOUD, N° 15.

1832.

RAPPORT

DE LA MISSION

DE CHATEAUBRIAND

SUR LES COTES DE FRANCE,

PAR ORDRE DE M. GEORGES CANNING,

Ministre de S. M. Britanique.

AOUT 1808.

Châteaubriand, sachant dès Jersey que l'on n'arrivait au comte de Puisaye que par son confident Allègre où par madame Chandelier, sa parente, se faisant appeler *de Pierreville*, s'était muni de lettres pour cette dernière. Il se présenta donc, en arrivant à Londres, à cette prétendue où véritable parente, qui le renvoya à M. Allègre, en le faisant escorter par son mari.

Allègre et Reygnier étaient locataires de la même maison, en société; Allègre occupait le premier et Reygnier le rez-de-chaussée. Malheureusement, Allègre était absent, et plus malheureusement encore le fameux Henry La Rivière, député du Calvados à toutes nos assem-

blées tumultueuses de la révolution (et même président d'une), jusqu'au 18 fructidor, qu'il se sauva d'Angleterre par la Suisse, se trouvait avec ce Reygnier, rédacteur d'un journal français dans cette capitale. Ils reçurent le nouveau débarqué et son mentor, et, piqués de la plus vive curiosité sur le but du voyage de l'étranger, après les complimens d'usage, on se rabattit, comme de coutume, sur la politique et spécialement sur la France et le chef de son gouvernement.

Châteaubriand, vierge en intrigue comme du temps de nos bons aïeux, et ne se doutant de rien, comme un certain rat de La Fontaine, ne fit aucun mystère devant ces messieurs de l'avantage qu'il avait de connaître pertinemment les côtes de France, particulièrement celle de Saint-Malo, non plus que des motifs qui l'avaient attiré du Vieux-Château à Londres. Il n'en fallut pas davantage: nos deux intrigans, surtout Henry la Rivière, le plus fourbe comme le plus avide de guinées que l'émigration ou la félonie aient jeté sur les côtes d'Albion, ne laissa point échapper l'occasion. On retint nos deux champions à dîner, pendant lequel le légiste normand trouva moyen de donner rendez-vous à Châteaubriand pour le lendemain; il s'y rend, et dès lors sa perte fut décidée; on l'endoctrine; et, loin de l'engager à rompre avec M. de Puisaye, on l'exhorte à l'abuser jusqu'au bout, en lui persuadant qu'il ne reste

à Londres qu'en attendant ses ordres. Le comte, dupe du conte de Châteaubriand, l'invite à prolonger son retour jusqu'à ce qu'il ait soumis sa demande au gouvernement, et pendant ce tems Henry la Rivière intrigue auprès du ministre Canning.

Par un malheur attaché à mon étoile, Châteaubriand logeait à la même pension où j'étais; il y avait été amené par Chandelier.

Cette maison lui convenait sous plus d'un rapport; il était entre Chandelier et Reygnier, chez lequel Henry la Rivière se trouvait quand il avait quelque chose à lui communiquer, et Châteaubriand s'y rendait sans conséquence, sous prétexte d'avoir des nouvelles d'Allègre, quand il était à Felthamhill chez son patron, et de le voir quand il était chez lui.

Entre compatriotes et victimes du même fléau, la connaissance est bientôt faite; aussi la nôtre ne tarda-t-elle pas à s'établir. Châteaubriand était très franc, quelquefois naïf; la preuve s'en trouve ci-contre.

Mes assiduités près de mademoiselle Billaudaud ne pouvaient être un mystère de longue durée pour lui; je lui en fis la confidence, à laquelle il répondit par celle qui était l'objet de son voyage à Londres, et de sa vive sollicitude. La première ouverture faite, il ne me déguisa rien de ses démarches prétendues auprès de mon-

sieur Canning (il ne vit jamais monsieur Canning; mais je ne connus cette vérité que trop tard et par la Rivière), dont enfin il obtint une solution dans le courant du mois d'août par l'entremise de la Rivière. Cette solution du ministre Canning l'établissait chef de la correspondance entre l'Angleterre et la France; lui accordait le privilége de n'être soumis ni au duc de Bouillon, ni au comte de Puisaye; mais le droit d'acheter un vaisseau, en son nom, soi-disant pour faire le commerce secrètement sur les côtes de France.

Châteaubriand, autorisé à acheter ce bâtiment, le fut également à se choisir un équipage et un second digne de sa confiance, qui, dans son absence, maintînt l'ordre à bord, reçût et fît passer ses paquets au gouvernement; se chargeât de le reprendre à la côte, où ses dépêches, selon l'événement, au temps et d'après les mots d'ordre et de reconnaissance convenus. Son choix tomba sur moi, et l'ouverture s'en fit en ces termes : «Quoique je ne vous connaisse que depuis mon arrivée ici, votre réputation, vos graves et nombreuses blessures me répondent de votre fidélité à garder le secret, dans le cas où vous refuseriez de partager la mission que j'ai acceptée du ministre des relations extérieures, M. Canning. Il s'agit de porter des paquets et des proclamations sur la côte de France; il m'est impossible d'entreprendre seul ce service; il me faut quel-

qu'un sur la bravoure et la fermeté duquel je puisse compter, tant pour me mettre à terre que pour m'y reprendre, etc., etc. Voulez-vous être mon second?—Quand il s'agit de servir la cause de mon roi, liée à celle du gouvernement hospitalier qui me protége, je n'ai aucune objection à vous faire, lui répondis-je, s'il est réellement vrai que vous soyez autorisé par lui, car tant de personnes se sont servies de son nom pour abuser quelques individus dont après ils ont fait autant de victimes, quand le succès n'a pas répondu à leur attente, qu'il serait de la plus haute imprudence de rien entreprendre avant d'être sûr.

Je dois voir demain le ministre (il ne le vit jamais, m'a affirmé depuis Henry la Rivière), m'assura-t-il, et lui donner le nom supposé que vous désirez prendre sur votre passeport, si l'ordre le plus positif et le plus étendu que vous ayez vu de la part d'un ministre peut dissiper vos craintes et vous prouver que, loin d'être une intrigue, c'est une mission aussi importante pour la cause de nos princes que pour le gouvernement anglais.

La suite prouvera combien mes craintes étaient fondées; mais le dévouement l'emporta sur toutes les considérations personnelles, mon établissement fut différé, et les plus grands malheurs s'ensuivirent.

Le lendemain, Châteaubriand me communiqua effectivement l'ordre en question, ainsi qu'il me

l'avait annoncé, signé *Georges Canning*; et je lui donnai le nom supposé que je voulais établir sur mon passe-port, (Jean-Montaire), qu'il me remit le jour suivant, tourné comme il suit : pour embarquer, débarquer, mouiller, relâcher; dans n'importe quels ports appartenant à sa M. B. et revenir à Londres sans aucune objection, daté du 27 août 1808. Signé John Beeves. » Ce passeport doit se trouver sur les registres de la Custom-House (la douane) de Weymouth, sous la date du 10 septembre 1808.» Châuteaubriand avait pris celui de Terrier, précaution toujours usitée en pareil cas dans l'intérêt des familles, et d'autant plus utile dans celui-ci, que, grâce aux soins qu'avait pris Châteaubriand, la police de Paris n'aurait pas su, au moins de quelque temps, malgré ses nombreux agens, qu'un ministre de Londres avait envoyé quelqu'un sur les côtes, si l'homme chargé en second de la police de cette dernière n'eût eu l'attention de l'en informer par une enquête indiscrète, où calculée, dont on pourra juger plus tard.

Châteaubriand me remit encore l'argent nécessaire tant pour mon voyage que pour acheter des armes, et partit les jours suivans pour Jersey, où, par autorisation du général Don, gouverneur de cette île, et conformméent à ses instructions, il acheta un côtre nommé the Saint-Ouen's paquet (paquebot de Saint-Ouen), engagea

un équipage et me laissa l'ordre de le rejoindre à Guernesey, pour le 12 septembre 1808.

Châteaubriand avait pris sa station dans cette dernière, de préférence à celle où il avait son domicile, pour s'affranchir de la surveillance du duc de Bouillon, dont il partageait l'animadversion, avec tous les royalistes de bonne foi. Quoi qu'il en soit, je quittai Londres le 9, j'embarquai à Weymouth le 10, et j'arrivai à ma destination le 11, vers midi.

Châteaubriand n'y était pas encore arrivé, mais madame Goguet le Mazurier, chez laquelle nous devions loger tous les deux, était prévenue de mon arrivée et du motif; elle me reçut fort bien.

Châteaubriand arriva le lendemain lundi, et le bâtiment dans le courant de la semaine.

La lune et la marée ne permirent pas d'approcher de la côte avant le 25; ce même jour, dimanche, nous mîmes à la voile, et le soir sur les onze heures, je débarquai l'infortuné Châteaubriand dans la rivière de Guildeau (sous Saint-Malo), emportant avec lui (son bâtiment payé et l'équipage soldé pour un mois), 800 louis, tant pour gagner un poste de douaniers à la côte, que pour envoyer quelqu'un à Paris porter des lettres à d'anciens amis, où collègues de Henry la Rivière, MM. l'Abbé Sicard, directeur des sourds-muets, et Pélet de la Lozère, con-

seiller-d'état au ministère de la police générale : matière à de sérieuses réflexions, qui se trouvent appuyées de l'épître à M. l'abbé Sicard, par M. Lafont d'Aussonne, auteur de l'histoire de madame de Maintenon. Cette épître fut imprimée à Londres, chez M. R. Juigné, Margaret street, 17 Cavendish square, dont suit un extrait que je ne garantis pas véritable en tous ses points, ne croyant pas que Châteaubriand soit venu à Paris sans y être amené, ainsi que l'auteur le donne à penser, mais bien le fils Boiset Lucas, des environs de Saint-Malo.

> Le perfide Océan renvoya vers sa plage
> Tes courageux secrets, qu'attendait un ami.

M. Henry de la Rivière, célèbre par ses éloquentes apostrophes à Talien, dans une de nos assemblées législatives, était réfugié en Angleterre. Il écrivit en 1807, ou 1808, à M. l'abbé Sicard, son ami, et lui demanda conseil sur quelque point essentiel de conduite.

M. Sicard, dont le bon cœur est toujours resté le même, répondit à M. de la Rivière de ne pas abandonner encore la terre sacrée de l'hospitalité. Un jeune Breton avait apporté la lettre, on lui confia la réponse, et il partit pour la Normandie, afin de s'y rembarquer. Le chevalier de Châteaubriand (cousin de l'auditeur), était son com-

pagnon de départ. Ils furent observés jusqu'au rivage, et poursuivis jusque sur la mer.

Avant d'être atteints, ils jetèrent leur correspondance, et on les emmena prisonniers à Paris.

Les papiers étaient venus s'échouer au rivage. Un jour M. Sicard se vit arrêté, conduit au ministère de la police, interrogé comme un criminel. On lui présenta sa lettre, et on le força de la parapher.

Transféré dans les salles de la commission militaire, il eut la douleur d'y revoir son jeune Breton; il y vit aussi M. de Châteaubriand, qui le salua avec tendresse, avec sincérité, et qui, le lendemain, fut conduit au supplice. (Règne de Napoléon, épître à M. l'abbé Sicard, par M. Lafond d'Aussonne.)

Il emportait, en outre, un paquet assez considérable de brochures, intitulées, les affaires d'Espagne, « dont Henry la Rivière fut véritablement l'auteur, comme il l'avait été en 1797, » de certaines notes insérées dans un almanach, qui conduisirent le sieur Bouquet, son beau-père, imprimeur-libraire, à Falaise, dans les cachots de Caen, où il mourut dans la misère, victime des intrigues de son gendre.

Ces brochures, en exagerant beaucoup (que ne peut un intrigant ambitieux et avide!) les succès des Espagnols, engageaient beaucoup les Français à les imiter, leur promettant, de la

part de l'Angleterre, les mêmes secours. Il était trop tard; mais l'homme qui se noie se prend à toutes les branches; Reygnier en avait été l'imprimeur, et chacun y avait trouvé son compte, ainsi que l'on s'en doute.

Châteaubriand à terre, après être resté une demi-heure à la côte, en un mot, le temps nécessaire à la victime de sa crédulité de franchir la ligne des douaniers, je réjoignis la côtre en travers, à l'embouchure de la rivière de Guildeau, et vins reprendre ma station à Guernesey, jusqu'au temps convenu d'aller reprendre à la côte lui où ses paquets; temps asssez éloigné, puisqu'il devait envoyer quelqu'un à Paris porter des lettres, en attendre les réponses, envoyer à Brest, à Lorient etc., etc., pour en connaître l'esprit, la situation, la force, et en attendre le retour.

Le fils Boiset Lucas, chez lequel il était descendu, dans la paroisse de Saint-Cast, sur la côte, fut à Paris, et un M. de Gouillon fut à Brest.

Les gros temps ne m'ayant pas permis de mettre en mer aux époques précédentes, les vents se calmant un peu, je profitai d'une brise O. S. O. A neuf heures du matin j'étais sous voile; à onze heures le vent passant et soufflant, plus que frais, de la partie du N. O., la mer devenant houleuse, je fus forcé de relâcher dans la baie de Saint-Aubin, île de Jersey, sur les deux heures de l'a-

près midi. Le 18, une jolie brise O. S. O., accompagnée du plus beau temps possible, nous vit appareiller; A six heures du soir, les mainquets restant à notre N. E., nous portâmes le cap à notre destination. A neuf heures, le vent fraîchissant, nous fûmes obligés de diminuer nos voiles; A dix heures, il augmente de manière à nous faire prendre tous les his; A minuit, grosse mer et tempête N. N. O. et peu après N.; Dans ce moment, notre voile d'avant est emportée par l'ouragan, qui, de concert avec la marée, charge droit à terre. Personne n'ignore qu'en pareille circonstance l'on ne court point vent arrière sur une côte ennemie, et qu'il est impossible de mettre le canot à la mer, même dans un état ordinaire de chose, beaucoup moins dans celui où l'on a pas le droit de réclamer les lois de la guerre.

Par suite de nos avaries, des temps contraires et faute de rechange, nous fûmes forcés de jeter l'ancre et de passer la nuit entre deux eaux, à deux portées du canon de la terre de France (sous Saint-Malo), battus par la tempête, trempés jusqu'aux os d'eau douce et salée, n'attendant, depuis ce moment jusqu'à sept heures du matin, que la marée nous porta au vent, qu'une mort qui toute la nuit nous avait paru inévitable. Nous nous réfugiâmes sous l'île de Chansey, d'où, malgré les risques d'être assaillis par les embarcations de Granville et de Saint-Malo,

nous ne pûmes nous relever que le 20, à six heures du soir, avec une forte brise O. quart N. O.

Vers minuit, nous fûmes assaillis, au milieu des pierres Saint-Clément, par une nouvelle tempête aussi terrible que les précédentes, commune à la Manche dans cette saison, accompagnée d'une pluie affreuse. La nuit était tellement obscure, que, n'étant donné à personne de se reconnaître, quoiqu'en partie habitans de Jersey, nous fûmes forcés de mouiller, à neuf brasses d'eau, environnés d'écueils, à deux encablures d'une roche nommée Ica, en attendant que le jour vînt nous éclairer sur l'horreur de notre situation, et nous permettre d'entrer à Saint-Helier, où tous les habitans purent juger de l'état de notre navire et de l'impossibilité de tenir la mer.

Le mauvais temps se prolongeant au-delà de la lune, et par conséquent au-delà des époques convenues entre Châteaubriand et moi, je revins à Guernesey pour y prendre les paquets que j'attendais de Londres, ainsi que les fonds promis à Châteaubriand, les premiers de chaque mois, pour lesquels ce malheureux avait laissé son reçu, *en blanc*, à Henry la Rivière, avant de quitter Londres.

Sottise dont on jugera bientôt, et qui peut avoir beaucoup contribué au malheur de Châteaubriand et au mien. Si ces fonds étaient indispen-

sables aux réparations du navire, estimées plus de 60 louis, ils ne l'étaient pas moins à la solde de l'équipage, qui, conformément à ses engagemens avec Châteaubriand, devait être payé au commencement de tous les mois.

Septembre avait été soldé, mais octobre était dû et touchait à sa fin; quelques uns l'avaient exigé sous peine de quitter le service, et j'avais payé tant que ma faible bourse avait pu fournir. J'avais non seulement l'équipage à payer, dont le moindre recevait 3 francs par jour; Roussel en avait 18, comme premier pilote; Quintal en avait 15, comme second pilote, mais j'avais encore à pourvoir à la nourriture de tous, ce qui n'en cédait que peu où point à la paie, de sorte que mes moyens furent bientôt épuisés, ce dont le lecteur conviendra aisément.

En arrivant à Guernesey, je trouvai trois lettres: une de la Rivière, pour Châteaubriand; une du même pour moi, et la troisième de Reygnier, à mon adresse; je donne copie, ci-dessous, de cette dernière: la première m'a été volée par le lâche Allègre.

Madame de Châteaubriand était chez madame Goguet le Mazurier, depuis le départ de son mari, pour la côte de France, en attendant son retour d'un voyage qu'elle n'avait point approuvé et qui devait être son dernier; non seulement elle

avait ouvert la lettre de son époux, mais elle avait encore ouvert les deux miennes.

Dans la première, la Rivière y disait à Châteaubriand: « J'ai remis votre reçu au ministre (l'on se rappelle que le trop confiant émigré, bien digne de ce nom sous ce rapport, le lui avait laissé *en blanc*, avant de partir de Londres). Confier ce reçu au ministre, sans en toucher le montant, ne se suppose de personne, et encore moins d'un avocat normand, et ce procédé est au-dessous d'un ministre anglais; quelle que soit mon opinion sur le compte de M. Canning, qui m'a positivement dit que vous aviez promis être de retour à la fin d'octobre, qu'en conséquence, il ne donnera aucun argent que vous ne soyez revenu. »

Châteaubriand, obligé d'envoyer quelqu'un à Paris, à Brest, etc., etc. Egalement obligé d'attendre le retour de ces envoyés, pouvait-il fixer une époque, aussi rapprochée surtout? Pouvait-il dire, comme dans un temps ordinaire, j'arriverai tel jour, mes paquets partiront tel autre, et j'en aurai réponse dans tel temps? à combien de chances n'est-on pas soumis en pareils cas? Pouvait-il savoir de Londres si ceux qu'il comptait envoyer étaient disponibles à son arrivée? Les Parisiens dont on devait rapporter les réponses pouvaient-être absens, et les envoyés retardés par

maints événemens indépendans de leur volonté, tels que maladies, etc.

En pareil cas, un homme qui préciserait un retour aussi prompt, et subordonné à tant d'évémens, la mer, les vents, la lune et les marées, s'il n'était considéré comme un escroq, mériterait au moins une place aux petites maisons, et certes M. Canning n'eût dû accorder aucune confiance à un tel intrigant, encore moins l'argent de son pays, dont il n'était pas prodigue.

Tout cela n'était que des phrases prêtées au ministre et à sa dupe.

Que Châteaubriand avait-il pu promettre au ministre, puisqu'il ne l'avait jamais vu ni parlé, m'a dit Henri la Rivière, m'assurant, en présence de Reygnier, que c'était lui qui avait arrangé tout cela avec M. Canning.

Il n'a pas dû être fâché du sort de ce malheureux, qui eût peut-être été loin de réaliser son verbiage à son égard.

Jusque-là, ignorant la part qu'avait eue cet intrigant au voyage de Châteaubriand, c'était à Reygnier que j'adressais mes rapports, pour qu'il les remît à qui de droit, sans m'étendre au-delà de ce que Châteaubriand m'avait dit de faire. C'était pour me prévenir que je ne devais adresser mes rapports qu'à lui, qu'il m'écrivait une lettre fort longue et fort vide (l'homme est aussi verbeux que lâche et intrigant), me répétant à peu près

ce qu'il écrivait à Châteaubriand, et me donnantson adresse à Greewich, sur un papier volant. Cette précaution me fut d'un mauvais augure, par la raison qu'un acte secret m'a toujours paru un acte douteux; mais celle de Reygnier ne me laissait plus douter que la facilité de Châteaubriand ne devînt l'instrument de sa perte et de la mienne : je ne me trompai pas.

LETTRE DE REYGNIER.

Monsieur,

« Jedois aux sentimens que vous m'avez témoi-
» gnés et à ceux que vous m'avez inspirés de
» justifier le retard de ma réponse, et je me
» flatte que vous vous êtes déjà dit que je n'étais
» pas coupable de négligence. Je n'ai voulu vous
» répondre que lorsque j'aurais éclairci une
» intrigue dont vous êtes l'objet. Figurez-vous
» que M. Brook de l'Alien-Office (bureau des
» étrangers) à mandé M. le Thies (officier roya-
» liste breton), M. de Pierreville (chandelier),
» Mademoiselle Billaudaud (maintenant mon
» épouse), M. de Launay, et quelques autres
» personnes, qu'il a cherchés à intimider les uns
» et à séduire les autres, pour savoir où était
» M. Billard de Veaux; tout le monde s'est bien
» conduit, personne n'a pu dire ce qu'il ne sa-
» vait pas. (En conséquence du secret à nous
» recommandé, celle qui sans cette fatale expé-

» dition eût été madame de Veaux, me croyait en
» Afrique pour le commerce); et chacun a dit ce
» qu'il savait, que M. Billard de Veaux était parti ;
» mais il est parti sans passeport..... (comme si
» un étranger pouvait sortir d'Angleterre sans
» passeport, et avait lui-même rempli le mien,
» sous le nom de Montaire, à la vérité.) Ce ne
» sont pas nos affaires, mais il nous a dit qu'il
» partait, et il n'est pas homme à ne pas se con-
» former aux lois. Je crois que cette intrigue est
» menée par Monsieur..... (je n'ai jamais pu savoir
» à qui s'adressait ce mot de Monsieur) Et votre
» seconde lettre me prouve que M. Terrier,
» (Châteaubriand) a affaire à une autre bande; en
» conséquence le tout a été referé à votre minis-
» tre, et vous pouvez dormir tranquilles l'un et
» l'autre; il fera ce qu'il y a à faire, et les intri-
» gans ne seront pas écoutés. Mais, au nom de
» Dieu, rédoublez de prudence, car, ne réussis-
» sant pas ici, ils s'adresseront de l'autre côté de
» l'eau, vous savez de quoi ils sont capables.
» C'est au nom de cette amitié que je vous
» conjure de mettre une prudence extraordinaire
» dans les voyages; vous avez donné tant de
» preuves de courage, qu'il est inutile de vouloir
» être téméraire.

» Jours for ever,

» *Signé* James Reygnier. »

Londres, 18 octobre 1808.

Cette lettre eût dû me tranquilliser, si j'avais moins connu l'empire de l'intrigue et de ses revers. Le lecteur sera peut-être curieux de savoir qui avait pu donner à M. Brook l'idée de l'enquête dont je viens d'être l'objet. Qu'il sache donc que le comte Joseph de Puisaye, quoique destitué du commandement en chef de l'armée royale de l'Ouest, depuis 1797, n'avait cessé d'avoir l'oreille du gouvernement anglais, avec les ministres duquel il avait toujours été en rapport, depuis 1794, qu'il se rendit en Angleterre pour la première fois ; qu'il jouissait tellement de leur confiance, de celle de M. W. Windham particulièrement, qu'après le 18 fructidor, il obtint des ministres du roi Georges III ce que le directoire avait inutilement demandé ; il fut autorisé à conduire au Canada un détachement assez considérable d'officiers de l'Ouest, déserteurs du parti royaliste, duquel faisaient partie MM. de Chalus, Porel, Boitou, etc., etc., etc. Voir sa circulaire ci-dessous, adressée par Allègre aux insurgés de l'Ouest.

Allègre à Georges Cadoudal et Mercier (la Vendée.)

2 Février 1798.

« Ci-joint, mes bons amis, la copie de M. le » duc d'Harcourt, ainsi que la réponse de S.

» A. R. Monsieur, comte d'Artois, à notre lettre
» du 5 décembre, dont j'ai eu soin de vous faire
» passer copie dans le temps.

» Nous n'eussions jamais dû nous attendre à
» une réponse aussi laconique (elle l'est en effet,
» et je n'ai jamais cru, ni dans l'Ouest, où elle
» me fut communiquée dans le temps; ni en
» Angleterre, ni en Portugal, quoiqu'un des
» signataires ait cherché à me convaincre de son
» exactitude, qu'elle fût sortie de la plume de
» S. A. R., à moins que, par une confiance aveu-
» gle dans le rédacteur de cette lettre, le prince
» ne l'ait signée sans la lire; le lecteur en jugera
» plus bas). Mais il est vrai que, depuis cinq ans,
» nous avons appris à n'être surpris de rien.
» Néanmoins, je crois que Monsieur n'a pas été
» le maître de l'écrire autrement. Cependant le
» refus de venir se mettre à notre tête est très
» formel. *Le Roi* ne veut pas être responsable du
» sang que nous verserions pour lui; ce senti-
» ment doit nous le rendre encore plus cher. Il
» est seulement malheureux qu'il ne nous ait pas
» manifesté ses ordres plus tôt; le sang de
» 200,000 hommes n'arroserait pas le sol de la
» Bretagne, et nous n'aurions pas des larmes
» amères à verser sur le sort de tant de malheu-
» reux que nous avons conduits au tombeau pour
» lui. D'après cela, l'honneur, la religion, nous
» obligent à rompre le silence envers un peuple

» entier qui n'espère qu'en nous, et à cesser de
» compromettre, par des mesures que nous
» croyons utiles, ceux qui jouissent encore de la
» tranquillité. C'est à vous, mes bons amis, à voir
» quel parti il vous reste à prendre dans une po-
» sition aussi critique. J'ai promis de partager
» le sort de mes camarades tant que j'ai cru que
» je devais et pouvais être utile au parti; mais,
» lorsque tout se réunit pour détruire nos efforts,
» lorsque le vœu d'un peuple entier est rejeté
» avec mépris, et que la vérité, cette chose si rare,
» est mal interpretée, que nous reste-t-il à faire?
» Je vous ai toujours dit les vérités; elles vous
» paraissaient exagérées; mais le temps, ce grand
» maître, doit vous convaincre que j'avais raison.

» Je sais ce que l'honneur commande envers le
» souverain, mais aussi nous ne devons pas igno-
» rer ce que nous devons au peuple généreux qui
» nous a donné sa confiance; détrompés comme
» nous le sommes, nous devons le détromper
» lui-même et songer aux moyens de le rendre
» moins malheureux qu'il n'a été jusqu'à pré-
» sent; lui parler le langage du cœur; la con-
» science ne trompe jamais.

« Nous avons combattu depuis cinq ans pour
» rétablir notre souverain légitime sur le trône;
» pendant quatre ans nous avons été bernés de
» l'espoir d'avoir un prince du sang à notre tête;
» toutes les considérations de fortune, de pères,

» de mères, de femmes et d'enfans; les privations,
» la misère la plus affreuse, dans laquelle nous
» avons vécu depuis ce temps, tout a été sacrifié
» et souffert sans murmurer, espérant au moins
» que l'on aurait senti toute l'étendue de nos sa-
» crifices. Mais, lorsque tant d'efforts sont deve-
» nus et déviendront encore inutiles, que les plus
» intéressés paraissent renoncer à ceux qui les
» ont fait pour eux, il est de notre devoir, de notre
» intérêt de nous retirer et de dissuader ceux qui
» ignorent ce qu'il en est, pour ne pas faire de
» nouvelles victimes; nous en ferions sans doute
» encore davantage si nous persistions plus long-
» temps à entretenir un peuple entier dans l'er-
» reur; nous ne pouvons, sans nous rendre cou-
» pables, garder un plus long silence envers lui.
» Cessons, mes chers amis, nos projets; dimi-
» nuons le plus qu'il est en notre pouvoir le nom-
» bre des malheureux qu'un zèle, mal apprécié,
» nous a fait conduire au précipice, que nos noms
» ne deviennent pas en horreur après avoir été
» chéris; que les braves gens puissent dire, s'ils
» n'ont pas réussi, ils ne nous ont pas trompés,
» ce sera notre plus chère récompense; c'est la
» seule qui convienne à ceux qui ont fait leur de-
» voir. Que ceux de nos braves compagnons d'ar-
» mes (le nombre en est grand) qui ne peuvent
» rester sans courir de risques, que ceux qui ont
» perdu leurs biens, viennent avec leurs pères,

» mères, femmes et enfans, partager le sort que
» la Providence destine à notre général (le comte
» de Puisaye), nous habiterons l'asile que la gé-
» nérosité de l'estime la mieux sentie du gou-
» vernement anglais accorde à sa constance et à
» son dévouement. Nous ne formerons qu'une fa-
» mille; nous n'aurons qu'une volonté, et là,
» consolés par l'exemple de ces hommes respec-
» tables, de ces martyrs de la religion, nous cul-
» tiverons nos propriétés, éloignés de l'intrigue
» qui nous a perdus, et nous jouirons de la sa-
» tisfaction d'avoir fait ce qui dépendait de nous
» pour sauver notre pays.

» La démission que notre général demandait,
» en cas que le prince refusât de se rendre à nos
» vœux, a été acceptée (le bout de l'oreille);
» cela devait être et je m'y attendais : *Ce sera*
» *Rochecot ou l'homme aux 40,000 livres qui aura*
» *le commandement.* »

Comme il était intéressant à la république d'avoir un homme à elle à la tête du parti de l'Ouest, je ne serais pas surpris que cette faveur, jointe aux difficultés élevées dans la Mayenne (et notamment à Laval), après le 18 fructidor, entre les partisans des comtes de Puisaye et de Rochecot, relativement au commandement général, n'ait contribué à la perte de ce dernier, pris et fusillé à Paris en 1798. Aucun royaliste de la Mayenne n'a ignoré dans le temps que ces deux

partis en étaient aux coups de sabre et de pistolet, même dans les rues de Laval.

« Tous les officiers qui pensent un peu, et qui
» connaissent les intrigues, abandonnent le parti,
» et viennent ici pour éviter les poursuites des
» républicains (cela n'est pas vrai); sous peu,
» il n'y aura plus que vous.

» *Signé* Allègre. »

Cette lettre me fut remise en Normandie quand j'étais caché dans une ferme, sous l'habillement de domestique, dans les environs de Falaise; le même paquet contenait la lettre de tous les chefs insurgés à Londres, à S. A. R., alors à Edimbourg, et sa réponse, dont suit copie, que je ne communiquai à personne dans ce temps, par égard pour son auteur.

Ce paquet et une chanson analogue avaient été apportés de Saint-Marcou par l'abbé Laubrière, chargé de la correspondance du parti de Normandie par le comte de Frotté, et confié par lui à un de ses parens et le mien, ancien garde-du-corps de Louis XVI.

Pour cette raison, l'abbé Laubrière demeurait à Caen, et y était plus connu sous le nom de la Grimace, à cause de sa laideur, que sous son véritable nom.

Il restait chez la dame veuve Dufresne, place Saint-Sauveur, avec un autre prêtre ou supposé

l'être, nommé François. Cette veuve Dufresne avait deux demoiselles, qui succédèrent à leur mère dans le scandale (sans fondement peut-être), causé par la bonne intelligence de l'abbé et de ces trois dames; Quoi qu'il en soit, le scandale et la conduite postérieure de ce prêtre, que l'on croit mort évêque de la Martinique depuis 1816, firent tort au parti.

Avant de consigner ici la réponse de S. A. R., je dois rapporter ce qu'Allègre, confident du comte de Puisaye, et habitant le même toit que moi, racontait à qui voulait l'entendre.

« Après la désastreuse journée du 18 fructidor,
» tous les chefs du parti royaliste se rallièrent
» auprès du général en chef (M. de Puisaye), qui
» redigea une supplique à S. A. R., alors à Edim-
» bourg, pour le conjurer de venir se mettre à
» leur tête dans l'Ouest.

» Tous ces MM., les comtes de Frotté et de
» Bourmont, Georges Cadoudal, le Mercier, etc.,
» la signèrent, et, venant dîner tous les jours,
» pendant un mois entier, chez le comte de
» Puisaye, celui-ci ne manquait pas un seul
» de la leur lire, avant de se mettre à table,
» pour que chacun eût plus de temps d'y réflé-
» chir, et de dire ce qu'il en pensait. Le mois
» expiré, les signataires n'y trouvant rien à
» changer, on la fit partir pour sa destination. »

Suit la réponse qu'Allègre faisait voir, à Lon-

dres, à qui voulait, parfaitement semblable à celle que l'on m'avait communiquée en Normandie, et dont M. de Bourmont m'avait parlé à Lisbonne.

Réponse de S. A. R. aux Chefs insurgés de l'Ouest.

» Nous avons reçu, Messieurs, votre lettre du 5
» décembre. Je n'irai point en France; ce n'est point
» pour une vaine gloire que nous voulons combat-
» tre; c'est pour une gloire utile, et quand le Roi,
» mon frère, ordonnera aux Français de se lever
» pour son service, il les trouvera tous prêts;
» de ce nombre nous vous comprenons, Messieurs,
» etc., etc. Edimbourg, etc, etc.

Cette lettre se trouve légalisée par une réponse de Louis XVIII à Napoléon, quand celui-ci l'engage à lui céder ses droits au trône de France, pour la somme de.......... .

» Si je suis maltraité par la fortune en ce mo-
» ment, c'est ma faute: si je voulais m'adresser à
» mes sujets de France, je serais le plus riche et
» le plus puissant monarque de l'univers.

Que ne le faisait-il donc? Pauvre homme d'état!!!

Je ne pus vraiment croire que cette lettre fût sortie des bureaux du prince, surtout à une époque aussi rapprochée de sa circulaire aux

gentilshommes de Normandie, transcrite plus bas.

M. le comte de Bourmont, le seul des signataires qui ait survécu aux événemens, pourrait donner un grand jour sur cette affaire, puisqu'il était auprès du comte de Puisaye lorsque cette réponse lui parvint, m'a-t-il assuré en Portugal.

Je reviens à mon sujet.

Il n'est donc pas étonnant qu'après une réponse aussi bonne et aussi positive, ceux qui voyaient les choses de plus près ne sussent apprécier les hommes et s'éloignassent de la cause. De là tant de traîtres cachés, sans doute par ordre, sous la cocarde blanche; delà aussi la défense du comte de Frotté de laisser passer aucun insurgé de son armée en Angleterre, dans la crainte que leur dévouement ne s'évanouît à l'aspect du conseil stupide qui se permettait de diriger un parti dont il ne connaissait ni les élémens, ni la force; et qui semblait se plaire à moissonner des victimes par des circulaires captieuses et des promesses mensongères. Le temps ne lavera pas la mémoire de ceux qui, pouvant sauver ces victimes en les éclairant, les ont précipitées par ambition ou par calcul, et en cela je serais porté à accorder mon estime à M. de Puisaye et à la circulaire ci-contre, si je croyais que ce fût dans cet esprit qu'elle eût été rédigée.

Après avoir installé les déportés au Canada (Boitou m'a assuré en 1814 qu'ils y étaient dans un état voisin de l'indigence, et que quand ils avaient besoin de venir à Quebec, il leur fallait une permission de l'autorité), il revint en Angleterre avec son ami Allègre et Mademoiselle Smiter, qu'il y avait amenée, et qu'il a présentée à la restauration comme son épouse, en s'excusant du mystère qu'il avait fait de cette union sur son défaut de moyens de monter sa maison; la restauration les avait-elle augmentés? Je le pense d'autant moins que, de son aveu, il ne lui restait plus rien en France.

Ce fut à son retour, dit-il, qu'il commença ses mémoires, qui avaient fait tant de bruit en Angleterre avant 1814, et qui ont disparu depuis sans que l'on en puisse retrouver vestige. Il ne m'appartient pas de dire comment il avait toujours eu une correspondance très suivie, d'Angleterre en France, toujours aux dépens du pauvre John Bull (le peuple anglais), et que son agent principal à Jersey était le duc de Bouillon; que l'agent chargé du transport des agens voyageurs, de Jersey à la côte de France, était le brave, le généreux, et trop loyal Gouillon, père de sept enfans, fixé à Saint-Hélier uniquement pour ce service.

L'homme honoré de la confiance et de la prédilection de l'ex-généralissime était le démora-

lise Préjean, aussi connu par sa conduite dissolue que par son éloignement de sa femme et de sa fille, que par sa lâcheté quand il fut pris; en un mot, un bourreau d'argent, dont le comte de Puisaye avait fait payer les dettes plusieurs fois, par le ministère anglais, nonobstant son traitement d'une livre sterling (un louis) par jour. Il ne peut-être mieux peint que dans l'épitaphe suivante:

» Ci-gît Préjean, d'emprunteuse mémoire,
» Qui partout emprunta, nulle part ne rendit.
» Dieu tout puissant! s'il jouit de ta gloire,
» Sur mon honneur, c'est sans doute à crédit. »

Qu'il me soit permis d'observer en passant que le plus beau titre à la bienveillance du comte de Puisaye étaient les vertus que j'accorde ici au monstre Préjean, d'accord avec tous ceux qui l'ont connu, et j'ajouterai que Jean Allègre et Jean-Marie Hermily (signant *d'Hermily*), n'en cédaient que peu ou point au tartuffe dont je donne ici l'histoire en raccourci, et dont je publierai plus tard la réalité, en rapportant l'intrigue du comte de Puisaye, en 1807, après le traité de Tilsit, conclu entre les empereurs de France et de Russie, et le roi de Prusse, pour achever ce que le gouvernement français n'avait fait qu'ébaucher *en germinal an XII*, par l'entremise du ma-

dré la Touche Mehée, ou Mehée de la Touche.

« L'homme qui se noie se prend à toutes les branches, » nous dit je ne sais quel auteur; ainsi fit l'Angleterre alors. Puisaye se remit sur le tapis, persuada au gouvernement britannique et aux princes français qu'il jouissait encore de toute la confiance dans les départemens de l'Ouest, et qu'à ce titre, appuyé sans doute de quelques lettres écrites à Felthamhill, et rapportées par son confident Préjean, qui dans ce temps ne cessait d'aller d'Angleterre en France, et de France en Angleterre, il pouvait ressusciter les morts et remonter le parti insurrectionnel en Bretagne, dans le Maine, en Normandie, peut-être même à Paris.

Son écho, Allègre, disait même, dans l'hiver de 1806 à 1807, avoir assisté à une entrevue qui avait eu lieu à Londres, le 19 de janvier, entre S. A. R. Monsieur (à l'insu de son conseil), et le comte de Puisaye. Pour se rendre plus recommandable, il ajoutait que S. A. R., l'engageant à voir l'abbé Guilvic, (autre intrigant moins dangereux, en ce qu'il avait moins de moyens), et qu'il le voyait lui-même, le comte avait répondu : « S. A. R. est comme le soleil, elle purifie tout « ce qui l'approche. » Je ne puis garantir ce fait que pour l'avoir entendu rapporter à Allègre, chez Cadoudal, dans Wardour-Saint, en pré-

sence de MM. l'abbé le Leuch et le Thieis.

Quoi qu'il en soit, il est positif que, dans les années 1807 et 1808, M. de Puisaye travailla sérieusement chez Allègre, Lower eaton, Saint-Pimlico, avec M. W. Windham, ex-ministre de la guerre, et il n'y avait qu'à lui que la maîtresse de la maison dût dire qu'il était chez elle. Il y réorganisait ce qu'il appelait son parti. Il commença par où, nous autres bêtes d'insurgés, nous avions fini : il forma son état-major avant d'avoir des soldats.

Allègre, ainsi qu'on le pense, fut promu au grade de général; Chandelier ne fut pas oublié non plus : il avait plus d'un titre à la bienveillance du général en chef. Caligula fit bien recevoir son cheval consul!

MM. de Brasdefer, de Précorbin, etc., etc., furent également promus, quoique étrangers au parti de l'Ouest, mais je n'ai pas connu leurs grades; leurs traitemens furent fixés convenablement au poste qui leur fut assigné; ils eurent toujours cela de profil et John Bull, cela de moins dans les coffres.

Mon opinion sur le compte de M. Windham dans cette circonstance est étrange; un ministre qui avait dirigé le département de la guerre avec honneur, auquel par cela même l'on est forcé d'accorder une connaissance particulière de l'homme

et de l'histoire, de celle de la force et des moyens de celui qui venait de dicter des conditions à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, pouvait-il être dupe de la jonglerie d'un intrigant? Travaillait-il avec lui de bonne foi et d'après l'ordre des minstres de son pays? Je laisse au lecteur à prononcer; mais s'il l'absout, il décernera une couronne au bon et facile comte de la Châtre, ministre toléré de S. M. T. C., qui dîna, avec le comte de Puisaye, chez Chandelier un dimanche du mois de juin 1807, et j'ai pensé que cette entrevue n'avait pour but qu'une délibération bien réfléchie, sur la destinée de la France, à laquelle le vin d'après dîner ne manqua pas d'ajouter un grand poids, surtout chez le comte de la Châtre.

Chandelier, outre une augmentation de traitement pour lui, en obtint encore une pour son aimable *moitié*, et une pour la demoiselle de son épouse, indépendamment de l'acquittement d'un mémoire de 1,200 louis, signé de M. de Bourmont, à cette époque à Lisbonne, apostillé de S. A. R. MONSIEUR (disait-il), présenté par son parent le comte de Puisaye et acquitté de suite, rien d'étonnant; non plus que la dispersion subite de ces 28,800 fr., qui procurèrent quelques dîners, quelques concerts et bals, aux habitués de Gravenes, Saint-Pimlico; quelques ameublemens à madame Chandelier, mais qu'elle n'usa

pas : tout avait disparu avant la fin de l'année.

Dans le temps que Chandelier entait la noblesse sur les titres de sa femme, un de ses frères (Chandelier louis-Particule), était domestique chez un M. Caullier, à Saint-Aubin-sur-Scy, près Pierreville, son lieu de naissance, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure), (preuves à l'appui).

Dans ce mémoire, Chandelier réclamait 200 louis en or, que monsieur son père (fermier de la commune de Pierreville dans les environs de Dieppe) lui avait donnés en partant de chez lui.

Chaque contemporain de 1793, époque du départ des trois bataillons de la Montagne, de Rouen, dont il faisait partie, se souviendra sans doute que dans ce temps le métal étant proscrit, 200 louis en espèce étaient vraiment une fortune. Cette somme, renfermée dans une ceinture de cuir, disait-il, lui fut prise par les généraux Chamberlac et Guidal, en 1800, lorsqu'il vint se remettre entre leurs mains, à Alençon, pour servir d'amorce au comte de Frotté, qui, moins heureux que lui, ne put trouver moyen de s'évader, quoique originaire du pays, qu'habitait une partie de sa famille, notamment son grand père, et fut fusillé à Verneuil avec son état-major.

La conduite de Chandelier dans cette circonstance, comme dans les précédentes et les sui-

vantes, sera traitée plus au long dans ces mémoires, depuis sa désertion du troisième bataillon de la Montagne aux chouans de Bazougers (Mayenne), jusqu'à sa rentrée en France plusieurs années après la restauration : matières à de nouvelles réflexions. Si ces mémoires sont dignes de l'attention *du héros des chouans de la Mayenne*, et qu'il veuille me répondre, je l'attends; mais non, il lira, baissera les yeux et se taira.

Je reviens au comte de Puisaye, moins par admiration que par la part qu'il a eue à la perte de Chateaubriand et à mes malheurs incalculables.

Avant de passer outre, il est bon que le lecteur sache que ni les Cadoudal, ni les Guilmot, ni le Tieis, ni Moulin, en un mot, aucun des anciens chouans (si ce n'est Jean-Marie Hermily , de Bretagne ou de Normandie, n'eurent de place dans sa nouvelle armée; *non erant digni*, par conséquent aucune part aux largesses du gouvernement par son canal. Il ne me connaissait pas personnellement, mais Allègre me connaissait, puisque nous avions habité la même maison assez long-temps; j'eus donc aussi l'honneur d'être mis de côté; il est vrai que j'étais en mer et que je ne rentrai que plus de deux ans après.

Cependant les choses s'avançaient rapidement; Préjean, le fameux Préjean, était sur le continent pour la dernière fois. Je n'exagère rien, en disant pour la dernière fois, la preuve est ci-des-

sous. Déjà l'on voyait les murailles de la nouvelle Jéricho s'écrouler devant le moderne Josué, à moins d'une deuxième représentation de la catastrophe de Quiberon.

Mais, oh fortune ennemie ! oh fatalité ! le seul homme sur lequel reposât le succès de l'entreprise est arrêté dans le département d'Ille-et-Vilaine, au moment où il va franchir la Manche de nouveau et mettre son armée en campagne, dans l'ordre suivant : Le quartier-général, et le comte de Puisaye à Londres, pour faciliter les communications avec le gouvernement protecteur. Le général Allègre devait commander l'armée de réserve, Chandelier celle d'observation et Jean Marie la retraite.

Je ne sais à quoi attribuer l'arrestation de Préjean ; fut-ce une ruse de Puisaye, pour se justifier de ne pouvoir réaliser ses projets ? Fut-ce la politique du gouvernement français, qui venait de se créer de nouveaux embarras dans la Péninsule, où la prudence, qui veillât sur les jours du reste de la famille Royale de France ? Préjean, pris, réalisera ce que je dis de lui dans mon début sur son compte. Pour se conserver une vie souillée de tous les crimes, il fit dénonciation sur dénonciation, puisqu'on a prétendu qu'il avait fait arrêter plus de 300 personnes dans l'Ille-et-Vilaine seulement.

Il fit plus encore, un nommé Bouchard, ma-

çon de profession, qui s'était réfugié à Jersey durant la petite paix, sans que l'on ait su pourquoi, était son compagnon de voyages (dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es). Il fut arrêté avec lui, et envoyé par lui au duc de Bouillon.... après lui avoir fait jurer un secret inviolable sur le sort de son ami, lui avoir promis la vie sauve, et sans nul doute une forte récompense, ainsi qu'on le pensera avec moi. La lettre que remit Bouchard au duc, de la part de Préjean, portait en substance, ce qui suit :

« Mon travail est fini ; il me manque encore » cent louis, que je vous prie de remettre au » porteur (Bouchard), qui se concertera avec » M. de Gouillon, sur le jour et le point où il » viendra me reprendre à la côte, etc., etc. »

Ensuite Bouchard rejoignit Préjean, qui ne manqua pas de se trouver à la côte, au jour et à l'heure convenus. Les signaux faits et reconnus, Bouchard se rendit seul auprès de M. de Gouillon (ce qui prouve qu'on ne le craignait pas et qu'il était à Jersey par ordre), et lui dit, nonchalamment appuyé sur le canot : « Monsieur, » M. Préjean voudrait vous parler sur cette pe- » tite butte ! puisqu'il s'envient avec moi, répon- » dit le malheureux, nous avons le temps de » nous parler. — Il est avec des gens avec les- » quels vous aurez affaire par la suite, repartit » le traître. » Il disait vrai. L'intrépide marin,

désespéré de laisser planer sur lui la moindre idée de crainte, dit à un de ses matelots : « Tire mes bottes, » et, sans plus de réflexion, se mit à l'eau, accompagné du nouveau Judas et suivi de deux matelots. Mais, ô scélératesse! ô monstruosité digne des Néron, des Sylla! Le loyal, le généreux Gouillon n'a pas plus tôt touché la plage qu'il est enveloppé par des soldats, et tellement pressé, qu'il ne peut faire aucun usage de ses armes; cependant il veut encore sauver les deux hommes qui le suivent, et avec l'accent de l'intrépidité qui lui était naturelle, il leur crie: « Sauvez-vous, mes amis, nous sommes trahis! » Dans le même instant une décharge de coups de fusil est dirigée sur ces deux victimes de leur attachement pour celui qui va succomber par la trahison la plus noire; un tombe mort, l'autre, se dirigeant vers l'embarcation, qui s'éloigne à force de rames, est frappé pourtant et rapporté à Jersey, une balle dans l'épaule; je n'ai pas su si l'infortuné de Gouillon fut tué sur place, non plus ce que devint le lâche Bouchard. Préjean fut conduit à Rennes, où il fit tant de protestations de perfidies, tant de délations vraies ou fausses, que l'exécution de son jugement fut suspendue, et que le ministre de la police générale (M. Foucher), fut obligé de donner l'ordre positif de le fusiller. J'ai su de gens de Rennes que, le jour qu'il subit son sort, la popu-

lace, indignée de sa conduite, voulut l'arracher des mains de la troupe qui le conduisait, pour en faire justice elle-même. L'ignorance du sort de Bouchard me confirme l'opinion que j'émets plus haut sur son compte. Les hommes d'honneur s'étonneront que la fille d'un pareil homme ait conservé son traitement en entier, quand les deux jeunes Cadoudals perdirent cinq shellings par jour de celui de leur frère, c'est-à-dire que, d'une guinée dont il jouissait, on leur accorda seize shellings, long-temps après leur arrivée en Angleterre; mais ils n'avaient pas le même protecteur. Je désirerais savoir si mesdames de Gouillon et de Châteaubriand ont conservé ceux de leurs maris. Que penser de l'influence du comte de Puisaye sur une administration étrangère, puisqu'il en avait des secrets importans à garder! Répétons encore ici : pauvre John Bull!

Ce fut donc à la suite de ces événemens que le malheureux Châteaubriand vint à Londres, solliciter la faveur d'augmenter le nombre des victimes.

Les brochures intitulées *les affaires d'Espagne* étant imprimées et tous les arrágemens pris, Châteaubriand, dirigé par Henri la Rivière et Reygnier, écrivit la lettre suivante au comte de Puisaye, dont je ne connus la substance qu'à Guernesey, où je manifestai hautement mon improbation à l'auteur; il était top tard.

« Mon général,

» Mes moyens d'existence ne me permettant pas
» de rester plus long-temps ici, je me rends dans
» ma famille à Jersey, où j'attendrai vos ordres,
» vous promettant de n'en recevoir jamais d'autres
» que de vous, etc., etc.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

L'on ne doit jamais jouer avec les grands, nous dit un certain auteur, quelque doux qu'ils paraissent : ils ont toujours des griffes aux pattes.

Châteaubriand eut donc d'autant plus tort, que, dans le moment où il remettait cette lettre à la poste, pour le comte de Puisaye, il avait sa commission en poche et les banque-notes en portefeuille. Que l'on juge de la fureur de celui-ci quand il se vit joué de la sorte et de sa crainte, assez fondée, que Châteaubriand ne menât les choses plus rondement que son protégé et ne receuillît quelques détails sur la conduite de ce dernier, qui n'auraient été rien moins que flatteurs pour le protecteur : qui a tout à craindre, a tout à prévoir.

Preuve de l'ombrage que la moindre chose portait au comte de Puisaye, MM. de Frotté père et fils avaient vendu leurs meubles à Londres, pour aller se fixer à Jersey, sans doute par économie. Leur présence dans cette île parut un obstacle au succès de l'entreprise du comte de

Puisaye, et le gouvernement leur intima l'ordre de revenir dans la capitale, où ils étaient rendus avant la catastrophe de Préjean, heureusement pour eux: car qui sait s'il ne les eût pas chargés du malheur de son protégé! Pourtant, s'il eût été permis de les soupçonner d'intelligence avec le gouvernement impérial, je ne vois pas comment George III, quoi que roi, eût été à l'abri des mêmes soupçons. Bonaparte avait fait fusiller l'aîné de Frotté à Verneuil, ainsi que son état-major, et le jeune et dernier qui lui restât avait été renfermé au château de Joux, d'ou il trouva moyen de s'évader avec trois autres. Si cette circonstance n'est pas une preuve évidente de la crainte que Puisaye avait de la lumière, c'en est du moins une irrécusable de son ascendant sur les ministres anglais. Le lecteur en pensera ce qu'il voudra; quant à moi, je m'y perds. L'on me pardonnera, j'espère, cette digression, que je n'ai pas cru devoir passer sous silence pour prouver l'intérêt qu'avait Puisaye à prévenir toute correspondance avec la France par d'autres que par lui et à empêcher tout homme de servir une cause que, s'il n'avait pas entièrement ruinée, il avait au moins bien aventurée; delà la part qu'il a eu à mes malheurs quand l'injuste politique de M. Canning ne les lui eût pas inspirés pour dérober à ses collègues la connaissance d'une démarche faite à leur insu. Je reviens à Guernesey,

réfléchir au contenu des lettres que j'y reçois; mes regrets ne peuvent effacer mon imprudente confiance ; l'épée est tirée et la gaîne brûlée. Je paie à l'équipage ce qui lui est dû (de ma poche) me réservant strictement de quoi faire le voyage de Londres, et un rapport exact de ma situation pour ne pas perdre un tems précieux à écrire des lettres, dont il était à craindre que les réponses n'arrivassent pas à temps. A raison de la lune, il me restait 12 jours avant de pouvoir approcher de la côte; je profitai donc de ce temps, plus que suffisant, pour aller et pour venir à Londres, si l'on eût répondu à mon attente, et j'y arrivai le 4 novembre à quatre heures du matin.

Conformément à la lettre de la Rivière, je me rendis chez lui à Greenwhic, croyant en obtenir une solution avantageuse à la victime que je ne prévoyais que trop sacrifiée sur la côte de France; il me répéta le contenu de sa lettre à Châteaubriand. « Que le ministre persistait à garder son reçu et à ne vouloir rien donner qu'il ne fût de retour, de ce dont il aurait pu se passer alors.»

L'on conçoit aisément ma surprise et le parti qu'il me restait à prendre vis-à-vis de ceux qui m'attendaient à Guernesey, dont je ne pouvais abuser de la confiance sans me rendre coupable de la plus noire trahison. Henry la Rivière, outré de ma résistance à ne pas vouloir me noyer ou me faire fusiller à mes propres frais, pour ses beaux

yeux (je n'en avais vraiment pas les moyens, quand j'y aurais vu moins : clair ce que j'avais d'argent avait été placé en marchandises expédiées à la côte d'Afrique avant que je fusse initié dans son intrigue spéculative), m'avait signifié, au nom d'un soi-disant M. Rose, secrétaire de M. Canning, disait-il, que je ne faisais plus partie de cette expédition. L'on pense d'avance que je ne me le fis pas dire deux fois, nonobstant mon regret d'abandonner un ami qui m'avait trompé lui-même et creusé bénévolement son tombeau.

Avant de quitter Guernesey, je ne dissimulai mon pressentiment ni à madame de Châteaubriand, ni à madame Goguet-le-Mazurier, en présence du mari de cette dernière. Après lui avoir exposé mes craintes sur la facilité de son mari, je lui demandai si elle pouvait faire les avances nécessaires, tant pour les réparations des avaries du navire que pour la solde et la nourriture de l'équipage ; sa réponse négative détermina mon départ ; d'ailleurs, quand je serais resté à Guernesey, il m'était aussi impossible de continuer ce service sans argent qu'à un oiseau de voler sans ailes. Je savais encore qu'outre l'argent que Châteaubriand avait laissé à son épouse en la quittant, il avait encore chargé imprudemment le capitaine Grouchi, de Jersey, de lui emporter une banque-note de cent louis, et cela en présence d'un grand nombre de témoins qui se trouvaient

sur la chaussée (le quai) de Guernesey : il ne m'en avait fait aucun mystère.

LETTRE A MADAME DE CHATEAUBRIAND.

« Madame,

» Vous vous attendiez avec raison à recevoir de mes nouvelles plus tôt. J'attendais pour cela à avoir quelque chose de positif à vous dire, sur le résultat de mon voyage. Le voici :

» J'arrivai vendredi 4 du courant, à 4 heures du matin. Conformément à la lettre de M. de la Rivière, je me rendis de suite chez lui ; il était encore au lit et n'avait point encore reçu mes dernières lettres. Il avait les plus vives inquiétudes sur notre compte, ainsi que vous avez dû le voir, parce que l'on m'assure vous avoir écrit à ce sujet. Je lui expliquai laconiquement le sujet de mon voyage, et lui promis un double de mon journal, depuis le 15 octobre jusqu'au 1er de ce mois ; il en prit note et l'envoya au ministre en lui demandant audience pour le lendemain, me dit-il ; il me retint chez lui sans aucune utilité, jusqu'au soir, de sorte que je ne pus me mettre au lit qu'à minuit, quoi qu'à proprement parler je n'eusse pas fermé l'œil depuis Guernesey, étant monté en voiture en débarquant. Il m'assigna un autre rendez-vous chez lui pour le lendemain. Je m'y rendis, malgré la distance, persuadé que

peut-être, dès le soir même je remonterais en voiture pour me rendre près de vous: je n'avais pas défait ma malle.

» Après de bien longues *phrases*, j'ai vu le ministre, me dit-il, qui vous croyait tous perdus, et qui a été enchanté d'apprendre le contraire. Après lui avoir remis votre lettre (il l'avait reçue la veille au soir, preuve de ma diligence), il faut qu'il reparte de suite, m'a-t-il dit; donnez lui quelques pounds (quelques louis) pour faire son voyage, et qu'il se rende incontinent à sa station; mais pour de l'argent, je ne donnerai pas un schelling que je n'aie vu M. de Château-briand ou de ses nouvelles. — Mais, le bâtiment a besoin de réparer ses avaries, l'équipage n'a pas été payé depuis un mois; il réclame sa paie; il faut encore qu'il soit nourri. — Que M. Montaire retourne, qu'il fasse faire les réparations, les mémoires seront acquittés. — Mais M. Montaire n'a pas même de quoi faire le voyage, puisque j'ai été obligé de lui avancer 15 louis. — Cela m'est égal, a-t-il répondu (le ministre), M. de Châteaubriand avait promis être de retour dans un mois: je ne donnerai rien. — Mais M. Montaire, ne portant pas son vrai nom et n'étant pas connu à Guernesey, ne peut avoir assez de crédit pour trouver quelqu'un qui lui fasse les avances nécessaires, tant pour les réparations du navire que pour la solde de l'équipage

et pour sa nourriture. M. de Chât.., M. de Châteaubriand n'est pas à Guernesey, puisqu'il est en France. — Cela m'est égal. » (Belle solution !)

« Lundi 7 on m'assigna un nouveau rendez-vous, où l'on eut l'absurdité de me renouveler les mêmes propositions, qui provoquèrent les mêmes questions de ma part. Désirant relever mon ami, quoiqu'au mépris de mes observations mille fois répétées il se soit laissé tromper par des hommes qu'il m'a dit autant de fois ne pas ressembler aux autres, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous, madame, un mot que mon attachement pour lui m'a fait adresser au ministre.

Au très honorable Georges Canning, principal secrétaire-d'état de S. M. B.

« Monseigneur,

« V. Ex. n'ignore pas que je suis de retour de ma station, depuis le 4, non plus que du motif et des causes qui m'ont empêché de communiquer avec la côte. J'ai pris l'engagement avec Châteaubriand de le relever; je le ferai au péril de ma vie, et pour prouver à V. Ex. le désir que j'en ai, si elle veut me faire payer mon trimestre échu du 1er de ce mois, au bureau de M. Brook, et me faire avancer une année de traitement du même bureau, réuni à ce que M. de la Rivière pourra me donner, je me chargerai de payer à

l'équipage ce qui lui est dû, de pourvoir à sa subsistance, ainsi que des avances pour la réparation de nos avaries et de remettre le navire en état de tenir la mer au premier beau temps. Mais, je désire que V. Ex. me donne un ordre, pour cet effet, qui m'autorise à réclamer ledit traitement, à l'époque échue d'en toucher le montant.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Pour toute réponse à cette lettre, l'on m'a fait dire hier soir, par M. de la Rivière, que, puisque je ne voulais pas retourner *sans argent*, l'on allait me *faire surveiller*, sans réfléchir que c'est beaucoup moins à moi qu'il tient qu'à eux; car vous avez sous les yeux la preuve de l'impossibilité de faire ce service sans argent, et, pour surcroît de mésintelligence entre les hommes de Châteaubriand et ceux de la police, M. Brook, non content de m'avoir affiché ici, et d'avoir peut-être compromis la tranquillité de ma famille en France, par l'enquête irréfléchie ou calculée dont m'a prevenu M. Reygnier, dans sa lettre du 18 octobre, que vous avez connue, a encore suspendu mon traitement. J'ai également insisté sur celui de mon ami; mais aussi infructueusement que sur le mien : «Qu'il revienne.» telle est leur constante réponse. Avec de tels mots, madame, l'on est à l'abri des indigestions, sans être exempt des persécutions : car, si, par une

vicissitude attachée à notre existence, mon bon et trop confiant ami ne revient pas, c'est un fourbe, un voleur, etc., et moi, un vaurien, etc. et pour ne vouloir ou ne pouvoir consentir à courir les risques d'être noyé ou fusillé à mes propres dépens, ma récompense sera la déportation, peut-être même la potence; j'aurais mieux fait de me noyer, comme disait mademoiselle le Bas, à qui je vous prie de présenter mon respect quand vous la verrez.

» Ainsi, madame, à compter d'hier, 10 du présent, je ne prends plus rien sous ma responsabilité, vous donnant ici assez de détails pour que vous avisiez à ce que vous avez à faire. J'oubliais encore de vous dire que l'on m'a demandé ce que votre mari avait fait de l'argent qu'on lui avait donné. Ma réponse a été vraie et courte : J'ignore ce qu'on lui a donné. Il a payé le Côtre et l'équipage, et emporté le reste, parce que, faute d'argent, on manque quelquefois une bonne opération. En un mot, madame, assurez-le que je l'ai servi comme je voudrais l'être en pareil cas; mais qu'il ne perde pas de vue qu'il est essentiel, pour son propre intérêt, que je le voie avant tous, s'il me conserve encore l'amitié que je lui ai vouée jusqu'à la mort. Je vous recommande encore, madame, mon livre de compte, car tout me prouve combien j'ai à me tenir sur mes gardes.

« J'ai encore l'honneur d'ajouter à ce paquet, pour plus ample instruction, une lettre de M. Reygnier, à moi adressée sous la date du 9.

« J'ai fait remettre la lettre au ministre, mon » cher, ce matin, et je vous ferai dire la réponse » aussitôt que je la saurai. Je vais vous dire en » ami, et sans vouloir influencer en quoi que ce » soit votre résolution, mon opinion sur tout » ceci.

» Il n'a jamais été question que de s'assurer si » l'on pouvait établir une communication régu- » lière (la France en avait une) pour se procurer » deux fois par mois des intelligences, car il n'a » jamais été question d'agir (à quoi donc étaient » destinées ces brochures?), et Terrier ne devait » même aller à terre qu'autant qu'il ne pourrait » pas s'en dispenser (absurdité: pour remplir le » but de sa mission, il fallait bien qu'il y fût ; » serait-on venu le trouver à bord, ou à Jersey?) » C'est lui-même qui a proposé de gagner un » poste qui le dispenserait de débarquer, et il a, » en conséquence, demandé une somme dont il » est comptable. » Pour gagner un poste, il fallait donc débarquer ; pour savoir s'il y avait réussi, il fallait donc qu'il revînt, et on lui en refusait les moyens.

« Cela doit vous expliquer pourquoi on ne » veut rien donner en ce moment. Le malheur a » voulu que le voyage, qu'on disait si facile, ait

» manqué deux fois sur trois. Si j'étais à la place » du bailleur de fonds, j'en donnerais pour re- » tourner chercher Terrier (Châteaubriand); » mais c'est une affaire de caractère; et, quel que » soit mon désir, qu'il le fasse; je suis trop juste » pour lui reprocher de ne pas l'avoir fait, quand » l'essai, qu'on lui avait dit si facile, doit lui pa- » raître extrêmement incertain.

» D'un autre côté, vos méfiances ne sont pas » fondées. Ils ont été toujours trompés, et vos » défiances devraient porter sur ceux qui les ont » approchés dans d'autres temps et pour d'au- » tres affaires, et non sur eux.

» Croyez ce que je vous dis, et vous serez dans » le vrai.

» Je fais le sacrifice de quatre-vingts louis (où pouvait conduire cette somme, presque entièrement nécessaire aux réparations du navire? et la solde de l'équipage, cinquante-sept francs par jour, et sa nourriture, et ma pension et mon voyage?.... Tout prouve son insuffisance, et l'on verra plus bas si j'eus tort ou raison de la refuser.) Afin de ramener Terrier, voilà mon seul » motif, quoique, dans le fond de ma pensée, je » doute que vous y réussissiez. La chose me pa- » raît beaucoup plus difficile que vous et lui ne » le croyez; et, je vous le répète, si par fatalité » le temps vous rend impossible d'aborder et de » ramener Terrier ou de rapporter quelque

» chose de lui, prenez un certificat de M. Doyle,
» ou de M. Frazer, ou du général Don.

» Quant à écrire de vendre le bâtiment pour
» payer l'équipage (je le croyais à lui), cela ne se
» peut pas : Terrier s'est engagé à le remettre, et
» ce n'est pas à nous, ses amis, d'écrire de ven-
» dre le bâtiment.

» Vous m'avez entendu insister hier sur un
» point qui est l'essentiel : êtes-vous assuré de
» ramener Terrier, ou de rapporter ses paquets,
» à moins d'une impossibilité physique démon-
» trée, c'est-à-dire du mauvais temps? Si vous
» n'avez pas cette certitude, je vous dis, avec vé-
» rité et en ami, ne l'entreprenez pas.

» Tout à vous,

REYGNIER.

» Mercredi matin, 9 novembre 1808. »

» Veuillez, madame, communiquer cette lettre à mon ami; qu'il fasse toutes les réflexions qu'elle commande et me croyez, n'importe les menaces, qui n'effraient que ceux que la conscience accuse, avec le plus profond respect, madame, etc.

B. DEVEAUX.

» Londres, le 11 novembre 1808. »

Réponse à M. Reygnier, qui explique la substance des siennes :

« J'ai reçu vos deux lettres d'aujourd'hui, monsieur. Si j'ai témoigné de la méfiance, je n'ai usé

que de représailles. Le nom du bâtiment est the Saint Ouen's paquet from Jersey; celui du capitaine est Richard Douneur, de Jersey, aussi parce qu'il ne pouvait être expédié de cette île sous le nom d'un Français. La licence de commerce a été expédiée à Guernesey par le général Frazer, sous le nom d'un matelot du bord, Elizé Lacheur, par le même motif que ci-dessus. Le nom du pilote côtier, Français réfugié à Jersey, est Pierre Roussel. Tout à vous,

B. Devraux.

» Londres, samedi 12 novembre 1808. »

Au même, 16 novembre 1808.

« Je m'étais flatté, d'après votre lettre de samedi, monsieur, de recevoir hier de vos nouvelles; votre silence me prouve que l'on n'a point encore vu le ministre, ou, comme on me l'a dit hier, il nous désavoue; en conséquence, j'en serai pour mes frais, pour les dangers que j'ai courus, la misère que j'ai éprouvée, et les calomnies absurdes que l'on débite contre Châteaubriand et moi; on m'accuse d'avoir menacé le duc de Bouillon de l'enlever de sa maison et de le conduire en France; lâcheté et scélératesse publiées par Allègre et compagnie. En un mot, monsieur, tout le monde nous calomnie, tous se déclarent contre nous, et personne ne s'y intéresse. Quelles réflexions cela ne me fait-il pas faire! Quel est donc

l'homme qui a fait mouvoir Châteaubriand ? quels arrangemens a-t-il donc fait avec le ministre? puisque sa victime ne l'a jamais vu, m'a dit M. La Rivière en votre présence. Serai-je donc forcé, malgré ma répugnance, à rompre moi-même un silence qui m'outrage autant que mon ami, et de publier, pour notre justification, ce que vous me dites essentiel que le public ne sache pas? Répondez-moi de suite, je vous prie : votre réponse ou votre silence règlera ma conduite.

» Si, contre mon attente, on n'a pas encore obtenu de réponse satisfaisante sur l'objet de ma demande (mes avances), je vous prie, ou M. La Rivière, de m'avancer cinquante louis), car je suis forcé de vous répéter que je suis sans le sou, et que samedi 19, je dois solder une traite de vingt-quatre louis, qui me sera présentée. L'indécision nous a fait manquer trois jours bien favorables. Que deviendra Châteaubriand là bas? il sera victime de sa crédulité; je l'en avais prévenu, et sa réponse était toujours : « Celui-là n'est pas un homme comme les autres. » Je vous en mets l'arbitre, et j'ai l'honneur d'être, etc.

B. Deveaux. »

Réponse de M. Reygnier.

« Monsieur,

» On a remis au sécrétaire la note de vos de-

mandes mardi, et le ministre ne devant venir en ville que le soir, on sera chez lui entre dix et onze heures, aujourd'hui. Si vous voulez être chez vous vers quatre heures, je vous ferai savoir le résultat de l'entrevue.

» Quand je vous ai engagé à ne pas parler d'une
» affaire qui, par sa nature, doit être tenue, secrète
» c'était pour vous rappeler qu'il ne faut pas céder
» à un mouvement de vivacité ou de mécontente-
» ment, afin de n'avoir point à regretter d'avoir
» manqué à un engagement d'honneur, et d'avoir
» compromis la sûreté d'un ami. J'ai eu l'honneur
» de vous dire que, si j'étais le ministre, j'aurais
» fait ce que vous demandiez, mais que c'eût été
» parce que mon caractère m'y porterait; car il n'a
» jamais été question que d'un essai (il n'en était
» pas moins dangereux), que l'on disait extrême-
» ment facile, et qui me paraît, sinon impossible,
» au moins très difficile. Le ministre ne manque à
» aucun engagement, cela est vrai; mais, à sa place,
» j'aurais fait ce que vous me demandiez. Vous
» voyez que je vous parle avec franchise, et si nous
» nous connaissions depuis plus long-temps, vous
» ne douteriez point que je le ferai toujours. Per-
» sonne n'a tort dans cette affaire, mais elle a été
» malheureuse. Si vous jugez pouvoir rompre le
» silence, parce qu'on vous adresse des propos fon-
» dés sur des conjectures inspirées par des motifs
» que j'ignore, c'est, sans doute, parce que vous

» croyez pouvoir le faire sans rompre vos engage-
» mens avec votre ami et sans compromettre sa
» sûreté. Je ne pense pas que personne ait le droit
» de vous demander compte de votre conduite (la
» suite prouvera la fausseté de ce raisonnement).
» Si, d'après le résultat de la conversation que l'on
» doit avoir, vous ne pouvez attendre de solution
» définitive, je ferai ce qui dépendra de moi pour
» vous aider à payer votre lettre-de-change de 24
» louis, mais ce sera une affaire de vous à moi.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

Reygnier.

» 17 Novembre 1808. »

Je ne pense pas que cette lettre ait besoin d'être commentée; je ne sais par quel hasard elle échappa à la rapacité de Brook, quand il me vola mes papiers.

On voit par cette lettre et les précédentes combien le secret nous était recommandé; ce qui provoqua ma difficulté avec M. Brook, comme on le verra dans son temps. On voit également dans quel état de détresse cette mission m'avait plongé, et mes instances à réclamer mes avances faites à l'équipage du fatal navire.

Cependant je dois à M. Reygnier de dire qu'il a toujours répondu à mes lettres; il n'en est pas de même du monstre La Rivière.

Lettre à M. Henri La Rivière.

Richemond's Buildings n° 11, dean Saint Soho s[re], 7 décembre 1808.

« Monsieur,

» Je m'attendais, d'après notre entrevue de jeudi, recevoir de vos nouvelles ou de celles de M. Reygnier plus tôt.

« D'après ce que vous m'aviez laissé apercevoir, je concevais encore quelque espérance pour ce malheureux Châteaubriand, sur le sort duquel on paraît s'étourdir et peut-être attacher quelque prix à la perte. (Je ne me trompais pas : la réponse de l'abbé Sicard à La Rivière prouve qu'il avait plutôt envie de faire sa paix avec la France que de servir la cause de l'Angleterre ni celle de la légitimité; aux dépens de qui? des guinées britanniques. Pauvre John Bull!) Quoique je ne compte plus dans ce service, et que je ne désire d'y compter ni pour le présent ni pour l'avenir, je ne puis m'empêcher de vous rappeler de nouveau que vous devez non seulement vous y intéresser, mais qu'encore votre honneur (pays étranger à La Rivière; voir sa conduite envers son beau-père, envers Fauche-Borel, etc.) est compromis, s'il est victime de sa confiance en vous. En vain vous vous excuserez sur ses promesses, vous n'en serez pas moins accusé comme

Français, comme homme d'État, d'avoir cru si légèrement à ce que vous promettait un malheureux que la bonne foi et le désir d'être utile à la cause qu'il a toujours servie lui présentait comme très facile, même en dépit des élémens. Il me semble déjà entendre une épouse vous demander son mari, des enfans leur père, une famille entière son soutien, et moi, monsieur, je vous réclame un ami que vous avez sacrifié et que vous abandonnez.

» Vous m'objecterez peut-être encore que vous ne pouvez voir le ministre au nom duquel il est parti; et moi, monsieur, je vous répondrai qu'aucune puissance humaine ne me persuadera qu'un ministre comme M. Canning ne se rende accessible que pour perdre les hommes qui se dévouent à son propre service ou à celui de son pays; vous feriez de lui une peinture exécrable, et personne n'y croirait. Je ne crains pas de vous dire que j'envoie copie de cette lettre à madame de Châteaubriand, et que j'en garde une minute pour en faire usage au besoin, vous engageant à en faire autant à mon égard...

» J'espère, monsieur, que vous voudrez bien remettre à M. Reygnier les deux lettres de madame Le Mazurier (je les lui avais confiées sur sa demande, pour les communiquer au ministre, comme preuve de ma véracité); elles sont ma

propriété comme celles que je vous adresse sont la vôtre.

» Je ne vous parlerai plus de mon traitement supprimé par M. Brook, non plus que de mes avances faites à l'équipage du fatal Côtre; votre crédit ne s'étend qu'à faire des dupes et des victimes. En dépit des menaces que vous m'avez faites au nom de M. Rose, secrétaire de M. Canning, je trouverai le mot de l'énigme de votre intrigue. J'ai l'honneur d'être, en attendant de vos nouvelles, monsieur, etc.

B. Deveaux. »

Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne me fit point de réponse, et qu'il garda mes deux lettres : le scélérat !

J'écrivis donc, comme on vient de le voir, à madame de Châteaubriand, restée chez madame Goguet, à Guernesey, pour lui faire part de la futilité de mes démarches, de la réalité de mon pressentiment concernant cette malheureuse entreprise, et la prévenir que je ne comptais plus dans ce service, d'après l'ordre que m'en avait signifié La Rivière. Pendant mon voyage à la côte de France, M. Brook, chargé de payer les proscrits français, avait refusé de compter mon trimestre échu à mon porteur de procuration; j'avais cru devoir en informer La Rivière; il ne me

fut d'aucune utilité ; preuve de son crédit, s'il s'en occupa vraiment. Quoi qu'il en fût, la conduite de M. Brook à mon égard n'était guère propre à m'inspirer de la confiance dans le charlatan qui avait endoctriné le pauvre Châteaubriand, non plus que dans le soi-disant ministre qui ne voulait *pas se commettre auprès d'un subalterne*, pour faire rendre justice à sa victime. Henri La Rivière avait l'argent; son but était rempli.

Le lendemain de mon retour à Londres, le tuteur adoptif de mademoiselle Billaudaud (le fameux Allègre) me fit appeler par son fils, pour me demander quel était mon projet concernant mon établissement avec sa pupille. Furieux que j'eusse accepté une mission à son insu, et que je lui en eusse fait un mystère, il aurait désiré me trouver quelques torts pour rompre les engagemens pris. Je le pénétrai, et éludai le piége qu'il me tendait en lui disant que je n'étais revenu aussi promptement que pour en finir. « Dans ce cas, me dit-il, vous n'avez pas de temps à perdre pour ce qui regarde la cérémonie religieuse, en vous faisant bannir demain 6. Comme cette formalité emporte trois dimanches, vous n'avez que très juste le temps qu'il vous faut pour vous marier avant les Avants de Noël. » Je le désirais autant que lui, pour le moins. De suite les bans furent écrits et portés au ministre de Hanover Chapel,

qui les publia le lendemain et dimanches suivans. Notre mariage fut célébré le 22 novembre dans cette même chapelle, et par l'abbé Péricaut, vicaire-général du diocèse de Seez, le même jour, chez ce M. Allègre. Nonobstant ces deux cérémonies, dont madame Deveaux avait conservé les preuves authentiques, il fallut encore nous remarier une troisième fois, lors de la restauration, le décret impérial portant que « tout mariage contracté en pays étranger sans l'aveu des autorités françaises était nul aux yeux de la loi de ce pays, et par conséquent les enfans illégitimes, jusqu'à ce qu'il fût réhabilité. » Cette loi n'étant pas rapportée au mois de mars 1815, nous fûmes forcés de nous y conformer à la mairie du sixième arrondissement de Paris, rue de Verneuil, où les pièces des précédens mariages furent jointes à celles du nouveau, sous la date du 1er mars. Au moment que j'écris, j'ignore si ce décret est abrogé : à quoi s'amusait donc le fameux de Blackas?

Cette dernière cérémonie était remarquable par le maintien déconcerté de ma fille aînée, née le 6 novembre 1809, qui, tenant sa mère (enceinte de sept mois de son second enfant) par la main, ne savait que penser de cet attirail, de l'officier public, de ses questions aux deux époux, des témoins et des spectateurs. Allègre, le monstre Allègre, n'aurait demandé qu'un prétexte

pour entraver notre union; n'en trouvant point, il usa du despotisme le plus révoltant envers sa pupille. Il connaissait son attachement à M. l'abbé Carron et aux dames de sa maison qui avaient fini son éducation; il ne voulût jamais permettre qu'elle leur fît part de son établissement. Elle allait à confesse à l'abbé Carron; elle fut obligée de le changer pour se marier. Depuis son retour d'Écosse, elle était en pension chez le lâche Chandelier, se faisant appeler *de Pierreville*; elle y était encore lors de mon départ pour Guernesey. Pendant mon absence, ce même Chandelier l'insulta de la manière la plus outrageante; voici comment. Mademoiselle Billaudaud couchait dans une chambre contigüe à celle de M. et madame Chandelier, et y communiquait par une porte. Madame Chandelier était au lit, et son époux prêt de s'y mettre, lorsqu'en chemise, il frappa à la porte de mademoiselle Billaudaud; celle-ci, ne pensant à rien de cette nature, et croyant que c'est madame qui veut lui parler, ouvre la porte; mais, ô scélératesse! ô monstruosité dégoûtante! qu'aperçoit-elle? Chandelier entrant chez elle dans un état de nudité dont ma plume se refuse à décrire l'indécence; elle se retourne, pétrifiée d'horreur et d'indignation; il la poursuit et la secoue par les épaules pour la forcer à le regarder; elle verse des pleurs, pousse un cri, enfin le lâche se retire. Mme Chandelier n'é-

tait pas assez éloignée du lieu de la scène pour ne pas avoir entendu le bruit; l'autorité qu'elle exerçait sur son complaisant mari qu'elle traitait parfois comme son valet, et son silence, tout me porte à croire que c'était un coup monté contre moi entre ce couple et le tartuffe Allègre, dans l'intérêt du héros de Brécour en 1793, et de Quiberon deux ans plus tard !... Puisaye.

Sans savoir où je pouvais être allé, ils soupçonnèrent, avec assez de vraisemblance, que mon absence n'était autre chose que quelque mission pour la cause des princes français et du gouvernement anglais; de là l'enquête de M. Brook. Pour prévenir de futurs dévouemens et se débarrasser d'un jeune homme aussi entreprenant, il fallait un motif; cette conduite de Chandelier envers mademoiselle Billaudaud lui fut donc suggérée, persuadé qu'à mon retour j'en demanderais raison au lâche qui l'avait insultée, et qu'alors, comme on l'avait fait précédemment pour un M. Charles de La Chapelle, qui lui avait craché à la figure ne pouvant en obtenir autre chose, on me déporterait comme lui.

Je n'ai pas besoin de dire que dès le lendemain mademoiselle Billaudaud quitta la maison Chandelier et se réfugia chez M. Allègre, auquel elle raconta l'aventure de la veille. Il l'accueillit hypocritement, ne donna aucune suite à cette affaire, qui aurait dû le piquer, n'eût-ce été que

par l'abus que l'on faisait de sa confiance, puisque c'était lui-même qui l'avait placée dans cette pension, et ne continua pas moins à y passer toutes ses soirées, quand il n'était pas chez le comte de Puisaye.

A mon retour de Guernesey, je trouvai mademoiselle Billaudaud chez M. Allègre, sans en soupçonner la cause. Ce suborneur venait de perdre en quelques heures une jeune personne qui tenait sa maison en attendant d'en devenir la maîtresse; on prétendit dans le temps que, se voyant déçue de ses espérances, et dans un état qu'elle ne pouvait supporter sans honte, elle s'était empoisonnée. Je dus donc penser que mademoiselle Billaudaud ne se trouvait chez son tuteur adoptif que pour le remplacer à la tête de son ménage durant ses fréquentes absences, et je ne fus désabusé que quand il était trop tard pour en tirer vengeance, quand même mon épouse ne m'aurait pas fait jurer de n'en demander aucune explication. Mon silence leur ôtant tout prétexte, ils eurent recours à un autre moyen, dont on jugera plus bas.

Quoique j'aie déjà parlé de ce Chandelier, que M. Duchemin de Villiers place, dans ses lettres sur la Chouannerie, à la tête des chouans du département de la Mayenne, sous le nom de *Philibert* (pour Philbert) *le Chandelier de Pierreville*, et comme le type des royalistes de ce pays, je n'ai

pas cru inutile d'ajouter cette anecdote, pour prouver au lecteur et à M. Duchemin même combien il s'est laissé abuser par Chandelier ou par quelques uns de ses compères.

Le même inconvénient poursuivra toujours l'historien qui, n'ayant point été acteur, écrira sur des notes plutôt officieuses qu'officielles.

En m'unissant avec la pupille de cet Allègre, j'avais pensé avec quelques autres que, par égard pour cette créole, pour sa famille qui l'avait accueillie lors de son arrivée à Saint-Domingue, et qui avait beaucoup contribué à sa fortune, il userait de son crédit sur son patron, qui pouvait tout auprès des ministres anglais, pour nous tirer du mauvais pas où La Rivière nous avait placés Châteaubriand et moi. Je me trompai et on se trompa : ils ne s'en servirent l'un et l'autre que pour nous perdre tous les deux. Chez un lâche, la vengeance et la haine l'emportent sur tous les autres sentimens. Hé bien! cet Allègre, ainsi que je l'ai dit plus haut, a été retraité comme colonel, sans doute à la recommandation du marquis de Puisaye, député du département de l'Orne à la chambre *introuvable* de 1816. Rien d'étonnant que ce législateur, qui se targuait encore en 1822 du titre de *commandant de l'armée royale lors de l'absence du roi*, ait obtenu d'un ministre étranger aux mouvemens royalistes de l'Ouest ce qu'il demandait pour le confident de son frère. (Voir sa signature

au bas de la pétition du gendarme Heckenbener.)

Le 1er février arriva donc enfin, et je me rendis, comme les autres refugiés français, au bureau de M. Brook, pour toucher mes deux trimestres échus. Je ne me présentai pas plus tôt devant lui, qu'il débuta ainsi : « M. Billard Devaux, pourquoi êtes-vous sorti du royaume sans passeport, et depuis quand êtes-vous de retour? » Il y avait trois mois, et le sous-chef de la police de Londres l'ignorait.

O Coridon, Coridon, quæ te dementia cepit?... O Canning!

« Vous vous trompez, Monsieur, lui répondis-je en lui remettant celui dont j'étais porteur. Après l'avoir lu et relu : —Je ne vous paierai pas, dit-il, que je ne sache qui vous a donné ce passeport, et qui vous a autorisé à vous absenter. » Il est bon d'observer que La Rivière, en recommandant à Châteaubriand le plus strict secret sur cette entreprise, lui avait spécialement recommandé, *au nom de M. Canning, que cette canaille de Brook l'ignorât.* Châteaubriand m'avait transmis la même recommandation, ce qui entraîna la querelle suivante, par ordre ou par autorisation. Ce n'était pas la première difficulté que nous avions, ce Brook et moi. Lors de la fixation de mon traitement, il voulait me soustraire 13 louis et 14 fr. 8 s., dont il serait peut-être venu à bout, si je n'avais invoqué avec suc-

cès l'autorité de lord Castlereagh, depuis lord Londondrery.

Pour un cœur bas et plat la vengeance a des charmes.

Le messager d'état Yousse, particulièrement attaché à son bureau, fut présent à ces deux altercations; je le prie de me démentir si je m'écarte de la vérité dans le précédent récit non plus que dans le suivant :

« Cette question de votre part, qui m'a autorisé, est indiscrète, Monsieur; rappelez-vous de la personne à qui vous avez remis ce passeport, puisque c'est vous-même qui l'avez rempli, m'a dit M. Reeves, et vous saurez si elle avait droit ou non de l'exiger de vous. Quant à moi, je ne puis disposer d'un secret qui n'est pas le mien. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il m'a été apporté chez moi, et que je ne l'ai point mendié. — Mais, Monsieur, lui observai-je, si vous vous saisissez de mon passeport, seule pièce qui justifie de mon absence, veuillez, je vous prie, m'en donner un reçu et me payer mes deux trimestres, ou du moins motiver votre refus par écrit. » Ce qu'il me fut impossible d'obtenir, tant pour l'un que pour l'autre. Il est des circonstances où l'homme n'est pas maître de ce qu'il éprouve : l'injustice de M. Brook me fit franchir les bornes de la patience; et quel homme, à moins d'être un ange, eût pu résister?

Nous nous échauffâmes l'un et l'autre à mesure que les paroles se haussèrent; il m'ordonna de sortir de son bureau; je m'y refusai jusqu'à ce qu'il m'eût rendu mon passeport ou donné un reçu, payé mes deux trimestres ou motivé son refus par écrit: demande inutile. Je lui ajoutai encore que, non content d'avoir vraisemblablement compromis le reste de ma famille en France par une conduite à la fois scandaleuse pour son gouvernement, impolitique et injurieuse pour moi (son enquête sur mon voyage), il voulait encore me frustrer de mon traitement, si plus il ne m'arrivait, et cela pour avoir exposé mes jours pour le service de son pays et par ordre de son gouvernement, lui observant, en outre, que, sans le respect que m'imposait sa place, je lui en aurais déjà demandé raison; mais que, s'il voulait l'oublier pour un moment, j'oublierais mes blessures pour lui prouver ce que nous étions tous les deux. Je lui dis encore qu'il était au-dessous de sa place comme chargé de la police; que, s'il m'avait cru employé contre l'intérêt de son pays, il devait supposer que j'avais des complices qui m'auraient informé de ses poursuites (ne l'étais-je pas par la lettre précitée de Reygnier?) et que, si je m'étais jugé coupable, bien certainement je ne serais pas revenu. Mon passeport ne me donnait-il pas les moyens de m'y soustraire? Que, par ma fuite, je l'aurais

privé de renseignemens d'autant plus importans à connaître, que sa place lui en imposait l'obligation, et que, dans l'hypothèse plus palpable que j'étais autorisé, ce n'était pas à lui, chargé de la police de Londres, d'apprendre à celle de Paris que son gouvernement avait envoyé quelqu'un sur ses côtes, et que, s'il arrivait quelque malheur à Châteaubriand (dont le voyage était si peu un mystère, qu'Allègre m'avait nommé le point où je l'avais débarqué), on pourrait bien s'en prendre à lui; que jusque-là, et sans son enquête, aussi impolitique qu'irréfléchie (je me trompe, elle était calculée), sur mon départ, sur le but de mon voyage, et son empressement à déclarer à chacun que j'étais parti sans passeport...... Chose absurde! autant valait-il dire que j'étais clandestinement en France pour le service de la Grande-Bretagne : personne ne se doutait où j'étais.

Il est vrai qu'à cette époque le gouvernement avait envoyé à la recherche de Châteaubriand (preuve que cette mission était ordonnée par quelque autorité). Son épouse, par économie, avait congédié le seul homme (Roussel) qui connût la côte où l'on devait reprendre son mari. Le canot fit côte, et les six matelots qui étaient dedans furent pris : cela devait être. Les Français furent fusillés, et les autres..... je ne sais ce qu'ils devinrent.

M. Braich (Kirch ou la Bonté), aujourd'hui colonel d'artillerie attaché au matériel du ministère de la marine de France, en arrivant du continent, où il avait été envoyé par le gouvernement (par lord Moira, si je ne me trompe), eut une querelle semblable à la mienne avec ce même Brook, et exilé, par lui ou sur son rapport, à Woster, dans la principauté de Galles, où il resta jusqu'à la restauration; et quand l'on avait besoin de lui pour quelque mission importante, le gouvernement lui envoyait son passeport, ses instructions, etc., à l'insu de Brook (que penser de tels ministres?); il partait de là, revenait à Londres *incognito* faire ses rapports, et retournait à sa surveillance. Il fit deux voyages de cette manière à Paris en 1813 et 1814; il peut me démentir. Quel gouvernement! Cette circonstance, à défaut d'autres preuves, suffira pour faire connaître l'homme que je signale à son pays et à la société comme le plus vil caméléon à qui la révolution française ait dû une partie de ses succès.

On sera forcé de convenir que, si ce Brook mit de la bonne foi dans ses démarches, il y mit bien peu de politique et s'éloigna furieusement des devoirs de sa charge. N'eût-il pas été plus juste et plus conséquent d'attendre mon retour dans le silence, de me faire produire mes ordres en secret plutôt que de laisser écouler trois mois et de choisir trente ou quarante témoins pour me

faire une scène peu commune dans le journal des hommes vraiment dévoués à leur pays, et dont il était à craindre que quelqu'un ne fît son profit? Entre tous ces témoins étaient MM. l'abbé Péricant, Le Leuch, Cadoudal, Le Theies, le chevalier de Béague, etc., etc., et le fameux Ollivier de la Blairie, gentilhomme breton, de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), protégé du comte de Puisaye sans en être personnellement connu.

Ce la Blairie rentra en France l'année suivante avec une dame anglaise, épouse d'un M. de Précorbin, émigré, qui lui sacrifia son mari, sa mère et son enfant, encore à la mammelle, et elle-même, car elle mourut la même année dans la plus affreuse misère à Paris, rue des Fossés-Montmartre, passage du Vigan, chez la veuve Boulan.

La Blairie, avant de passer en Portugal, avait été renfermé à Sainte-Pélagie pendant assez longtemps, disait-il à Lisbonne et à Londres, et y avait appris l'anglais (il prévoyait dès lors en avoir besoin). Il obtint sa liberté sous la caution d'un Espagnol nommé Larue, d'un de ces Espagnols comme il s'en est beaucoup trop trouvé pour le bonheur de leur pays, et qui fut lucrativement employé depuis dans un des ministères du roi Joseph Bonaparte. Il s'était marié à Paris avec une..... sœur de la veuve Boulan, dont il

est parlé plus haut. Ce fut donc en sortant de cette prison qu'il prit la route de la Péninsule, à pied et sans passeport, disait-il encore. M. de Bourmont lui en avait tracé le chemin, et ce fut chez lui que j'en fis la connaissance ; voici comment : un dimanche du mois de juin 1805, il m'invita à dîner chez lui, et me donna pour convive le sieur la Blairie. Je n'expliquerai point ici la cause de cette rencontre : ce serait à M. de Bourmont à nous la dire. Je n'en avais plus entendu parler, lorsque, trois ans après, je le retrouvai chez le célèbre Chandelier à Londres. L'ayant connu chez M. de Bourmont, le croyant son ami, et pensant, ainsi qu'ils m'en avaient persuadé tous les deux, qu'il avait servi la même cause que moi, je ne fis aucune difficulté d'en faire la connaissance, et de lui rendre quelques services en lui prêtant de l'argent, en le cautionnant et en payant sa pension dans la maison où j'étais. J'ai tout perdu, et pour remerciement, je n'en ai obtenu que des injures : rien d'étonnant.

Au mois de janvier 1810, je ne fus jamais plus étonné que de le voir arriver à l'hôtel Castellane, rue de Grenelle-Saint-Germain, au coin de la rue du Bac. Mais, avant de poursuivre, il faut que je revienne à Lisbonne avec ce prétendu proscrit, pour expliquer la manière dont il y est reçu à bord d'une frégate anglaise dont le capitaine lui

fait le meilleur accueil, l'admettant tous les jours à sa table, et le débarque à Portsmouth ou Plimouth sans la moindre difficulté.

Après la conjuration de Pichegru et de Georges Cadoudal, les deux frères de ce dernier, Le Theies et Debar, forcés d'évacuer leur pays, ne trouvèrent que très difficilement place à bord d'une frégate anglaise mouillée devant l'une des îles d'Édie ou de Houat. A son mouillage à Portsmouth, elle les déposa à bord d'un Ponton où ils restèrent cinq semaines traités comme des prisonniers. Ils vivent tous, hormis Debar : ils peuvent me démentir.

Quelle différence entre ceux-ci et la Blairie! ils sont retenus prisonniers dans le même port, où il reçoit une lettre du comte de Puisaye, qui lui annonce un traitement de quatre schellings par jour, et lui enjoint de descendre à Londres, chez son parent Chandelier. Il lui fut aussi sans doute assigné un poste brillant dans la nouvelle armée de son protecteur. Georges Cadoudal, Debar et Le Theies, avaient servi sous ses ordres immédiats; mais ils n'étaient pas dignes de sa bienveillance, non plus que les frères de l'homme le plus dévoué des royalistes de France à la cause des Bourbons. La mission de la Blairie était sans doute remplie, puisqu'il revint en France, par la Hollande et les Pays-Bas (le préfet de Bruxelles lui avança cent cinquante francs pour se rendre à

Paris), laissant madame de Précorbin dans la capitale de ce pays sans argent.

Dans les Pays-Bas comme en France, l'homme sans argent est un être méprisable ; ainsi fut considérée l'Anglaise en question par le maître de l'auberge, où la Blairie l'avait laissée; elle fut chassée de cette maison un soir et forcée de passer la nuit sous une halle, me raconta-t-elle à Paris. Elle était enceinte et un peu avancée, son enfant périt et elle aussi, des suites de cette aventure, suivant l'opinion du docteur qui la traita: le docteur Brossot, si je ne me trompe. Enfin, rejetée partout, et sans aucune ressource, elle vint à Paris, croyant y trouver son ravisseur, qui lui avait donné son adresse à l'hôtel Castellane; L'arrivée de la Blairie dans cet hôtel m'avait surpris étrangement ; celle de cette malheureuse ne me surprit pas moins; mais l'espoir d'avoir des nouvelles de mon épouse, dont je n'avais pas entendu parler depuis près d'un an, me rendit cette surprise agréable; je fus déçu de mon attente. « Je n'ai point vu madame Deveaux de-
« puis votre départ, par l'impossibilité où j'étais
« de lui remettre l'argent dont je vous suis rede-
« vable; mais je n'ai pas entendu dire qu'il lui
« soit rien arrivé de fâcheux, non plus qu'à votre
« fille. » Il m'apprit qu'elle était accouchée d'une fille; tout cela ne valait pas un mot d'écrit.

Il m'apprit aussi que M. Brook n'avait fait

aucune difficulté de lui compter son trimestre en entier , quoi que non échu, et lui avait fait donner un passeport pour la Hollande. Et l'on m'en avait refusé un pour ce même pays!

Le jour de son arrivée, il porta à M. Desmarest, chef d'une division au ministère de la police, plein un mouchoir de papiers dont je ne puis parler du contenu ; ce qui commença à m'éclairer sur un voyage dont j'avais été parfaitement dupe jusqu'alors.

Pour m'en imposer sans doute, le jour suivant, une troupe d'agens de police vint l'enlever à six heures du matin, et le conduire en prison à la préfecture de police. M. de Bourmont, à son retour en France, avec le général Junot, fut aussi mis en surveillance, s'il ne fut pas mis en prison: ces mesures étaient politiques.

Quoi qu'il en puisse-être, l'arrestation de la Blairie me donna quelque inquiétude pour moi-même, et mit ma petite politique en défaut; j'en fus encore dupe; il fut remis en liberté le même jour, et peu de temps après on lui permit d'aller voir sa mère, au moment où madame de Précorbin quittait Bruxelles pour se rendre près de lui. N'ayant pas dans son sac de quoi payer son premier déjeûné, elle y suppléa par une petite ruse empruntée peut-être de son amant. A quelque distance du départ de la voiture, elle poussa un grand cri, qui attira l'attention des

voyageurs ; chacun lui en demanda le motif, elle dit avoir oublié sa bourse dans la chambre de son auberge; Un voyageur nommé Constant la questionnant sur la cause de son voyage à Paris, elle lui répondit qu'elle y rejoignait son mari, officier général au service de l'empereur. Point d'inquiétude, madame lui dit-il : ma bourse est à votre service, et vous me remplirez de mon déboursé à Paris. En descendant de la diligence, il la conduisit à l'hôtel de Castellane, où elle croyait trouver la Blairie, qui arrivait tout au plus à Rennes dans ce moment. Heureusement pour elle, il lui avait donné l'adresse de la veuve Boulan, avant de quitter Bruxelles, lui enjoignant de ne lui écrire que là; elle s'y rendit avec son mentor. Cette veuve Boulan la reçut, et la présenta à madame Lance, sa sœur, qui l'accueillit chez elle jusqu'au retour de la Blairie, dont je ne pus fixer l'époque. Les avances de M. Constant pour l'intéressante anglaise se montaient à quinze francs, comme il paraît par la lettre suivante, dont suit le contenu en substance, si je m'en rappelle bien.

A Monsieur Constant, Hôtel de Brugé.

« Vous êtes bien heureux que je ne sois pas
« arrivé chez moi lorsque vous y êtes venu faire
« une scène de polisson à madame Ollivier : je
« vous aurais enseigné, d'une manière un peu rude

« peut-être, à vous mieux conduire. Je remets à « votre portier quinze francs, que *vous dites* avoir déboursés pour elle. Ollivier *de la Blairie*.

Cette lettre explique assez les difficultés du généreux M. Constant, dans le recouvrement de ses avances, et la reconnaissance des deux amans, pour que j'aie besoin d'y rien ajouter. La Blairie s'absenta de nouveau, et pendant ce voyage, madame de Précorbin périt chez madame Lance, dans la plus affreuse misère; triste récompense de sa piété conjugale ; cette mort eut lieu dans le mois de mars 1810. Voilà le protégé de M. de Bourmont à Lisbonne, et de M. de Puisaye à Londres. Ce fut à la suite de cet événement qu'il fut placé lieutenant dans le troisième régiment étranger, dans le temps à peu-près que M. de Bourmont fut fait, ainsi que M. de Scépeaux, adjudant-commandant. En 1814, l'un était lieutenant-général et l'autre chef de bataillon ; ce n'est pas perdre son temps.—Poor john Bull ! Dès mon arrivée à Paris, j'avais sollicité la faveur d'être admis simple hussard dans le cinquième régiment, et ne pus l'obtenir : je n'avais ni les mêmes titres, ni les mêmes protecteurs ! Qu'en pense le lâche Clausel de Coussergues ?

Il faut avouer que Bonaparte ne fut pas aussi tyran que quelques uns l'on prétendu : l'on voit, ci-dessus, deux hommes échappés de ses fers,

dont un à la solde de ses plus cruels ennemis, reçus sous ses bannières et y faire leur chemin rapidement.

La Blairie n'avait peut-être pas quitté le Tage qu'un traitement de quatre francs seize sous par jour lui est accordé, quand des hommes connus par leurs propres services, ou ceux des leurs, ont été des années entières avant d'obtenir une solution avantageuse. Voir les deux Cadoudals, Debar, Le Theies, Moulin, etc., etc. En Angleterre comme en France, les protections valent mieux que les titres, et les Méhé-Delatouche, l'emporteront dans l'un et l'autre pays sur le dévouement le plus prononcé. Poor john Bull! La Blairie est honorablement traité par le capitaine de la frégate anglaise qui le reçoit dans le Tage; qui avait donc pu le recommander si particulièrement à ce capitaine à Lisbonne? Matière à de nouvelles réflexions qui n'échapperont point au lecteur.

Je reviens à mon sujet, dont je ne me suis écarté que pour prouver le bonheur des uns et le malheur des autres; l'ascendant de l'un et la condescendance des autres. A mes réflexions M. Brook me dit. « Je ne vous réponds rien! » je le crois f..... bien, lui ripostai-je : que pourriez-vous me répondre?

Je le pénétrai si bien, que je lui dis en le quittant, devant le Theies, que je pris à témoin,

vous m'enlevez mon passeport d'autorité aujourd'hui, seule pièce qui justifie de mon absence, et dans quelques jours vous me ferez arrêter, et me demanderez peut-être que je vous produise les ordres en vertu desquels j'ai aventuré ma vie, pour le service de votre pays : hélas! je n'avais que trop raison : *in omnibus respice finem.* Je ne rapporte cette altercation que pour convenir de mes torts dans cette circonstance, et être la preuve de ma véracité. J'aurais dû mieux connaître l'homme à qui j'avais affaire et être plus réservé, me dira-t-on. J'aurais dû savoir que je n'étais ni le premier ni le dernier à qui ce Brook eût cherché et dût chercher encore des querelles d'Allemands! peut-être y avait-il quelques autres moyens; je ne les trouvai point, et suis très disposé à cet égard à m'en rapporter à ceux qui auraient mieux fait en pareille occasion, sans doute le pauvre méchant bonhomme Clausel de Coussergues. L'on me dira qu'il ne fallait pas me trouver dans cet embarras; le faible a toujours tort : cet avis est excellent pour une autre fois, et je suis déterminé à le suivre, mais alors j'y étais, et suivis l'impulsion de ma conscience, qui me trompa. Debar, de Rose et un autre, dont j'ai oublié le nom, tous trois officiers chouans de Bretagne, furent déportés, en décembre 1812, dans l'une des îles d'Edie ou de Houat, y furent pris et tués tous les trois dans la nuit du 20 au

21, voir les journaux du temps; leur dénonciateur, l'abbé Marion, ex-Bourbonniste enragé, reçut la croix de la Légion-d'Honneur en récompense de ses services. Quel oubli de principes, d'attacher à un service de délation et d'espionnage un honneur militaire, qui ne doit être que le fruit de la valeur et du sang versé pour la patrie! Il est vrai que la police de France connaissait, avant leur départ d'Angleterre, le nom de la frégate qui devait les transporter, ainsi que le point sur lequel elle devait les jeter. J'en puis parler pertinemment, et je dirai par la suite comment j'en fus instruit étant en surveillance à Morlaix; mais, avant, je désirerais savoir de quoi ils étaient accusés; d'être royalistes et peut-être trop disposés à le soutenir.

M. Moreau, commissaire de police à Morlaix, me fit appeler vers le commencement du mois de décembre: « M. Deveaux, me dit-il, votre état me touche d'autant plus que je suis comme vous époux et père; » il est vrai qu'on lui a toujours accordé le mérite d'aimer beaucoup sa femme et ses enfans, « je ne dois pas vous dissimuler que vous êtes en surveillance jusqu'à la paix, et l'époque de cette paix n'est pas fixée. Je vous ai fait appeler pour vous faire part du seul moyen que je trouve de vous arracher à l'horreur de votre situation et vous remettre en grâce près du gouvernement. Avez-vous connu un

officier royaliste, Debar, les frères Cadoudal et Guilmot? Je les ai tous connus, particulièrement Joseph Cadoudal, avec lequel j'ai été intimement lié.

» Eh bien, me dit-il, Debar, de Rose, et un autre qu'il me nomma, dont j'ai oublié le nom, doivent se rendre à Plymouth, s'ils n'y sont déjà, s'embarquer sur telle frégate, et se rendre à l'une des îles d'Edic ou de Houat (Morbihan), et delà pénétrer à la grande terre, y former quelques rassemblemens, et dès qu'ils auront un noyau, les frères Cadoudal et Guilmot, etc., les rejoindront. Si vous voulez, je vous adresserai à M. le préfet de Vannes, qui vous placera chez des gens à lui, de manière que vous puissiez vous réunir à eux, sans qu'ils puissent soupçonner votre mission ; vous communiquerez avec les autorités locales par des intermédiaires sûrs, ou avec moi si vous le préférez, et, pour vous donner plus de poids, on fera un grand étalage de votre évasion sur les journaux (manière usitée de préconiser ceux qui devaient jouer un rôle distingué à la tête des partis où dans les pays qu'on leur destinait) ; on vous fera passer les instructions nécessaires par des gens sûrs, et vous vous conduirez selon les circonstances. Vous n'ignorez pas l'avantage que vous pourrez retirer d'un pareil service, qu'on ne laissera pas ignorer à l'empereur, qui vous placera selon vos désirs et vous procurera

par là la facilité de vivre tranquille et heureux, avec madame votre épouse et votre petite, qui pourront se réunir à vous. »

Ma réponse fut simple, la voilà mot à mot: « Monsieur, je sais me battre; que l'on me donne des hommes et des armes, j'irai les combattre; mais ne trouvez pas mauvais que je refuse une tâche au-dessous moi; d'ailleurs, Monsieur, j'attache trop de prix à votre estime pour m'avilir à vos yeux. »

L'on aura de moi l'idée que l'on voudra; mais je dois confesser que je ne sais trop par quel motif les larmes me gagnèrent, et M. Moreau n'y parut point insensible, puisqu'il me dit avec bonté: « M. Deveaux, je ne vous en reparlerai jamais. » Il a tenu parole, et je lui dois encore la justice de dire qu'il m'a traité avec plus d'égards depuis qu'avant; ce qui me rappelle ce que disait Frédéric second du traître et de la trahison.

Quelques cranes de cheminée auraient peut-être fait une réponse plus verte que la mienne, diront-ils; je ne crus pas prudent d'en faire une autre. Si j'ai quelquefois fait preuve de caractère, ce n'a été que sur les champs de bataille ou près de personnes à qui je croyais pouvoir dire ma façon de penser, dans leur propre intérêt ou dans celui de la cause:

> Ce n'est point à mourir que la gloire convie,
> C'est à rendre sa mort utile à sa patrie.

Dans le courant du mois, ainsi qu'il était annoncé, ces victimes furent jetées sur le point désigné, assassinées par des soldats venus de Lorient, pour cet effet, et la récompense du dénonciateur fut cette même croix d'honneur, dont tant de personnes en France sont décorées?

Qui avait pu donner des détails si positifs, me demandera-t-on, peut-être, ce n'était sans doute pas lord Liverpool. Les registres de la police républicaine, consulaire et impériale, auraient pu nous apprendre bien des choses ignorées, si l'on ne les eût pas brûlés, ainsi que la correspondance dans les mois de février et de mars 1814.

Nonobstant la chaleur de mon altercation avec Brook, ma conscience me mettait à l'abri de la crainte; elle me trompa; elle en eût trompé beaucoup d'autres à ma place.

Ne pouvant obtenir aucune justice de M. Brook, je pris enfin le parti de me retirer et de retourner vers le ministre qui avait autorisé Châteaubriand; je fus encore déçu dans mon attente. Indépendamment d'une lettre que je remis chez M. Canning, je me présentai encore trois fois inutilement le lendemain chez S. Exc., et une chez M. Hamon, secrétaire en chef de son département.

Démarches aussi vaines que multipliées; tout le monde semblait s'être donné le mot, et ma perte, dès lors, me parut irrévocablement décidée,

comme si j'eusse dû répondre du non succès de cette expédition, moi qui n'y étais qu'auxiliaire et ne connaissais que Châteaubriand; MM. Henri La Rivière et Reygnier ayant eu grand soin de lui défendre de me dire qu'ils y fussent pour rien, et ils avaient grandement raison, car je n'aurais certainement pas éprouvé les malheurs et les tourmens qui m'en sont résultés. Je n'avais contracté d'autres engagemens avec l'infortuné Châteaubriand que ceux *de le mettre à terre, de le prendre ou ses paquets, autant que l'on m'en fournirait les moyens* : combien n'ai-je pas de témoins de ce fait, si le désarmement du fatal Côtre, par le général ang.., n'était une preuve de plus en ma faveur.

N'étant connu du ministre que par le passeport qu'il était censé avoir remis pour moi à la trop crédule victime de sa confiance, je n'avais donc pas le droit de compter sur le partage des faveurs, tant de mille fois promises au succès; par conséquent nulle obligation de payer et nourrir l'équipage, non plus que de réparer le bâtiment à mes propres frais : en admettant que j'en eusse eu les moyens, qui m'en aurait rempli? Cette tâche ne regardait-elle pas plutôt l'entremetteur, que l'honneur rendait en quelque sorte responsable du succès comme de l'homme qu'il avait présenté à M. Canning, digne de sa confiance? Il l'était à tous égards, si on ne l'eût pas

trompé autant par des promesses fallacieuses que par de grossières impostures, dont on pourra juger plus bas; et son caractère à la mort atteste ses principes et la pureté de sa conscience.

On sera peut-être surpris que la Rivière et Reygnier ne m'aient jamais admis à aucun des banquets donnés à Châteaubriand, *à ses propres dépens*, ainsi qu'on le doit croire; je n'en suis pas aussi étonné: ces charlatans ne me connaissaient pas personnellement, mais ils savaient que je mettais une grande différence entre bien parler, bien écrire et persuader, et connaissaient aussi vraisemblablement ce que dit Morery des Normands et des Manceaux.

Un jour que ces Messieurs régalaient leur dupe, à la Sablonnière, ils renversèrent un bouchon sur le col d'une bouteille, faisant allusion de ce bouchon avec Bonaparte; le tirèrent à la cible avec des boulettes de pain, et, le laissant abattre par Châteaubriand, lui frappèrent sur l'épaule, chacun de son côté, en criant: « Ce sera lui, ce sera lui qui abattra ce grand homme de dessus son trône. » Moyens dignes des recruteurs du quai de la Ferraille, avant la révolution.

Le tartuffe La Rivière avait également persuadé au pauvre Châteaubriand que Fouché n'était pas ministre de la police, mais bien Pelet de la Lozère, à qui il écrivait, et qu'en cas d'événement il pouvait être tranquille: il ne lui arriverait rien

d'après sa lettre. Je ne sais vraiment de quel titre qualifier une telle conduite, inconcevable sous le rapport de la duplicité des uns et de la crédulité de l'autre, et pourtant si vraie, que je ne pus jamais en dissuader le malheureux Châteaubriand, qui, peut-être même, ne fut désabusé qu'à Paris. Il m'ajoutait encore, avec l'accent de la persuasion la plus positive : « Préjean n'est pas mort; Bonaparte n'ose le faire périr : il est f.... ».

Combien de grands politiques ne puisent de moyens que dans l'ignorance de ceux à qui ils ont à faire !

Je ne rapporte ces faits, que je ne connus qu'en mer, par malheur pour moi, et que, par amitié pour la mémoire de Châteaubriand, j'aurais désiré taire, que pour être la preuve de l'astuce des uns et de la simplicité de l'autre.

Depuis le 25 septembre, que Châteaubriand était sur le continent, en proie à ses regrets comme je l'étais en Angleterre à la tyrannie, il avait eu le temps de peser les réflexions que je lui avais faites touchant cette funeste mission, lorsqu'il me proposa le partage de ses périls; à quoi il me répondait, le malheureux : « On n'apprend point à un vieux singe à faire des grimaces. »

A Dieu ne plaise que je fasse le moindre reproche à cette victime de sa crédulité : *ignoranti non fit injuria.* Mais pourquoi m'avoir trompé

en m'assurant qu'il n'y avait point d'intermédiaire entre le ministre et lui? Pourquoi si prodigue de sa confiance envers les uns, et si avare envers celui qui devait partager ses dangers?

Quoi qu'il en puisse être, pourquoi ces demi-confidences? quel inconvénient y avait-il à me mettre dans celle ci? On le lui avait défendu, me répondra-t-on, parce que vous n'auriez pas bougé de place; hors de doute. Il ne m'avait rien caché de ses démarches futures, une fois à terre; je connaissais sa mission aussi bien que lui. (J'étais chargé d'ailleurs de la rédaction de ses dépêches au ministre, et de lui conserver les originaux pour son retour.) Il ne m'avait dissimulé ni le lieu de sa retraite en débarquant chez M. Boiselucas, son ancien ami, propriétaire à Saint-Cast, entre la rivière du Guildeau et la mer, ni son projet de l'envoyer, ou son fils, porter les lettres de La Rivière à MM. l'abbé Sicard et Pelet de la Lozère, à Paris; non plus que celui d'envoyer quelqu'un à Brest pour en connaître l'esprit, la force de la garnison et l'état des bâtimens dans la rade. Selon ce que j'ai pu recueillir, ce fut un M. de Goullion, parent du brave Goullion de Jersey, qui fut à Brest, et le fils Boiselucas à Paris. Il ne m'avait encore laissé ignorer ni son projet d'acheter un poste de douaniers à la côte, ni celui d'acheter un canot pour s'en revenir en cas d'événement, non plus que les huit cents

louis qu'il emportait pour ces objets et les autres dépenses inséparables de son entreprise.

Selon toute apparence, ses deux envoyés, à Paris et à Brest, s'acquittèrent de leurs missions ; mais le fils Boiselucas fut arrêté à Rennes à son retour de Paris, avant, je le crois, que ce même malheur ne fût arrivé à Châteaubriand. Il fut condamné, m'a-t-on assuré, à rejoindre l'armée et à servir en Espagne. Matière à de nouvelles réflexions sur M. Pelet, qui, peut-être, aima mieux qu'il fût arrêté à Rennes qu'à Paris ; au moins je l'explique ainsi, ne pouvant me résoudre à croire qu'il eût osé, quand il l'aurait voulu, passer une telle démarche sous silence. Il faut supposer que les conseillers d'État, chargés du département de la police, se surveillaient mutuellement, comme Desmarest les surveillait tous, sans en excepter le ministre même ; et on saura que Pelet de la Lozère n'était pas chargé de la partie de l'Ouest, mais bien le célèbre Réal, à la connaissance duquel il eût été à craindre qu'une telle anecdote fût parvenue. Quelle que soit l'opinion du lecteur sur cette digression, je désirerais savoir ce qu'il pense de la recommandation de La Rivière à son ancien collègue Pelet de la Lozère, et comment se seraient conduits Fabius et Scipion, si le sénat de Carthage, ou Annibal, leur eût envoyé un tel émissaire pour renverser leur gouvernement, avec injonction de le protéger en

cas, plus que présumable, de malheur, ainsi que l'avocat normand en avait persuadé sa victime? J'ai déjà dit que je ne connus ces particularités qu'en mer, non plus que la part qu'il avait à cette mission, malheureusement pour moi. Que de réflexions sinistres cette nouvelle, mais trop tardive confidence, ne me fit-elle pas faire, et dont je n'en cachai aucune à mon malheureux ami, mais inutilement ! combien il a dû penser à moi dans son malheur !

Avant son départ de Londres, je lui avais dit mille fois : Puisque vous êtes si bien avec M. Canning, et qu'il a besoin de vous, profitez donc de ce moment très glissant pour faire fixer un traitement à votre épouse et à vos enfans : *Homo mortalis.* Outre les périls attachés à ce genre de service particulièrement, vous n'en êtes pas plus exempt que les autres. — Je ne veux faire aucune demande, me répondit-il, avant d'avoir prouvé comment je sais servir. »

A peine eus-je parcouru les lettres de La Rivière et de Reygnier, que je ne dissimulai à mesdames de Châteaubriand et Le Mazurier ni mes craintes ni mes regrets sur la légèreté de ma démarche. Ils étaient superflus ; le mal était sans remède. Trop fatale confiance, tu causas mon malheur !

Châteaubriand avait trop d'intérêt à suivre ses envoyés, pour ne pas être informé de suite de l'arrestation du jeune Boiselucas ; la maison du

père ne pouvant lui offrir aucune sûreté, et se voyant abandonné, il n'eut donc rien de mieux à faire que de mettre la Manche entre la police de France et lui.

Il se procura un canot, je n'ai pas su comment, et se mit à la merci des flots vers le commencement de janvier, je suppose, puisque, par une fatalité attachée à son étoile, il fit côte en Normandie, le jour des Rois, m'a-t-on assuré.

Se voyant contrarié par la mer, ou plutôt sans espoir de salut, il jeta son portefeuille à l'eau sans le plomber vraisemblablement, puisque la marée l'ayant jeté sur le rivage, on y trouva 1° une réponse de l'abbé Sicart à Henri La Rivière, et 2° un rapport détaillé sur la situation de Brest, par l'infortuné de Gouillon, qui fut arrêté et fusillé avec Châteaubriand, Quintal, etc., au nombre de six, m'a-t-on assuré, laissant une veuve et cinq enfans dans la douleur et sans fortune, m'a-t-on encore persuadé. Je me suis également laissé dire que l'infortuné Châteaubriand avait les jambes gelées quand les employés de la douane le capturèrent.

L'indigne et scélérat Allègre prétendait que M. Hamon, secrétaire-général du département de M. Canning, lui avait écrit pour lui reprocher amèrement que Châteaubriand était en France, comme si lui, Allègre, eût eu les clés des côtes d'Angleterre, et qu'aucun autre que son patron

n'eût eu le droit d'y envoyer :

O Coridon, Coridon, quæ te dementia cepit ?...

O Coridon ! quelle est ta folie? Voilà comme il rapportait amphatiquement la lettre de M. Hamon : « M. Hamon's compliments to the general Allegre, etc. » Le pauvre homme! il faisait bien de dire qu'il était général ; car bien certainement on ne s'en serait pas douté ; ce qui donna lieu aux mauvais vers suivans :

Si Caligula dans Rome
Créa consul son cheval,
A Londres, Puisaye tout comme
Fit Allègre général.

Au surplus, si dans les portraits affreux que l'on a tracés de ces misérables, ennemis implacables de tout homme dévoué à la cause de la légitimité, quelques linéamens avaient été oubliés, l'épitaphe que fit un mauvais plaisant pour leurs mères, moins destinée à porter sur elles que sur eux eux, les reproduirait tous :

Ci gît l'oisiveté.

Il est vrai qu'à l'époque de mon altercation avec Brook, il y avait quatre mois que l'on n'avait eu de nouvelles de Châteaubriand, non plus que d'un canot monté par cinq ou six hommes, que le gouverneur de Jersey ou de Guernesey avait envoyé à sa recherche après le désarmement

du côtre en question, par ordre du gouvernement: preuve incontestable donc qu'il n'était pas étranger à cette mission. Ce canot, commandé par le nommé Quintal, fit côte je ne sais où ; ceux de l'équipage qui étaient français furent fusillés, et les autres retenus prisonniers. Voir la lettre de M. de Ménibus, qui me fut adressée à Londres, le 17 novembre 1808.

Devais-je encore être responsable de ces événemens, qui ne seraient peut-être pas arrivés si l'on eût été fidèle aux promesses faites à Châteaubriand? Mais, dira-t-on, ce dernier avait promis être de retour à la fin d'octobre. Comment aurait-il pu prendre de tels engagemens, puisqu'il devait envoyer quelqu'un à Paris, à Brest, et en attendre le retour? En pareil cas, peut-on fixer une époque? est-on sûr de voir, tel ou tel jour, les personnes auxquelles on a affaire, etc. Un mois est bientôt écoulé, et, après ses affaires expédiées, peut-on commander aux élémens, quand on est particulièrement dépendant de la lune et de la marée, et que, dans ce service secret, on ne peut approcher de la côte, pour embarquer ou débarquer, que dans l'obscurité? Que Châteaubriand avait-il donc pu promettre au ministre, puisque La Rivière m'a dit mainte fois depuis qu'il ne l'avait jamais vu (quoique ce malheureux m'eût persuadé du contraire, seul reproche que je fasse à sa mémoire), et que

lui seul, La Rivière, avait tout arrangé avec lui?

Il n'est donc pas étonnant que ce dernier ait promis au ministre tout ce qui pouvait le conduire à son but, sans consulter l'envoyé, qui peut-être eût été loin de confirmer les promesses de l'avocat normand, si fameux par toutes les intrigues où il a trempé : 1° la fédération du Calvados en 1793; 2° le 18 fructidor, etc. Mon opinion est que, dans toutes ces conjurations, les Bourbons n'étaient que l'instrument de l'ambition des factieux. Mais, pour avoir la mesure exacte de la moralité de ce La Rivière, qu'on le suive dans sa vie politique; on le voit député en 1793 ou 1794, non pas par les honnêtes gens : les assemblées électorales leur étaient interdites. Aux époques les plus prononcées de l'anarchie et de la terreur, il est élevé à la présidence de l'une de ces assemblées; ce n'était sans doute pas par son dévouement connu à la cause de la légitimité; et, pour se convaincre du nombre de ses dupes dans l'un et l'autre pays, voir sa procédure à Paris, en 1822, avec un ancien ami à Londres, et les mémoires publiés à cette occasion par Fauche-Borel.

La Rivière, en m'écrivant à Guernesey, avait mis sa lettre sous enveloppe sans y mentionner, comme cela se pratique partout, mon nom non plus que son adresse; il avait ses vues; l'enveloppe perdue, on ne sait pas à qui cette lettre est

destinée. Son adresse, à Grenwich, quelques milles de Londres, ne tenait point non plus au corps de la lettre; elle était sur un morceau de papier volant. Tout acte secret, selon moi, est un acte douteux. Dans une conversation un peu échauffée avec ce fourbe, je ne crus pas devoir lui dissimuler mon étonnement d'une pareille précaution, à quoi il me répondit naïvement : « Je ne veux pas me fermer les portes de France », ce qui me porte donc naturellement à croire que l'intérêt particulier de La Rivière avait plus part au voyage de Châteaubriand en France que celui de l'Angleterre et de la légitimité, et la réponse de l'abbé Sicard à cet escroc vint à l'appui de mon raisonnement : « Je suis loin de vous engager à quitter cette terre hospitalière qui vous a si bien accueilli, au moins de quelque temps encore; » extrait de la correspondance de Châteaubriand, rejetée sur la grève par la marée. Voilà pourtant les hommes qui jouissaient de la considération et possédaient la confiance des ministres de Georges III. O Canning! ô Liverpool!

Je reviens à M. Canning, dont le silence était aussi affligeant pour les malheureux qui, n'ayant pas péri, pouvaient être errans dans les terres ou confinés dans quelques prisons, et dont le jugement pouvait être suspendu faute de preuves, si M. Brook n'eût pris soin d'en produire en rendant cette mission publique, qu'outrageant

pour moi, qui me voyais le jouet de ma bonne foi et la victime de la cupidité d'un transfuge de tous les partis : rougis, La Rivière, rougis; ou, si tu ne sais pas rougir, pâlis.

Combien de considérations, même indépendantes des précédentes, auraient dû porter M. Canning à faire signifier à Brook de s'interdire toutes réflexions sur mon absence et le but de mon voyage, puisqu'il avait si particulièrement défendu... « *Que cette canaille de Brook l'ignorât* ».

La lettre ci-dessus de M. Reygnier, rédacteur du Courrier de Londres, sous la date du 17 novembre 1808, vient à l'appui de ce que j'avance, et il est bon de se rappeler que ce fut chez lui et par lui que MM. de Châteaubriand et La Rivière se connurent, et qu'il était l'associé de ce dernier dans l'expédition en question et plus encore dans les profits. Châteaubriand ne m'avait pas laissé ignorer qu'il leur avait donné quelque chose avant de quitter Londres, c'est-à-dire, payé son supplice, sans me déterminer la somme qui dut être analogue au service.

M. Canning, en faisant défendre à Brook toute enquête sur mon absence comme sur mon voyage; par cette mesure aussi simple qu'équitable, eût conservé des pères de famille à des fils, à des veuves éplorées qui n'auraient pas les larmes amères à répandre sur le sort des victimes de leur dévouement, de leur bonne foi, et je ne

serais pas obligé, par une conduite sans exemple dans les fastes d'aucun gouvernement, de publier ce que je serais si porté à taire, si l'honneur ne m'en imposait le triste devoir.

La terrible leçon pour ceux qui, par la suite, auraient la témérité de vouloir marcher sur mes traces, dans l'un et l'autre pays : en France, non content de sacrifier mes jours à une cause qui eût dû, comme à tant d'autres, m'être étrangère, je sacrifiai encore mon état sans considération de famille ni de fortune. Conformément aux ordres de Louis XVIII (1797), je fais des emprunts pour sa cause, je signe les bons de mon nom, ma famille est victime.... (voir l'extrait de ma correspondance imprimée à Paris, février 1825). Ces bons ne sont pas reconnus, non plus que les titres que l'on me donna alors; ils tombent à ma charge, et, pour récompense de tant de sacrifices et de nombreuses blessures, dont plusieurs ne se cicatriseront jamais, je suis voué à l'oubli le plus pénible comme le plus humiliant; on n'accorde que quatre ans de service à celui qui insurgea son pays avant que la Vendée fût sous les armes, et dont la tête à prix dans ce même temps l'était encore en 1814. Voyez sa correspondance, qui vous convaincra que, s'il insurgea de nouveau son pays après la déroute du Mans, il le releva encore en 1799 et en 1813, et toujours sans secours étrangers et sans le sou-

venir de ce qu'il venait récemment d'éprouver en Angleterre; l'honneur à certains hommes est plus cher que la vie.

Dans une action décisive, un grand capitaine de l'antiquité cria à ses soldats au fort de la mêlée : Frappez au visage, mes amis ; on devine aisément pourquoi cette recommandation. Je ne m'explique ni sur le sort des vainqueurs ni sur celui des vaincus à Pharsale; mais je sais que les Français marqués de l'empreinte de la bataille de Montmartre, et quelques uns de leur conduite dans des temps antérieurs, n'ont acquis, par cette cicatrice, que plus de titres à la faveur du vainqueur, qu'ils auraient tranquillement livré aux tribunaux huit jours avant, s'il fût tombé en leur pouvoir, s'ils n'en avaient pas fait justice eux-mêmes. J'en appelle à celui qui faisait de si beaux complimens à M. le dauphin à l'armée de lord Wellington en Espagne, au vainqueur de Toulouse le 10 avril 1814.

Entre mille et une preuves de ce que j'avance, je n'aurai besoin que de citer le président de la commission des anciens officiers, dite de la rue de Varennes, après le second retour du roi dans sa capitale. Comme le lecteur ne le devinerait sûrement pas, s'il ne le sait, je suis obligé de le lui nommer;... c'était le général Beurnonville, que S. M. T. C. avait chargé d'examiner et prononcer sur les services de ceux qu'il combattait

avec tant de chaleur, dans le temps qu'il était chargé par le gouvernement d'arrêter le général Dumourier, soupçonné de trahison envers la république, et qui, livré par ce dernier aux Autrichiens avec ses trois collègues, fut échangé quelques années après contre S. A. R. madame la dauphine. Il était royaliste, me répondra-t-on; depuis quand? depuis qu'il n'y avait que de l'honneur et du profit à l'être.

Et les héros de l'armée de Condé, dont le souvenir de l'héroïsme et du dévouement vivra autant que la monarchie; et ces pauvres vendéens, ne l'étaient-ils point? En les mettant à la discrétion d'un tel homme et plus encore à celle des frères Foucault, dont le nom n'était connu jusqu'alors d'aucun royaliste, n'était-ce pas envoyer un Romain se faire juger dans Carthage? de là les passe-droits, les abus, et de là aussi le mécontentement. Ceux qui avaient quelques droits à la bienveillance des hommes en place sous le précédent gouvernement ne furent point oubliés non plus que les nuls, pour faire ombre au tableau; j'en connais bon nombre de l'un et de l'autre; mais ceux qui n'avaient vraiment servi que la légitimité furent mis de côté. En ma qualité de premier et de dernier insurgé de l'Ouest, je prétends, sans crainte d'être démenti, connaître le plus généralement ceux qui ont mérité ou démérité; hé bien! je déclare *en mon âme et con-*

science n'en connaître que quatre des premiers; les deux frères Cadoudal, un des frères Guilmot, et Braich, connu dans le parti sous le nom de la Bonté, dont l'application ne pouvait être plus juste; il est aujourd'hui colonel d'artillerie attaché au ministère de la marine, et je doute fort que la promotion de ces quatre officiers soit sortie des bureaux de cette commission. A l'exception de la Bonté, qui avait fait la campagne de 1799, les autres n'avaient porté les armes que durant les cent-jours; mais les services des leurs comptaient pour eux, et il n'eût été ni juste, ni politique d'oublier les Cadoudals; leur dévouement, la mort de leurs deux frères parlaient trop haut en France comme outre mer. Je ne regarde comme employés, ni le loyal Desol-de-Grisol, ni l'intrépide Dupeirat, voilà pourquoi je n'en parle point. La preuve de ce que j'affirme ici se trouve dans le supplément des mémoires de madame la marquise de La Rochejaquelein; c'est-à-dire ce qui lui est personnel pendant l'interrègne. Avant cette époque (en 1814), tout languissait, tout était en stagnation; aucune promotion dans l'intérêt de la légitimité; les nommés Tranquilles et Finel furent promus: le premier fut fait maréchal-de-camp et l'autre chevalier de St.-Louis avec une pension de 2,400 francs que l'on a réduite depuis, m'a-t-on assuré, tandis que son chef de division, le comte de Ruais, Moulin, venu

de Jersey avec S. A. R. monsieur le duc de Berri, moi et combien d'autres végétions à Paris, en attendant une solution, qui ne nous est jamais parvenue. Après la paix de 1800, c'est-à-dire après la mort du général de Frotté, Finel, établi à Sartilly, entre Granville et Avranches, passe une partie de ce temps à voyager. A Nantes, il va rendre ses devoirs à son ancien chef de division, le comte de Ruais. En Angleterre, il fait des visites à tous les émigrés et notamment aux natifs de l'Ouest; il va voir madame Picot, qui lui remet vingt-cinq louis pour son mari alors dans les prisons de Paris avec Bourgeois. Picot avait été fusillé en 1803, et en 1808, sa veuve réclama cette somme, comme n'ayant point été remise à cette époque.

La profession d'huissier, que ce Finel avait embrassée, ne suppose pas une grande fortune; qui donc pourvoyait aux frais de ces voyages? je le demande au lecteur, pour qu'il ne me demande pas ses titres à la bienveillance du gouvernement de la première restauration. O Louis XVIII! ô Blackas!

Finel était proposé à la police des chantiers de bois à brûler de la rue des Ursulines et de la rue Saint-Jacques en 1824.

Il n'en fut pas de même de l'autre parti. Le vainqueur de Toulouse, le 10 avril 1814 (le dimanche de Pâques), en récompense des épi-

thètes qu'il prodiguait à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême à l'armée de lord Wellington, fut successivement gouverneur de Bretagne et ministre de la guerre. Le prince de Wagram, nommé capitaine d'une compagnie de gardes-du-corps, si actif sous l'empereur, si fertile en ressources, n'avait encore trouvé aucun moyen de monter sa compagnie, quand le 20 mars suivant vint frapper la France, ainsi que je le prévoyais depuis long-temps sans pouvoir en déterminer l'époque. Voir une lettre de Dampierre (Orne), 1816.

On me fera peut-être la réponse que plusieurs m'ont déjà faite à l'occasion des royalistes de tous les partis : « Ils n'avaient pas assez d'esprit pour occuper des places. » La cause de la légitimité était donc bien dénuée, s'il n'y avait que des bêtes à s'y intéresser?

Il est encore vrai que Brutus et Cassius n'auraient pas eu les mêmes moyens de perdre César, s'il ne les avait crus ses amis, et que Guyemon n'eût jamais pu servir Childéric, s'il ne se fût affiché son ennemi. D'ailleurs, ce talent de savoir dissimuler, que l'on nomme communément politique, est très ancien, puisqu'il remonte jusqu'au peuple de Dieu, et qu'Absalon, fils de David, en fut dupe. Voir la conjuration de cet étourdi et le rôle de Cusaï, envoyé près de lui par son père pour le tromper et le tenir au cou-

rant de ses projets. Combien les Romains étaient coupables de tant s'acharner à la poursuite d'Annibal après l'anéantissement de Carthage! Ils auraient bien mieux fait de le prendre à leur solde avec toute son armée, de lui donner le commandement général de leurs troupes, et lui subordonner ses vainqueurs. Les Romains n'étaient que de petites bêtes auprès des politiques de France du XIXe siècle. En 1804, lors de la conjuration de Georges Cadoudal et de Pichegru, le frère du premier (Joseph, aujourd'hui colonel du 26e de ligne), jeune homme alors, fut appelé à la préfecture de son département par le préfet, qui lui notifia l'ordre du gouvernement de se rendre à Tours sous la surveillance spéciale de la haute police, qui lui allouait 2 fr. par jour, ou 60 fr. par mois.

Comme la mort de son frère était toute récente, Joseph, jugeant mieux les hommes du temps, quoique jeune et sans expérience, que nos émigrés, qui n'ont connu la révolution qu'au-delà des frontières, pressentant quelque coup de Jarnac de la part d'un gouvernement dont il était autorisé à se méfier, se rendit à Vannes en sabots, à dessein, et sans aucune provision de linge ni d'argent, ce qu'il fit observer au préfet avec l'accent le plus marqué de l'innocence, si bien que celui-ci lui permit d'en aller chercher, sous promesse formelle de revenir, dans un très court

délai, prendre sa feuille de route. « Je ne fis que courir jusqu'à la maison, regardant toujours derrière moi, ajoutait Jason. »

Rendu chez son père, il lui fit ses adieux, et quitta le toit paternel le jour même avec son frère Louis, encore enfant, fut se cacher avec Debar et Le Theies, en attendant l'occasion de passer en Angleterre, où ils firent un petit séminaire de cinq semaines, à bord d'un ponton, en rade de Portsmouth, avant de pouvoir débarquer, moins heureux que le sieur Ollivier de la Blairie, gentilhomme breton, qui, en arrivant dans ce même port quelques années plus tard, y reçut l'assurance, du comte de Puisaye, d'un secours de quatre schellings par jour (4 fr. 16 s.), quand les frères Cadoudal et compagnons ont été des années sans traitement. Vivent les protections, malheur aux titres ! Quelle différence entre le gouvernement d'alors et celui de la restauration, à proprement parler, celui de Blackas !

En admettant que cette mesure du gouvernement impérial fût vexatoire, tyrannique, même puérile si l'on veut, elle assurait le repos de la société, et sous ce point de vue politique, elle lui devait de la reconnaissance.

Que l'on vienne me dire encore que Napoléon cherchait à s'attacher les hommes, je répondrai : Oui, certains dont il était sûr de l'abnégation des principes, s'ils n'avaient des antécédens en leur

faveur; Joseph Cadoudal en fournit ici une preuve et moi l'autre.

Je ne m'étendrai point sur la promotion des fils des généraux Berthier, Bessières et Lannes à la pairie en 1815. Après le retour de Louis XVIII de Gand, le fils de M. de la Rochejacquelein le fut aussi par la même ordonnance. Le roi oublia de lui donner une épée; le roi de Prusse y suppléa : *cela revient au même.* Bessières avait été employé contre les Vendéens; il s'y était conduit comme ses collègues, et était mort long-temps avant la restauration. Lannes, général de division à l'armée d'Italie sous les ordres du général en chef Bonaparte, fit placarder cette proclamation sur les murs de Livourne : « Tremblez, royalistes, j'arrive aujourd'hui, et demain vous n'êtes plus ! » Ambassadeur à Lisbonne sous le consulat, quand il voyait quelque émigré qui ne lui paraissait pas assez courbé sous le poids de la misère, il s'écriait avec l'accent de la frénésie : « S.... nom de D... ! voilà encore un s.... gueux d'émigré qui semble me narguer ! Je ferai venir une guillotine de Paris toute montée pour couper le cou à ces s.... b......-là. » Je tiens cette anecdote de tous les Français qui l'ont connu à Lisbonne, d'où il fit chasser le duc de Coigny et le maréchal de Viauménil. Voilà peut-être pourquoi son fils a été promu à la pairie; ce qui pro-

voqua une réclamation de la part de sa première femme, qui prétendit que son fils était le seul légitime, puisque la polygamie n'est pas reconnue en France. Il y eut un procès qui fit assez de bruit dans le temps, et qui fut étouffé par respect pour l'ignorance du promoteur. Il fut tué à la bataille de Wagram en 1809.

Il est certain que la conduite de Louis XVIII, dans cette circonstance, peu commune chez les rois détrônés, devait nous rendre la mémoire de ce monarque encore plus chère par l'avantage qu'il remporte sur le père de famille de l'Évangile. Ce dernier donnait le même prix à celui qui ne travaillait qu'une heure qu'à celui qui travaillait toute la journée ; et S. M. T. C., par un principe de religion et de sagesse, enchérit encore sur ce respectable vieillard. Lors de la paix de 1800, Bonaparte, par une manière de voir opposée, crut de la politique d'éloigner les officiers insurgés du théâtre de leurs *coupables exploits*, et de les mettre en surveillance, les uns en Champagne, les autres en Bourgogne, etc., etc. S'il ne fut pas plus politique que Louis XVIII dans cette circonstance, il fut au moins plus poli en ce que, par cette mesure, il fit un compliment à ces atomes, et que Louis XVIII insulta à la reconnaissance de ses créatures, lors de la restauration, en les comblant d'éloges, de faveurs, de

confiance, et en les plaçant entre la honte et le devoir. Ils le servirent tant qu'ils purent jusqu'au 20 mars suivant.

Le 2 février, je me présentai de nouveau au bureau de M. Brook, tant pour y réclamer mon passeport que pour toucher mon traitement et celui de mon épouse, qui, dangereusement malade, m'avait chargé de sa procuration. Il ne m'eut pas plus tôt aperçu, qu'il ordonna à son garçon de bureau, M. Yousse, d'aller requérir de M. Reeves un officier de police. Ne doutant plus dès lors que j'allais être conduit en prison, toutes mes réflexions se portèrent sur mon infortunée épouse, qui, ce jour, se trouvait dans l'état le plus désespéré de sa maladie. Néanmoins j'en attendis le dénouement avec fermeté et résignation. Peu après il entra dans l'appartement avec cet officier, m'accusant, devant une douzaine de Français, venus comme moi pour toucher leur traitement, d'avoir offensé les lois la veille (offensé les lois, grand Dieu!), lui ordonna de me faire sortir, et *de me conduire en prison si je proférais un seul mot.*

Entre les Français présens, j'en pourrais citer plusieurs qui vivent encore : 1° Joseph Cadoudal, l'abbé Péricaut, Allègre, la Blairie, etc., etc. Il est vrai que ces deux derniers ne seraient pas des hommes dont un royaliste pût invoquer le témoignage. Transporté d'indignation, j'obéis à

cet officier, moins par crainte pour moi que pour madame Deveaux, qu'un pareil coup eût mise au tombeau. Je crus encore devoir informer le ministre de cette nouvelle circonstance, et ne fus pas plus heureux que la veille. « Tels sont les grands, nous dit un certain auteur : dans le malheur amis, dans la fortune ingrats, et bientôt ennemis. » J'étais devenu étranger à M. Canning, qui n'était pas étranger à mon sort. A qui donc se fier, grand Dieu! si la signature d'un ministre est méconnue par celui même qui l'a apposée! Si, comme l'ont prétendu quelques individus, M. Canning était étranger à cette mission; si, dis-je, sa signature fut extorquée ou contrefaite (ce qui se suppose moins en Angleterre que partout ailleurs, à cause de la sévérité des lois); si enfin cette mission ne fut qu'une intrigue du sieur La Rivière, qui donc lui en avait fourni les moyens? Il suffit de jeter un coup-d'œil 1° sur l'acquisition du Côtre; 2° sur la solde ou la nourriture de l'équipage, plus de 3,000 fr. par mois; 3° sur les honoraires de La Rivière et Reygnier, le premier auteur et le deuxième imprimeur; 4° sur les 800 louis que Châteaubriand emporte avec lui en France indépendamment de ses frais de voyages ou de séjour à Londres, etc., comme de ce qu'il a pu laisser à sa famille en la quittant. L'on aura la mesure du prix de cet *essai*, pour me servir du terme de Reygnier, qui,

selon mon estimation, doit former un total de 40,000 fr., si plus il n'y a; et je doute fort que La Rivière eut ni les moyens ni la volonté de faire une telle avance.

Si, dis-je, en mettant tout au pire, cette mission ne fut qu'une intrigue, M. Canning n'était-il pas intéressé à faire expliquer celui qui avait envoyé Châteaubriand en France, sur l'autorité qui lui en avait fourni les moyens et les ordres, et pourquoi on s'était servi de son nom pour prévenir de pareils abus qui pourraient avoir les suites les plus fâcheuses et entraîner la ruine des gouvernemens? Quand on pendit l'amiral Benk pour avoir capitulé à Mahon, pendit-on ses subordonnés?

Si, sans s'en douter, Châteaubriand fut porter sa tête sur un échafaud (il fut fusillé le Vendredi-Saint 31 mars, m'a dit son cousin, l'ancien ministre des relations extérieures), sur un ordre extorqué en faux; si, par les mêmes motifs, je fus dupe de ma confiance dans ce dernier, n'était-ce pas encore à M. Canning à m'entendre pour s'assurer de la vérité? Tout me porte donc à croire qu'il ne la cherchait pas, et que son but était de dérober à ses collègues la connaissance d'une expédition entreprise à leur insu. J'avais promis à Châteaubriand de le seconder dans cette mission, c'est-à-dire le mettre à terre, le reprendre ou ses paquets, etc.; mais je n'avais point pris

l'engagement de payer ni de nourrir l'équipage de ma poche, non plus que celui de faire réparer le navire à mes frais. Avant de quitter Guernesey, je m'expliquai ainsi avec madame de Châteaubriand, en présence de M. et madame Goguet Le Mazurier :

........Il est évident que Châteaubriand s'est laissé tromper, lui dis-je ; je crains beaucoup qu'il ne soit dupe de sa bonne foi, et moi de ma confiance en lui. Je vais à Londres épuiser mes moyens pour obtenir ceux de le relever et de le tirer du précipice où il s'est plongé. Mais si, ce que je crains beaucoup, je ne réussis pas, et que l'on persiste à ne vouloir donner aucun argent qu'il ne soit de retour, pouvez-vous vous charger des réparations du bâtiment, de la solde et de la nourriture de l'équipage ? et je me chargerai de ramener mon malheureux ami, ou j'y perdrai la vie ; chose plus facile que l'autre. — Où voulez-vous que je trouve la somme nécessaire ? me répondit-elle. — Dans ce cas, madame, lui dis-je, si je n'obtiens aucun succès, il est donc inutile que je revienne.

Le lecteur n'a sans doute pas perdu de vue mes démarches inutiles près des entremetteurs La Rivière et Reygnier : je ne connaissais qu'eux. Je ne sais où j'ai entendu dire, ni par qui, que ces messieurs s'étaient partagé le montant du reçu de Châteaubriand ; et le procès de La Rivière avec

Fauche-Borel en 1822 me porterait à croire que l'on pourrait avoir raison. Quoi qu'il en puisse être, cela ne justifierait pas M. Canning.

Les choses restèrent *in statu quo* depuis le 2 février jusqu'au 15 au soir, que deux messagers d'État vinrent m'arrêter sur les sept heures, d'après un ordre, *sans doute extorqué*, de S. S. lord Liverpool. Conformément à cet ordre, au moins je le crois, on fit perquisition et l'on m'enleva tous les papiers que l'on put trouver, sans exception de ceux de commerce. Un bâtiment (*le Hérold*, capitaine Thomas Scot), chargé à Madère pour mon compte, fut pris par un corsaire de Dieppe dans le temps que j'étais retenu chez le messager d'État; il était assuré. Mes lettres d'assurances ayant subi le sort de mes autres papiers, et livrées à Brook, qui ne me les a jamais remises ni fait remettre, j'ai donc tout perdu. Deux autres bâtimens, chargés également à Madère, étaient adressés à ma consignation à Londres, et y arrivèrent peut-être au moment où l'on m'exilait impitoyablement et injustement de ce pays : que l'on juge du prix que m'a coûté la politique de M. Canning! Lettres amicales, notes sur l'histoire ancienne et moderne, jusqu'à des livres dans diverses langues, des billets à mon profit, et des reçus qui auraient pu m'être utiles depuis la restauration; et, si j'avais besoin de témoins, je citerais mademoiselle Julie de Reguy, sous-maî-

tresse alors à la pension de M. l'abbé Carron, Robiou (dit Chartier), et M. Morvau, devenu le gendre de madame de Gouillon, indépendamment des deux messagers d'État que je ne suppose pas capables de dire le contraire; ils n'ont peut-être pas oublié que ces papiers furent mis dans deux grands sacs de green bose (d'étoffe verte). Avant de passer outre, il est encore bon de remarquer que l'on avait congédié Roussel, le seul homme qui connût le point où Châteaubriand devait se présenter : matière à de nouvelles réflexions. Quintal pouvait bien connaître la côte depuis Grandville jusqu'au-delà de Portbail; mais connaissait-il celle de Saint-Malo? l'événement a prouvé que non.

Si enfin Châteaubriand fut coupable de s'être conformé à un tel ordre, si je fus coupable du même crime, MM. les généraux Don et Frazer, gouverneurs de Jersey et de Guernesey, le furent-ils moins? Le premier avait autorisé Châteaubriand à acheter et frêter le bâtiment en question; le deuxième lui avait donné une licence de commerce, fait fournir des armes et des munitions par M. Saumaret, frère de l'amiral. Outre ces témoins, j'en pourrais trouver cinquante; et peut-on supposer que ces officiers aient agi d'après un ordre *extorqué ou contrefait?* Auraient-ils été moins coupables que nous? J'abandonne ces réflexions au lecteur, et me restreins à protester à la face

du ciel et des hommes de la pureté de mes sentimens et de l'intégrité de ma conduite dans cette circonstance comme dans toutes celles de ma vie. Le malheur put m'arracher quelques murmures, mais l'honneur guida toujours toutes mes actions.

Me voyant abandonné, ou, pour parler plus correctement, trahi par ceux qui auraient dû me protéger, je vis clairement que mon sort était prononcé, et que le seul parti qui me restât à prendre était de l'attendre sans me tourmenter, et de laisser à la Providence le soin de mon innocence. Voir les lettres des 27 et 30 décembre. Cette année 1809 offre à l'historien matière à d'amples réflexions, et la postérité ne verra pas sans quelque étonnement l'incendie des théâtres Covengarden, Drury-Lane, etc., non plus que la procédure scandaleuse et impolitique d'un prince du sang devenir l'objet de sérieuses délibérations de la part du premier parlement de l'Europe, et l'illustre nom du duc d'York retentir sur les journaux des peuples lettrés comme dans la chambre des communes. Il est vrai que S. A. R. trouva des hommes assez dévoués à leur pays pour élever la voix en sa faveur, pendant que la mienne était étouffée dans ma prison, où il ne m'était permis d'avoir ni papier ni encre; et les générations futures ne verront pas avec moins d'étonnement le duel des deux premiers ministres d'An-

gleterre : tout le monde sait que M. Canning et lord Castlereagh tirèrent le pistolet le 21 septembre 1809. Elles ne verront pas avec moins de surprise encore le discrédit étonnant de son papier-monnaie, l'âme de son commerce ; la fuite de Lucien Bonaparte et son séjour en Angleterre, suivis de troubles inquiétans dans plusieurs contrées de ce pays, sont autant de problèmes que le temps seul peut résoudre : pourtant les cent-jours l'ont un peu éclairci ; plus, la conduite de Tarquin-le-Superbe envers son fils Sextus pour s'emparer, par ruse, de la ville de Gabie, qu'il n'avait pu soumettre par la force de ses armes. Voir l'*Histoire romaine*, par Rollin, tome I[er], page 218.

Quel rapport ont ces citations avec votre affaire? me dira-t-on ; beaucoup plus qu'on ne pense. Si elles sont la preuve des diverses factions qui agitaient alors l'Angleterre (C'est nous qui faisons la police à Londres, me disait un jour le commissaire de Morlaix), elles ne prouvent pas moins la vérité de ce que nous dit un certain auteur : *Si fractus illabatur orbis impavidum ferient ruinæ.* Et tous ceux qui ont connu l'état où se trouvait alors l'Angleterre conviendront que ce n'est pas le pays de l'Europe qui ait le moins gagné à la débacle de Moscou.

La perquisition étant faite, et mes papiers serrés dans les sacs, on m'emmena prisonnier chez

un de ces messagers d'État, nommé W. Wood, Charles street (rue Charles), Westminster, n° 10, où je restai depuis le 15 février jusqu'au 31 mars, traité comme on le verra par ce qui suit, sans avoir cependant à me plaindre de mon concierge, très strict dans l'exécution de ses ordres.

Croyant être interrogé dans les vingt-quatre heures, comme cela s'est toujours pratiqué en France, même sous le règne de la terreur, je soutins la perte de ma malheureuse épouse avec patience, pensant que mon innocence me rendrait à elle, et que mon arrestation tenait moins à la politique qu'à mon altercation avec M. Brook, conséquence d'une mission commandée par M. Canning, pour le service de son gouvernement.

N° I. — A milord Liverpool, le 17 février 1809.

« Monseigneur,

» A mon grand étonnement, je fus arrêté le 15 au soir, par ordre de votre seigneurie. Quoique je ne connaisse ni mes accusateurs ni la nature de leurs accusations, je compte trop sur la justice de V. S. pour penser qu'elle me les laisse ignorer, ni craindre qu'elle me juge sans m'entendre.

» J'espérais être interrogé hier ou aujourd'hui ; j'attends ce moment avec impatience, pour prouver à V. S. que l'on a surpris sa religion en lui

faisant décerner ce warant (mandat d'arrêt) contre moi : mes sentimens sont aussi purs que ma conscience est sans reproche.

Ne comptant pas sur une aussi longue absence et croyant qu'il me serait permis de voir madame Deveaux, je n'ai pris en quittant la maison, ni linge, ni charpie, pour panser mes blessures, qui, aggravées par le sort que j'éprouve, coulent autant qu'elles sont douloureuses. J'ose espérer que V. S. me permettra de m'en procurer (il était strictement défendu à mon concierge de me laisser voir personne, pas même mon épouse, ainsi qu'on le verra par la lettre suivante), ou qu'elle ordonnera que l'on m'en envoie, ainsi qu'un chirurgien, dont j'aurais le plus grand besoin.

» Je remets mon sort entre les mains de V. S., j'en attends la décision avec le plus profond respect et le calme de la meilleure conscience, et j'ai l'honneur d'être de V. S. Mgr., etc, etc.,

» Charles street WESTMINSTER. »

N° 10, le 10 février 1809.

Conformément à ses instructions, M. Vood ne me permettait d'écrire qu'autant que je lui remettais mes lettres, qu'il portait de suite à M. Brook, qui en disposait selon sa volonté. Il n'est donc pas étonnant que celle-ci restât sans réponse, comme toutes les suivantes.

Le lendemain, mon concierge, touché de l'état de mes blessures, qui, faute d'être pensées, commençaient à sentir un peu fort, M. Vood en fit lui-même son rapport, et, le jour suivant, le 19, on m'envoya quelqu'un, que je ne puis qualifier du titre de chirurgien, qui, ne daignant pas les regarder, me laissa cependant une compresse seulement, des étoupes de filasse au lieu de charpie, et s'en alla, sans même s'asseoir.

N'entendant parler de rien concernant ma détention, mon concierge me conseilla d'en écrire à M. Becket, sécretaire-général du département de l'intérieur, me dit-il.

« Monsieur,

» Je m'interdis toutes réflexions sur mon arrestation, dont je ne connais ni motifs, ni excuses ; mais ce que je ne conçois pas, c'est que l'on me retienne huit jours prisonnier sans m'interroger et me faire connaître en quoi j'ai pu mériter un sort aussi rigoureux, si ce n'est pour avoir exposé ma vie et compromis la tranquillité de ma famille pour le service de votre gouvernement. Quelles qu'en soient les causes, je me flatte qu'on me les fera connaître ; je me trompai.

Je ne m'attendais pas non plus, Monsieur, qu'en me chargeant de fers on me priverait inhumainement du seul moyen de les alléger, la consolation de voir mon épouse, que je laissai

fort mal il y a huit jours (je l'avais quittée sans connaissance), et dont il ne m'a pas été permis de recevoir de nouvelles depuis.

» Si votre intention, Monsieur, n'est pas de me faire mettre en liberté, ou si elle est de faire périr d'un même coup deux victimes de la cupidité de quelques intrigans, veuillez, Monsieur, n'en faire qu'une hécatombe; permettez moi de communiquer avec mon épouse, au moins d'en avoir des nouvelles, et j'attendrai mon sort sans vous importuner.

» J'ai l'honneur d'être, etc, etc.

» Charles street, WESTMINSTER. »

22 février 1809.

Cette lettre, comme la précédente et les suivantes, fut remise à M. Brook, qui en usa selon sa volonté; pourtant il me fit dire par M. Yousse, que le lendemain je verrais madame de Veaux. Effectivement, il la fit appeler à son bureau le jour suivant, lui permit de me voir, lui enjoignant de ne parler qu'anglais et toujours en présence de mon concierge, appelé pour être témoin de l'ordre. Sans égards pour son état et pour sa santé (elle était enceinte et malade), il la menaça de la faire arrêter si elle faisait la moindre démarche pour moi, et que nous finirions nos jours, chacun dans une prison séparée, sans

nous voir et sans recevoir des nouvelles l'un de l'autre ; preuve irrécusable du désir qu'il avait de trouver en moi plutôt un coupable qu'un innocent. L'indignation suspend toutes mes réflexions, je les abandonne au lecteur impartial.

Pendant les premiers huit jours de ma détention, mon infortunée épouse n'en manqua pas un d'aller dans les bureaux de L. Liverpool, dont M. Becket était sécretaire-général, pour savoir ce que l'on avait fait de moi. Dès que l'on savait son nom, on lui répondait : « Vous êtes madame de Veaux, il n'y a rien pour vous, » et l'on poussait quelquefois l'outrage jusqu'à lui faire cette réponse avec ironie, quoique ses larmes eussent dû parler en sa faveur.

Le fond du caractère anglais tenant un peu des Pictes, en a aussi quelque reste de la barbarie, pourvu toutefois qu'elle soit ignorée ; j'en donnerai plus d'une preuve.

Cette circonstance et le nom de Becket, prononcé mainte fois par l'ex-président de l'assemblé révolutionnaire de France, me portent à croire qu'il n'était pas étranger à cette manœuvre, non plus qu'un M. Rose, dont parlait également fort souvent l'avocat normand, comme étant frère de M. Canning.

Au surplus, M. Reygnier, qui avait imprimé les brochures intitulées *les affaires d'Espagne,*

dont Châteaubriand avait porté une partie en France; étant l'associé de La Rivière, (pour les profits, car ni l'un ni l'autre ne m'ont caché avoir reçu de l'argent de la victime, sans me dire le montant, ce qu'elle m'avait également confessé à Guernesey), ayant suivi cet intrigant de plus près que moi, qui ne l'avais jamais vu avant mon retour de Guernesey, pourrait donner un plus grand jour sur cette malheureuse mission. En échange de ce que Châteaubriand avait donné au sieur Reygnier, à dater de cette époque, ce dernier envoya une de ses feuilles périodiques à madame son épouse, à Jersey; je désirerais savoir s'il a continué après le dénouement.

La faiblesse de madame de Veaux avait engagé quelques amis à l'accompagner chez M. Brook, lorsqu'il la fit appeler, pour lui permettre de me voir: Oh monstruosité! Oh lâcheté! Il ne les eut pas plus tôt aperçus qu'il les menaça de les faire arrêter. J'ignore si une pareille horreur se trouve dans les sanglantes annales des factions de Marat ou de Robespierre? Ces témoins vivent encore, mademoiselle de Reguy, MM. Movau et Robion (dit Chartier).

M. Wood, moins cruel que M. Brook, outrepassait quelquefois ses ordres et lui permettait de rester jusqu'au soir; mais sa santé me priva bientôt de cette consolation.

A LORD LIVERPOOL.

L'ordre de déportation m'est signifié le 27 mars au soir.

« Milord,

» L'ordre de quitter l'Angleterre m'a été signifié hier soir, par le messager d'état Wood, de la part du roi. Je l'ai reçu avec la résignation de l'innocence opprimée et le respect dû aux décrets de S. M. Mon arrêt est prononcé, j'y souscris sans me plaindre ni chercher à me justifier, puisque n'ayant pas été *interrogé*, j'ignore absolument les crimes dont on me charge; mais, Milord, il me reste un dernière prière à faire à V. S. Madame Deveaux, n'écoutant que le cri du devoir et de l'attachement, supplie V. S. de lui permettre de partager mon sort; elle ose aussi espérer qu'elle voudra bien nous accorder un délai de quelques jours (je devais partir le surlendemain, ainsi qu'on l'exécuta inhumainement), tant pour reparer sa santé que pour mettre ordre à nos petites affaires. Elle conjure encore V. S. de nous faire jeter sur les côtes de Hollande, d'où il nous sera facile de nous réunir à un de mes frères, curé dans le palatinat de Bavière; car, outre la difficulté avec laquelle elle soutient la mer, sa santé et son état exigent de grands ménagemens.

» Je m'unis à elle, Milord, pour supplier V. S.

de nous faire délivrer un passeport (plusieurs Français, déportés sur le continent, en avaient été rejetés faute de passeport), qui, en attestant notre moralité, fasse que l'on nous reçoive dans ce pays. Jose espérer que V. S. me fera remettre les papiers saisis dans mes malles, dont aucun n'intéresse le gouvernement, étant rélatifs au commerce, à la guerre de l'Ouest, ou lettres amicales et insignifiantes.

» J'ai l'honneur d'être, Milord, etc.

» Charles street. (Rue Charles), n° 10. »

Vestminster, le 28 mars 1809.

Cette lettre ayant subi le sort des précédentes, c'est-à-dire, n'ayant pas passé le bureau de M. Brook, qui, dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, se porta juge et partie, la réponse m'en fut faite.... verbalement, par le messager d'état Yousse; elle commencera, mot pour mot, le chapitre suivant, pour lequel je réclame l'attention du lecteur.

» M. Brook m'a chargé de vous dire, monsieur, que vous n'iriez point en Hollande, mais où il plaira au gouvernement de vous envoyer. Madame Deveaux peut vous accompagner si elle veut; mais elle paiera son passage. » Il est essentiel que je dise que mes petits moyens venaient d'être pris par un corsaire de Dieppe, sur un bâ-

timent chargé à Madère pour mon compte ; que ces marchandises étaient assurées ; qu'entre les papiers que je réclame étaient les lettres d'assurance, que l'on garda ; que mon malheureux voyage à Guernesey, joint au refus de M. Brook de me payer mes deux trimestres et mon arrestation, m'avaient mis sans un seul scheling, comme on le verra bientôt. « Quant à vous, on paiera seulement votre passage, et vous pourvoirez à votre nourriture à bord. » L'indignation m'interdit toute réflexion sur ce point comme sur les précédens et les suivans. « Pour ce qu'il en est de vos papiers, M. Brook m'a chargé de vous dire que l'on vous remettra ceux que que S. S. jugera convenables. »

Le lendemain 29, ce même messager m'apporta quelques papiers tellement nuls, qu'ils me servirent à allumer ma pipe durant la traversée; les autres furent retenus sans aucune raison, sinon celle de me priver de pièces qui pouvaient m'être très utiles et qui pourraient encore l'être aujourd'hui. Outre ces lettres d'assurance, on me retint encore des reconnaissances, des lettres intéressantes, même des livres, ainsi que des notes sur diverses histoires anciennes et modernes, et sur les guerres de l'Ouest.

Puisque je quittais l'Angleterre, qu'importait au ministre que je fusse dans un pays ou dans un autre? Le ministre! il ignore sans doute en-

core aujourd'hui qu'il y ait eu quelqu'un de mon nom en Angleterre; mais M. Brook visait à deux buts par cette conduite : 1° celui de me séparer de mon épouse, dont il connaissait l'attachement mutuel, et 2° celui de monopoliser sur mon passage, comme on le verra plus bas.

« Vous partirez vendredi 31 mars » (nous étions au mercredi 29, et le 31 mars était cette année le Vendredi-Saint); « on vous comptera vos deux trimestres dus à Gravesend. » Si j'avais été coupable, m'aurait-on compté deux trimestres? la suite prouvera pourquoi. Le 31, deux messagers d'État vinrent me prendre au lieu de ma détention ; on me plaça entre ces deux messieurs, dans un fiacre que je fus obligé de payer ainsi que le bateau qui nous conduisit à Gravesend, sans que mes deux compagnons de voyage soient entrés pour rien dans ces frais.

Jeté dans ce fiacre, on me permit de passer à la maison, où j'eus à peine le temps de prendre les choses nécessaires à un voyage dont j'ignorais le terme, ensuite on me rejeta dans la fatale voiture, que l'on dirigea vers l'endroit où se tiennent les embarcations de Gravesend. Je n'entreprends point de décrire mes angoisses au moment où je m'arrachai des bras de mon infortunée épouse, étendue sur son lit, qu'elle n'avait pas quitté depuis huit jours. et sans connaissance, après onze semaines de mariage.

Lecteur, qui que vous soyez, daignez descendre dans mon intérieur, vous jugerez de la pénible situation de mon âme; vous partagerez mon indignation et ma douleur!

Nous arrivâmes à Gravesend sur les six heures du soir, où, dans le bureau de la costum house (la douane), j'appris que l'on m'envoyait en Amérique, sans savoir laquelle, et voici comment.

Le chef du bureau, ignorant que je ne connusse pas le lieu de mon bannissement, preuve de la nouveauté de cette mesure barbare, laissa échapper que j'allais en Amérique; mais, sur la réflexion que lui fit M. Yousse, que je devais l'ignorer jusqu'au bout, il lui répondit : « I can't help it now » (je n'y puis que faire maintenant), et il me fut impossible d'en savoir davantage, malgré mes instances et mon intérêt de connaître le lieu de mon exil. J'aurais pu prendre quelques lettres de recommandation et y recevoir des nouvelles de mon épouse, si l'on m'eût permis de m'en procurer, car, avant mon départ, j'avais demandé à régler des comptes avec des personnes qu'il m'était intéressant de voir (MM. de Launay et le Theies); on me refusa inhumainement; MM. Yousse et Wood sont encore mes témoins. Je devais de l'argent à M. Pierre de Launay, et M. le Theies, officier royaliste du Morbihan, était associé avec moi pour un tiers.

S'il m'était permis d'invoquer le témoignage

de personnages illustres, je pourrais invoquer celui de ceux pour la cause desquels j'avais tant versé de sang et de larmes sur le continent ; tous les princes français étaient en Angleterre à cette époque, ou à Buckingham ; je n'ai jamais su qu'aucun se soit intéressé à mon malheureux sort : on n'en sera pas étonné quand on saura que M. d'Avaré fut aussi déporté quelque temps après moi ; qu'il est mort en exil ; et il n'est pas parvenu jusqu'à moi que Louis XVIII ait desserré les dents en sa faveur plus qu'en celle du marquis de Favras, première victime de la révolution.

Il était environ six heures du soir, le temps était mauvais, par conséquent la mer était agitée; on pressait de me déposer à bord du ponton où je devais rester prisonnier. M. Yousse me compta mes deux trimestres dans le bureau de la douane même, en présence du chef de ce bureau ; me conduisit dans un shop (un cabaret), me permit à peine de prendre un verre de bière, un peu de pain et de fromage, quoique je n'eusse rien pris depuis la veille ; ensuite on me conduisit à bord du fatal ponton, sans lit, sans malle, etc., enfin sans bonnet de nuit ; il est vrai que ces messieurs m'envoyèrent ces effets le lendemain. Je restai à bord de ce ponton jusqu'au 16 avril, que l'on me jeta sur le bâtiment américain qui devait me conduire à New-York. On demandera peut-être pour-

quoi l'on ne m'avait pas laissé à Londres jusqu'au moment du départ de ce bâtiment. Les premiers huit jours exceptés, que madame de Veaux ne savait pas ce que l'on avait fait de moi, quand je ne la voyais pas, j'en recevais au moins des nouvelles, et cette consolation rendait ma captivité trop supportable aux yeux de M. Brook, qui passait presque tous les jours sous mes fenêtres pour se donner le spectacle de mes fers; il est vrai que Néron se promenait dans le cirque pour se donner le plaisir de voir brûler vivans les chrétiens qu'il avait condamnés à ce supplice.

Brook ne me permettait pas d'écrire, et ne me permettait pas davantage le moindre signe. Un jour M. M***, que je croyais mon ami, passait dans la rue au moment où je me trouvais à la fenêtre; par intérêt pour lui, je n'aurais pas osé lui dire un mot; mais je lui fis un signe de la main à la manière portugaise : je suis sûr n'avoir été vu que de lui; eh bien! dès le soir même, Brook me fit dire par mon geôlier que le matin j'avais salué quelqu'un dans la rue. Cet individu, que je ne désigne ici que par la lettre initiale de son nom, avait servi dans l'Ouest; il était tous les jours à la maison, y mangeait toutes les fois qu'il lui faisait plaisir, en un mot, y était traité comme un ami.

Les expressions me manquent pour rendre les souffrances physiques et morales que j'éprouvai

à bord de ce ponton depuis le 31 mars jusqu'au 16 avril; et je regardai comme une attention de la Providence l'arrivée de ce bâtiment américain, qui, sans faire entrer en balance celles qui m'attendaient jusqu'à notre attérage à New-York, le 16 de juin, devait m'éloigner d'une terre aussi chère.

J'étais prisonnier d'État et innocent; cependant aucun criminel ne fut traité plus durement que moi, non par les officiers ni même les matelots du bord; leurs procédés me consolèrent plus d'une fois, si j'avais été susceptible de consolation.

Pour se faire une idée de la manière dont j'étais nourri, il suffira de savoir que l'équipage réclama en vain près du capitaine Morice du biscuit moins pourri que celui qu'on nous donnait, et le reste de nos subsistances était en proportion du biscuit.

Toutes mes blessures s'étant rouvertes, et la fièvre s'étant emparée de moi par suite du traitement que j'éprouvais, je hasardai encore une lettre à S. S. lord Liverpool, qui éprouva le sort des premières.

« Gravesend, le 4 avril 1809.

» Milord,

» Permettez que le plus infortuné des hommes mette de rechef aux pieds de V. S. le déplorable

état de sa santé. Des blessures rouvertes et très douloureuses, des fièvres continues, sans moyens d'existence et sans connaissance dans le pays où V. S. l'envoie; séparé du seul être qui l'attache à la vie, que peut-il espérer, sinon une affreuse misère, une existence languissante, une mort inévitable et empoisonnée par la perte de celle qui pourrait lui faire supporter ses malheurs et ses souffrances.

» La Hollande lui offre une ressource que ne peut lui offrir l'Amérique dans les circonstances actuelles; il peut emmener son épouse, et de là se réunir à son frère, curé dans les environs de Ratisbonne; les occasions ne manquent pas dans ce port, où il arrive et part tous les jours des bâtimens pour ce pays.

» Que V. S. ne soit pas sourde à mes prières ni insensible à mes maux; je l'en conjure au nom de mon innocence, au nom du sang que j'ai versé pour mon roi, au nom de l'humanité, au nom de de son pays! Ne me refusez pas cette grâce, milord, ni celle d'emmener mon épouse : je paierai notre passage.

» Je compte sur cette faveur, milord; votre générosité, votre humanité m'en sont un sûr garant, et ma reconnaissance égalera le profond respect avec lequel je ne cesserai d'être,

» Mylord, etc. »

Obligé de remettre cette lettre à messieurs de

la douane, qui l'envoyèrent à M. Brook, conformément à leurs instructions, je n'en eus acune réponse, et mon sort ne changea point.

Le 9 avril, le capitaine Morice me dit, je ne sais de la part de qui, que madame de Veaux pouvait venir me voir, que M. Brook lui en accorderait la permission. Je m'empressai de lui écrire, mais cette lettre n'eut d'autre effet que de la rendre plus malheureuse, comme on le verra plus bas.

Par un rafinement de barbarie, digne des monstres les plus dégoûtans de notre révolution, Brook fit appeler madame de Veaux à son bureau pour lui donner connaissance de ma lettre, lui défendit formellement de venir me voir ni de me répondre sous peine d'être frustrée de son traitement, arrêtée et confinée en prison pour le reste de ses jours. Preuve au soutien. Je ne sais si un trait plus saillant et plus digne d'horreur se trouve dans les annales des Marat, Robespierre, Carrier, Joseph Lebon, etc. Madame de Veaux lui répondit : « Monsieur, avant de connaître les dé-
» tails affligeans de cette lettre et la pénible situa-
» tion de mon mari, j'étais moins malheureuse ;
» vous eussiez dû par humanité et par égard pour
» ma santé me les laisser ignorer, et ne pas m'af-
» fliger de ces particularités, puisque vous ne
» voulez ni me le laisser voir, ni me permettre
» de lui écrire. »

Ces messieurs, dans ce qui me concerne, me

rappellent certain animal qui joue quelque temps avec la victime avant de l'immoler, et je ne puis m'empêcher de trouver quelque analogie entre Brook et les Anglais du premier âge, dont la plus sensible jouissance était de sacrifier des victimes humaines.

Je laisse au lecteur à faire les réflexions que commande une telle conduite. Le 12 avril, j'écrivis au chef de la douane de Gravesend pour le prier de m'envoyer un chirurgien, dont j'avais besoin et qui pouvait constater l'impossibilité où ma santé me mettait de pouvoir soutenir le voyage d'Amérique, qui pouvait s'étendre jusqu'au Chili, et lui demander du pain, que j'offrais de payer; suit la réponse, dont l'original est entre mes mains.

Gravesend, april (13 th.), 1809.

« Monsieur,

» Je viens de voir M. Walch, le chef de la douane;
» il a vu votre lettre à moi : lui et moi sont bien
» fâchés que nous pouvons pas vous accordez
» votre demande; le gouvernement est tout-à-fait
» décidé que vous alliez en Amérique ; c'est donc
» pas dans notre pouvoir de vous laissez passé en
» Hollande même un certificat d'un médecin ne
» pourait faire du bien; mais si vous avec absolu-
» ment besoin un docteur, on vous enverra un.

» Nous sommes très sensibles de votre malheur

» et il me serait un grand plaisir si je pouvait
» vous assistez et vous accordez ce que vous de-
» mande, mais malheureusement ce n'est pas
» dans ni moi M. Walch pouvoir. Nous avons au-
» cune nouvelle pour vous de Londres ni du bu-
» reau ni de votre femme. Nous attendons à cha-
» que moment un bâtiment pour l'Amérique. Je
» vous souhaite, Monsieur, une meilleure santé,
» et je l'honneur d'être, Monsieur, votre très
» humble serviteur,

» FRILZLIN. »

J'abandonne encore au lecteur les réflexions que cette lettre comporte. Puisque j'étais condamné à quitter l'Angleterre, qu'importait au gouvernement que je fusse dans un pays ou dans un autre? il ne me craignait pas, mais M. Brook craignait mon existence et la révélation de sa conduite; il voulait de plus faire un monopole sur mon malheur : c'est de cette manière que l'on se fait une fortune considérable, et je ne serais pas étonné que le gouvernement n'eût payé en entier les frais de ma déportation, quoique la preuve du contraire se trouve dans le mémoire de M. Frilzlin et le reçu de l'armateur de l'*Atlantique*, ci-dessous, dont je conserve les originaux: voilà sans doute pourquoi l'on me paya mes deux trimestres.

Le 16 au matin, on vint m'annoncer que, dans

une heure j'allais aller à bord du bâtiment, arrivé de Londres la veille, et que j'eusse à me tenir prêt.

Ce fut encore M. Frilzlin qui vint m'annoncer cette nouvelle, et auquel je fus obligé de donner 240 fr., indépendamment d'une autre somme pour m'acheter quelques provisions détaillées dans le mémoire ci-dessous. Ce ne fut pas sans quelque difficulté que je m'arrachai d'un lit que je n'avais pas quitté depuis plusieurs jours, pour ramasser mon linge sale, dont j'avais une quantité d'autant plus considérable, que toutes les nuits je mouillais plusieurs chemises, de sorte qu'avant d'être à la moitié de la traversée, j'étais au bout de mon linge blanc de toute espèce. Je n'avais pas fermé le billet suivant à mon épouse, que l'on me fit descendre dans le canot pour me porter à bord de l'*Atlantique*.

Gravesend, 16 avril 1809.

« Je pars, ma chère et tendre amie, et ne puis
» mettre d'autre délai que celui de te faire briè-
» vement mes tristes adieux. Arme-toi de cou-
» rage, ma bonne et malheureuse amie, tout t'en
» impose le devoir, la religion, ton état et le
» bonheur de ton infortuné mari, si tu y attaches
» quelque prix. Écris-moi à Boston, New-York,
» Philadelphie ou Baltimore; je vais dans l'une
» de ces villes, m'a-t-on laissé entrevoir, mais

» je n'en pourrai décidément connaître le nom
» qu'à bord. Prie Dieu pour moi, qui mourrai
» comme j'ai vécu, en homme d'honneur et en
» t'adorant. Adieu, adieu trop infortunée épouse,
» ton bon homme pour toujours.

» BILLARD DE VEAUX. »

Il est inutile de dire qu'on ne la lui fit pas parvenir : elle subit le sort des précédentes.

J'avais demandé d'arranger moi-même mes affaires avec le capitaine, je ne savais pas l'armateur à bord, on me le refusa encore et l'on va voir pourquoi. Pour l'intelligence de ce mémoire, on ne doit pas perdre de vue que, par la réponse verbale faite à ma lettre à lord Liverpool, le 28 mars, il est dit que l'on me paiera mes deux trimestres jusqu'au 1er février, que l'on paiera mon passage, et que je me nourrirai à bord.

Quoique ce fût faire payer au patient la corde qui l'étrangle, je fus forcé d'en convenir.

Ce ne fut pas ainsi que se conduisit le directoire en 1797, envers les fructidorisés; je doute que Pichegru et compagnons aient été obligés de pourvoir à leur subsistance à bord du bâtiment qui les porta à Cayenne. Mais lord Liverpool était étranger à la conduite de M. Brook, j'en suis sûr, et M. Canning, qui avait commandé cette mission, aurait dû et pu m'épargner ces malheurs incalculables; car en vain m'observera-

t-on que ma querelle avec Brook en fut la seule cause : Roussel n'avait eu de querelle avec personne, il n'en fut pas moins enfermé dans la citadelle de Jersey, d'où il ne sortit que pour se mettre au lit et y mourir.

M. Frilzlin 1809, avril 15. — To Cannings et compagnie.

Beurre et pot.	9 liv.	8 sous.
Deux livres de tabac.	17	12
Une douzaine de pipes. . . .	»	8
Un pot de chambre.	1	4
Un bassin.	1	4
Une bouteille de cirage. . . .	1	16
Un pain de sucre.	15	18
Une bouteille de rhum. . . .	25	16
Charpie.	5	8
Pain.	11	4
Un panier.	»	6
Total.	90	4

Je ne me souviens pas combien valait le pain en 1809, en Angleterre, au mois d'avril ; quoi qu'il en soit, il devait être à un prix exorbitant, d'après ce mémoire ; il en est de même de tous les autres articles, tant il est vrai que le malheureux est le même dans tous les pays !.. « C'est la chienne de robe ». Quant aux dix louis que je

donnai à M. Frilzlin, ils ne sont nullement compris dans le reçu suivant.

Gravesend, 16 th. April 1809.

« Received of M. Billard de Veaux thirty one » pounds ten schellings bein in full for his pasage » to New-York (except liquors) in the Cabin of » the ship *Atlantic*. Wm Fernald master. Abel » Harris 31... 10. ».

En français, Gravesend, le 16 avril 1809.

Reçu de M. Billard de Veaux sept cent cinquante-six livres, tout compris, pour son passage à New-York (boisson exceptée), dans la chambre du navire l'*Atlantique*. Guillaume Fernald, capitaine, Abel Harris (armateur). Conformément à l'original resté entre mes mains.

L'on doit voir par ce reçu et le mémoire ci-dessus combien me coûta une traversée que l'on devait payer, ainsi que cela s'est toujours pratiqué en France, dans le temps même de l'anarchie la plus épouvantable; non compris ces 756 francs payés à l'armateur, non compris les petites provisions que je lui remis encore, tels que pain, sucre, rhum, etc., et les dix louis donnés à M. Frilzlin, M. Harris exigea, en débarquant, que je lui payasse une guinée et demie pour de la bierre, dont je n'avais assurément pas bu quatre verres par semaine durant les deux mois de notre

traversée, pendant laquelle je dînai presque tous les jours avec un hareng, que je n'ai jamais pu supporter. Notre voyage a été des plus malheureux, sous tous les rapports. Nous touchâmes entre Gravesend et Douvres; nous perdîmes notre gouvernail entre les Açores et le grand banc de Terre-Neuve, et ne pûmes le rétablir qu'au bout de cinq jours. La mer était tellement grosse et le vent contraire, que nous rencontrâmes un bâtiment anglais chargé à New-York pour Londres, qui ne put nous porter aucun secours, quoique nous eussions hissé pavillon de détresse dès que nous l'avions aperçu; nous rectifiâmes seulement notre point. Nous lui demandâmes quand il avait quitté le grand banc; le vent ne nous permit pas de distinguer si l'on nous répondit hier matin ou avant hier matin; quoi qu'il en fut, nous fûmes vingt jours sans l'attraper.

Nous arrivâmes enfin à New-York, le 16 de juin, sans pain, ayant à peine quinze galons d'eau très mauvaise, environ autant de pommes de terre, pour toutes provisions, et plus d'huile, ni de chandelle, ni pour la chambre, ni pour la boussole. Que l'on juge de notre état, si nous fussions restés quelques jours de plus en mer! le bâtiment fut condamné à New-York, et par conséquent désarmé.

Pour ne pas interrompre le rapport de ce cruel voyage, j'ai été forcé de laisser M. Fritzlin en

arrière pour un instant; j'y reviens, ce M. Fritzlin, en arrivant à bord, me précéda vivement près de M. Harris, qui n'était point prévenu de ma situation, ainsi que le prouve le reproche qu'il me fit, sur ma question..., où va ce bâtiment? Ce qui frappa M. Harris et me valut la mercuriale suivante, de la part du *généreux* Frilzlin : « Pourquoi lui avez-vous fait cette demande, m'observa-t-il avec aigreur? il ne veut plus vous prendre. » Malgré l'intérêt que j'avais de connaître le pays où l'on m'envoyait mourir de misère et de douleur, si l'on m'eût défendu d'en faire la question, je m'en serais certainement bien gardé, dans la crainte que l'on ne resserrât mes fers; car, s'il est vrai que l'état de servitude affaiblit l'intelligence, l'oppression sous laquelle je gémissais, particulièrement depuis deux mois, jointe aux fièvres qui me tourmentaient depuis quinze jours, avaient entièrement détruit mes facultés, et j'étais absolument l'image de ces victimes, qui n'ignorent pas qu'on va les immoler et qui n'en vont pas moins au supplice avec résignation; je devais être attaché à la vie, mais je ne craignais pas la mort.

Cependant M. Harris se laissa fléchir par l'observation que lui fit M. Frilzlin, que j'avais de quoi lui payer mon passage, après quoi ce dernier me conduisit dans le flearage (logement des matelots, à bord des bâtimens marchands), et

se sauva comme un homme qui a fait un mauvais coup, donnant à peine la permission à ses matelots de m'aider à descendre mes effets dans ce réduit, encombré de marchandises de toutes espèces, de sorte que je ne trouvai pas même un coin où étendre mon matelas, sur lequel je me serais trouvé bien heureux de pouvoir trembler la fièvre qui me tourmentait.

Avant de quitter le fatal ponton, je ne puis, sans manquer à la reconnaissance, me dispenser de témoigner la mienne aux officiers et matelots de ce ponton, le capitaine Morice excepté : je ne reçus de lui que brutalité et outrage. L'officier commandant dans l'absence de ce Morice, qui, heureusement, ne mangeait ni ne couchait à bord, me permit de me promener une heure à terre, le dimanche de Pâques, avec un matelot qui m'accompagnait pour sa sûreté personnelle et dont je fus loin de m'offenser ; ils ne pouvaient que me plaindre. Si cela fait l'éloge de leur cœur. C'est aussi un palliatif aux maux du malheureux, dont j'étais l'image. Les sensibles matelots qui me déposèrent dans le flearage de *l'Atlantique* ne purent retenir leurs larmes en me donnant la poignée de main d'adieux ; vraisemblablement je n'en reverrai jamais aucun, d'ailleurs je ne les reconnaîtrais pas ; mais, si ces Mémoires parviennent jusqu'à eux, qu'ils y trouvent l'expression de mes sentimens d'estime et de reconnais-

sance, malheureusement voilà tout ce que ma triste situation présente me permet de leur offrir.

Après son dîné, l'armateur vint me trouver à l'avant du bâtiment, livré, comme on le pense, aux plus sinistres réflexions et tremblant la fièvre. Après diverses qnestions auxquelles je répondis avec simplicité et franchise, il me demanda si je connaissais M. l'abbé Cheverus, évêque de Boston. — Il est de mon pays, lui répondis-je. A la suite de cet entretien et peut-être touché de mon état, il me proposa une cabane dans la chambre et de vivre avec lui, moyennant la somme stipulée dans le reçu précité.

A peine avions-nous perdu les îles de Jersey et de Guernesey de vue, que la charpie me manquant entièrement, je fus réduit à la remplacer par du papier haché et frotté dans mes mains, pour l'adoucir, et obligé de me servir de mouchoirs, cravates et jusqu'à des bas, au lieu de compresses, dont je n'avais plus une propre.

Arrivé en Amérique, je tâchai de trouver quelques colons de Saint-Domingue qui pussent m'informer du sort de la grand-maman de mon épouse, dont elle n'avait pas de nouvelles depuis 1805. Après bien des recherches, je trouvai enfin un négociant, nommé Isaac Moses, qui m'adressa à madame de Montagu, proche parente de celle que je cherchais. Elle m'apprit, ce que madame de Veaux ignorait (il est vrai qu'elle

avait quitté la colonie à l'âge de quatre ans), 1° qu'elle appartenait, par sa mère, à une famille ancienne et distinguée de France (de la Vallière); 2° que son père avait péri en 1795, en défendant ses propriétés, contre les nègres révoltés, et que sa grand-maman s'était réfugiée à l'île de Cuba, lorsde l'évacuation de Saint-Domingue par les Français.

C'eût été un bonheur pour moi de l'y rejoindre; mais, en même temps que j'étais impitoyablement et injustement exilé d'Angleterre, cette malheureuse mère était chassée de cette île, avec tous les autres Français, de quelque condition qu'ils fussent, en vertu d'une proclamation du gouvernement de la Havane (février 1809), conformément à une ordonnance d'Espagne; conséquence de l'impolitique entreprise de Napoléon et des excès de ses troupes dans la Péninsule, dont ils avaient été précédemment victimes dans leur infortunée colonie.

Sur ces entrefaites, il arriva plusieurs bâtimens de Cuba à Philadelphie; je m'y rendis, croyant y trouver cette bonne mère, ou savoir ce qu'elle était devenue. Déçu de mon attente, je poussai jusqu'à Baltimore, sur l'avis de quelques réfugiés que j'y serais peut-être plus heureux, à raison du grand nombre de victimes qui s'y rendait, et que j'y trouverais encore une de ses parentes, madame Grenon-de-Pinsault, remariée à M. de

Précorbin, gentilhomme Normand et officier de la marine royale de France.

Si je ne fus pas plus heureux dans cette dernière ville que dans les précédentes, j'eus au moins l'avantage d'y trouver madame Grenon, qui me donna de nouveaux renseignemens sur la personne que je cherchais, et me fit faire la connaissance d'un M. Cannange, qui venait récemment de la quitter, se dirigeant sur la Nouvelle-Orléans, à raison de la température.

La distance où je me trouvais de cette partie du Nouveau-Monde, autant que le peu de moyens qui me restaient, me forcèrent à changer de projet; d'ailleurs, je n'aurais fait que grossir le nombre des malheureux, dont l'affluence, jointe à la situation présente du gouvernement (l'embargo venait d'être remis de nouveau, par conséquent la mer fermée), rendait les ressources extrêmement précaires.

Dans le même temps, j'appris par les journaux qu'une insurrection venait d'éclater dans une partie de l'ancienne Vendée, et une proclamation du préfet du département de Maine-et-Loire aux habitans de Beaupréau ne m'en laissa plus douter.

Le gouvernement américain, touché de la situation des malheureux Français chassés de toutes les colonies étrangères sans exception, autorisa un armateur de Philadelphie à fréter un bâti-

ment, *Lovely-Mathilda* (l'*Aimable-Mathilde*), pour les transporter en France. Il ne me restait plus aucun argent; mais j'avais encore quelques effets, tels que trois malles et une montre peu commune; je vendis ce dernier objet pour compléter le prix du passage (120 dollars), et quelques effets pour payer ma pension et pourvoir à mes autres besoins. Nous nous rendîmes à Philadelphie; je dis nous, car, outre les réfugiés qui se trouvaient à Baltimore, il y avait encore beaucoup d'officiers français prisonniers, tels que ceux de la frégate *la Junon*, du *Colibri* et de plusieurs autres navires dont je ne me rappelle pas les noms. Je me souviens dans ce moment même que les deux officiers supérieurs du *Daupoule* étaient à notre bord comme planteurs réfugiés, ainsi que les autres officiers, dont plusieurs étaient amputés, et pourtant, dans les trois visites que nous firent les Anglais, ils ne furent pas reconnus.

Nous appareillâmes devant Philadelphie vers le 18 août; nous descendîmes la Delaware la sonde à la main jusqu'à son embouchure, et le 24, nous trouvant en pleine mer, nous fîmes route pour la France. Nous étions expédiés pour Bordeaux; mais, ayant rencontré la frégate anglaise l'*Aréthuse* à la hauteur du cap Ortégal, nous fûmes forcés de changer de route. Elle nous fit convoyer par un brick à son escadre, mouillée dans

le Perthuis-d'Antioche. Nous y arrivâmes la nuit. A peine étions-nous mouillés, qu'un canot vint nous visiter. Dans la très petite chambre du capitaine, il y avait vingt-deux femmes ou enfans entassés les uns sur les autres (notre bâtiment n'était que de 240 tonneaux); la plupart étaient malades, autant par la mer que par les privations en tous genres auxquelles nous étions assujettis dès le débarquement même. Outre la petite quantité d'eau dont nous étions pourvus pour plus de 260 personnes, passagers ou équipage, encore n'était-elle pas supportable dès la première semaine de notre navigation. On n'avait non plus embarqué que deux pièces de vin de Bordeaux pour tant de monde, et tout en proportion, de sorte que nous étions à la ration de toutes provisions depuis environ quinze jours. L'officier de ce canot était descendu dans le réduit des dames, mais la mauvaise odeur qu'il y respira le força bientôt de remonter sans aller plus loin. Il n'était pas plus tôt arrivé sur le pont, que le secrétaire de l'amiral montait à bord, auquel il dit : « Si vous voulez voir quelque chose digne de compassion, pénétrez jusqu'à la chambre des dames. » Il n'exagérait rien, et le secrétaire n'en demanda pas davantage. Ces deux messieurs allèrent dans le même canot faire leur rapport à l'amiral; il ne nous fut pas défavorable, puisque le matin il envoya du pain, du lait, du

beurre et quelques pommes de terre à ces dames, et nous permit d'entrer à la Rochelle sans la moindre difficulté.

Pour se faire une idée de notre manière d'être pendant la traversée, il suffira de savoir que nous couchions deux dans la même cabane; mais, comme il eût été impossible d'y tenir ensemble, eu égard à sa petitesse et à la grande chaleur, M. Piet, du Hâvre-de-Grâce, mon camarade de lit, et moi, nous faisions le quart successivement, et tous les autres de même.

Nous fûmes forcés de jeter l'ancre à l'entrée de la rade de La Rochelle, par respect pour une batterie de l'île de Rhé, qui nous envoya trois boulets de canon et se disposait à nous en envoyer d'autres, si nous n'avions pas mouillé sur le champ. Deux ou trois canots nous vinrent également de terre, se contentant de tourner autour de nous, comme il est d'usage de faire autour d'un navire venant du Levant, à bord duquel on soupçonne une épidémie. Plusieurs des officiers de ce canot furent reconnus par ceux que nous avions à notre bord. Que l'on juge de leur étonnement quand ils s'entendirent appeler par leurs noms des vergues et des hunes d'un bâtiment américain, et par des hommes qu'ils croyaient chez le Père Éternel ou à 2,000 lieues d'eux! Ils nous approchèrent de plus près, mais toujours avec la circonspection que commande la prudence,

jusqu'à ce qu'eufin, reconnaissant ceux qui les appelaient, ils ne montèrent pas, mais ils sautèrent à bord avec des démonstrations de joie et de surprise que l'amitié seule peut inspirer. Toutes les lunettes d'approche étaient braquées de terre sur l'*Aimable-Mathilde*. J'aurais désiré savoir quel sentiment s'empara des curieux à l'aspect du mouvement qui se fit à bord dans ce moment.

Tous les prisonniers sen allèrent à terre avec ces messieurs; le capitaine de notre navire, M. Destouet, profita de l'occasion pour aller remettre ses expéditions à l'autorité de La Rochelle (je ne devine pas où il avait pu cacher la liasse de papiers dont il était porteur), et emmena avec lui le capitaine Denis, seul entre tous nos compagnous qui connût la rade de La Rochelle. Je ne sais si ces messieurs étaient à terre quand le coup de vent de l'équinoxe commença à souffler. Depuis midi jusqu'au soir, notre pavillon de détresse flotta à la tête du grand mât. Sur dix pilotes venant de terre pour nous entrer, un seulement put arriver jusqu'à nous, tant la mer était agitée; et il nous avoua que si, comme plusieurs autres, il avait manqué l'amarre, il aurait été obligé de courir vent-arrière, et nous de passer la nuit à la merci du vent, qui soufflait horriblement fort. L'approche de la nuit ne permit pas de lever l'ancre; on la fila. Le surlen-

demain on fut tout étonné de trouver le câble brûlé, n'ayant plus de chanvre que pour une heure à peu près, au bout duquel temps nous devenions tous, femmes, vieillards et enfans, le jouet des flots. Nous entrâmes dans le bassin sans un morceau de voile. Les levées du port étaient couvertes de curieux, dont quelques uns couraient inutilement de toutes leurs forces pour nous suivre : preuve de la violence du vent, qui chargeait droit à terre.

Personne des passagers n'avait de passeport particulier : la raison s'en explique naturellement, et l'expédition du capitaine, « portant les réfugiés de l'île de Cuba en France » nous en tenait lieu à tous. On ne nous permit d'aller à terre que le lendemain, et ce fut alors que nous apprîmes la victoire signalée des Français sur les Autrichiens à Wagram, ainsi que la négociation de l'empereur d'Allemagne avec Napoléon. La situation de ces deux puissances ne laissait aucun doute sur les résultats, et la suite ne prouva que trop la solidité de ces réflexions.

J'appris également la dissolution du parti royaliste de la Vendée, triste conséquence de cette victoire. J'aurais voulu n'être point parti d'Amérique ; mes regrets étaient superflus.

Dans cette circonstance, quel parti me restait-il à prendre? Je connaissais les mesures du gouvernement, l'activité et la terreur de sa po-

lice. Aurais-je trouvé un ami qui eût osé me donner l'hospitalité pour une nuit seulement? pouvais-je encore prévoir le terme de ma nouvelle captivité? n'aurait-on pas su que j'étais arrivé en France par le rôle des passagers que l'on expédie dans tous les temps à la police des gouvernemens civilisés? Ne me voyant pas, que de recherches n'eût-on pas faites, quelles conjectures n'eût-on pas tirées de ma disparition, et quels nouveaux tourmens n'aurais-je pas causés à ma famille! J'ignorais que mon père fût mort il y avait environ six mois. Il existait une amnistie en date du 16 avril précédent, pour tous les Français qui avaient porté les armes contre la France. J'avais d'autant plus de précautions à prendre, que la malheureuse affaire de Châteaubriand était encore récente, puisqu'il n'avait été fusillé, ainsi que ses compagnons, que le 31 mars précédent, m'a assuré depuis son cousin le pair de France, et quoique j'eusse lu sur les journaux français en Amérique qu'ils avaient péri le 9 de juin.

La circonstance était critique : il n'y avait point à balbutier; il fallait faire contre fortune bon cœur et payer de front. Je trouvai que le plus prudent était de faire l'aveu de ma situation à l'autorité civile de La Rochelle, qui me conseilla de me rendre près du ministre de la police à Paris, « parce que, me dit-elle, vous pourrez vous expliquer mieux verbalement que par écrit;

outre que face d'homme fait vertu, votre démarche, en attestant votre bonne foi, ôtera tout soupçon sur votre compte et parlera en votre faveur. D'ailleurs, vous n'avez rien à craindre; la parole de l'empereur est sacrée. » Tout résumé, je partis pour Paris avec un sauf-conduit de cette autorité, qui m'enjoignait de me présenter, en arrivant à Paris, *à M. le conseiller-d'État, préfet de police.*

Le lendemain de mon arrivée dans la capitale, je me présentai chez M. le préfet de police, M. Dubois, qui, ne pouvant me donner d'audience, me renvoya à M. de Piis, son secrétaire général, et celui-ci à M. Desmarets, chef de la première ou de la deuxième division du ministère de la police générale, spécialement chargé de la surveillance des Vendéens et des émigrés. M. Desmarets m'interrogea une fois seulement, y mit toute l'adresse dont il est capable, et me renvoya encore à son homme de confiance, M. Dejean, qui me tourna et retourna sur tous les sens, me flattant et me menaçant tour-à-tour, pour découvrir ce qu'ils n'avaient pu obtenir de Châteaubriand; enfin il me soutint que j'avais été de Lisbonne à Trieste recruter pour les Anglais. N'ayant jamais été dans ce port, pas même encore aujourd'hui (octobre 1827), il ne me fut pas difficile de lui répondre, sans pourtant être sûr de l'avoir persuadé. Il est bon d'obser-

ver que la police de France savait que j'étais le second de Châteaubriand avant qu'il fût débarqué. Quoi qu'il en soit, M. Dejean fit un rapport qui termina la question si l'on me fusillerait ou si l'on m'enverrait au donjon de Vincennes ; c'est de lui-même que je tiens ceci.

Il est vrai que l'on ne pouvait guère faire ni l'un ni l'autre sans mettre en défaut les amis d'outre mer ; il était plus politique de leur offrir une nouvelle occasion d'approcher des hommes en place et de pouvoir leur dire : « Vous voyez » que nous ne vous avons pas trompé, Alexan- » dre est en France ; loin d'y être inquiété, il reste à Paris. » Voilà vraisemblablement ce qui m'a sauvé la vie et même de la prison, et pourquoi l'on employa tant d'artifices pour sauver jusqu'aux apparences de ma surveillance depuis 1809 jusqu'en 1813, que je repris les armes contre le gouvernement d'alors.

Pendant les deux mois que dura mon interrogatoire, l'on prit des renseignemens à Londres même sur la cause de ma déportation, et je pourrais ajouter que l'on fit revenir quelqu'un de Londres à cette occasion qui avait été témoin de ma querelle avec M. Brook, qui fut d'autant moins contre moi qu'il me devait et me doit encore de l'argent que je n'aurai peut-être jamais ; ce particulier est ce même Ollivier la Blairie dont il est parlé dans la première partie du rapport

de la fatale mission de Châteaubriand, pag. 1re, tom. 2.

On me délivra un permis de séjour sur lequel on biffa ces mots : son passeport lui sera remis quand il voudra partir. Je m'étais rendu à Paris avec un tel pressentiment de quelque malheur, que je n'avais emporté avec moi qu'une petite malle et mis le reste à la diligence, à l'adresse d'un ami de Normandie. Ne trouvant politique ni de me faire fusiller, ni de me faire renfermer, on jugea plus convenable de me garder à Paris et de faire répandre dans mon pays, jusqu'à Londres même, que j'y étais l'homme de la police. Ce bruit fut colporté dans mon département par un émigré, qui avait été assez heureux pour traverser de Laval jusqu'à Lisbonne, par terre, dans le temps où la France faisait ses préparatifs de guerre, de concert avec l'Espagne, contre le Portugal, en 1798 ou 1799, et personne n'ignore combien la police était active à empêcher les communications en pareil cas; cet émigré rentra sous le directoire, et vint jouer un autre rôle sous les ordres de M. le comte de Bourmont, pendant la campagne de 1799; et, à la paix, il me fit offrir de l'argent par une demoiselle de Mayenne; je le refusai, quoique je fusse loin d'être à mon aise; je commençais ma convalescence après deux ans et demi de séjour au lit.

On n'a pas connu ce voyage dans la Mayenne,

non plus que celui d'un autre émigré de la même ville, qui, comme le premier, avait fait le même trajet sans passeport aussi, me disait un nommé Louis Poreau, ancien domestique de M. l'abbé de Hercé, grand vicaire de Nantes, et qui l'avait suivi en Portugal, où il avait rencontré ces deux messieurs, qu'il connaissait particulièrement, puisqu'il avait été domestique du dernier avant d'entrer au service de M. l'abbé de Hercé. En 1804, ce Louis Poreau était interprète portugais à Nantes et tenait une pension garnie; j'ai été en pension chez lui. D'autres m'en ont parlé à Lisbonne et à Londres, et le bon duc de Cogny me donnait toujours envie de rire quand il me disait : Ces pauvres diables avaient fait le voyage sans passeport. Eh bien! je n'ai pas eu le même bonheur que ces deux émigrés mayennais : on me demanda plusieurs fois le mien de Laval jusqu'à Nantes; heureusement qu'il n'était pas question dessus que j'eusse été chouan vendéen. Je le fis encore viser à la douane de Paimbœuf, quoique nous fussions en paix. Il le fut également par M. Serrurier, consul général français à Lisbonne, précaution inutile pour les agens de police et dont ils se gardaient bien d'user. J'aurais dû épargner au lecteur cette digression, me dira-t-on; je pense qu'il n'en est point d'inutile pour l'intelligence de la conduite que l'on a tenue envers moi. Supposons que, pour l'exécution du

complot dont j'étais l'objet, ma perte fût absolument nécessaire ou politique, tout devait, pour l'opérer, se passer à peu près comme il se passa. Si je n'avais pas eu cette difficulté avec M. Brook, ne m'eût-on pas également persécuté? aurais-je été moins déporté? grande question d'où dépend la solution de beaucoup d'autres, et pour laquelle, son enquête immédiatement après mon départ, pour rejoindre Châteaubriand, l'ordre de la Rivière, que je ne comptais plus dans cette mission, la confidence du plus lâche, du plus scélérat, du plus tartuffe des Français à Londres à cette époque, en un mot, du monstre Allègre, le six décembre, que l'on travaillait sourdement à me faire déporter, ne sont pas inutiles à remarquer. Exemple grossier, mais sensible, de l'importance des moindres détails de faits dont on cherche à trouver les causes par induction. Il est vrai que de telles découvertes ne se font qu'à l'aide de ce sixième sens, ce sens moral sans lequel peu d'hommes pourront bien comprendre ces Mémoires et juger les hommes auxquels j'ai eu affaire, tant en Angleterre qu'en France. Tout me porte à croire, qu'entre tous ces misérables, Allègre (la tête noire des partisans de la légitimité) s'était flatté, par sa confidence, de détourner mes soupçons, et qu'à l'aide de l'obscurité dans laquelle il complottait, il lui serait facile de m'en imposer sur sa noire perfidie. Le fort de cet Al-

légre étant de nier, ce qui ne lui est pas flatteur, il niera ce fait comme il en nia un à Londres en présence de MM. l'abbé le Leuch, Joseph Cadoudal et le Theies.

Il est utile d'observer que ces sortes de gens, semblables à la mouche du coche, veulent que tout n'aille que par eux. Un jour donc ce monstre, à figure patibulaire, voulut absolument que je lui donnasse ma procuration pour toucher de sir Francis Vincent, payeur des proscrits français après la mort de M. Green, les trois schellings par jour que je recevais alors du gouvernement. Il vint faire une visite à ces messieurs, qu'il voyait depuis quelque temps, par politique seulement; il m'y rencontra, car j'y passais la majeure partie de mon temps, et, en m'abordant : Qu'avez-vous dit du gouvernement? me demanda-t-il; lorsque j'ai présenté votre procuration à sir Francis Vincent... ce M. Billard de Veaux, m'a-t-il observé, ne se conduit pas bien. — En quoi, parce qu'il n'est pas mort de ses graves et nombreuses blessures? lui ai-je répondu. Pour Dieu! ne dites rien, laissez faire le général (le comte de Puisaye), il arrangera tout. Mon silence niais le persuada que son paquet était parvenu à sa destination, parce que je ne lui dis pas la pitié qu'il m'inspirait. Cette petite aventure se passa un samedi, et le surlendemain il fut désabusé quand je lui communiquai la lettre que j'écrivais à sir Fran-

cis Vincent pour le prier de s'expliquer sur ma conduite à Londres, dont il s'était plaint à M. Allègre.

— Il ne m'a rien dit de cela, me répliqua-t-il; — dans ce cas, lui dis-je, non plus avec l'accent niais du samedi, vous voudrez bien *aujourd'hui même* faire cette déclaration aux personnes devant lesquelles vous m'avez dit le contraire avant hier : il y fut et fit bien. Nous demeurions alors dans la même maison, Lawer eaton streat Pimlico, n° 20. Quoi qu'il en soit, mes ennemis, plutôt par politique que par haine personnelle, atteignirent leur but, et les coups qu'ils me portèrent semblent être retombés sur quelques uns : Allègre, par exemple, perdit son fils unique au moment même où il pouvait faire jouir cet enfant du fruit de sa trahison. Ce jeune homme avait été élevé à l'établissement royal de Penn, fondé ou soutenu par l'Angleterre pour les enfans des réfugiés français. Louis Allègre, que je ne confonds pas avec son monstre de père, pouvait aspirer à toutes les places, et il en eut certainement obtenu par les protecteurs de son père, qui lui ont fait avoir une pension de 1,200 fr. ;... *Sic nos non nobis laboravimus victimæ.* Je n'ai jamais attribué qu'à Allègre (au nom de son patron) l'enquête indiscrète de Brook sur mon absence. Ces braves gens, fidèles à leurs engagemens, avaient trop d'intérêt à savoir tout ce qui se faisait pour laisser échap-

per l'occasion de savoir où j'étais, et je crois fermement que Brook n'y aurait jamais pensé sans eux.

A mon retour de Portugal à Londres, par la côte d'Afrique, en 1808, il fut question de m'envoyer à Lisbonne, pour aviser aux moyens de porter les Portugais à imiter les Espagnols qui venaient de se lever contre les Français; le comte de Puisaye me présenta, à cet effet, à M. Hamon, secrétaire général de M. Canning; eh bien! croira-t-on que cet homme plus que sexagénaire ait persisté à vouloir m'accompagner dans ce pays, qu'il ne connaissait pas plus que la langue. Etait-ce par dévouement pour ce peuple ou pour l'Angleterre? Non : personne ne me le persuadera; c'était par un autre motif qu'il était venu. Ce voyage n'eut point lieu, parce que les Portugais prévinrent les propositions que j'étais chargé de leur faire.

Les amis de la légitimité n'avaient pas seulement Allègre à craindre à Londres, et le comte de Puisaye n'avait pas que cet agent pour le tenir au courant de ce qui se passait. Outre un grand nombre que je ne daigne pas nommer, il avait encore Jean-Marie Hermili, *se faisant d'Hermilie;* il ne niera pas ce fait : j'en ai la preuve dans mon secrétaire.

Ce Jean-Marie Hermilie, père d'une nombreuse famille, était marinier pêcheur ou caboteur; il

savait à peine lire, il s'attacha à Mercier (la Vendée) et à Allègre sucessivement; on croit généralement que ce furent eux qui commencèrent son éducation, qu'il a finie à Londres, tant bien que mal, dans ses momens d'oisiveté. A force de complaisance, il gagna la confiance de ces deux messieurs, leur fit plusieurs commissions, surtout à Château-Gontier, où Allègre avait fait venir son épouse (femme très respectable, m'ont assuré toutes les personnes qui l'ont connue), son fils et une jeune personne, âgée de quatre ans, fille de son associé à Saint-Domingue. Le père de cette jeune personne, mademoiselle Billaudaud, aujourd'hui mon épouse, la confia à madame Allègre en 1789, pour la faire éduquer en France conformément à sa fortune, qui aurait été considérable sans la perte de cette colonie. Je n'ai pas besoin de dire que M. Billaudaud avait pourvu abondamment aux frais du voyage de sa fille, ainsi qu'à ceux de son éducation. Depuis le moment de son arrivée dans la Provence, jusqu'à la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la république française, M Billaudaud expédia plusieurs bâtimens à Marseille à la consignation du sieur Allègre, sans que celui-ci en ait jamais rendu aucun compte, puisque les communications furent interceptées depuis le commencement des hostilités, jusques et long-temps après 1795, époque de l'assassinat du père Billaudaud.

Madame Allègre avait placé sa fille adoptive dans une des premières pensions de Marseille, où elle avait un appartement particulier et plusieurs négresses pour la servir.

Je n'ai jamais pu savoir pour quelle raison ni comment Allègre, habitant de Marseille, se trouva compromis quand les habitans de Toulon livrèrent leur port et leur flotte aux Anglais, en 1793, au point qu'il fut obligé de s'expatrier. Il se rendit en Angleterre (ce dont il ne m'avait jamais parlé quand nous habitions la même maison à Londres), d'où il repartit dans l'hiver de 1794, à bord d'une frégate de ce pays expédiée pour Saint-Domingue; il avait pour compagnon un colon nommé d'Orléans, homme simple et sans prétention. On se rappellera sans doute qu'à cette époque le gouvernement de Robespierre avait décrété « Guerre à mort aux Anglais et aux Hanovriens », comme on sait aussi que tout sujet d'une nation pris avec les ennemis de cette nation est considéré comme traître ou espion, et jugé d'avance par les lois de la guerre de tous les pays. Cependant mes deux individus furent exceptés de cette règle. Allègre fut mis à terre à Brest, et ce fut là qu'il fit connaissance avec Georges Cadoudal et Mercier, qui y étaient prisonniers comme réquisitionnaires réfractaires, et non pas comme brigands de la Vendée. Ils n'auraient pas été jusqu'à Brest si on eût su qu'ils

faisaient partie des tristes restes de cette malheureuse armée, échappés au massacre de Savenay. Le comte de Puisaye ne dit point comment Allègre se trouva à Brest; il dit seulement qu'il trouva Georges et Mercier dans les prisons de cette place, où il rencontra un ancien ami, nommé Thébaud, qui lui procura un uniforme de garde nationale; qu'à l'aide de ce costume il put franchir les portes et emmener avec lui deux jeunes Vendéens qui le conduisirent à leur tour dans le Morbihan, et le firent nommer chef de division. Il est peu de monde qui ne sache que la police de ce temps et des suivans laissait souvent passer deux ennemis pour avoir la faculté d'introduire un ami dans tel ou tel parti, dans tel ou tel pays. Je pourrais citer à ce sujet une réflexion d'un chef de la police impériale au général Danican, en 1814. « Nous aurions pu arrêter Moulins dix fois pour une l'année dernière, quand le duc de Berri l'envoya en Normandie; mais pour cela il eût aussi fallu arrêter Bruslard. » On sera peut-être curieux de savoir comment j'ai su la capture d'Allègre à bord de la frégate anglaise : ce fut par ce M. Dorléans même, réfugié de l'île de Cuba, que je rencontrai à l'Amérique, et qui me raconta une foule d'anecdotes sur cet Allègre, dont je ne me permettrai pas d'ennuyer le lecteur.

On ne doit pas être surpris qu'Allègre devint bientôt l'ami et le confident du comte de Pui-

saye, qui ne manqua pas de se l'associer dans tous ses voyages ; il l'emmena en Angleterre en 1794; il l'emmena également au Canada quand il enleva une certaine quantité d'officiers royalistes au parti de l'Ouest. On ne sera peut-être pas fâché de voir sa circulaire aux insurgés de l'Ouest, quand son général eut été déposé du commandement de cette armée. Cette lettre est classée dans le rapport de la mission de Châteaubriand.

Lettre de S. A. R. Monsieur, frère du roi et lieutenant-général du royaume de France, à messieurs les gentilshommes de la province de Normandie, et autres Normands, sujets fidèles, qui sont restés en France pour servir la cause du roi.

« Messieurs,

« Privé jusqu'ici de l'avantage de pouvoir com» muniquer directement avec vous, et obligé d'é» viter, dans les circonstances actuelles, tout ce » qui pourrait vous compromettre, je charge le » comte Louis de Frotté de vous exprimer tous » les sentimens dont mon cœur est pénétré pour » les preuves de fidélité et de dévouement que » vous n'avez cessé de donner à la cause sacrée » que nous servons. Ce chef courageux, qui a si » bien mérité mon entière confiance, ainsi que » votre estime, vous fera connaître combien le

» roi, mon frère, sait apprécier la nature de vos
» services; il vous transmettra tous les indices
» que la situation présente peut exiger pour le
» bien et l'avantage de nos intérêts communs :
» vous pouvez et vous devez y mettre toute votre
» confiance.

» La Providence, n'en doutez pas, secondera
» votre généreuse constance; la religion de nos
» pères, l'amour de nos rois et le pur honneur
» finiront toujours, quoi qu'on puisse faire, par
» être la réunion de tous les cœurs français. Vous
» avez l'avantage, messieurs, d'avoir puissam-
» ment contribué à préparer et assurer ce jour
» glorieux, et la postérité vous en devra un hom-
» mage particulier.

» En attendant le moment si désiré où je pour-
» rai m'exprimer avec vous de vive voix, recevez,
» messieurs, l'assurance des sentimens que je par-
» tage avec le roi mon frère.

» Charles-Philippe.

» Edimbourg, ce 20 août 1796.

» Pour copie conforme à l'original resté entre
» mes mains,

» Louis de Frotté,

» Général en chef des royalistes de Basse-
» Normandie.

» M. Alexandre Billard, commandant en se-
» cond la division entre Mayenne et Domfront. »

Je ne doute pas que le lecteur ne partage mon opinion sur le contenu de l'avant-dernière lettre, si différente de celle-ci, et à seize mois de date seulement.

Je dois encore prévenir qu'à cette époque le directoire demandait instamment au gouvernement anglais de lui livrer tous les chouans qui se trouvaient dans son île, ou, au moins, de les en chasser; le comte de Puisaye eut donc plus d'avantage que le directoire; mais cette promesse de propriété se réalisa-t-elle? MM. de Chalus, de Porel, Boiton, etc., pourraient nous en dire quelque chose, puisqu'ils sont restés au Canada jusqu'à la restauration. Leur général, accompagné de mademoiselle Smiter et de Allègre, les y conduisirent, mais ils ne restèrent pas avec eux; ils revinrent tous les trois en Angleterre, et Allègre vint à Paris au commencement du traité d'Amiens, dit la Petite-Paix, et retourna à Londres. Malgré ses protestations sans nombre qu'il ne rentrerait jamais en France, quel que fût l'événement, il habite dans ce moment Chinon, département d'Indre-et-Loire, où il jouit d'une pension de douze cents francs : ceci n'est pas malheureux pour un déserteur de la cause de la légitimité, s'il en fit jamais partie de bonne foi. Je ne suis entré dans ces détails instructifs que pour faire voir au lecteur la différence du bonheur des uns et des autres.

Allègre, assez prudent pour se tenir à une distance respectueuse du danger lorsque sa division donnait (ordinairement à deux lieues, m'a-t-on assuré en Angleterre), n'a jamais reçu une estafilade, et il a douze cents francs de pension, tandis que d'autres, couverts de blessures honorables, et dont plusieurs sont encore ouvertes et purulentes depuis vingt-huit ans, fondateurs du parti royaliste dans leur pays même avant que la Vendée ne fût sous les armes, qui n'ont jamais abandonné la cause, dont la tête à prix avant que l'insurrection générale n'eût éclaté, l'était encore en 1814, n'ont ni emploi ni retraite, nonobstant leurs nombreux sacrifices en tous genres, leurs malheurs et leur dévouement, source de tous leurs maux.

Allègre aurait pu manger chez lui; il préférait aller dîner chez le restaurateur Brunet (Leicester Square), parce qu'il recueillait toujours là quelque chose de nouveau qu'il n'aurait point recueilli ailleurs, et notamment chez Guesdon, où demeurait Cadoudal et le Theies: il y était trop connu. Quand cet homme ne pouvait en faire parler un autre, il disait: « Il fait le profond. »

Un jour entre autres, la Bonté (Braiche), aujourd'hui colonel d'artillerie attaché au ministère de la marine, était envoyé sur le continent par S. A. R., pour le service de la cause, à l'insu du comte de Puisaye; Jean-Marie Hermilie l'ac-

compagnait, et vint le soir de son départ pour prendre congé de son ami; il frappa à la porte; la maîtresse de la maison alla ouvrir. «M. Allègre est-il chez lui? — Non, répondit mademoiselle Brook: il n'est pas rentré. — J'en suis fâché. Vous lui direz que je suis venu à l'heure que je lui avais promis; que je ne pourrai pas revenir, parce que je monte en voiture dans une demi-heure. » Il pouvait en être sept et demie. Nouvelle preuve de l'activité de mon homme à se faire tenir au courant de ce qui se passait. Je fumais ma pipe dans la cuisine, d'où j'entendis tout, et reconnus aisément la voix de Jean-Marie. J'en prévins la Bonté à son retour (j'ignorais moi-même qu'il dût partir, quoique sincèrement amis; mais telle était la discrétion de cet intrépide et dévoué partisan, quoique étranger au pays de l'Ouest, puisqu'il est originaire de Nancy); il me répondit « Ce b..... là serait-il mon espion? »

Ce fut ce même Jean-Marie qui vint de Londres à Paris frayer le chemin ou préparer les étapes aux généraux Cadoudal et Pichegru, et conjurés, à la fin de 1803; mais il ne fut point pris avec eux: il avait repassé la Manche. Il ne bougea point de Londres pendant les cent-jours, et n'en fut pas moins promu au grade de lieutenant de roi au Port-Louis (Morbihan). Il ne pouvait manquer de puissans protecteurs: le frère du comte de Puisaye était député de l'Orne à la session de

1816; tout le monde connaît l'empire de ces messieurs sur les ministres de ce temps, pour quelques sujets seulement.

Jean-Marie tourmenta long-temps le comte de la Chapelle pour en obtenir le brevet de chevalier de Saint-Louis, que lui avait promis le comte de Puisaye; celui-ci feuilleta en vain les cartons de ses archives pour y trouver le nom du réclamant; mais l'ex-général, qui en avait obtenu plusieurs exemplaires de *Monsieur*, dans le temps de son autorité, lui en délivra un en forme.

Il paraît qu'il lui en restait encore quelques uns lors de la restauration, puisque monsieur son frère en a distribué plusieurs dans le département de l'Orne, à divers individus que je connais, qui n'ont jamais vu brûler une amorce dans l'Ouest, sinon Jean-Louis le Conte et Chandelier, dont je vais m'occuper tout-à-l'heure, et qui a donné et donne encore lieu à quelques plaisanteries sur les chevaliers de cette fabrique dans ce pays.

Avant de m'entretenir de Chandelier (de Pierreville), il faut que je relève une erreur dans laquelle est tombé l'auteur des *Lettres sur l'origine de la chouannerie et les chouans du Bas-Maine.*

« Ainsi que je l'ai déjà dit, ce ne fût point à » des actions produites par l'impétuosité irréfléchie d'une jeunesse fougueuse que Le Chande- » lier dut sa célébrité (diverses routes y condui-

» sent) et l'influence qu'il ne tarda pas à acqué-
» rir : des qualités plus solides lui méritèrent la
» confiance des chouans du Bas-Maine. Comme
» le développement des faits me fournira l'oc-
» casion de le faire connaître, je me bornerai ici
» à donner quelques détails sur ce qui le con-
» cerne personnellement, et sur ce qu'il fit avant
» l'époque dont nous nous occupons.

» Nicolas-Philibert Le Chandelier de Pierre-
» ville est né à Bantot, près Rouen, le 20 août
» 1771. (Un frère de Chandelier (sans particule)
était domestique chez un M. Caullier, proprié-
taire à Saint-Aubin-sur-Sci, près Dieppe, il y
a peu d'années, et ce n'était pas pour cause de
révolution. Il est faux qu'il soit originaire de
Bantot, comme le dit M. Despeaux, mais de
Pierreville; c'est pour donner le change.) Sa fa-
» mille, Anglaise d'origine, portait, lorsqu'elle
» s'établit en France, le nom de Chandler » (Si
l'auteur connaissait l'anglais, je lui demanderais
s'il connaît la différence qu'il y a entre Chandler
et Candlestick. Le premier fait la chandelle et le
second la soutient quand elle brûle.), que l'on
» traduisit par Le Chandelier. (Et le nom de
Pierreville, d'où lui est-il venu ?) Cette famille,
» restée fidèle au roi Jacques, s'était expatriée
» avec lui; aussi ce fut comme une sorte de vertu
» héréditaire qui porta Le Chandelier à se dé-
» vouer à la cause désespérée de son roi.

» Le jeune Philibert ayant montré dès l'en-
» fance une intelligence peu commune,

O Coridon, Coridon, quæ te dementia cepit.

» et étant d'ailleurs d'une complexion faible et
» délicate, on le destina à l'état ecclésiastique,
» et on lui fit faire ses études en conséquence.
(Je parie contre l'auteur qu'il ne déclinerait pas
Musa.) Mais son esprit, vif et entreprenant,
» l'éloigna bientôt de cette carrière. Il préféra
» celle du commerce, et il travaillait à Rouen
» chez un négociant (de pain) lorsque la révolu-
» tion éclata.

« Dès ces premiers temps, il se prononça
» contre les opinions nouvelles, et s'empressa
» d'entrer dans la garde nationale de Rouen
(Il m'a dit vingt fois à Londres qu'il était venu
jusqu'à Laval en carmagnole, quand tous ses ca-
marades étaient en uniforme. Il avait, sans doute,
vendu le sien pour faire sa route), dont la ma-
» jorité était royaliste. Une protestation contre
» le procès de Louis XVI ayant été rédigée et si-
» gnée sur la place publique, et en même temps
» l'arbre de la liberté coupé et les jacobins me-
» nacés, poursuivis et maltraités (en 1795,
après le départ des bataillons de la Montagne de
Rouen, par conséquent après la mort de Ro-
bespierre), Le Chandelier se trouva compro-

» mis dans ces différentes affaires, et n'eut d'au-
» tre moyen, pour se soustraire à des dénoncia-
» tions qui l'eussent infailliblement conduit à
» l'échafaud, que de s'enrôler parmi les jeunes
» gens qu'on organisait pour aller combattre la
» Vendée. (N'était-il pas de la réquisition ?)
» Nous avons vu quel esprit animait le bataillon
» de la Montagne. Une association se forma bien-
» tôt entre les plus zélés pour servir le parti roya-
» liste. Le Chandelier, qui s'était lié avec Car-
» par, fut des premiers à en faire partie. Nous
» avons vu comment ces jeunes gens s'empres-
» sèrent d'offrir leurs bras pour la délivrance du
» prince de Talmont. (Laval, La Trémouille. Le
prince de Talmont fut escorté, de Vitré jusqu'à
Laval, uniquement par des soldats du bataillon
de la Montagne, desquels Tranchemontagne fai-
sait partie, et, si l'accord d'opinions eût existé
entre eux, ainsi que le prétend le panégyriste de
Chandelier, ils n'avaient pas besoin d'auxiliaire
pour le laisser s'évader.) Vint ensuite l'aven-
» ture qui mit Carpar en relation avec les chouans
» des environs d'Ernée. Depuis ce moment, les
» deux amis ne cessèrent de chercher à leur être
» utiles par tous les moyens qui étaient en leur
» pouvoir. A Ernée, à Vitré, à Laval, à Château-
» Gontier, ils leur firent passer des armes (Rien
n'était plus facile que d'en imposer aux pauvres
chouans, qui avaient besoin de tout, et qui

étaient la plupart sans instruction et sans expérience. Un fusil, tel qu'il fût, un paquet de cartouches, même un avertissement vrai ou faux, suffisaient pour s'introduire près de ces pauvres bêtes et d'extorquer leur confiance : j'en puis parler pertinemment. Nonobstant cette réflexion, je ne confondrai certainement pas le brave Carpar avec le lâche Chandelier, que j'ai connus très particulièrement tous deux.), des munitions;
» les firent avertir des expéditions qui se préparaient contre eux, et réussirent à en sauver un
» grand nombre. Enfin, vers la fin de septembre
» 1793, Le Chandelier et Carpar, étant en cantonnement dans le bourg de Bazougers, logés
» chez madame Poirier, abandonnèrent les rangs
» républicains, où ils avaient été contraints de
» rester jusqu'alors, et se joignirent d'abord à
» une petite bande commandée par un ancien
» soldat qui se faisait appeler la Ramée. (Ni Carpar ni Chandelier ne purent passer aux chouans dans le mois de septembre 1793 : à peine étaient-ils partis de Rouen à cette époque. Leur bataillon faisait partie de l'armée de Sephère, et tout le monde sait que cette armée était à Coutances quand les Vendéens faisaient le siége de Grandville vers la fin de novembre 1793; que cette même armée se réunit au Mans à la division d'Armagnac. Par conséquent, le bataillon de ces messieurs ne put prendre ses cantonnemens, dans

la Mayenne ou l'Ille-et-Vilaine, qu'à la fin de l'année ou au commencement de 1794.) Mais
» ils ne tardèrent pas à se mettre en communica-
» tion avec les autres troupes, et à prendre part
» à leurs entreprises. Ceci nous ramène au temps
» où Jambe-d'Argent fut blessé; et, à partir de
» ce moment, sa vie militaire se lie aux événe-
» mens dont je continuerai le récit dans ma pro-
» chaine lettre. Je suis, Monsieur, etc. »

Lettre 22, page 215.

« Monsieur, bien que la blessure de Jambe-
» d'Argent. . . . .
» Ce fut au *Camp-Vert* qu'il eut occasion de voir
» Le Chandelier peu de jours après sa réunion
» avec les chouans.

» Déjà le nouveau venu avait su s'attirer la
» considération de ses compagnons d'armes. Au
» milieu des continuelles agitations de la guerre,
» un seul instant peut suffire pour connaître ce
» que vaut un homme. En effet, tandis que les
» brusques changemens de fortune, les priva-
» tions, les souffrances, viennent éprouver sa
» fermeté, d'autre part, ses passions, tour-à-tour
» contrariées ou satisfaites, et toujours excitées,
» sont libres de se manifester dans toute leur
» violence, et la pensée d'une mort sans cesse
» menaçante achève de développer ses facultés
» et les anime de toute leur énergie. Dans de telles

» circonstances (et ce sont celles de la vie du sol-
» dat), l'homme est forcé de se laisser voir tel
» qu'il est, et toutes ses faiblesses, comme aussi
» ses bonnes qualités, nous sont révélées. Une
» telle épreuve ne fut point au désavantage du
» jeune montagnard, et Jambe-d'Argent ne tarda
» pas à apprécier son mérite et à lui donner sa
» confiance . . . .

« Jambe-d'Argent chargea Le Chandelier de
» se rendre auprès des chouans de la rive droite
» de la Mayenne pour les engager de sa part à
» aller fouiller le château d'Entrammes au temps
» indiqué. (Je croyais Entrammes sur la gau-
che de la Mayenne) »

Page 219, ligne 11.

« Le Chandelier, à cette vue, redoublant d'ar-
» deur, s'élance au milieu des bleus, se fait jour
» à travers leurs rangs, et parvient à joindre son
» libérateur (Mousqueton). Les chouans, exaltés
» par cet heureux exemple d'audace, attaquèrent
» alors avec une telle impétuosité, que l'ennemi
» ne put soutenir leur choc, et se hâta de se re-
» plier sur Laval, présumant sans doute aussi
» que la fuite de Moulins était simulée, et qu'il
» allait revenir les prendre en flanc.

. . . .

» Cependant Placenette et Moustache étaient
» accourus sur le lieu du combat; mais ils n'ar-

» rivèrent que pour être témoins de la retraite
» de l'ennemi. Tous ceux qui avaient pris part à
» l'action, et Mousqueton lui-même, qui s'était
» si vaillamment montré, s'accordèrent à attri-
» buer tout l'honneur du succès au courage et à
» l'habileté de Le Chandelier. Dans le premier
» moment de crise, il avait, sans s'étonner, sou-
» tenu, lui septième, tout l'effort des assaillans;
» et quand, à force d'intrépidité, il se fut tiré de
» leurs mains, il fit preuve d'une telle sagacité
» dans les indications qu'il donna pour diriger
» l'attaque, que tout naturellement on se mit sous
» sa conduite; et, en suivant ses conseils et son
» exemple, on parvint en peu d'instans à repren-
» dre l'avantage, malgré la supériorité de la po-
» sition des républicains depuis la prise du pont.
Chandelier (sans particule alors) était beaucoup
plus brave ce jour là qu'au mois d'août 1814.

Un ancien et vrai vendéen, qui l'avait connu particulièrement en Angleterre, et qui avait eu à s'en plaindre, le rencontra dans la rue Bourbon-Villeneuve le jour de l'inhumation du chevalier de Chantros, dont il avait eu l'audace d'accompagner les restes au cimetière du Père Lachaise. Ce lieu n'était guère propre à l'explication que cet officier désirait avoir avec Chandelier; Joseph Cadoudal, qui connaissait ses motifs plus que plausibles, et qui jugea sa contrainte, lui rappela le respect dû au séjour des morts, et l'engagea à

différer son compliment. Chandelier s'aperçut sûrement, ou fut prévenu de ce qui l'attendait, et se hâta de s'éloigner; mais celui-ci, le suivant de près, arriva chez le général Sapineau au moment où il en sortait, accompagné d'un M. Carréga, Corse de nation, et parent de Napoléon.

« Te voilà, s.... capon, lui dit-il en lui mettant le poing sous le mentòn. — Mon cher, répliqua-t-il modestement, il faut oublier le passé. — Sans doute, s.... lâche, quand je t'aurai f..... mon sabre dans le ventre ou brûlé la cervelle; donne-moi ton adresse, j... f....., voilà la mienne. » Ce qu'il lui fut impossible d'obtenir. Puis, se retournant vers M. Carréga, qu'il ne connaissait pas alors, mais qu'il retrouva à Jersey au mois d'août 1815: « Vous ne connaissez pas ce plat gueux, lui dit-il: vous n'iriez pas avec lui. » M. le comte de Flers était à vingt pas de la scène, avec M. Dauchin du Laurent, qui lui dit plusieurs fois: « Approchons-nous, M. de Flers: il va le battre. — Non, non, répondit-il; A*** est en uniforme; il ne voudrait pas faire un tel esclandre dans la rue. » Chandelier ne peut nier ce fait.

Page 221, ligne 17:

« Ce fut alors que le Chandelier, toujours oc-
» cupé de l'intérêt général du parti, profita des
» dispositions où il voyait les chouans, et de la

» considération nouvelle qu'il venait d'obtenir,
» pour les engager à mettre fin aux abus qui ré-
» sultaient de l'état actuel des choses. Puisqu'ils
» étaient convaincus, leur dit-il, de l'avantage d'a-
» voir un chef supérieur, non seulement pour le
» canton, mais pour tout le pays, ils ne devaient
» plus hésiter à se ranger sous les ordres de M. Jac-
» ques, que ses brillantes qualités, généralement re-
» connues, rendaient digne du commandement. »

Chandelier est d'un pays où l'on sait assez bien donner le change sur ses vrais sentimens, et l'on a vu plus d'une jeune personne, demandée en mariage, paraître désirer qu'on s'adressât à sa sœur, et d'autres faire des propositions, offrir même leur médiation pour faire penser à elles. Quiconque a connu Chandelier a rendu justice à son ambition démesurée et à son effronterie en fait de mensonge, dont je ne citerai qu'un trait, entre mille, qui suffira pour juger de la pièce sur l'échantillon.

Un certain dimanche que MM. de Nogent et des Étangs père avaient dîné chez lui, on parlait, comme d'usage, de la France et du produit de ses manufactures. « Eh bien! nous dit-il d'un grand sang-froid, avant la révolution, je me faisais habiller à Paris, et je n'ai jamais payé un habit moins de cent vingt livres. »

Le lieu de naissance de cet intrigant est la commune de Pierreville, nous a-t-il dit mille fois, et

jamais il ne nous a parlé de Bantot. Pierreville est dans les environs de Dieppe, par conséquent à quarante lieues au moins de la capitale ; et je soutiens que le duc de Normandie, à Rouen, n'eût point fait habiller son fils à Paris à l'âge que pouvait avoir Chandelier avant la révolution. Rendant hommage à la vérité, je dois ajouter que Chandelier n'osa pas me fixer en proférant cette absurdité ; il baissa même les yeux. J'entrais chez lui, on en était au vin d'après-dîné, grâce à M. Canning, qui avait soldé un prétendu mémoire de douze cents livres sterlings (douze cents louis) ; on m'en proposa un verre que j'acceptai sans cérémonie, mais qui faillit me tomber des mains lorsque Chandelier parla de son tailleur de Paris (du Palais-Royal, sans doute). En rentrant chez moi, j'en pris note ; je l'ai perdue ; mais, si ma mémoire est fidèle, ce devait être le dimanche 5 de juin 1808.

A peine fus-je réuni à ma société habituelle, chez Cadoudal, que je racontai cette anecdote curieuse, qui égaya une partie de notre soirée, et qui, depuis, passa en proverbe parmi nous, qui n'alongeâmes jamais les syllabes de notre nom. Quant à sa déférence pour M. Jacques, dont le genre de mort et le lieu sont encore un problème : lorsque les trop confians habitans de Gabie offrirent le commandement de leurs troupes à Sextus, fils de Tarquin, celui-ci parut le dédaigner et en

proposa un autre. J'aurais plus d'un exemple à citer à ce sujet, et dont j'ai été témoin.

D'ailleurs ce n'est pas la première fois que nous avons vu préconiser Chandelier. Un certain Michaud (le premier qui ait écrit sur cette guerre), publia, sous le régime impérial, un ouvrage en trois volumes où Chandelier et quelques autres ne sont pas oubliés; il en fait un héros devant lequel Bayard fléchirait le genou, s'il vivait. Cet auteur, entre plusieurs rapsodies, dit, avec l'emphase convenable à son sujet : « Et le chevalier Bruslard, qui organisait dix mille hommes au château de Vaubadon avant le 18 fructidor.» L'armée de M. de Frotté n'a jamais passé cinq mille à son grand complet, et je pourrais affirmer que le pays de Bayeux ne l'a jamais augmentée de vingt-cinq hommes portant les armes; mais je ne dois pas omettre de dire que j'ai relu cet ouvrage à Paris avec la plus scrupuleuse attention, pour y retrouver ce trait qui avait si bien fait fortune en Angleterre, et duquel je n'ai pu trouver aucun fragment; il est vrai que Goldsmith dit, dans sa *Clé des secrets du cabinet de Saint-Cloud*, que, sous le régime consulaire et impérial, on imprimait toujours à Paris un exemplaire de chaque ouvrage ou de journaux pour l'étranger, différens de ceux qui circulaient dans l'intérieur.

M. de Puisaye, comptant sans doute sur une interruption éternelle de communications entre

l'Angleterre et la France, dit également dans ses mémoires, en parlant de Quiberon : « Un de mes » parens, qui commandait à cette époque le dé- » partement de la Mayenne, était en marche avec » sa division, lorsqu'il apprit la capitulation de » M. de Sombreuil et ses conséquences. » A l'époque dont il est question, c'était le brave, l'intrépide du Peyrat qui dirigeait, depuis la pacification, les efforts des chouans de la Mayenne ; mais une intrigue s'étant formée contre lui, il fut obligé de quitter le pays avec Denis (Tranche-montagne) et quelques autres. Ils furent arrêtés, je ne sais où, et conduits dans les prisons de Nantes, d'où ils trouvèrent moyen de s'évader en tuant le concierge et son chien, dit-on dans le temps.

D'ailleurs les amis du général Hoche, qui commandait en chef les républicains dans l'Ouest, étaient trop nombreux et avaient acquis trop d'ascendant depuis la pacification, pour qu'un homme aussi franchement dévoué que du Peyrat pût convenir à la tête des Bas-Manceaux. Je désirerais que le lecteur se donnât la peine de parcourir les mémoires du général dont je parle ci-dessus; il y verrait, je ne me souviens plus dans quel volume, qu'il trouva moyen d'introduire dans le parti des hommes de toutes les classes de la société pour le tenir au courant de ce qui s'y passait, et se mettre en avant dans les suspensions

d'armes ou les pourparlers, afin d'activer ceux qu'une méfiance trop fondée éloignaient de ces sortes d'amnisties. En effet, dans tous les partis de l'Ouest il arriva des transfuges jusque des frontières, et bientôt ces transfuges eurent les premières places, soit à cause de leur dextérité à manier un fusil, soit à cause de leur jactance supérieure à celle des pauvres chouans qui ne parlaient que le patois de leur pays, qui ne savaient que se battre et mourir *pour Dieu et pour le roi.*

M. de Frotté, qui réunissait à une extrême bravoure la connaissance particulière de l'homme, ne put préserver son armée de cette infection, et l'on put aisément reconnaître ces traîtres à la paix de 1796.

Les deux armées de Puisaye et de Scépeaux avaient déposé les armes depuis un mois, que celle de Normandie se battait encore; mais les forces républicaines qu'occupaient ces corps étant retombées sur la partie mancelle non rendue, et sur la Normandie, les royalistes de ces contrées se trouvèrent serrés de près, particulièrement la division d'Ambrières, comme limitrophe du pays pacifié. Les républicains, non contens d'avoir mis de forts cantonnemens dans tous les bourgs, en mirent encore dans plusieurs hameaux, de sorte que la même paroisse était à la fois sous l'oppression de plusieurs détachemens stationnés qui se livrèrent à toutes sortes de bri-

gandages ; néanmoins personne ne pensait à se rendre. Ces mesures ne réussissant pas, on eut recours à d'autres vexations : on enleva tous les bestiaux, sans distinction, des pères des malheureux chouans, qui ne les ont jamais revus. Je pourrais citer plusieurs de ces malheureux qui, quoique dans les fers des républicains alors, à Mayenne, à Domfront, etc., n'en furent pas moins dépouillés de leur avoir : grains, linge, meubles, chevaux, leurs harnois tout entiers, bœufs, vaches, etc., etc., et pourtant personne ne songeait à se soumettre à la république, tant le dévouement l'emportait d'un côté, et que la terreur planait de l'autre! On n'aurait pas trouvé un chouan qui eût osé se présenter le premier aux républicains, si un transfuge, surnommé Jean-Bon-Bougre, connu depuis sous le nom de Beauregard, ne se fût mis en avant pour les rassurer. Il fut guillotiné à Paris avec Georges Cadoudal ; son nom de famille était Mérille, originaire de Saint-Front, près Domfront (Orne). Matière à un développement dont je m'occuperai dans son temps.

Il m'envoya donc à Laval pour y voir le chevalier de Tercier, et savoir de lui, s'il était possible, quelles étaient les conditions de la paix qu'ils venaient de conclure si subitement et sans en conférer avec leurs voisins, ainsi que le vicomte de Scépeaux en avait pris l'engagement avec le comte de Frotté dans les deux entrevues

que ce dernier avait eues avec lui. « Je ne ferai jamais aucune démarche sans vous en prévenir et en conférer avec vous. » Paroles de Scépeaux à Frotté. N'ayant rien pu obtenir du chevalier de Tercier, non plus que de ses deux adjudants-généraux, Gaillard et Deville (Raoul et Tamerlan), sinon qu'ils avaient tout simplement déposé les armes et reconnu la république française conformément aux ordres du vicomte de Scépeaux, je regagnai mon pays, non sans courir de grands dangers, où je ne trouvai ni le comte de Frotté ni M. Henri; le premier était déjà repassé en Angleterre, et le second s'était retiré au château de Monceaux, accompagné seulement de mon jeune frère, auquel il avait recommandé le plus grand secret sur le lieu de sa retraite, lui ordonnant cependant de me dire d'aller le trouver le plus tôt possible, mais avec beaucoup de discrétion.

En arrivant à la division, j'appris que Jean Bon-Bougre s'était rendu au général La Rue à Domfront avec toute sa compagnie, armes et munitions, et voilà comment cette démarche impolitique et insubordonnée s'effectua : Jean était arrivé aux Brosses, paroisse de Ceaucé, chez les demoiselles de La Grange, excellentes royalistes, fort avant dans la nuit; il était fatigué, et en se mettant au lit, il les pria de ne pas souffrir qu'on l'éveillât, sous aucun prétexte que ce fût. Il était à peine jour, qu'une madame Du

Rocher et mademoiselle Aimée Chamaillard d'Ambrières arrivèrent aux Brosses, et demandèrent à ces demoiselles si Jean y était. — Il y a peut-être une heure qu'il est couché, répondirent-elles, et il nous a recommandé particulièrement de ne laisser monter personne jusqu'à ce qu'il se lève.

— Ce que nous avons à lui dire vaut mieux que son sommeil, répliquèrent vivement les deux sœurs, en montant de suite dans la chambre où il reposait; elles lui communiquèrent l'objet de leur visite, il se leva, descendit avec elles, et fit partir son frère (Mariane) pour Domfront, accompagné de Belle-Humeur, transfuge aussi, mais de bonne foi. Ces deux émissaires ne tardèrent pas à revenir (ils n'étaient qu'à deux lieues de Domfront), et dans l'après-midi de ce même jour, toute sa compagnie se rendit avec armes et bagages, ainsi que je l'ai dit plus haut. Cependant l'exemple n'avait encore entraîné aucune autre compagnie (c'était la seule commandée par un transfuge de cette espèce, car j'ai de bonnes raisons pour ne pas lui assimiler tous les autres), jusqu'à mon arrivée; mais tout le pays était en combustion. Non seulement les chouans armés étaient poursuivis à toute outrance, mais encore leurs parens: père, mère, frères et sœurs avaient désertéleurs maisons avec ce qu'ils avaient pu emporter; tout était au pillage. Dans la nuit même

de mon arrivée, je me rendis près de M. Henry pour aviser avec lui aux moyens de sauver ces victimes et le pays que l'on menaçait de brûler.

Il m'ordonna d'user de tous mes moyens pour prévenir un tel désastre. Je fus donc obligé d'aller à Domfront, près du général La Rue, pour ceux de ce district; à Lassay, près du général Chabot, pour ceux de ces environs, et à Ambrières, près du commandant de cette place.

J'obtins de chacun un délai que nous mîmes à profit pour cacher nos bonnes armes, et y substituer de mauvaises, que l'on remit aux commandans républicains, qui, à la vérité, ne furent pas exigeans. Ces démarches faites, je me retirai sans faire de soumission, et j'éprouvai bientôt que ceux qui avaient eu la confiance de se livrer de bonne foi aux républicains ne tardèrent pas à s'en repentir.

Le Métayer eut l'imprudence de se présenter à une foire qui se tient à Lassay le 1er septembre; il y aurait certainement été assassiné, si le lieutenant de gendarmerie, du Chalonge, ne l'eût arraché des mains des soldats du régiment d'Aunis et des pataux, qui avaient déjà commencé à le voler. Du Chalonge lui dit, ils vont vous attendre sur votre route en vous en retournant; vous agirez prudemment de vous en aller par un autre chemin, et de me confier votre montre, que je vous remettrai à la première occasion : Le Mé-

nalières des républicains. A son passage à Château-Gontier, l'armée vendéenne avait déposé quatorze blessés à l'hôpital de cette ville; à peine l'armée républicaine y fut-elle entrée, qu'elle les jeta vivans dans la rivière. La mère de Placenette, femme du peuple et plus que sexagénaire, fut la dernière victime immolée au tribunal révolutionnaire de la Mayenne.

Quand les soldats républicains conduisaient une victime d'une prison à une autre, et qu'ils savaient innocente de ce dont elle était accusée, on la fusillait en route, sous prétexte qu'elle avait voulu s'évader. Voilà comme ils s'y prenaient ordinairement : à un endroit convenu, quelques soldats s'écartaient du détachement, tiraient quelques coups de fusil en l'air; une voix se faisait entendre... : Nous sommes attaqués, on veut délivrer les prisonniers. Alors quelqu'un était tout prêt et fusillait, ou massacrait à coups de bayonnettes les malheureux par derrière. J'en pourrais citer un grand nombre dans le département de la Mayenne seulement, et je pourrais ajouter que ceux-là et ceux qui avaient déserté la cause de la légitimité, c'est-à-dire qui n'ont point repris les armes depuis 1796, ont été beaucoup mieux traités que ceux qui sont restés fidèles à leurs principes et occupent les places, sinon les plus honorables, du moins les plus lucratives. Je laisse à une plume plus pénétrante que la mienne

la tâche de tirer ce phénomène du chaos sur lequel on ne comptait pas lors de la restauration; d'ailleurs je ne crois pas encore le temps convenable à ce développement, qui pourtant n'échappera ni à l'histoire ni à la postérité. L'assassin en chef des prisonniers sur les routes habite Laval dans ce moment; s'il a à s'applaudir de la vie, il n'a pas non plus à se plaindre de son sort; il se nomme M..... Je me réserve à de plus grands détails dans le coup d'œil général sur les guerres de l'Ouest, la cause et les résultats, en un mot sur ce qui s'y est passé d'étrange jusqu'à nos jours, dont je m'occuperai dès que le temps me le permettra. J'aurais pu remettre jusqu'alors à corriger les erreurs dont M. Duchemin n'a pu se défendre, non plus que M. Eugène Génoude dans son ouvrage intitulé : *Voyage dans la Vendée*, etc., etc., imprimé à Paris en 1821. J'ai fait toutes ces guerres; ces deux estimables auteurs disent de grandes vérités que j'aurais désiré trouver moins gazées, et sont tombés, l'un et l'autre, dans des erreurs communes et très pardonnables à quiconque n'écrit que sur des notes officieuses ou calculées et qui n'a point été acteur.

Pour désabuser le lecteur sur le compte de quelques personnages dont ces deux auteurs font autant de héros, je me suis distrait de ce qui m'est personnel, pour donner l'histoire en raccourci de ceux qui m'ont le plus choqué, et cor-

riger quelques erreurs de dates : 1° le vicomte de Scépeaux n'a pu prendre le commandement du département de la Mayenne qu'au commencement de septembre 1795, puisque Dupeirat y était encore au mois d'août, et que lors de l'affaire de Quiberon, le mois précédent, MM. de Scépeaux et Dandigné étaient à Paris près du comité de salut public, nous dit M. de Beauvais, officier d'artillerie vendéen, dans ses Mémoires imprimés à Londres durant la petite paix. Qu'y faisaient-ils? par qui y étaient-ils envoyés? c'est ce que j'ignore.

La première entrevue de M. de Frotté avec M. de Scépeaux eut lieu au commencement de septembre 1795, sur la paroisse de Vages, entre le Mans et Laval, à cinq lieues Est de cette dernière. C'est de cette époque que date l'origine de l'autorité de M. de Scépaux dans ce département. Jusque-là, comme le dit M. Duchemin, toutes les voitures des laboureurs avaient été démontées, les essieux cachés, et les ponts rompus, de sorte que les républicains ne pouvaient pénétrer dans les campagnes qu'avec beaucoup de difficultés, et, quand ils voulaient en enlever des grains, il fallait se pourvoir de voitures dans les cantonnemens, et encore n'étaient-ils pas toujours sûrs de les rendre aux propriétaires; les soldats du bataillon de Saint-Paul qui ont survécu à la débâcle de Cleine, le Vendredi Saint 1795, peu-

vent en dire quelque chose ; ceux qui purent s'échapper rentrèrent à Château-Gontier sans souliers la plupart, et sans armes, ce qui mit l'adjudant-général Quentin dans une telle fureur, que je faillis en être victime. J'étais envoyé de Rennes, chargé de dépêches pour Coquereau ; il fallait passer par cette ville pour aller de Laval à Daon, et de plus mon sauf-conduit devait être visé par cet officier. J'arrivai le soir même de cette déroute ; dès que l'adjudant sut qui j'étais, il arracha la cocarde tricolore de son chapeau, en me disant : Mettez-la au vôtre, et ôtez celle qui y est, car, si les soldats vous reconnaissaient, je ne répondrais pas de ce qui pourrait arriver. Je le remerciai de son intérêt, je conservai ma cocarde blanche, et mon sauf-conduit visé, je rentrai à l'auberge du Louvre, où j'étais descendu chez les parens de Mercier (la Vendée), d'où on me prévint de ne pas sortir. Je montai à cheval le lendemain matin de bonne heure, ainsi qu'on me le conseilla, encore avec mon compagnon de voyage, que j'avais été assez heureux d'arracher des prisons de Rennes, où il gémissait depuis le mois de janvier avec un nommé Graindorge, qui avait été arrêté avec lui dans le district de Domfront. Graindorge, déserteur du régiment de Roussillon (cavalerie), ne se trouvait pas dans le même cas que Bernard Papoüin (Martin), qui, n'étant pas connu pour être chouan, n'était con-

sidéré que comme réquisitionnaire réfractaire, et à ce titre rendu à sa famille, au terme de l'amnistie du représentant Boursault. Si je ne pus arracher Graindorge (la Grenade) des fers de la république avec Papoüin, quand je fus arrêté près Fougères le mois de mai suivant, en revenant du Morbihan, où le comte de Frotté m'avait envoyé en mission près du comte de Sci, commandant en chef ce département à cette époque, je fis en sorte de le lier à mon sort. Nous fûmes conduits à la même chaîne de Rennes à Laval, pour y être jugés par une commission militaire envoyée de Paris; nous y fûmes condamnés à mourir l'un et l'autre, après avoir couru les risques d'être massacrés nombre de fois entre Rennes et Laval; et, grâce à des amis, ayant trouvé moyen de m'évader la veille même du jour que nous devions être fusillés, je l'emmenai encore avec moi. Ce récit, appartenant à ma vie chouanique, y sera traité avec plus de détails; je dirai seulement, en passant, que ce pauvre Graindorge fut pris en mai 1796, avec un nommé Paillard, l'une de mes recrues du 16me régiment de dragons; l'un et l'autre furent fusillés à Domfront. Graindorge était capitaine d'une compagnie de la division d'Ambrières, sur la droite de la Grette, qui s'étendait jusqu'à Domfront et embrassait les paroisses de St-Front, Torchamp, Avrillé, etc., etc.

La manière héroïque dont mourut ce généreux royaliste mérite une place dans mes écrits, comme il en eut une dans mon amitié, dans la confiance de ses camarades, dans l'estime de ses chefs et dans les regrets de tous. Surpris sur la paroisse de Vaucé, il fut conduit à Domfront et jugé par le général La Rue le même jour. Il entendit la lecture de son jugement à mort, avec un sang-froid extraordinaire, et ne dit autre chose que : Je m'y attendais. On le reconduisit en prison avec Paillard ; il soupa et dormit aussi tranquillement que s'il n'eût pas dû être fusillé le lendemain. On lui proposa de l'eau-de-vie pour s'enivrer; il la refusa en disant : Un royaliste doit mourir de sang-froid. Son camarade l'accepta. Avant d'aller au supplice, il déjeûna comme à l'ordinaire ; en le conduisant au lieu à ce destiné, il dit à un des soldats chargé de cette corvée, qui avait la pipe à la bouche : Grenadier, prête-moi ta pipe : on m'a volé la mienne hier. Le grenadier la lui prêta; il fuma jusqu'à l'endroit où il devait terminer une vie entièrement consacrée au service de son roi. Arrivé au lieu fatal, il la rendit à ce soldat, en lui disant, c'est le dernier service que je recevrai des hommes; je te remercie. On voulut lui bander les yeux : Non, dit-il, la mort ne me fait point peur ; la seule grâce que je vous demande, dit-il à l'officier, c'est de me laisser commander le feu, et à vous, soldats, de ne pas me

faire souffrir. Tous répondirent..... tu es tróp brave; mets-toi à genoux. — Non, répondit-il, je mourrai debout. Ensuite il ouvrit son gilet, et, en leur montrant sa poitrine, c'est là, mes camarades, qu'il faut frapper. — Crie Vive la république! lui dit quelqu'un; son camarade cria en se mettant à genoux, mais Graindorge lui donna un soufflet, le releva en lui disant : meurs à mon exemple... Vive le roi! Grenadiers, garde à vous; apprêtez vos armes... feu ; il tomba mort du premier coup, qui lui traversait le cœur, et le malheureux Paillard en reçut sept.

Qui le croirait? ce dernier, enfermé dans Mayenne durant le long et meurtrier siége de cette place, passait des entrechats au lieu où les bombes tombaient le plus fréquemment. Dans une affaire sérieuse, sous Avranches, le 2 novembre 1795, nous l'avons vu, les deux cuisses traversées d'une balle, assis par terre, tirer son fusil, et soutenir le feu comme ses camarades, en chantant : Vive Henri-Quatre!

Graindorge, d'un caractère froid et tranquille, ne s'est jamais fait remarquer par aucun acte d'intrépidité ni de crainte. En mémoire de sa mort courageuse, sa compagnie conserva son nom de la Grenade jusqu'à la paix.

Pour ce qu'il en est du prince de Talmont, il s'en fallait de beaucoup qu'il exerçât sur l'armée vendéenne l'influence que lui prête l'auteur, ou

plutôt les deux auteurs dont je parle plus haut; et, s'il en eût été ainsi, il eût été bien coupable d'abandonner cette armée, comme il le fit à Laval, à son troisième passage.

Ce prince partit de chez madame Dubourg de Fougi, de Rouen, pour rejoindre l'armée, je n'ai pas su où, mais assez tard, puisqu'il n'est question de lui ni dans la prise de Saumur, ni dans celle d'Angers, ni dans l'attaque de Nantes, et je doute fort que sa correspondance avec Jean Chouan, qui ne savait pas écrire, m'a-t-il dit lui-même à l'armée, ait été telle que le prétend M. Duchemin.

Après l'affaire de Grandville, nous revînmes à Avranches, et le lendemain dimanche, 17 de novembre 1793, le prince disparut subitement avec MM. de Beauvoliers, trésoriers de l'armée, et une vingtaine d'autres, tant hommes que femmes. Il paraît que cette bande joyeuse ne s'était pas en allée les mains vides, puisqu'on promit dix mille francs de récompense à celui du détachement qu'on envoya à sa recherche, qui mettrait le premier la main dessus. On soupçonna que leur projet était de se procurer quelque embarcation pour passer dans l'une des îles de la Manche, et de là à la grande terre. Mais, soit qu'ils n'aient pas trouvé ce qu'ils cherchaient, soit qu'ils n'aient pu approcher de la côte ou qu'ils aient été informés de la démarche du détachement, ils ren-

trèrent par une porte opposée à celle par où ils étaient sortis le soir même. J'en puis parler pertinemment, sans pouvoir dire la suite que l'on donna à cette affaire, sur laquelle l'expérience me porte à croire que, politiquement, on ferma les yeux; et la manière dont ce prince abandonna l'armée à Laval, et celle dont il fut arrêté avec quelques domestiques dans un hameau nommé le Petit-Maine-de-Saint-Denis, sur les confins de la Bretagne et du Maine, ne ressemble guère au désintéressement de Charette, lorsqu'on lui apporta, en 1795, la croix de Saint-Louis de la part de S. A. R. Monsieur. « Je ne l'ai pas mieux méritée que mes officiers, répondit-il au porteur, et quand on la leur donnera je l'accepterai. »

Il est mort sans être décoré, et celui qui a cru voir un crachat sur le revers de son uniforme n'a vu qu'un sacré-cœur brodé par la très dévouée et très respectable vendéenne mademoiselle Vouâneau, quelques jours avant sa mort.

Ce dernier ne pensait pas encore comme le prince quand on lui offrit une somme considérable pour abandonner son parti et passer à l'é-[illegible]anger. « Non, répondit-il : l'honneur et le de-[illegible] veulent que je meure avec ceux qui ont par-[illegible] dangers. »

a[illegible] place[illegible] norman[illegible] armée, qu[illegible]ours après avoir quitté Laval, le prince fit admettre M[illegible]in au village du Petit-Maine ; il de-[illegible]; on lui fit une omelette outre

autre chose sans doute, pour lesquelles il donna un double louis. On doit savoir qu'à cette époque (1793) ce métal était proscrit... les grands événemens par les petites causes. Cette munificence fit ouvrir les yeux sur le personnage, qui se cacha sous un four avec ses compagnons, à la première nouvelle qu'il eut que des hommes armés s'avançaient. Voilà le rapport unanime que m'ont fait toutes les personnes du canton que j'ai questionnées à ce sujet. Toujours est-il vrai qu'il fut arrêté sans brûler une amorce. Sa première prison fut Vitré, où le général républicain Rossignol vint lui faire une visite et l'insulter dans les fers, suivant l'usage des lâches. Ce fut alors, et jusqu'à sa mort, que ce prince fit preuve de caractère; mais j'ai toujours regardé comme un malheur de ne savoir s'illustrer que dans sa chute. Cette réflexion peut s'appliquer à un grand nombre de victimes de tous les temps, et notamment de la révolution.

On m'observera peut-être qu'il n'était pas le premier officier marquant qui eût abandonné cette malheureuse armée; M. d'Autichamp l'avait précédé au Mans, et était entré, je ne sais comment, dans un régiment de cavalerie légère, où [...] ur
resta, sous le nom de Gilet, jusqu'à la suspe[...] de là
d'armes de 1795. [...] ient pas

Je ne sais s'il était alors en garr[...] ils n'aient
sailles; mais je me rappelle avoir [...] aient été infor-
[...] chement, ils ren-

nal du temps qu'il fut au comité de salut public faire sa déclaration qu'il ne s'appelait point Gilet, ainsi qu'il était inscrit sur les contrôles du régiment, mais le marquis d'Autichamp, ex-général à l'armée vendéenne. Je ne puis dire si cette déclaration lui fit délivrer son congé; mais il est de fait qu'il revint prendre un commandement dans la Vendée peu de temps après, puisqu'il fut envoyé par le général Charette près de S. A. R. Monsieur, à l'Ile-Dieu, dans le temps de la malheureuse affaire de Quiberon, pour conjurer S. A. R., au nom de Charette, au nom de tous les Vendéens royalistes, de venir se mettre à leur tête, et qu'il succéda à cet immortel héros dans le commandement de l'armée.

A l'exemple du chevalier de Bruslard, après la lettre foudroyante qu'il écrivit, en 1800, au premier consul, ce qui fit mettre sa tête à prix à cinq cent mille francs par ce dernier (expressions originales de M. Paris, son second dans le commandement de l'armée de Normandie, à la restauration seulement), le prince de Talmont eût mieux fait de prendre la poste.

La manière dont ce M. Paris racontait cette aventure romanesque mérite certainement une place dans mes récits. Il n'existe pas un royaliste normand, qui ait eu affaire au comité de cette armée, qui ne sache qu'en 1814 M. de Bruslard fit admettre M. Paris comme général en second

du parti royaliste de ce pays, quoique ni l'un ni l'autre n'y aient vu brûler une amorce : j'en appelle à tous les Normands.

M. la Bréque, employé à la correspondance, était chez M. Paris lorsque j'y entrai pour faire légaliser le certificat d'un soldat qui sollicitait je ne sais quel emploi. En discourant avec M. la Bréque, M. Paris débuta ainsi, et c'est lui-même que je vais laisser parler. « Quand j'accompagnai Bruslard en Normandie, après qu'il eût écrit cette lettre foudroyante au premier consul, en réponse de laquelle il mit sa tête à prix à cinq cent mille francs (il aurait donné un million pour l'avoir s'il eût pu l'attraper), votre femme me fit passer une bien mauvaise nuit. — Elle en passa une bien plus mauvaise encore, reprit la Bréque (elle s'était cassée la cuisse). — Il nous arriva une singulière aventure dans ce voyage, continua le sieur Paris. En partant de Caen, voilà-t-il pas qu'un diable d'homme monta derrière notre voiture. Nous eûmes beau lui observer que cette voiture était à nous, que nous payions les chevaux de poste, il descendait pour le moment, mais un instant après il remontait. Nous changeâmes de chevaux à Bredville (poste entre Caen et Bayeux); ce diable nous devança et remonta comme auparavant. Bruslard, vif comme le salpêtre, impatient de le voir toujours derrière notre voiture, prit sa canne, mit un pied entre chaque roue

(ce qui laisse supposer qu'elle en avait quatre), et escarmoucha avec ce diable d'homme qui savait jouer du bâton à deux bouts; mais Bruslard, plus adroit, lui donna un coup de canne par la tête, et l'étendit par terre. Dans ce moment parut le brigadier de gendarmerie de Bredville. Je dis à Bruslard : entrez dans la voiture ; je n'ai rien à craindre, moi; je vais parler à cet homme. En effet ce brigadier vint à moi, et me dit : « Est-ce ainsi, monsieur, que l'on doit traiter les hommes sur les grandes routes? En m'approchant de lui, je lui dis : Brigadier, nous sommes deux, plus forts et mieux armés que vous ; croyez-moi, passez votre chemin. Il continua sa route, et nous laissa tranquilles. » Dieu ! par quel malheur nous privâtes-vous de telles têtes et de pareils bras ! De là ces voyageurs en poste se rendirent chez madame de Vaubadon, dont madame la Bréque était femme de chambre, m'a-t-on dit dans ce pays; et le général de Normandie ne manqua pas de distribuer quelques exemplaires de sa lettre foudroyante au premier consul, et la réponse de celui-ci, qui mettait sa tête à prix *A cinq cent mille francs*, observa M. la Bréque à M. Paris. Quelques jours après, M. Bruslard passa en Angleterre, d'où il se rendit près de S. M. Louis XVIII, auquel, sans doute, il avait des choses intéressantes à dire : ce qui ne surprendra point le lecteur exercé.

Ce récit politique de M. Paris se fit en février 1815, en présence de Chauvin (Fierville), secrétaire alors du comité de l'armée royale de Normandie, dont M. Paris était président dans l'absence de M. de Bruslard, envoyé en Corse je ne sais en quelle qualité. Les bureaux de ce comité étaient dans la rue Louis-le-Grand, où demeuraient alors M. Paris et madame la comtesse de Vourzac. J'ai lieu d'être surpris comment Eugène Genoude, qui fait figurer à cette armée des personnages que je n'ai jamais connus, ne s'est pas plus étendu sur les services et les exploits de M. Paris. Je n'ai pas moins lieu d'être surpris, avec tous les autres Normands, de la lettre prétendue du comte de Frotté au chevalier de Bruslard, par laquelle il l'établit son successeur au commandement de l'armée ; ce général n'en avait pas plus le droit, sans blesser la hiérarchie militaire, que Bruslard ne l'avait, à la restauration, de faire sauter le sieur Paris par-dessus le comte de Ruais, M. de Monceaux, M. de Saint-Paul, etc., tous chefs de division titrés, quand M. de Bruslart n'était que chargé de la correspondance, c'est-à-dire de porter et reprendre les paquets à l'île Saint-Marcou. En 1800, quand M. de Bruslard proposa aux officiers de Normandie de se soumettre, à son exemple, au premier consul, tous lui répondirent qu'ils aimaient mieux se battre et mourir en soldats. « Que voulez-vous

faire? leur observa-t-il; je ne connais ni le pays, ni le genre de cette guerre. » Admirable choix du comte de Frotté, dont je doute fort de la réalité de la lettre. J'ai de l'écriture de ce général; je serais enchanté de pouvoir la confronter.

Quoi qu'il en puisse être, M. de Bruslard n'eut pas moins en Angleterre, outre le traitement de général (une guinée par jour, 25 fr. 20 cent.), dix schellings par jour (12 fr.), pour venir au secours des royalistes de Normandie qui pourraient arriver en Angleterre d'un moment à l'autre. Pendant quelque temps il en donna deux à Moulin, deux à madame veuve Picot, autant à M. de Frotté père; mais il les retira aux uns et aux autres quand il crut pouvoir le faire impunément, et je n'ai jamais su que personne lui en ait demandé compte; je doute même que Louis XVIII en ait jamais été informé, tant il a toujours été bien servi par ceux qui l'entouraient.

Le général consulaire qui commandait alors à Caen fit appeler M. Lanoë-Aubry pour se faire expliquer sur certains rapports qui lui avaient été faits contre cet officier. Soit ignorance, soit politique de la part de ce général, il dit à M. Lanoë-Aubry: « Je ne conçois pas ce Bruslard; je lui ai compté plusieurs fois cent louis sur cette table. » Je tiens ce fait de M. Lanoë, qui me l'a raconté à Paris toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

La première fois que je fus en Angleterre, j'avais encore cinq plaies qui coulaient; il ne l'ignorait pas, puisqu'il m'accompagna chez le père Élisé, célèbre à Londres par les belles cures qu'il y a faites, qui les examina, et déclara ne connaître d'autre moyen pour ma guérison que les bains d'eau factice de Barège, dont le prix était de six francs par jour. Je n'avais alors ni traitement ni argent comptant; il ne l'ignorait pas, et ne m'offrit rien; mais il n'oublia pas de dire au père Élisé en nous retirant: « Vous voyez, monsieur, que nous ne nous sommes pas épargnés. — Vous n'en avez pas beaucoup qui aient de pareilles blessures, répliqua le docteur; celles que j'ai vues de ce genre ont emporté leur homme. » Le père Élisé vint me voir le lendemain à mon logement, me répéta la même chose que la veille; mais le défaut de moyens ne me permit pas de suivre l'ordonnance. Quelques jours après, je fus obligé de lui écrire pour lui peindre l'embarras où me mettait le restaurateur Félix, qui venait de me présenter son mémoire se montant à deux louis; il me les envoya, et me les reprocha en 1814, en disant à plusieurs officiers à Paris qu'il m'avait donné quarante-huit francs, sans leur parler de son traitement d'une guinée par jour, non plus que des douze francs par jour que lui passait le gouvernement pour les royalistes de sa prétendue armée, qui n'avaient point de traitement.

La bravoure de ce chevalier, dont le nom était sans particule à l'époque de la révolution, est aussi équivoque que son dévouement. Il s'éleva, en Angleterre, une difficulté entre un officier de Normandie et lui. Bruslard donna rendez-vous à cet officier chez le comte d'Andigné, à Somers-town, près Londres, pour que celui-ci fût témoin de l'explication qui, vraisemblablement, n'aurait pas tourné à son avantage, et aurait fini par un compliment que Bruslard a toujours su éviter en Angleterre comme sur le continent. Dans le temps du 18 fructidor, il avait insulté une dame des environs de Bayeux, que le chevalier de Mandat (la Balafre) protégeait; il s'ensuivit une explication qui conduisit les deux parties sur le terrain, mais sans conséquences. Bruslard, par une mesure de sagesse et de prudence, fit des excuses, et l'on pensa, dans le temps, qu'il avait fait preuve de modération fort à propos; car il avait affaire à un mauvais numéro. Ce malheureux et brave la Balafre, surnommé ainsi à cause d'un énorme coup de sabre qui lui partageait le nez, l'hiver suivant, fut pris chez la dame dont je parle plus haut, malgré la solidité de sa cachette, et fusillé à Caen, nonobstant cinquante mille francs qu'offrit sa famille pour le racheter de la police. De fortes raisons politiques, que j'expliquerai plus bas, motivèrent le refus du ministre de la police, Fouché.

Le chevalier de Bruslard se fit attendre inutilement pendant une heure et demie chez M. d'Andigné, auquel il avait également écrit, pour le prévenir de ce rendez-vous.

Las d'attendre en vain, cet officier se rendit chez l'abbé Bayard (Duval), l'ami de Bruslard, où il apprit qu'il descendait toutes les fois qu'il venait en ville.

Quoique inconnu alors à M. Duval, qui demeurait dans la rue de Piccadily, vis-à vis celle de Saint-James, il lui permit de l'attendre encore autant de temps que chez M. le comte d'Andigné, et aussi inutilement. Il ne parut point, et cet officier n'a jamais pu depuis le rencontrer qu'à Paris en 1814. Dans le voyage que M. de Bruslard fit à Paris en 1800, il fut avec M. de Bourmont à un bal paré et masqué que donnait le gouverneur de Paris, et dit à ce général (Murat, devenu depuis roi de Naples) : « Je te connais bien ; je te couperai quelque jour les oreilles. » Il lui répéta ce compliment plusieurs fois, me racontait son ami à Lisbonne, qui m'assura avoir été témoin. Rien d'impossible à un homme aussi déterminé ; et ce fut en vain que Murat pria le beau masque de se faire connaître. « Non, non, reprit-il encore ; quelque jour tu me connaîtras, et je te couperai les oreilles. » On sera peut-être surpris que le beau-frère du chef du gouvernement d'alors ne l'ait pas fait démasquer d'auto-

rité ou fait suivre. Je n'en suis pas du tout étonné. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les officiers de Normandie, à Londres, s'éloignèrent de lui, jusqu'à Moulins. Picot s'attacha à Georges Cadoudal, qui l'envoya à Paris pour assassiner le premier consul, et Bruslard osa avancer chez le prince de la Trémouille, le 30 septembre 1814, que c'était lui qui l'avait envoyé..... à la plaine de Grenelle ; mais le père Frotté, présent, et qui était à Londres lors du départ de Picot, lui rappela que c'était Georges, et non lui, qui l'avait chargé de cette mission ; de ce dont il convint à la fin modestement.

Pour preuve de la confiance dont il jouissait à Londres, je dirai, sans craindre d'être démenti, qu'il ne fit point partie de la conjuration de Georges Cadoudal et Pichegru. On s'en cachait même ainsi que de Chandelier, quoique les connaissances locales d'un général dont le commandement s'étendait jusqu'aux portes de la capitale leur eussent été importantes dans la circonstance. Bruslard ne restait point à Londres, mais à Wanstead, à douze milles de cette ville, résidence ordinaire du prince de Condé ; il avait, sans doute, plus d'une raison pour s'y fixer.

Dans un voyage que je fis à Caen après le 18 fructidor, vers la fin d'octobre, j'étais chez l'abbé Laubrière (la Grimace) lorsqu'il y vint en plein jour, quoique connu comme le loup blanc dans

cette ville. « Voilà le premier aide-de-camp du général, me dit l'abbé; je vais vous faire faire connaissance avec lui. » Il passa dans l'appartement où j'étais, le traversa, et entra dans un cabinet avec l'abbé, où ils parlèrent assez long-temps de choses que j'ai toujours ignorées et dit à l'abbé de me défendre de lui parler, ni d'avoir l'air de savoir qui il était. Je n'avais affronté les dangers de me rendre de la Mayenne dans le Calvados que pour l'intérêt du parti, pour conférer avec les chefs sur ce qui nous restait à faire pour nous soustraire à la persécution d'une manière ou d'une autre. Trop connu sur la route directe de Domfront, Flers et Condé, j'avais fait un grand circuit par le pays d'Auge, et encore ne dus-je qu'à la vitesse de mon cheval de n'être point arrêté au Pont-de-Jore. Mandat était caché, je ne sais où, dans le Bocage; le vicomte de Williamson et le baron de Commarque l'étaient également. Je n'ai pas besoin de dire l'impression que me fit une telle réserve. Bruslard me connaissait de réputation, et c'était la première fois que j'entendais parler de lui. Il avait donc intérêt à me connaître; il ne le voulut pas; il avait, sans doute, des raisons qui, si je ne me trompe, doivent commander ma reconnaissance à son égard. La Grimace était de Mayenne, par conséquent de mon pays; il me connaissait, ainsi que mes services; il ne manqua pas de m'en faire un pom-

peux éloge, qui ne contribua pas peu à me faire naître le désir de connaître ce héros dès que l'occasion s'en présenterait. Elle ne s'est présentée qu'en Angleterre, à mon premier voyage. Je passai trois jours avec lui, à trois différentes reprises, à Wanstead, et le dernier jour je le savais par cœur.

Avant de passer outre, je dois encore apprendre au lecteur que Bruslard, ne pouvant décider les officiers de Normandie à se livrer à l'assassin de leur chef, leur donna à chacun une somme, c'est-à-dire, au comte de Ruais, 6,000 fr.; à Picot, 3,600 fr.; à M. de Saint-Paul (Henri), 3,000 fr.; à M. de Monceaux, 3,000 fr. Ce dernier les abandonna à Moulins pour payer les dettes de sa division. Il n'en fut pas de même de M. de Saint-Paul, qui pourtant m'apporta 100 fr. en passant à Argentan pour se rendre à Paris. On ne se borna pas à cette distribution de fonds; on promit à chaque officier une pension; à moi, par exemple, 250 fr. par mois. D'où venait l'argent donné? d'où venaient les pensions promises? Je le demande au lecteur, me bornant à lui rappeler que la soumission des officiers de Normandie remonte à l'époque de la formation du camp de Dijon, qui précéda la bataille de Marengo.

Le père Placène (Pascal), trésorier général de l'armée de Normandie, racontait à Paris en 1814 que ce fut Bruslard qui lui apprit la mort du

comte de Frotté avec un tel accent et un accompagnement de telles circonstances, que M. Moisson, qui ne tenait à ce parti que par l'opinion, et qui était présent, ne put s'empêcher de lui dire : « Je vous croyais l'ami de cet infortuné général ; mais, à en juger par la manière dont vous racontez sa mort, je suis forcé de penser le contraire. Les paroles s'élevèrent de part et d'autre, si bien que M. Moisson écrivit à Bruslard pour lui assigner un rendez-vous. Au lieu de se rendre sur le terrain désigné dans l'écrit, Bruslard porta ce billet au père Placène, qui lui dit : « Moisson est amoureux de ma fille ; les amans n'ont point de rancune ; j'arrangerai cette affaire. » Et il l'arrangea. Madame de Placène ajoutait que, si elle ne s'était mise entre Moisson et Bruslard lors du récit, Moisson ouvrait la tête de Bruslard d'un coup de chaise. Les deux témoins que je cite habitent Paris.

S. A. R. monseigneur *le duc de Berry* envoya le chevalier de Bruslard et Moulins en Normandie, à la fin de 1813, pour aviser aux moyens de relever le parti de ce pays. Tout était disposé en sa faveur. J'étais à la tête de ma division ; ma tête était à prix de nouveau. Un foyer d'insurrection existait dans l'arrondissement de Mayenne; j'en donnerai des preuves plus tard. Il ne manquait qu'un mot et des moyens. Bruslard vint en Normandie, et s'y conduisit de manière que

personne des anciens élémens n'en eut connaissance. C'est de ce voyage que parlait M. Desmarets en 1814, en disant : « Nous aurions bien arrêté Moulins l'année dernière, mais il eût aussi fallu arrêter Bruslard. » Enfin, le prince, ne sachant que penser, fit écrire à Joseph Cadoudal, à Londres, pour lui ordonner de venir le joindre à Jersey. Cadoudal arriva chez le prince, qui lui dit : « Bruslard est en Normandie depuis cinq mois ; je n'en ai aucune nouvelle. Partez, rendez-vous en Bretagne, et me dites, par M. de Quersoson, qui vous y accompagnera, les ressources que peut m'offrir ce pays. » Ces deux émissaires partirent, débarquèrent dans les Côtes-du-Nord, mais trop tard : Cadoudal, en accusant son heureux attérage à S. A. R., ne put que lui apprendre les conséquences de la mémorable journée du 31 mars.

Bruslard regagna Jersey, fit au prince le rapport qui lui plut, s'embarqua pour la France avec S. A. R., et l'on vit alors sur un journal anglais : « S. A. R. Monseigneur le duc de Berry est partie pour la France tel jour, à bord de tel bâtiment, avec un général qui a 40,000 hommes à sa disposition en Normandie. » Voilà peut-être pourquoi Bruslard fut à Rouen et vint à Paris à la suite de S. A. R. ; mais, par des considérations qui ne sont pas parvenues jusqu'à moi, il n'en fit plus partie dès l'année même. (Voir l'almanach

du temps.) J'ai toujours été étonné, avec beaucoup d'autres, comment le généralissime des royalistes de l'Ouest, en 1814, lui avait donné un appartement chez lui, de préférence au brave de Sol-de-Grisol, à l'intrépide du Peirat, dont le 31 mars venait de briser les fers qu'ils traînaient l'un et l'autre depuis 1804.

Quand vint le 20 mars suivant, on se serait attendu à voir reparaître en Normandie le général aux 40,000 hommes. Il passa en Espagne, ainsi que son ami, l'abbé Laubrière. On me répondra, peut-être, qu'il était remplacé par le duc d'Aumont. Un chef de parti ne se remplace point, et Louis XVIII aurait mal entendu ses intérêts de lui avoir substitué ce dernier, s'il ne l'eût pas connu.

La vie politique de ce monarque nous explique assez son influence sur les affaires de son gouvernement. S'il en eut vraiment, de ce dont j'ai quelquefois douté par honneur pour son caractère, pour nous donner la mesure du prix qu'il attachait à ce que ses sujets fussent satisfaits ou mécontens, que justice leur fût rendue ou refusée pourvu qu'il régnât. J'en offrirai les preuves dans ces mémoires quand le temps sera venu.

J'ai encore lu à Jersey, en avril 1815, sur les journaux français : « Bruslard, ce sicaire de Georges Cadoudal, qui s'était chargé d'assassiner l'empereur sur la route de...... » Sicaire est un

dérivé du mot latin *sica*, et signifie assassin, voleur armé d'un poignard. Esclave et sicaire sont sinonymes suivant quelques uns. Ce fut M. Carrega qui me fit remarquer cette calomnie. Nous étions logés dans la même auberge, aux Trois Pigeons, chez la veuve Le Sueur. Je dis calomnie, car ce ne fut certainement point lui qui fut chargé de cette tâche. Sur quatre, j'en pourrais nommer trois que je connais personnellement. Je tais leurs noms, ainsi que celui des personnes qui les indiquèrent à M. de Blackas.

Ils ne réussirent point, par des circonstances indépendantes de leur volonté. Pour que l'on ne me soupçonne pas d'en être un, je dirai qu'ils ont été bien pourvus; cela devait être.

Ce n'était pas maladroit de la part du nouveau gouvernement français de taxer Bruslard d'avoir été le sicaire de Georges: cette supposition, très fausse, pouvait lui tenir lieu de certificat de dévouement, et le mettre en mesure de lui rendre de nouveaux services. Le lecteur pourra juger par la lettre suivante combien M. de Bruslard mit de zèle, en 1814, à répondre à la confiance dont S. M. Louis XVIII et S. A. R. monseigneur le duc de Berry l'avaient honoré, en le chargeant de leur faire connaître ceux de l'armée de Normandie qui avaient acquis des droits à leur justice.

A M. le chevalier de Bruslard, maréchal-de-camp des armées du roi, etc.

« Monsieur le maréchal,

» Souffrez que j'aie l'honneur de vous faire mon compliment sur la nouvelle faveur qu'il a plu à S. M. de vous accorder, en récompensant vos services du gouvernement de l'île de Corse (on me l'avait dit). Sans doute, monsieur, le roi ne pouvait faire un meilleur choix, ni plus digne du peuple qui joue un rôle si distingué dans les annales romaines et françaises.

» Aucun royaliste de Normandie ne doute que vous n'y serviez le monarque comme vous l'avez servi dans cette infortunée province, où vos talens ont ajouté, d'une manière si éminente, aux vertus qui caractérisent un chef de parti : aussi suis-je persuadé que les vœux de ces bons et loyaux Normands vous accompagneront à cette nouvelle destination, et ne seront vraiment accomplis, qu'autant que vous y coulerez d'heureux et longs jours.

» Après avoir payé le tribut que je dois à vos qualités, permettez, M. le maréchal, que je vous demande sur quoi sont fondées les plaintes que vous portez contre moi durant mon séjour en Angleterre. Vraisemblablement de l'avoir attendu

une heure et demie en vain chez M. le comte d'Andigné, et autant chez M. Duval, pour l'explication dont il est parlé plus haut.

» Sont-elles personnelles? sont-elles de nature à mériter un conseil de guerre? Daignez prononcer, M. le maréchal, et je souscris à tout. Il faut pourtant qu'elles soient d'un certain poids, M. le maréchal, puisqu'elles ont servi de base au refus que vous avez fait de me compter les campagnes de 1813 et 1814, d'autant plus méritoires que j'ai trouvé peu d'imitateurs : si vous eussiez été en France (il y était), vous vous fussiez aisément convaincu de cette vérité.

» Depuis cinq mois je suis ici en attendant la décision de mon sort. Pendant ces cinq mois, j'ai souffert patiemment tout ce qu'il vous a plu débiter sur mon compte, sans pourtant vous en expliquer d'une manière claire et précise. J'ai passé trois fois différentes chez vous pour avoir l'explication que je vous demande aujourd'hui, non verbalement mais par écrit... *verba volant, scripta manent.* Vous vous êtes constamment refusé à m'entendre, même à me voir, malgré les vives instances de quelques amis; dans tous les pays du monde, M. le maréchal, celui qui refuse de compter est toujours censé débiteur.

» Il ne suffit pas, M. le maréchal, de calomnier un officier, le premier et le dernier insurgé de Normandie, il faut encore prouver; une telle in-

dulgence deviendrait condamnable dans un chef de parti, et entraînerait des abus très préjudiciables à la cause.

» Il m'est encore intéressant de savoir pourquoi, M. le maréchal, vous ne m'avez délivré qu'un brevet de lieutenant-colonel (je l'étais en 1795, je désirerais savoir ce qu'il était à cette époque), quand vous-même m'avez assuré en Angleterre que j'avais été promu au grade de chef de division, lorsque j'étais retenu au lit par mes blessures, considérées mortelles plusieurs années après les avoir reçues, et dont vous n'ignorez ni la gravité, ni l'existence.» Quand bien même je n'aurais pas été promu alors, après avoir insurgé quatre fois mon pays, et toujours sans secours étrangers, ne le méritais-je pas bien? Combien d'autres n'ont pas la même série de services, de malheurs et de sacrifices à offrir, Bruslard lui-même, qui sont dans l'élévation quand je végète dans l'humiliation avec ma jeune et nombreuse famille, sans emploi, nonobstant mes sollicitations multipliées, sans retraite ni pension, sauf une modique sur la dotation des chevaliers de Saint-Louis, encore mon grade n'a pas été reconnu... *sic nos, non nobis.*

J'en appelle au lecteur, si, en 1795, j'avais été lieutenant-colonel au service de la république, et que je ne l'eusse pas abandonné, que j'eusse reçu le même nombre de blessures, aurais-je

fait la guerre à mes dépens ainsi que je l'ai faite, puisque pendant toute sa durée j'ai reçu six cents francs pour acheter des armes, des munitions et des souliers (voir la lettre de M. de Saint-Paul du 13 mai 1797)? Aurais-je été domestique laboureur pour me soustraire aux persécutions qui me poursuivaient jusqu'au-delà de la Manche? Aurais-je souffert les emprisonnemens? En un mot, aurais-je enduré tant de tourmens de toutes espèces, et serais-je dans l'état où je suis, le jouet de ceux même dont j'ai défendu les intérêts en servant la légitimité? Ma famille aurait-elle été la victime de mon dévouement? Combien de fois, et à combien de personnes ne m'avez-vous pas présenté comme tel à Londres? Il est vrai que, n'ayant point fait notre guerre, vous pouvez ne pas apprécier le mérite d'un insurgeant royaliste.
.... *Tantæ molis erat romanam condere gentem.*

» J'ose espérer, M. le maréchal, que vous m'honorerez d'une réponse qui motive, d'une manière claire et précise, les refus que vous avez faits de me rendre la justice que j'ai droit d'attendre de celui chargé par *le roi* de faire valoir les droits de ses fidèles sujets; je l'exige même au nom de l'honneur, au nom du sang que j'ai versé pour la cause de mon *roi :* loin de craindre la lumière, je la cherche.

» Par intérêt pour votre gloire, M. le maréchal, je ne dois pas vous laisser ignorer que le

sous-préfet de Domfront (Orne) justifie de sa conduite du 6 mai dernier envers moi, en disant qu'il n'a fait que se conformer à une lettre de M. le chevalier de Bruslard, qui lui ordonne de se défaire de M. Alexandre, qui a repris les armes sans ordres, et que c'est un homme dangereux ; il garde, dit-il, cette lettre avec soin. »

M. le comte de Flers s'étant rendu à son ancienne terre, m'y avait fait appeler par M. Létard, ancien officier de la division de Flers, aujourd'hui simple gendarme à Domfront. Il était reparti la veille pour Paris (le 5), avec promesse de me faire passer des ordres relativement aux hommes qui avaient repris les armes avec moi, dont deux avaient été arrêtés à Lassay le 15 avril, lendemain des fêtes de Pâques. J'attendais avec sécurité chez des amis des nouvelles de M. le comte de Flers, lorsque le lendemain, vendredi 6 mai, onze gendarmes ou Espagnols de la garde de Joseph Napoléon vinrent pour m'y surprendre. Un de ces gendarmes et un Espagnol étaient déguisés en hommes de la campagne, et s'avancèrent vers la maison, sous prétexte d'avoir une lettre à me remettre, pendant que les neuf autres étaient cachés dans un fossé pour prêter main-forte aux deux travestis en cas de résistance de ma part. Outre que le costume de valet d'écurie, dont ils étaient revêtus l'un et l'autre, les trahit, n'ayant pas été fait pour eux,

ils se trahirent encore eux-mêmes en demandant à la maîtresse de la maison si M. Billard était chez elle au lieu d'Alexandre : — non, répondit-elle : il est parti hier pour Paris. — C'est un malheur : nous avions une lettre intéressante à lui remettre. — Donnez-la moi, reprit la dame, je la lui ferai parvenir. — Nous ne devons la remettre qu'à lui. Ils n'en avaient point ; et pendant que l'un s'entretenait avec la dame, l'autre entra brusquement pour me surprendre, si j'avais été à la maison. Ils étaient conduits par le fils d'un propriétaire des environs, nommé Masseron, qui était entré dans la gendarmerie pour s'exempter d'aller aux armées et se ménager le plaisir de ne pas perdre son clocher de vue. Il ne s'agissait que de me poignarder (on sait de quoi étaient capables ces Espagnols du roi Joseph... il y en avait six), en feignant de m'avoir pris pour un des trois malheureux que M. de Kminguy (ou Querminguy), avait laissé échapper la veille de la maison d'arrêt de Domfront. Ce Kminguy est gentilhomme breton ; quoique destitué à la première restauration pour cause d'opinion, il n'en a pas moins servi dans les rangs royalistes de son pays, durant les cents-jours, m'a-t-on assuré, et ses enfans ont été placés à l'école royale de Pontivy (Napoléon-Ville) ; rien d'étonnant.

Le lecteur sera peut-être surpris de cette con-

duite envers moi, après cinq semaines d'occupation du trône de France par cette même famille dont j'avais constamment servi la cause ou partagé l'exil. Il le sera d'avantage quand il saura que le capitaine de gendarmerie de Laval, Pitat, renouvelait officiellement ou officieusement, le 9 du même mois de mai, l'ordre de m'arrêter, de me conduire devant l'autorité de Domfront et de lui en donner avis sur-le-champ, pour m'être présenté avec des hommes armés chez un percepteur impérial. L'on me poursuivait et beaucoup d'autres (au nom de Louis XVIII) pour délits politiques commis sous Napoléon. Les deux capitaines de gendarmerie de Laval qui m'avaient tourmenté successivement avec tant de zèle sous le régime impérial, MM. Durocher-la-Périne et Pitat, ont eu de l'avancement à la restauration, et leur victime est restée sans emploi, sans retraite, sans fortune avec une nombreuse famille, de graves et nombreuses blessures, encore purulentes aujourd'hui 25 janvier 1828. Je reviens à ma lettre à M. Bruslard.

« Il intéresse également à votre gloire et à votre honneur, M. le maréchal, de réfuter ce bruit, si, comme j'ose le croire, il n'est pas fondé. J'aime à me persuader, M. le maréchal, que vous ne serez pas sourd à ma prière, et que vous accueillerez l'expression des sentimens distingués d'estime et de confiance avec lesquels j'ai l'hon-

neur d'être, M. le maréchal, votre très humble,

» BILLARD DE VEAUX. »

Paris, passage Sainte-Marie, rue du Bac, n° 58.
29 septembre 1814.

Je ne me permettrai aucune réflexion sur cette lettre, qui se ressent peut-être un peu des sentimens que m'inspirait celui à qui elle était adressée. Suit la réponse.

A Monsieur Alexandre Billard de Veaux, passage Ste.-Marie, rue du Bac, n° 58, fauboug St.-Germain, contresignée le chevalier de Bruslard.

Paris, 30 septembre 1814.

« Je m'empresse, monsieur, de vous prévenir » que je serai chez moi demain de midi à une » heure, et vous y receverez accompagné d'un ou » deux officiers royalistes de Basse-Normandie, à » votre choix; si vous profitez de cette heure, dont » je puis disposer pour vous entendre et vous ré- » pondre, une seconde sera encor mise à votre » disposition, si vous le jugez indispensable à votre » satisfaction définitive. Mais pour cela il est de » nécessité rigoureuse que vous soyez exact au » rendez-vous que je vous indique pour demain » chez moi (chez monseigneur le prince de la Tré- » mouille), de midi à une heure.

» Je ne m'explique pas monsieur comment

» vous croyant autant d'interet à vous expliquer
» avec moi que vous me le manifestez par votre
» lettre d'hier, 29 courant, comment dis-je, avez-
» vous laissé s'écouller tout le temps pendant lequel
» ma porte a été ouverte à tout le monde, trois
» fois par semaines, depuis trois heures après midi
» jusqu'à cinq, sans en profiter: indépendamment
» de ce moyen bien facile (et dont on a tant usé)
» de me trouver chez moi, vous aviez celui de me
» demander une audience plus particuliere que
» celles que je donnais à tous venans. Si vous l'avez
» fait par écrit, j'affirme sur mon honneur que
» votre lèttre ne m'est pas parvenue; si vous l'avez
» fait par intermédiaire, j'affirme encor sur mon
» honneur n'avoir pas refusé de vous recevoir.

» J'ai l'honneur d'être votre serviteur

» Le chevalier DE BRUSLARD. »

Cette lettre me fut apportée par M. de Saint-Paul (Henri), devenu le protégé particulier de M. de Bruslard, qui l'avait tellement ancré chez le généralissime, que son couvert y était mis tous les jours, et que chaque soir il avait l'honneur de faire la partie de madame la princesse de la Trémouille. Je la donne telle que l'orginal, n'ayant rien changé, ni dans l'orthographe, ni dans la ponctuation.

Je ne sais si Alexandre, après sa victoire éclatante d'Arbelles, eût écrit avec un ton d'autorité

plus marqué aux officiers de Darius, ses prisonniers, non plus que César à ceux de Pompée, après la bataille de Pharsale. Quoi qu'il en soit, je me trouvai le lendemain au rendez-vous indiqué et un peu avant l'heure désignée, avec MM. le comte de Flers et le chevalier de Boisroussel, ancien garde-du-corps de Louis XVI, émigré, et chef de la division de Flers.

Quel dut être mon étonnement, d'y trouver réunis M. le comte de Frotté, père du général, qui ne m'aimait point, parce qu'il savait que j'avais entre les mains un petit écrit dont je vais aussi donner copie ci-dessous;

Le père Placène, trésorier-général de l'armée, qui se trouvait mal placé entre les ménagemens qu'il avait à prendre, comme ex-trésorier, avec Bruslard et la justice qu'il me devait;

M. le comte de Ruais, la plus fameuse poule mouillée qu'ait produite l'émigration;

M. de Saint-Paul (Henri), auquel l'ambition démesurée ne permettait pas de déroger aux égards dus à un protecteur sans lequel il ne pouvait parvenir selon ses vues, et qui l'avait si bien mis en faveur près du généralissime;

Et enfin, *le brave, l'intrépide Paris*, qu'aucun royaliste de Normandie ne connaissait; c'était la première fois de ma vie que je le voyais.

Après une demi-heure d'attente, arriva enfin M. le président (M. Bruslard), qui débuta par me

demander en vertu de quels ordres j'avais recommencé les hostilités en 1799? en vertu de quels pouvoirs encore j'avais repris les armes en 1813? Mes réponses furent simples et telles que le lecteur les eût faites lui-même, s'il eût été à ma place. Dans un temps de révolution, et lorsque des sujets se sont volontairement dévoués à la cause de la légitimité, sans considération de famille ni de fortune, qu'ils ont souffert tout ce qu'un mortel peut souffrir, et n'ont, pour prix de leur constance, qu'une mort ignominieuse à attendre (voir les registres de la commission militaire de Tours, depuis le 18 fructidor jusqu'au mois de janvier 1799); sans paye, sans étape et sans lieux de sûreté (après le 18 fructidor, j'avais demandé à passer en Angleterre. « Le général l'a expressément défendu, sous quelque prétexte que ce soit », répondit l'abbé Laubrière à M. de la Besnardais de Saint-Auvieux, mon parent; et je fus obligé de me cacher dans une ferme des environs de Falaise, à Neuvy, sous l'habit de domestique), peut-on exiger de ces hommes la même obéissance et aussi passive que des troupes régulières, soldées et pourvues de tout? Peut-on raisonnablement interdire à ces victimes de leur dévouement le sentiment de la conservation de leur vie, quand elles ne peuvent compter sur aucun repos, ou le choix d'une mort glorieuse entre une agonie longue et pénible? Toutes nos paix ou

pacifications, fruit de l'inertie et de la cupidité de MM***, ont enlevé plus d'hommes au parti que tous les combats qu'il a eu à soutenir. . .

De là on passa à ma déportation d'Angleterre, sans réfléchir que MM. de Frotté, père et fils, avaient été exilés de Jersey pour les mêmes causes et par le même homme. Le pauvre Paris, qui ne connaissait pas plus la guerre de l'Ouest qu'il ne voyait son nez sur son menton, voulant me faire je ne sais quelle observation sur ce qu'il appelait mon insubordination, me mit dans la nécessité de lui demander qui il était, et s'il avait fait la guerre? Sa réponse négative m'autorisa à lui dire : Ne vous connaissant pas, je ne vous reconnais pas le droit de me donner de leçon. Ensuite, me retournant vers M. Bruslard : Est-ce là tout? lui demandai-je. — Oui, répondit-il. — Dans ce cas, monsieur, convenez que c'est la montagne qui accouche d'une souris. Je lui souhaitai le bonjour, et ne le revis que l'année suivante, avec le myope Paris, chez le bonhomme Placène, où, semblable à un eunuque qui veut commettre un viol, ils cherchaient à rédiger les états d'une armée qu'ils n'avaient jamais vue sous les armes. Bruslard avait passé les cent-jours en Espagne, et son digne ami à Versailles, chez madame la marquise de Flers, avec M. et madame de Placène, qui sortaient des prisons de Rouen. Placé sur la sellette pour avoir peut-être trop étendu

le cercle de mes devoirs, et l'avoir parcouru avec trop de zèle, l'indignation ne me fit aucune impression. Si la conscience est un terrible accusateur en certains cas, elle est aussi notre meilleur ami dans d'autres; et le sang-froid avec lequel je répondis aux sottes questions de M. Bruslard, juge et partie dans cette affaire, me permit aussi de lui en faire quelques unes à mon tour. Par exemple : Si vous aviez fait notre guerre, vous n'en parleriez pas ainsi, et votre conduite serait toute autre; sans nous, que seriez-vous aujourd'hui? — Rien, répondit-il. — N'avez-vous pas forcé tous les royalistes de Normandie de vous tourner le dos en Angleterre, et Moulin même? Quel usage avez-vous fait des dix schellings (douze francs) par jour que vous avait donnés le gouvernement anglais pour les royalistes de Normandie sans traitement? Vous en aviez donné deux à madame Picot et deux à M. de Frotté que voilà; qu'il me démente. — Ils m'ont été retirés et à madame Picot il y a long-temps, reprit celui-ci. — Je le savais, monsieur. — Je les donnais à des émigrés dans le malheur, répondit Bruslard. — Ce n'était pas pour eux qu'on vous en avait mis le dispensateur, lui ripostai-je. Pour preuve de ma véracité dans ce rapport, j'en appelle aux témoins de cette scène burlesque, dont quatre ou cinq vivent encore : MM. les comte de Flers, de Ruais, de Boisroussel et de Saint-Paul, que je n'ai jamais revus

depuis ce jour. Ce dernier se conduisit fort mal envers moi dans cette circonstance, et s'en repentit l'hiver suivant, m'a-t-on dit, quand il fut nommé commissaire royal chargé de l'examen des blessés royalistes de Normandie : on pourra juger de son opération par son début. Nous étions à Paris, Moulin et moi ; on croyait qu'il commencerait son travail par les deux officiers de Normandie les plus notables par leurs blessures et leurs services. Je ne sais si Moulin le vit ; quant à moi, son second durant les campagnes de 1795 jusqu'en 1799, je n'en entendis pas parler. L'insurrection des districts de Mayenne et de Domfront date de bien avant 1795. Qui la dirigeait avant cette époque, où M. de Saint-Paul, arrivant de Jersey (il n'y était point employé), fut placé à la tête de la division d'Ambrières, mon lieu de naissance, par le comte de Frotté, en considération de la bonne intelligence que ce dernier désirait maintenir entre M. de la Roque-Cahan, parent de M. de Saint-Paul, en concurrence avec lui pour le commandement de la Basse-Normandie? N'étant pas Normand, et l'autorité de M. de Frotté ne s'étendant que sur la partie basse de cette province, je n'avais donc d'ordres à recevoir de lui que ceux que ma confiance, mon estime pour lui et mon dévouement pour la cause me rendaient obligatoires.

Qui avait insurgé le nord du département de

la Mayenne et l'ouest de celui de l'Orne? qui le commandait en 1795? je le demande aux habitans de ce pays. Ne pouvais-je pas, à l'exemple de Métayer et de tant d'autres, m'attacher à celui qui commandait la partie mancelle? Ambrières fait partie de l'arrondissement de Mayenne; comment ce pays se trouverait-il classé dans les registres de l'armée de Normandie, si ce n'était à cause de moi? M. de Saint-Paul étant de l'arrondissement de Mortain (Manche) ne peut donc s'arroger cet honneur. Je le répète : *sic nos, non nobis ;* et à la restauration j'ai été Raton et d'autres Bertrand. Trop heureux si l'on se fût borné là : la calomnie a encore ajouté à mon malheur; c'est au pauvre Clausel de Cousergue que ceci s'adresse pour l'instant. Enfin, le croira-t-on? en 1814 on donna des brevets du lys à tout le monde: pas un perruquier, pas un savetier, etc., etc., qui n'en fût décoré; on en remit à M. de Bruslard et à M. de Saint-Paul (je n'ai pas su le nombre d'exemplaires); aucun de ces deux messieurs n'en gratifia d'un le premier et dernier officier insurgé d'une armée qu'ils exploitaient à leur bénéfice exclusif.

M. de Saint-Paul partit de Paris vers le mois de février 1815, pour examiner les blessés de Normandie, parcourut les arrondissemens de Domfront et d'Argentan. Le 20 mars le surprit à Préempail; il se retira chez lui, y passa tranquil-

lement les cent-jours, et, par respect pour le repos des Normands, il s'opposa à ce que l'on reprît les armes, m'a-t-on assuré : car, satisfait du témoignage de ma conscience un peu plus que du procédé de ces messieurs, je m'étais retiré en Angleterre avec ma petite famille, mon épouse prête d'accoucher.

Je ne parlerai point ici des difficultés non plus que de l'inquiétude avec lesquelles nous gagnâmes Grandville, après avoir inutilement essayé de nous embarquer à Caen : elles se supposent et ne se peignent point. Il ne nous arriva rien de fâcheux; mais il est certain que, si le Fouché de 1815 eût été celui de 1795, un grand nombre de victimes de la révolution aurait payé cher la politique de Louis XVIII.

S. A. R. monseigneur le duc de Berri disait à des Normands, en 1814 : « Vous m'avez laissé entrer en France comme un capucin. » M. le prince de la Trémouille en aurait pu dire autant à M. de Saint-Paul, quand celui-ci fut le trouver au port où il débarquait, et lui dire : « Je n'ai rien pu faire. — Je n'en suis pas étonné, répondit le prince. » Il n'est pas parvenu jusqu'à moi que M. de Bruslard ait eu un appartement chez le généralissime à la deuxième restauration, non plus que M. de Saint-Paul ait eu l'honneur de faire la partie de S. A. madame de la Trémouille. Je ne puis dire s'il acheva son travail, je n'en ai ja-

mais entendu parler, ni de ses conséquences, ignorant même s'il est revenu à Paris depuis.

Pourquoi accepter une tâche au-dessus de ses moyens? me dira-t-on. Ces messieurs avaient ouï dire qu'aux jours critiques de Rome les oies avaient sauvé le Capitole de la surprise des Gaulois.

En 1821, je vins de Normandie à Paris, exprès pour avoir une explication que je n'avais pu obtenir l'année précédente de M. Clausel de Cousergue, touchant les calomnies qu'il lui a plu insérer sur mon compte dans son livre intitulé: *Projet d'accusation contre M. le duc de Cases.* » M. Clausel éludant toujours cette explication, je me présentai chez le général Donadieu, que l'on m'avait dit son ami. N'ayant pu pénétrer jusqu'à ce dernier, nonobstant mon titre de Vendéen, je me trouvais chez un maréchal-des-logis d'une compagnie des gardes-du-corps du roi, à qui je parlais du sujet de mon voyage, et de l'infructuosité de ma démarche du matin chez le général Donadieu, quand un de ses camarades, M. de Villeneuve ou de la Villeneuve, colon de la Martinique, entra, auquel il raconta mon embarras. Tout le monde connaît la bonté obligeante des habitans de ces climats. Ce généreux officier me dit: « Je puis lever toutes vos difficultés; je connais un des amis particuliers du général, et je suis sûr qu'à ma recommandation il vous donnera une lettre pour lui; venez

avec moi. » Arrivé chez cet ami, M. de la Villeneuve lui expliqua le sujet de notre visite. Malheureusement celui chez lequel nous étions était l'ami de Bruslard ; il connaissait mes difficultés avec lui, m'en parla, et fit à M. de la Villeneuve un portrait si flatteur de Bruslard, qu'il ne me fut pas difficile d'apprécier le service que j'avais à attendre d'une telle protection.

Après nous avoir étalé la bravoure, l'intrépidité et le dévouement de son ami, il fut même jusqu'à avancer : « Bruslard n'a rien à lui ; il emploie sa retraite au secours de tous les royalistes de Normandie. — J'en connais plus que vous, lui dis-je, et vous êtes le premier à qui j'entende parler d'une telle générosité. »

Il fit plus encore ; il prit M. de la Villeneuve en particulier, et lui dit, entre autres choses : « Ce M. Alexandre n'est pas royaliste, ainsi que vous le pensez peut-être, etc., etc. » Cet officier se nomme la Cauve ; il avait été placé auprès de S. A. R. madame la Dauphine, et, par des causes que j'ignore, avait été disgracié.

Il ne peut y avoir de charlatan sans compère : pourtant, à la recommandation de son ami, il me donna une lettre d'introduction pour le général Donadieu, en nous disant qu'il allait le voir dans une heure. Nous ne fûmes pas plus tôt sortis de chez lui, M. de la Villeneuve et moi, qu'il ne me fut pas difficile de pénétrer le sujet pour-

lequel il avait pris ce dernier en particulier, quand même je n'aurais pas entendu le sommaire de la conversation. Je ne dus donc faire aucun usage de sa lettre, pensant bien qu'il aurait prévenu le général contre moi plutôt qu'en ma faveur. Je renonçai à mon projet, et me retournai près de M. le procureur du roi de la Seine.

N'ayant encore pu l'approcher, j'expliquai mes plaintes à un de ses substituts, qui me dit : « M. de Clausel étant député, vous n'avez aucune action contre lui ; d'ailleurs, vous n'aviez que six mois pour vous pourvoir. Le public a fait justice de l'ouvrage de M. Clausel de Cousergue ; je vous engage à faire de même. » Je repris donc la route de Normandie, que j'habitais alors, sans avoir rien pu obtenir ni du calomniateur ni des tribunaux.

Cet ami du général Donadieu et de M. de Bruslard me dit avoir servi dans la Vendée, sous les ordres de M. d'Autichamp, avoir été envoyé par lui en Angleterre, etc. « Êtes-vous originaire de la Vendée? lui demandai-je. — Non, me répondit-il : je suis de Paris. » Un officier vendéen parisien ! cela, joint à mon expérience, me donna la mesure de celui à qui j'avais affaire : le rapprochement de services fait aussi celui des hommes.

J'appris aussi que ce M. de la Cauve avait été placé, je n'ai pas su par qui, gentilhomme à la

suite de S. A. R. madame la Dauphine, et dégommé (expression triviale, particulièrement en usage dans l'Ouest, et que l'on ne connaissait pas avant la restauration, peut-être à cause des nombreuses destitutions qui s'y sont opérées sans savoir comment ni pourquoi.) On avait sans doute des motifs pour placer ce M. de la Cauve près de cette princesse, par la raison bien connue que l'on ne polit le diamant qu'avec la poudre de diamant même.

Ces réflexions s'adressent à M. Eugène Genoude, qui fait dire au comte de Frotté, dans sa lettre à Bruslard, des hauteurs de Bagnoles : « Pourquoi avoir recommencé la guerre si tôt? » Le général n'était point en France, et ne savait guère (c'en serait une preuve) ce qui s'y passait. Cette campagne (1799) ouvrit avec cette même année, plutôt contre le directoire que contre le premier consul, qui ne parut que dix mois après. Il m'est inutile de parler de l'état de la France, alors en proie à la plus effroyable anarchie, non plus que de celui des insurgés de l'Ouest, sans moyens d'existence, sans asile et sans protection. Messieurs les émigrés gardaient l'argent que leur envoyait le général pour le parti (on ne me fera pas prouver ce fait), sans s'inquiéter des malheureux qui, sans feu ni lieu, étaient chassés, jour et nuit, comme des bêtes fauves, quand ces messieurs étaient

relégués dans les villes, dans des châteaux où l'on avait pratiqué des bouteilles (des caches), et y passaient des jours gais avec les fonds de l'Angleterre, sans se soucier de ce que devenaient les pauvres chouans, qu'ils regardaient dès lors comme trop payés de l'honneur de leur avoir procuré des brevets qu'un grand nombre n'ont pas su gagner. Entre ces derniers, je citerai les deux de Gonidec, dont l'aîné était député de l'Orne à la dernière session.

En 1797, ces deux frères avaient été faits chevaliers de Saint-Louis, et promus au grade de commandant de la division de Flers, l'un comme chef et l'autre comme second. L'aîné fit partie du comité de l'armée de Normandie, jusqu'au moment de gagner ses titres, c'est-à-dire jusqu'à la reprise des hostilités, en 1799. Il me serait difficile de dire combien le major de cette division, le Tellier, fit faire de voyages à Vanembras, près Falaise, pour engager ces deux zélés partisans (à la restauration) à remplir leurs sermens. Ils n'étaient jamais prêts, et toujours l'envoyé fut remis à la semaine prochaine. Enfin, le général arriva (commencement d'octobre), la guerre se fit, et se termina sans que messieurs de Gonidec parussent.

En 1802, à une fête de paroisse, communément appelée Assemblée dans l'Ouest, le commissionnaire en question reçut le prix de ses

courses : les gendarmes l'y arrêtèrent et le fusillèrent dans une pièce voisine, sans aucune forme de procès ; il n'avait point porté les armes. Le plus jeune de ces messieurs, Aimé, avait épousé la cousine germaine de M. Patrice, adjoint de M. Desmarest au ministère de la police générale, ce qui fit penser, avec quelque vraisemblance, que cette exécution militaire n'émanait que de ce département, pour ensevelir dans l'oubli le secret de tant de voyages, et anéantir les preuves de calcul de ces deux émigrés, si légers sous le consulat et l'empire, sur le compte de la Famille royale, et si dévoués à la restauration jusqu'au 20 mars 1815, où ils mirent de nouveau leur zèle dans des bouteilles. Le bruit s'est répandu dans le public que l'aîné de Gonidec avait engagé un M. de Saint Sauveur à rejoindre M. d'Andigné dans la Mayenne, et ne l'y suivit pas. Il eut raison, car, surpris à Cossé, il y fut égorgé par des gendarmes encore sortis de Laval. Après la deuxième restauration, il fut nommé capitaine des gardes-d'honneur de l'arrondissement de Domfront, à la recommandation du prince de Broglie. Quoiqu'il n'y eut aucun royaliste actif dans cette compagnie, sauf Guerin-des-Rivières, qui avait fait la campagne de 1796, il en était peut-être le moins digne du département de l'Orne. Le même protecteur le porta à la tribune du corps législatif quelques années

plus tard, quoiqu'il ne payât pas le cens exigé par la charte. Vivent l'arithmétique et la politique de la noblesse française des XVIIIe et XIXe siècles !

Comme j'aurai peut-être encore à parler de ces messieurs dans la suite, je me bornerai ici à rendre justice au général comte de Frotté. Je suis le premier insurgé de Normandie qui l'ait connu ; il était en France depuis peu de temps, quand je lui fus présenté au quartier-général de la Prévalais, lors de la suspension d'armes de 1795, par l'intrigant Cormatin, qu'il n'aimait point, et que personne n'estimait.

La dynastie n'était pas heureuse dans le choix de tous les hommes particulièrement honorés de sa confiance ; les preuves ne me manquent pas. L'aménité et la loyauté qui caractérisaient cet intrépide défenseur de la légitimité, joints à l'accueil flatteur qu'il me fit, m'attachèrent tellement à lui, que le comte de Rochecot, voulant me rattacher à l'armée du Maine et de la droite de la Loire, dont il venait d'avoir le commandement en remplacement du vicomte de Scépeaux (Brulé), m'ayant écrit et fait écrire nombre de fois sans réponse, je fus le voir, en 1797, en sortant pour la seconde fois des cachots de Laval. Je n'ai pas besoin de rappeler les instances qu'il me fit, non plus que des offres d'avancement. « Vous êtes chevalier de Saint-

Louis, me dit-il, et vous n'avez que le brevet de lieutenant-colonel ; je vous offre le grade d'adjudant-général, avec le titre de brigadier des armées du roi. » Je n'avais que vingt-un ans alors, et le lecteur conviendra de l'appas qu'ont des épaulettes à graines d'épinards étoilées, près d'un jeune étourdi de cet âge. Il nous fit déjeûner avec lui, M. Antoine Piquois et moi, et renouvela ses attaques après, aussi infructueusement qu'avant. Je le remerciai de mon mieux des offres qu'il me fit de remplir les engagemens que j'avais contractés durant ma détention, qui datait de trois mois, et lui dis pour en finir : « Je ne me vends point, et j'aimerais mieux servir avec le comte de Frotté comme simple soldat qu'avec n'importe qui comme officier. Il me fit quelques complimens, et nous nous séparâmes amis.

L'intrépide, le loyal et très malheureux Martial Mandat (la Balafre), le bon et sage la Roque-Cahan, que j'aurais dû placer en tête à cause du rang et pour ne pas déroger à l'ordre des assassinats ; le brave de Carville (Cadet-Roussel), tué à l'affaire de l'Auberge-Neuve, en 1796 ; le bon et franc Morel, tué quelques jours après dans les environs de Flers ; le chevalier Blanchard, des environs de Falaise, tué à l'affaire du Pas, la dernière de 1796, et quelques autres, ne doivent pas être confondus avec ceux dont je parle

plus haut, et dont je donnerai plus de détails par la suite, parmi lesquels je n'oublierai pas non plus le brave et franc vicomte de Williamson, blessé dans la campagne de Saint-Lo et assassiné dans la ferme où il s'était retiré, dans l'arrondissement de Mortain, par une colonne mobile; son inexpérience causa sa perte. Le roi n'eut jamais de plus zélé ni de plus intéressé défenseur.

La seule chose que je ne puisse m'expliquer de la part du général, est une lettre d'Angleterre vers le commencement de 97. « Surtout » qu'Alexandre fasse manœuvrer régulièrement » tous les jours sa compagnie de grenadiers. » Elle avait été obligée de déposer les armes comme les autres l'année précédente. J'ai eu plus d'une fois occasion, à l'étranger, de remarquer que nos frontières, la Manche particulièrement, avaient un talisman qui renversait les idées les plus saines de ceux qui ont le malheur de les franchir dans l'intérêt de la cause de la légitimité; mais ce sont de ces erreurs que commet le zèle et que le dévouement absout.

Réponse à M. Duchemin-de-Scepeaux sur l'apologie de Chandelier, auquel il donne gratuitement le nom de *Le Chandelier de Pierreville*.

Chandelier (sans particule) est originaire de la paroisse de Pierreville, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure,

nous a-t-il dit à Londres toutes les fois qu'il en a été question, où nous avons connu chez lui un frère aîné, prêtre aussi estimable par son humilité que celui dont j'esquisse l'histoire était vain, pédant et rempli de jactance, en proportion de sa nullité physique et morale.

La modestie de l'abbé Chandelier était un contraste frappant entre lui, son frère et sa belle-sœur, mademoiselle Caroline de Rougemont, fille du dernier gouverneur de la prison d'état de Vincennes, avant la révolution. (Voir un ouvrage sur les prisons d'état de France, publié, en 1787, par Mirabeau.)

Cet ouvrage tomba entre les mains de Louis XVI, qui, par un principe d'humanité et de justice, réforma cette prison d'état, et envoya paître songouverneur, qui exerçait un monopole révoltant sur ses malheureux prisonniers.

L'incompatibilité de caractère de madame Chandelier et de son beau-frère força bientôt ce dernier à solliciter un emploi conforme à son caractère; il obtint une place de chapelain à Buckingham ou dans les environs. La vanité de Chandelier ne lui a jamais permis de nous parler de sa naissance, et certes, s'il descendait d'une famille anglaise proscrite à la suite du roi Jacques, il n'eût certainement pas manqué de s'en prévaloir non plus que Madame, et personne ne l'eût trouvé mauvais. Je m'étonne que

son panégyriste ne l'ait pas fait parent de ce monarque, et son aïeul chancelier du chevalier de Saint-Georges, quand ce malheureux prince descendit en Écosse. Pauvre Duchemin! quel contes vous a-t-on brodés? quels rêves avez-vous faits?

Je pourrais, si j'osais, en faire d'aussi méchans;
Mais je me garderais de les fair' lire aux gens.

Chandelier n'a fait aucune étude, il ne connaît pas sa première déclinaison; il n'est pas difficile de s'en apercevoir quand on lui a parlé trois minutes; l'auteur a pris un frère pour l'autre en parlant d'instruction. Chandelier était à Rouen, à la vérité, quand la loi de la réquisition le frappa, il fit partie du 3e régiment de la Montagne, comme le dit M. Duchemin, destiné à combattre les *brigands* de la Vendée, et commandé par le général Sephère. Cette armée était à Coutances quand les Vendéens assiégeaient Grandville les vendredi et samedi 15 et 16 novembre 1793.

Chandelier ne nous a jamais parlé de ce qu'il faisait à Rouen; quelques uns prétendent qu'il y était garçon boulanger. Quoi qu'il en soit, il ne put passer aux chouans au mois de septembre 1793: à peine était-il parti de la capitale de Normandie. Sans fixer l'époque de sa désertion aux chouans de Bazougers, elle ne put avoir lieu qu'un an plus tard, c'est-à-dire, dans l'hiver de

1794 à 1795. Preuve de ses moyens pécuniers, il était venu de Rouen jusqu'à Laval en carmagnole, nous a-t-il dit naïvement à Londres autant de fois qu'il en a été question, quand tous ses camarades, Denis, Belle-Couture, Picot, la Grenade, Carpar, Poulain, Dubois, Lefèvre, et autres, étaient en uniforme, sans être républicains. Chandelier était logé chez madame veuve Poirier, à Basougers, quand il quitta son bataillon. Il fut fait capitaine des chouans de cette paroisse. Dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

Par des causes que j'ignore, mais qu'il est permis de soupçonner, Chandelier fut destitué, et M. Duverger (d'Auton), neveu de madame Poirier, fut nommé capitaine à sa place, et commanda cette compagnie jusqu'à la paix de 1796. Il se maria peu après, et épousa la demoiselle Pomard de Berne, près Mayenne.

Sans avoir fait notre guerre, tout homme exercé doit convenir combien les destitutions doivent être soumises à des considérations personnelles et d'intérêt pour la cause; mais il me semble que le vicomte de Scepeaux n'y regardait pas de si près. Nous sommes aujourd'hui à bientôt trente ans de cette guerre d'extermination; plus j'y pense, plus je suis convaincu, qu'en pareil cas, il serait plus politique de faire fusiller un homme, surtout un étranger qui ne tient au pays

par aucun lien, et dont on doit même suspecter la démarche transfugive. Il n'en fut point ainsi: Chandelier, sans être attaché à aucune compagnie, parcourait impunément toutes les divisions des deux rives de la Mayenne, sans secours de personne, puisqu'il ne comptait nulle part. Qui est-ce qui le soutenait? ce n'était pas sa famille, quoi qu'il en dise; que faisait-il dans ce pays, où il ne devait inspirer que du mépris et de la méfiance, s'il n'éprouvait pas une certaine honte? Aussi nous a-t-il dit à Londres, pour rehausser le bon naturel du général Hoche, qu'un jour, se trouvant embarrassé pour sortir de je ne sais quelle ville, ce général lui en avait fait franchir les postes en l'accompagnant : si cela était vrai, ce serait encore matière à de sérieuses réflexions sur le compte de ce *grand capitaine*, comme sur celui du vainqueur de Quiberon, du pacificateur de l'Ouest, qui, à la paix, en avait fait fusiller tant d'autres, et parmi eux Placenette et Mousqueton. Dans tous les cas, ce serait de la part de Chandelier jactance ou naïveté : les sots s'oublient comme les gens d'esprit. Quoi qu'il en soit, dans quelque parti insurgé que ce puisse être, un homme destitué doit toujours être un homme suspect, s'il n'est pas dangereux. Napoléon, dans son testament, lègue 25,000 francs à un certain Chandelier, (voir ce testament, par M. Sentini.) Je serais curieux de savoir quel est

ce Chandelier, et s'il serait par hasard originaire de la Seine-Inférieure.

Comment ce héros de M. Duchemin ne se rendit-il pas à la paix de 1796, à l'exemple de Gaillard, Deville (Raoul et Tamerlan), adjudans-généraux, et tant d'autres, lui qui avait été *dégommé*. Les demoiselles Bodinier, Moulinet et le frère de cette dernière, propriétaires du moulin de Barbé, près Laval, peuvent attester que ces derniers, partis avec moi de ce moulin, vinrent jusqu'en Basse-Normandie, d'où ils se dirigèrent sur Rouen.

L'on m'objectera peut être que Denis (Tranchemontagne) et un nommé Constant (Fricoto), également déserteur du même bataillon, ne se soumirent pas plus que lui; le fait est constant; mais ces deux malheureux ayant été arrêtés après le 18 fructidor, furent mis à mort tous les deux. Tranchemontagne fut guillotiné à Laval. Une demoiselle Dargentrai essaya de lui porter du poison; elle fut arrêtée, et garda la prison jusqu'à l'avénement de Napoléon au consulat. L'infortuné Fricoto fut fusillé à Tours, après avoir inutilement essayé de s'échapper des mains du piquet qui le conduisait au supplice: un particulier, balayant devant sa porte, lui jeta son balai dans les jambes; ce malheureux, n'ayant que les pieds de libres, tomba; on se jeta sur lui, on le garotta plus fortement, et on le fusilla.

Ce Fricoto, surnommé ainsi par ses camarades montagnards, parce qu'il aimait à s'occuper de la cuisine, n'avait eu aucun grade parmi les chouans. Au commencement de 1796, il quitta la Mayenne pour passer à la division d'Ambrières, et, lors de la paix, un de mes amis, Coincé-Laubrière (surnommé Bon-à-tout, aujourd'hui juge de paix de Gorron), le cacha à Mayenne chez les demoiselles de la Dufferie, sœurs de l'émigré de ce nom; il faillit devenir l'époux d'une d'elles, en sa qualité d'émigré, suivant le bruit qui en courut alors. Il aurait réussi, prétendirent quelques personnes, si je ne sais qui avait dit qu'il avait émigré à la suite de je ne sais quel officier; ce qui me fit tort aux yeux de ces demoiselles, me dit-on dans le temps, parce que je ne les avais pas informées de sa condition, que je ne connaissais certainement pas; mais, l'aurais-je connue, je me serais bien gardé d'en rien dire, par la connaissance que j'avais du beau sexe mayennais, qui ne voyait de vrai mérite que dans le titre d'émigré réel ou supposé, et le marquis de la Geslinière (Branche-d'Or), ainsi que Félix Châteauneuf, m'en offrirent la preuve l'année suivante. D'ailleurs, je n'ai jamais eu l'honneur de parler à ces demoiselles; comment les aurais-je informées de ce que je ne savais pas; la révolution ne nous offre-telle pas maints exemples que des domestiques, quoique commères

comme Fricoto, pouvaient être plus surs partisans qu'un grand nombre d'émigrés, et mieux servir la cause de la légitimité, sans autant de prétentions ni de forfanteries? (Voir Jambe-d'Argent, etc.)

Par une circonstance aussi digne de remarque qu'elle est problématique, Chandelier, l'âme, le type des royalistes de la Mayenne, peut-être de la France, suivant M. Duchemin de Scepeaux, arrêté quelques jours après Tranchemontage (ils étaient entrés le même soir dans Laval), mais avec des chances différentes, M. Lesueur, commissaire du gouvernement près le département de la Mayenne, aurait alors pu nous en dire les causes, ne fut point condamné à mort comme les *atômes* dont je parle ci-dessus : il est des hommes heureux, et sous ce rapport, Chandelier l'a été dans plus d'une occasion, comme on le verra dans la suite.

Quelques jours avant d'être arrêté, le maréchal-des-logis de gendarmerie de Laval, nommé Ricard, si ma mémoire est fidèle, vint voir Chandelier au moulin de Barbé, lui remit quelques paquets de cartouches, et le lendemain il fut arrêté sans en avoir pu deviner la cause (aveu naïf de Chandelier à Londres.)

La capture de Chandelier fut encore suivie de celles des demoiselles Bodinier du port Vallée, de mademoiselle Moulinet et de son frère, qui

furent tous conduits avec lui au temple à Paris, où je ne puis préciser le temps qu'ils y restèrent.

Comme si la prison de Caen, d'où Picot s'était évadé deux ans avant avec Chauvin (Fierville) eût été plus sûre que le Temple pour un prisonnier d'état tel que Chandelier, car on l'y transférait en 1799, lorsque, par un bonheur à lui seul réservé de ceux qui le suivirent ou le précédèrent, M. Ingand de Saint-Maur, par un hasard fortuit ou calculé, se trouva sur son passage avec un détachement, et le délivra, sans coup férir, des mains de ses conducteurs sur le département de l'Eure. M. Élouin de Menibus faisait partie de ce détachement.

A la restauration. on remarqua avec quelque étonnement que ce M. Ingand de Saint-Maur ne se trouvait jamais dans aucune réunion avec les royalistes de l'armée dont il avait fait partie, suivant M. de Bourmont à Lisbonne, qui me disait un jour dans cette ville : « M. Ingand de Saint-Maur s'étant une fois rencontré avec un détachement de troupes républicaines au passage d'un pont, les deux troupes se saluèrent (comme l'armée de M. d'Ambrugeac et celle du général impérial à Arnage, dans les cent-jours), et se firent des complimens pour passer les premières.» Cette politesse entre les défenseurs de deux partis si opposés ne dépassait pas un rayon de cin-

quante-cinq lieues autour de la capitale, c'est-à-dire l'Eure et la Sarthe.

Quoi qu'il en fût de la réserve du chef des insurgés de l'Eure, elle lui fait honneur à mes yeux, et ne fut pas imitée par beaucoup d'autres, sans en excepter le comte de Bourmont, qui, traîtres ou transfuges du parti, n'en ont été placés que plus avantageusement au préjudice de ceux qui n'avaient servi que la dynastie. (Voir les Malartic, la Bérodière, les Prévost de la Moissonnière, etc.)

Entre toutes les victimes assassinées dans les translations d'une prison à une autre, je citerai le jeune La Compellière, simplement royaliste actif et sans titre, égorgé en sortant de Laval par le détachement qui le conduisait à Rennes. Celui qui le délivra de la vie a été décoré pour cette action et la prise de Métayer (Rochambeau). Il vient d'avoir sa retraite. Il habite Laval, et y est trop connu pour que j'aie besoin de le nommer.

Comment Chandelier ne subit-il pas le même sort? Comment ne suivit-il pas le comte de Frotté et son état major à Verneuil? ô prodige! ô bonheur!

Un nommé Charles Tessier, prévenu d'avoir manqué le général Hoche d'un coup de pistolet en sortant du spectacle, à Rennes, fut traduit devant le tribunal de Laval, dans l'hiver de 1796 à 97. S'étant évadé de cette prison, il fut repris

dans les environs de Sablé, d'où, conduit à Alençon, par le Mans, il fut assassiné dans les bois de Maune, à une lieue de cette dernière ville; pourtant l'histoire ne nous a point dit que l'on eût attaqué l'escorte de ces malheureux pour les délivrer; et tout le monde sait que dans ce temps et en pareille circonstance la mort du prisonnier en était toujours la conséquence. Je sais que dans le temps où Chandelier fut arraché des mains des républicains, dans les environs d'Évreux, le vicomte de Chambray fut délivré (peut-être par les mêmes hommes), dans la forêt des Moulinaux, lorsqu'on le conduisait aussi à Caen. Mais, quel contemporain de ces époques malheureuses ignore que la police d'alors avait toujours la précaution de faire un pendant à chaque catastrophe, tragique ou comique? Que l'on rapproche les prises du Mans, de Nantes et de Saint-Brieux, en 1799, l'évasion de M. de Bourmont et compagnon de la citadelle de Besançon, avec celle du jeune de Frotté et camarades du fort de Joux, quelques mois après, et l'on conviendra de la vérité.

Je ne puis affirmer si Jeannot Moulinot et M[lle]. sa sœur furent conduits à Caen, ainsi que le fils du maître de poste de Meslay (Hector); j'écris à 100 lieues de ces derniers, par conséquent je ne puis répondre de quelques erreurs à leur égard; mais, pour ce qui concerne Chandelier,

j'en attends le démenti ; j'habite Montmirail, département de la Marne.

En sortant des mains des républicains, Chandelier se trouva transplanté, comme par enchantement, dans la ci-devant province du Perche, où il eut plus tôt levé une division que je n'avais formé une compagnie dans mon propre pays, que je commandai depuis le commencement de nos troubles civils.

...Tantæ molis erat romanam condere gentem.

VIRGILE.

A la vérité, nos ressources n'étaient pas les mêmes. Chandelier, né dans les environs de Dieppe, connaissait-il le Perche? y avait-il mis le pied, avant sa miraculeuse délivrance? matière à de profondes réflexions. Les journaux du temps tonnaient contre lui et ne disaient pas un mot du comte de Frotté; ce n'était pas maladroit à la police d'alors, et tout homme exercé conviendra qu'il lui importait essentiellement d'avoir un homme sûr dans un pays qui avoisine la capitale d'aussi près, et que traversent ses approvisionemens les plus solides et les plus importans, en dehors des autres considérations.

Fouché avait levé le lièvre l'année précédente par ses chouans simulés, les Branche-d'Or, Sotano etc., il le prit l'année suivante par ses amis.

Ce que je dis là de Chandelier peut étonner le lecteur ; il ne sera pas moins surpris d'appren-

dre que cet Achille de l'Ouest se promenait publiquement à Pacy, sur l'Eure, avec le commandant de la force armée républicaine, dans le même temps que les journaux le présentaient à la France et à l'étranger comme le royaliste le plus dangereux, sur le champ de bataille et dans le cabinet, pour la république française. Il est vrai qu'Ambrières vit la même scène burlesque un jour de foire Saint-Michel ; beaucoup d'ignorans en furent dupes avec moi ; mais le temps, ce grand maître, m'en a dévoilé le mystère il y a plusieurs années. On ne sera pas moins surpris, peut-être, d'apprendre que ce dernier, (Mérille), ait péri avec Georges Cadoudal, si l'on ne sait, qu'avec un passe-partout de Fouché, on pouvait s'introduire n'importe dans qu'elle maison, par le trou de la serrure. Suivant toute apparence, quand ce ministre quittait la direction de la police, il ne remettait à son successeur que les agens qu'il ne pouvait lui cacher ; les siens propres n'étaient confiés ni à lui, ni au Ier consul, ni à l'empereur, ni même à Louis XVIII, qu'il joua comme ses prédécesseurs, et l'événement nous a prouvé que l'Empereur en avait aussi de particuliers sur tous les points du continent, quelques uns soldés par des cabinets étrangers, qui n'avaient rien de commun avec ses ministres.

Une preuve de ce que j'avance ci-dessus se trouve consignée sur les registres du tribunal

criminel d'Évreux, où celui qui avait retrouvé le sénateur Clément de Ris et ses ravisseurs fut guillotiné en 1801, pour vol de diligence à main armée. Il comptait tellement sur l'impunité, quand il fut arrêté, qu'il dit aux gendarmes : « Vous avez tort de ne pas me laisser aller, » en exhibant un passeport de Fouché, dont il était porteur : la réponse des gendarmes se suppose.

Le malheureux eut la mortification de voir que l'on n'y fit aucune attention aux débats, nonobstant les instances de son défenseur ; par la raison, peut-être, qu'une police telle que celle de ce temps, qui promettait à ses agens plus qu'elle n'avait l'intention de leur tenir, n'était pas fâchée de s'en débarrasser quand ils étaient brûlés. Si cette manière d'agir ne fait l'éloge, ni de sa justice, ni de son humanité, elle prouve au moins en faveur de sa politique, dans le dictionnaire de laqu'elle on ne doit trouver ni sentimens, ni conscience, puisqu'elle l'assure du secret et lui conserve la récompense promise.

Les pourparlers de Pouancé amenèrent une suspension d'armes, et cette dernière, la perte du parti royaliste de l'Ouest, ainsi que je l'avais prévue de mon lit, dans les environs de la Ferté-Macé ; j'en expliquai les causes à quelques amis, qui m'ont rappelé ces réflexions depuis. Je ne dirai point la part que Chandelier prit à cette trève, n'ayant paru sur la scène que vers la fin, c'est-à-dire à la reprise des hostilités : matière

à de nouvelles et très sérieuses réflexions. Je n'en avais point entendu parler avant l'escarmouche du Mesle, sur Sarthe, qui eut lieu dans les derniers jours de janvier 1800; je ne savais pas ce qu'il était devenu depuis 1796, tant il était peu connu alors, et sa résurrection subite me surprit d'autant plus que nous manœuvrions sur le même département.

Chandelier, attaqué à deux lieues de Mortagne, du côté du Mesle, au mépris de ses forces, supérieures à celles des républicains, lâcha pied sans résistance, nonobstant les excellentes positions, entre Mortagne et le Mesle sur Sarthe. Sans avoir la folle prétention de vouloir m'élever à la hauteur du héros de M. Duchemin, je dirai, sans crainte d'être démenti, que je me suis trouvé dans des situations plus critiques dont je ne me suis jamais tiré par des retraites, quoiqu'en nombre bien inférieur, et celle de Chandelier, sur le Mesle, ressemblait fort à une déroute, suivant le rapport unanime des habitans de ce bourg. Outre sa division, Chandelier avait encore sous ses ordres, dans cette journée, la division du pays d'Auge, commandée par le Prévost de la Moissonnière, second de Picot, qui n'y paraissait jamais quand elle était rassemblée, et, d'après tous les renseignemens pris sur les lieux, les crânes du pays d'Auge, bien conduits, étaient plus que suffisans pour repousser les assaillans jusque dans leur garnison : telles n'étaient pas

ses instructions. Les journaux du temps rendirent compte de cette affaire, et en firent un étalage tellement outré, qu'ils allaient jusqu'à l'exagération (cela devait-être ainsi) et exaltaient tellement l'homme qui la commandait, que chacun, se regardant avec des yeux étonnés, se demandait.... quel est donc ce grand capitaine? n'est-ce point Jupiter ou quelqu'un de sa race? il efface Ulysse, Achille, Ajax, etc., en un mot tous les hommes illustres de l'antiquité. Dans un paragraphe, Chandelier, l'hercule du XIXe siècle et de l'Ouest, avait été tué; l'on avait trouvé sa ceinture dans un fossé, et son panache blanc dans un autre. Ce rapport m'avait fait une telle impression, qu'à ma première visite aux invalides, je croyais le trouver sous un verre, mais je l'y cherchai en vain.

Le coup de mort du parti royaliste était sonné; le comte de Frotté, dupe de la crédulité de ses émissaires (*ignoranti non fit injuria*) près des généraux Chamberlac et Guidal à Alençon, eut la funeste confiance d'ajouter foi à leurs rapports sur les intentions droites et pacifiques de ces deux républicains, et, s'appuyant sur le sauf-conduit qu'ils lui avaient envoyé, eut le malheur de se livrer à ses ennemis; il fut arrêté à minuit sonnant du jour même qu'il était arrivé.

Chandelier, l'intrépide Chandelier, après son affaire du Mesle, s'était lui-même rendu, sans

capitulation, aux généraux d'Alençon, et en était bien traité (cela devait être), nonobstant tout ce qu'en avaient dit les journaux (ce n'était que des complimens plaqués de récriminations), qui ne parlèrent jamais de son extraction, ni que *ses aïeux fussent venus en France à la suite du roi Jacques*. Il n'en était pas ainsi du général Georges Cadoudal : ils en faisaient une espèce de butor, sans instruction (il avait fait de bonnes études); ce n'était que le fils d'un meunier, sans moyens et sans considération dans son parti même (l'un n'était pas plus vrai que l'autre).

Enfin les mesures étaient si bien prises, dans la capitale comme à Alençon, pour attirer dans le piége cette infortunée victime de sa confiance dans ses prétendus amis réunis autour du nouveau chef de l'État (sauf le Duguesclin du Morbihan qui avait déjà disparu), tels que les Bourmont, d'Autichamp, le vicomte de Scepeaux, d'Andigné, Suzannet, la Prévalais et Châtillon (tous nobles, je vous jure), auquel le héros de la Péninsule et de Waterloo faisait dire au premier consul, à Lisbonne, en le secouant par le collet : « On ne pourra donc jamais dire de vous que vous ayez fait une bonne et juste action ; j'espère que vous le ferez relâcher. » Il était mort.

Quel pouvait être le but de l'échappé de la citadelle de Besançon, en me faisant de pareils contes, aussi invraisemblables dans l'un comme

dans l'autre? Il en avait un que je soupçonne et que je n'ose dire.

En un mot, le premier consul comptait tellement sur ses amis et le succès de sa politique, qu'il avait fait partir un de ses frères pour Alençon, afin d'y présider la commission qui devait juger le dernier général royaliste de Normandie et son état-major, avant que ce dernier eût quitté les hauteurs de Bagnole pour se rendre à Alençon, où il arriva le jour qu'expirait la fatale armistice.

Guidal avait eu quelques rapports antérieurs et même une entrevue à Fontenay, dans la forêt d'Alençon, avec le général; c'est à cette circonstance que se rattachent ses réflexions au baron de Commarque. « Frotté doit me connaître, et savoir que je suis incapable d'une lâcheté. » Aussi se rendit-il près de lui de préférence à Chamberlac, qui lui abandonna volontiers le soin de cette négociation pour ne pas se couvrir de la tache qui ajoute d'une manière si infamante aux autres crimes de ce Guidal.

Dès l'entrée du comte de Frotté chez ce général, Guidal n'était plus le même qu'à Fontenay. Les Romains n'exigèrent de Jugurtha que ce qu'il possédait; celui-ci exigea de sa dupe ce qu'elle n'avait jamais eu...... : des canons. Le temps se passa en discussions jusqu'à l'heure fatale. Tout était prévu, et le coup si bien monté, qu'à mi-

nuit sonnant, une compagnie de grenadiers entra, la baïonnette au bout du fusil, dans la chambre où se tenaient les trop crédules compagnons du trop confiant, trop loyal et trop généreux général royaliste en tête à tête avec son bourreau dans une pièce contigüe.

Au mot du commandant : « Vous êtes prisonniers », tous se levèrent spontanément, et voulurent mettre le sabre à la main, mais inutilement, par le grand nombre qui se précipita sur eux et les accabla. On les dépouilla de ce qu'ils avaient, tel que montres, argent, etc., suivant les lois de la guerre.

A ce bruit, à cette confusion, le général, jugeant trop tard du piége où il était tombé, demanda à Guidal : « Que signifie ce tumulte? Voudrait-on violer la foi des promesses, et abuser ainsi du droit des gens? — Il vous sied bien, lui rétorqua brusquement celui-ci, de réclamer ce droit, quand vous foulez aux pieds celui de l'honneur et de la bonne foi? L'armistice n'existe plus; il est minuit. Lisez, en lui remettant une lettre de lui au baron d'Hugon, où il est dit : « L'hu-
» manité réclame le comble du dévouement; mais
» jamais je n'aurai l'attitude suppliante vis-à-vis
» d'un ennemi qui ne peut me refuser son estime;
» jamais je ne rendrai les armes. »

Quiconque a connu les ressources de la police de ce temps doutera avec moi de l'authenticité

de cette lettre. Qui pouvait la lui avoir remise? ce n'était certainement pas ce baron. Tous furent traînés dans une prison dont je ne puis dire le nom, et, le lendemain, dirigés sur la capitale, sous bonne escorte; ils rencontrèrent le frère du premier consul à Verneuil, qui réunit sur-le-champ un conseil militaire, les jugea et les fit fusiller sur l'heure.

Chandelier avait été arrêté la même nuit, vraisemblablement. Tout devait se passer ainsi; mais, par un nouveau bonheur et pas commun, il s'évada encore sans que personne ait su comment; ce dont il se gardait bien de parler, si ce n'est sur un mémoire de douze cents livres sterling (28,800 francs), présenté en 1808 par le comte de Puisaye à M. Canning, et acquitté sans produire un grand ni long effet :

> Ce qui vient au son du flageolet
> S'en retourne au bruit du sifflet.

Chandelier, étranger à Alençon, où il n'avait peut-être jamais mis le pied avant cette époque, trouve le moyen de s'échapper, et le comte de Frotté, originaire de cette ville, qu'habitait encore son grand-père, ne trouve aucune issue pour se soustraire au sort qu'il doit subir dans quarante-huit heures : c'est trop de bonheur pour un mortel!

Sans m'étendre davantage, c'en serait assez

pour juger le champion de M. Duchemin ; mais tout n'est pas dit : j'en aurais pour un mois. La conduite du premier consul dans cette circonstance serait susceptible d'un plus grand développement, moins à sa charge qu'à celle de quelques faux frères auxquels il sacrifia cet incorruptible et trop confiant général, que la politique condamnait au sort qu'il éprouva, sous peine de les voir peut-être démasqués, et de se priver de services essentiels que lui rendirent depuis ces caméléons sur divers points du continent, quand même le commandement de la Normandie n'eût pas été dévolu depuis long-temps à un personnage mieux apprécié du premier consul et de son ministre Fouché. Ce développement ne pourrait être mieux fait que par celui qui, après la prise du Mans, franchit, depuis les bords de la Loire, accompagné de Mérille seulement, jusque dans le bocage de la Normandie (cinquante lieues), au mépris des dangers imminens que courait un proscrit, en voyageant isolément dans un pays insurgé et couvert de troupes. Il avait, sans nul doute, son itinéraire tracé ; d'autres l'avaient aussi ; car on a remarqué dans le temps que, pendant environ un mois, les troupes ne sortirent pas de leurs cantonnemens sur les points parcourus.

Quel était le but de ce voyage? me demandera-t-on ; d'engager le comte de Frotté à accéder aux

conférences de Pouancé, dite les pourparlers.

D'après cette faible esquisse, comment le comte de Frotté eût-il pu éviter le piége qui lui était tendu? comment n'eût-il pas été dupe de tant de dissimulations, de tant de jongleries? les égards du premier consul pour tous les prétendus royalistes qui l'entouraient alors, les vociférations des journaux contre Chandelier, leur silence sur son propre compte, tout concourait naturellement à lui faire dire : Je n'ai pas plus à craindre qu'eux. Déplorable confiance!

Si donc la conduite du chef de l'État, dans cette circonstance, n'eût été commandée par la politique, elle serait un crime plus odieux, naissance de côté, que l'assassinat du duc d'Enghien, dont l'historien instruit et véridique absoudra encore l'empereur, bien plus que son ministre des relations d'alors. Ce prince n'était pas dans le pays de Bade, et si près des frontières, pour rien. (Voir Méhé de la Touche.) Le comte de Frotté, débarqué au commencement d'octobre, n'était donc point venu en France pour y combattre Bonaparte encore en Égypte, mais le directoire. Ce dernier n'avait point traité avec le duc d'Enghien, et le comte de Frotté avait un sauf-conduit de ses généraux : la politique n'admet que des fautes et jamais de crime. Il s'agissait d'étouffer des secrets, d'aplanir les difficultés du généralat à un homme dans ses intérêts, etc.

Sans ces motifs, je ne trouverais de pendant à cette barbarie que dans l'histoire d'Angleterre, lorsque le roi attire l'archevêque de Cantorbéry et un autre conjuré dans une entrevue, les fait arrêter et égorger tous les deux; après quoi il envoie les vêtemens du prélat à Jules II, en lui demandant : « Est-ce là la robe de votre fils? » Ce pape lui répondit, en faisant allusion à la réponse de Jacob quand on lui présenta la robe de Joseph : « Je ne sais si c'est la tunique de mon fils, mais je sais qu'une bête féroce l'a dévoré. »

Il n'appartiendrait qu'au *prisonnier d'état de Besançon,* à l'exilé diplomate en Portugal, à l'adjudant commandant à son retour (1810), chevalier de la légion-d'honneur, général de division, etc., comblé de la confiance et des faveurs de l'empereur jusqu'à Waterloo, à nous dire lequel fut la véritable bête féroce, de celui qui commanda (par politique plus que par haine) cet assassinat, ou de celui qui en suggéra l'idée: Qui a beaucoup su a beaucoup retenu; sous ce rapport, la victime en savait trop.

Questionnant un jour le comte de Bourmont sur les talens militaires de Bonaparte, il me répondit: « Ce serait lui de tous ses généraux à qui j'aimerais mieux avoir affaire. » O Tarquin! ô Sextus!

Je reviens à Chandelier, plus digne de mépris

que d'envie dans cette circonstance comme dans toutes celles qui caractérisent le héros de M. Duchemin. Il est sans doute des mortels bien heureux, et ce mannequin peut s'enorgueillir d'être du nombre. A deux époques si rapprochées, toujours trouver la fortune disposée en sa faveur, est sans doute une protection particulière de la Providence; c'est peut-être aussi la raison qui l'a fait considérer par l'auteur des *Lettres sur l'origine de la chouannerie* comme un immortel, et pour laquelle il le présente en lettres d'or à la postérité. Pauvre Duchemin! pourquoi vous être écarté de cet adage de notre pays? Que chacun garde ses moutons, les bêtes seront bien gardées.

Mais ce n'est pas tout encore, l'étoile de Chandelier, toujours brillante autant que son imagination est lumineuse, devait couronner tant de succès par la main d'une jeune Lucrèce digne d'un descendant du plus zélé défenseur de *l'infortuné roi Jacques second.*

Après son escapade d'Alençon, Chandelier passa en Angleterre, fut à Londres, demanda et obtint une audience de S. A. R. Monsieur, aujourd'hui Charles X. Il en fut accueilli conformément à l'importance des révélations qu'il avait à faire à ce prince. C'était un jour de lever (aussi heureusement choisi pour l'un qu'il l'était mal pour l'autre); si bien que, quand il se retira, tous les émigrés et autres, venus pour faire leur cour à

ce prince, ouvrirent les rangs pour laisser passer ce nouveau Monk, qui revint incontinent à Mortagne chercher mademoiselle Caroline de Rougemont, qui l'y attendait : je ne dirai point s'ils étaient mariés ou non, alors ni depuis.

Ils se rendirent d'abord à Caen, et furent reçus chez le sieur Foison, officier de gendarmerie, où ils séjournèrent, incognito, jusqu'à leur départ pour l'île de Saint-Marcou. Qui leur avait indiqué cette route ? Dire que ce même Foison fut le barbare assassin de l'infortuné et trop confiant comte d'Aché en 1809 est suffisamment expliquer ce que valaient ses hôtes.

Comme j'étais chez Foison, disait encore naïvement Chandelier à Londres, il apporta dans ma chambre le rapport détaillé de la prise de Le Pelletier, et me dit : « Si vous n'étiez pas chez moi, je croirais que l'on a tronqué les noms, et mis celui de Le Pelletier à la place de celui de Chandelier. » Ce n'était pas se donner des coups de pieds au derrière, de la part de Chandelier, car il est certain qu'entre toutes les victimes de la révolution, le comte de Rochecot, attaqué en sortant de chez un restaurateur, à Paris, après le 18 fructidor, aucune ne se défendit avec autant de courage. Le comte, adossé contre un mur, tua deux de ses assaillans ; mais, vaincu par le nombre, il succomba et fut fusillé trois ou quatre jours après. Le Pelletier, surpris dans un

moulin, dans le département de l'Eure, s'y défendit avec un courage digne d'un meilleur sort.

Selon toute vraisemblance, la retraite de ce malheureux avait été dénoncée aux républicains, à sa poursuite depuis long-temps. Par qui? Qui peut plus, peut moins. Surpris au milieu de la nuit dans ce moulin, il s'y battit en déterminé. « Le meunier, manifestant l'intention » de se rendre, sur la menace des républicains » de mettre le feu à sa maison, Le Pelletier le » tua et mit ensuite sa femme et ses enfans de- » hors, en les recommandant à l'humanité des » assiégeans, et continua de se battre avec un » succès étonnant (Je n'ose dire combien il tua d'hommes, d'après les journaux du temps, dont je donne ici l'extrait.), jusqu'à ce que, gagné » par les flammes, il se fit jour le poignard à la » main, et ne reçut qu'un coup de sabre qui lui » coupa le poing.

» Il était échappé, et s'élançait pour franchir » un fossé (le terrain était gras, il glissa); lors- » qu'il reçut un nouveau coup de sabre sur le » jarret et tomba. Le poing de Le Pelletier tenait » encore; il prit son couteau, et, l'achevant. il » le mit dans sa poche en disant: Il est à moi. »

On le conduisit à Evreux, où il fut guillotiné sans que l'on ait pu lui arracher le moindre aveu. Il est fâcheux d'être obligé de dire que la vie d'un

homme aussi brave n'a pas eté sans reproches. Il avait servi avec Chandelier, qui connaissait ses principes et le lieu de sa retraite habituelle. Le vain aveu de Chandelier, d'avoir logé chez Foison, et les réflexions de ce dernier sur la prise de Le Pelletier, viennent plutôt d'une jactance naïve que de la *prudence réfléchie* que lui accorde M. Duchemin de Scépeaux. Le panégyrique de Chandelier n'est point sorti de la plume de cet auteur; suivant moi, il sent un peu la jurisprudence; c'est une note qu'on lui aura adressée : l'on m'a assuré que mademoiselle Chandelier avait épousé le substitut de je ne sais quel procureur du roi.

Nos *illustres voyageurs*, arrivés à Saint-Marcou, furent parfaitement accueillis par le commandant Prêt, qui les hébergea jusqu'à leur départ pour la grande terre. En cela rien d'étonnant, ces *braves gens* avaient toujours des nouvelles et des recommandations que d'autres n'avaient point; mais d'où pouvaient venir ces dernières? Leur début à Londres fut de s'accrocher à ce qu'il y avait de plus mutin parmi les émigrés. M. de Frotté (père du général) tint leur enfant sur les fonts baptismaux, avec madame la duchesse de Sommerie : calcul fort adroit, plutôt attribué à l'épouse qu'au mari. Si l'on voyait le comte de Puisaye, ce n'était que clandestinement; s'il y avait un mauvais compliment à lui

faire, on ne l'épargnait pas, et madame l'assaisonnait ordinairement de cette réflexion : C'est mon parent, j'en puis faire l'éloge !

Cette dissimulation gênante fut de courte durée; à mesure qu'ils s'armèrent, ils furent moins circonspects, et bientôt ils ne parlèrent et n'agirent qu'au nom du général de Puisaye, se faisant appeler de Brécourt, en mémoire de la déroute qu'il éprouva dans cet endroit, près de Pacy-sur-l'Eure, en 1793, par un bataillon des fédérés de Paris, quand il commandait, sous les ordres du général Wimphin, les forces départementales du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne et de la Bretagne. C'est de cette époque que date l'opinion royaliste du comte de Puisaye. Il y a plus de trente ans qu'elle eut lieu, et l'on ne sait pas encore aujourd'hui en faveur de qui elle fut dirigée : l'infortnné Louis XVI n'éxistait plus depuis six mois; le malheureux dauphin, la reine et le duc d'Orléans vivaient encore.

A juger de cette confédération par sa composition, elle n'était rien moins que royaliste, puisque ceux de ces départemens qui avaient le plus applaudi à la mort du roi en faisaient partie, si j'en conclus par ceux de la Mayenne.

En arrivant à Londres, Chandelier entreprit le commerce de broderie; il procura de l'ouvrage à plusieurs dames émigrées, et, par ce moyen, il s'introduisit dans les petites coteries

de la colonie française; mais, par des causes qui me sont restées inconnues, ce négoce ne dura pas long-temps, et, dès mon premier voyage à Londres, il ne voyait plus ni le père de Frotté, ni madame de Sommerie ; il ne voyait que le lâche Allègre, le confident, l'ami à pendre et à dépendre du comte de Puisaye, la famille Dornant (d'Alençon), et quelques autres de la même étoffe. Moulin allait quelquefois chez lui ; il m'y présenta. Je n'avais jamais vu ce moderne Bayard de M. Duchemin ; je ne le connaissais que par les journaux ; la manière dont ils le préconisaient avait vivement piqué ma curiosité. Moulin, aussi rond que moi, était aussi à tâtons sur les ressources cachées de cet *émigré à la suite de Jacques II;* ce n'a été que la réunion des circonstances de sa vie, et l'excès indiscret de précautions de la police dans mes interrogatoires, qui m'ont fait soupçonner le grand rôle qu'il avait joué sous les ordres du comte de Bourmont et avant ; une intrigue soupçonnée se décèle d'elle-même, si elle est réelle ; aux yeux d'un témoin tant soit peu exercé le masque tombe, et l'homme, quel qu'il soit, se montre à découvert malgré lui, son cœur représente une chandelle dans une lanterne ; on peut lire aussi facilement dans l'un qu'estimer la valeur de l'autre, de même que si elle était dans un chandelier. J'aurais pu employer d'autres mots, tels que fanal, bougie, flambeau ; ils se-

raient trop au-dessus du sujet que je traite.

Moulin voyait ce Chandelier par intérêt, parce que Madame avait *l'extrême obligeance* de se charger de ses lettres pour son épouse, et de lui en remettre les réponses, à elle adressées, sous des noms de convention, par ses correspondans français, quelquefois hollandais.

Comme tout s'use dans la vie, les moyens de madame Chandelier s'usèrent aussi, soi disant; elle ne voulut plus se charger des lettres de Moulin (il n'y avait aucun profit à faire), et Moulin la planta là.

Un autre remplaça madame Chandelier. M. des Étangs fils passa en Hollande, sous prétexte de s'assurer de correspondans de commerce, et dès-lors tout se fit au nom de ce nouveau chargé d'affaires, l'ami intime du diplomate féminin de Grosvenor street (la rue de Grosvenor), qui ne voyait plus, sur la fin, que cette famille, MM. de Nogent, de la Martellière (émigrés du Perche), Brasdefer, Précorbin, Dumont (second mari de madame Picot), et Lablairie, descendu chez Chandelier en arrivant de Lisbonne, conformément à ce que lui écrivait le comte de Puisaye au port de Plymouth ou Portsmouth. « En arrivant à Londres, vous descendrez chez mon parent, M. de Pierreville, Grosvenor street, n° 4 pimlico ».

Aucun des habitués de cette maison ne lui re-

fusait l'honneur d'être parent du comte de Puisaye (les anciennes familles sont susceptibles d'une parenté fort étendue), et tout le monde s'accordait à trouver à la petite Lilite (mademoiselle Chandelier), un air de famille très prononcé.

Madame Chandelier, une fois dégagée de la circonspection qui l'avait tenue si long-temps éloignée, en apparence, de son cher parent, allait passer plusieurs jours chez le comte de Puisaye, à Felthamhill, dix-sept milles de la capitale, et quand son bon mari allait chercher *sa poule*, il ne montait point, il avait la complaisance d'attendre sa chaste moitié en bas; je l'ai vu user de ce procédé délicat plusieurs fois, et notamment chez Allègre, dans Charlotte street, 14 pimlico.

J'ai parlé plus haut du peu de considération dont il jouissait près des royalistes, à Londres; la meilleure preuve que j'en puisse donner est qu'il ne fut jamais initié à aucun de leurs projets, qu'il ne connut que par l'indiscrétion de quelques uns (j'en pourrais dire autant du nouveau général de l'armée de Normandie, l'ami intime du comte de Bourmont); ils se cachaient scrupuleusement de lui, et, malgré le besoin pressant où se trouvait S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, à Jersey, en 1814, d'avoir des royalistes surs près de lui, il ne réclama jamais ses services, qui lui auraient été d'un grand prix dans

un pays aussi près de Paris que le Perche. Les circonstances n'étaient plus les mêmes, et le héros de 1799 n'avait plus les mêmes ressources, non plus que l'année suivante aux cent-jours. Voilà l'homme, le héros dont M. Duchemin nous fait un portrait si flatté.

Je passai à Laval, le 16 novembre 1826; j'eus le plaisir d'embrasser la très respectable et très vertueuse Mademoiselle Loyan, cette mère des prisonniers, à qui tant de victimes ont dû leur liberté, et tant d'autres la vie. Je n'y vis point M. Duchemin, mais j'appris que Chandelier y avait fait un voyage. Sans doute il avait eu connaissance du travail de M. de Scepeaux, et, soit qu'il lui ait remis lui-même son historique, ou plutôt son historiette, ou que quelque compère s'en soit chargé officieusement, le fait est que, de la manière dont il en parle, on devrait s'attendre à le voir quelque jour ministre de la guerre ou président du conseil.

Il est présumable qu'il retint plusieurs exemplaires de son ouvrage, pour en gratifier ses amis, à l'exemple de M. de Bruslard, qui ne dédaigna pas de propager sa lettre *foudroyante au premier consul, en* 1800, et la réponse de ce dernier, qui *mettait sa tête à prix à* 500,000 *fr.*; encore une fois, ô Tarquin! ô Sextus!

Chandelier ne vint se fixer en France, ni à la première restauration, ni à la seconde; de quoi

vivait-il en Angleterre? Je connais des royalistes mieux famés que lui qui ont vainement sollicité la continuation de leur traitement à Londres; j'en pourrais offrir des preuves écrites.

Chandelier vint revoir le théâtre de ses exploits militaires en 1819; la personne chez qui il était descendu, à Fauville, département de l'Eure, fut invitée d'un dîner que donnait le préfet, à l'occasion de je ne sais quelle fête; elle y mena son hôte, auquel elle prêta un ruban, ou la croix de Saint-Louis. Madame Chandelier était absente; mais, à son retour, quand elle sut que son mari avait été dîner chez ce fonctionnaire, avec un signe de décoration, elle entra dans une fureur qui fut jusqu'aux crispations, et cette fureur ne s'arrêta pas au mari : elle s'étendit jusqu'au prêteur, qu'elle accabla de reproches, me racontait-il chez lui l'année suivante; son nom est Olivier de Blanc-pair.

L'autre jour le voisin Pierre
Disait que, pour un écu,
Il voudrait dans la rivière
Voir baigner tous les c....
Son épouse était présente,
Et, connaissant le danger,
Lui dit, en femme prudente,
Mon ami sais-tu nager?

Chandelier ne dissimula point non plus son opinion sur le compte du soi-disant dauphin de

ce temps (Mathurin Brunot), détenu dans les prisons de Rouen, et avança qu'il allait venir se fixer sur la côte de Normandie (sans doute à Dieppe), pour être plus utile à ce prince de nouvelle fabrique.

Les demoiselles Naudet, amies d'enfance de mademoiselle Caroline de Rougemont, avec lesquelles je me suis trouvé à Paris en janvier 1815, loin d'être aussi bien prévenues en faveur du Zopyre de l'auteur des *Lettres sur l'origine de la Chouannerie*, convenaient, judicieusement que leur amie avait fait un sot mariage au physique comme au moral; sans refléchir que cette très jeune amie, sans fortune aucune, et l'objet de plus d'une souscription à Alençon et ailleurs, avait dépassé de quelques lustres l'âge de la conscription, et avait beaucoup voyagé à Paris, dans l'Eure et dans la Seine-Inférieure, à la Bouille notamment, sans trouver l'occasion de la fille dédaigneuse de La Fontaine; qui lui avait donc procuré cet heureux hasard? Le rapprochement de services, vraisemblablement.

Je serais au désespoir que mes observations sur le compte de l aventurier Chandelier fissent le moindre tort à l'ouvrage de M. Duchemin de Scepeaux, pour lequel j'ai beaucoup d'estime, et pour lequel je lui voue une reconnaissance d'autant plus sincère qu'il est le seul Français, étranger

à cette guerre d'extermination, qui rende justice à ces malheureux chouans, calomniés et repoussés partout, sans égards à la cruelle position où ils se trouvaient placés, sans solde, sans étape et sans aucuns secours étrangers, sans hommes de l'art, sans hôpitaux et sans pharmacie; réduits, en cas de blessures ou de maladies, à être plus mal traités que des chiens, dans des caches souterraines ou dans des fenils, entièrement à la charge de leurs hôtes : j'en sais quelque chose. l'on jugera encore de la délicatesse de Chandelier et de son avidité en matière politique et secrète par la lettre ci-dessous, adressée à madame de Veaux.

Il y avait à peu près quinze jours que j'étais de retour de Guernesey, qu'un ami de cette île m'écrivit chez Chandelier, dont il savait que j'étais voisin; celui-ci reçut ma lettre, l'ouvrit, me la remit en me faisant des excuses sur la rupture du cachet, qu'il attribuait à l'inadvertance, et que je reçus pour argent comptant, parce qu'une distraction innocente peut enfanter cette erreur.

Quelques jours après, cet ami me récrit de nouveau et m'adresse encore sa lettre chez Chandelier; la lettre ci-dessous, de madame Chandelier à mon épouse, atteste s'il fut plus circonspect dans la seconde que dans la première.

« Voici belle dame deux lettres qui sont arrivée

» hier, pour vous et une pour votre mari. Je ne
» puis vous dire à quel point nous sommes faches
» que celle de M. Desloges (nom d'un de mes
» frères, mort, que j'avais pris à Londres par
» égards pour ma famille), soye decachetée, l'é-
» criture en est la cause, M. de Pierreville étant
» hier, à faire lire Miss Glover lorsqu'on lui ap-
» porta la lettre, l'ouvrit, reconnaissant l'écri-
» ture de M. de Menibus; je suis extremement
» fachée de cette méprise (si c'en fut une), et en
» même temps fort surprise qu'il viennent des
» lettres à notre adresse (je ne l'avais à coup sûr
» pas donnée), sans en être prévenus, la chose
» se fait rarement, ou pour mieux dire jamais
» (le bout de l'oreille passe ici).

» Adieu belle dame j'espère et désire que
» vous n'ayez pas été trop fatiguée avant-hier.

» Jeudi matin, 8 septembre 1808.

» Suscription. — Madame de VEAUX. »

Conforme en tout à l'original, transcrit litté-
ralement.

Pourquoi ma lettre fut-elle ouverte et celle
de mon épouse respectée? parce que l'on con-
nut les deux écritures et que l'on croyait trouver
dans l'une ce que l'on était certain de ne pas
trouver dans l'autre, qui venait de Louis Allè-

gre, frère adoptif de madame de Veaux, qui a plus d'une fois déploré la conduite de son père avec moi.

Une préocupation d'esprit peut causer une méprise, mais ouvrir deux lettres de la même personne et à la même adresse, en quinze jours, est une erreur que rien ne peut excuser, pas même une curiosité calculée ; l'on verra plus bas que le malheureux Châteaubriand était encore sur la côte de France, d'où il ne devait plus revenir, la faute à qui?

Je désirerais que M. Duchemin fût à portée de faire lire à Chandelier et à sa chaste moitié mes réflexions sur leur compte, et qu'il pût les fixer avec ce regard qui interroge l'âme; il aurait bientôt la mesure de leur bonne foi et celle de ma véracité.

Croira-t-on que, dans le mémoire de 1,200 liv. ster. (28,800 fr.) dont j'ai parlé plus haut, présenté en 1808, Chandelier ait eu l'impudence de réclamer 200 louis en or renfermés dans une ceinture de cuir, que son père, simple particulier de la paroisse de Pierreville, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, dont un des fils était domestique au Plessis-sur-Sci, même arrondissement, chez un M. Caullier, lui avait donnés lors de son départ de Rouen avec le troisième bataillon de la Montagne en 1793, *lesquels* 200 *louis lui avaient été pris par les républi-*

cains lors de sa reddition à Alençon en février 1800. Cette anecdote peut se lier à celle de l'habit de 120 livres qu'il *faisait faire à Paris avant la révolution.* Ce mémoire, ajoutait-il, était signé du comte de Bourmont, à cette époque à Lisbonne, et apostillé de S. A. R. Monsieur : formalités superflues, que le seul crédit du comte Joseph de Puisaye pouvait aisément remplacer près des crédules ministres du roi Georges III. — Poor John Bull! — Pauvres Anglais!

L'estimable auteur des *Lettres sur l'Origine de la Chouannerie* s'est encore laissé tromper à l'égard des frères Fortin. Il eût mieux fait de n'en point parler; il m'eût épargné le désagrément de lui prouver que je les ai mieux connus que lui.

Lors de la révolte de mars 1793, à l'occasion de la levée des 300,000 hommes, les Fortins furent condamnés à mort dans la même séance que moi, à la vérité injustement, au moins l'aîné, qui, ce jour même, prenait médecine chez ses parens au bourg de Montreuil. De ces trois frères, il n'y avait réellement à cette affaire que Jérémy (du Bois). Il est vrai que Baptiste (Mathieu) était allé à Mayenne le matin avec un nommé Richard, son ami, pour s'assurer des dispositions de cette ville, et revint au devant de nous à Férichard, sur la route de Paris, nous prévenir qu'une embuscade nous attendait derrière les maisons de cette ferme : démarche aussi prudente que po-

litique, puisqu'elle nous sauva du désastre d'une surprise. Mais il m'est permis de douter qu'on les ait vus s'entretenir avec moi, car, au premier coup de fusil, ils prirent le galop et disparurent. Mathieu n'en fut pas moins jugé à mort.

Les Fortins étaient fort mal vus dans leur endroit long-temps avant cette époque, qui, donnant l'essor à toutes les passions haineuses, y ajouta encore, tant à cause de leur opinion très prononcée que par des considérations d'intérêt qu'il n'est pas de mon sujet d'expliquer.

Sur la fournée d'environ quarante condamnés, par contumace, à la peine capitale ce même jour, aucun d'eux ne fut considéré comme le chef de cette conjuration, dont la mauvaise tête fut mise au prix de 1,200 fr. (beaucoup plus qu'elle n'a jamais valu par sa bonté non plus que par sa beauté), 1° pour avoir empêché, le vendredi précédent, le tirage à Mayenne; 2° pour avoir donné un soufflet, sur la place publique, à un fonctionnaire public haranguant en faveur de la république; 3° pour avoir, le dimanche suivant, 3 mars, fait sauter tous les officiers municipaux de la paroisse de Saint-Frimbault-de-Prière par dessus une table, après s'être saisi de l'écharpe du maire et l'avoir déchirée : crimes de lèze-nation.

Les Fortins, poursuivis, se retirèrent sur la paroisse de Loré, district de Domfront (Orne),

sauf Mathieu, qui se réfugia chez un menuisier nommé Beudin, au village du Gast, commune de Melleray-sous-Lassay, où il ne put tenir long-temps, étant trop connu, et d'où il rejoignit ses deux frères.

Par le plus pur hasard, nous nous trouvâmes voisins sans nous savoir dans le même canton. Je m'étais sauvé au moulin dit le Gué-de-Loré; je connaissais un des fils du maître en qualité d'écolier au collége de Domfront. La conformité d'opinions porta cette famille à m'offrir l'hospitalité, que j'acceptai avec reconnaissance; mais, pour sauver les apparences, il fallut faire couper mon superbe catogan, me travestir conformément à mon nouvel état, et me voilà garçon meunier, porteur du passeport d'un neveu de cette maison (Jean Badier), dont je pris le nom et les titres, appelant le maître et la maîtresse mon oncle et ma tante. Il m'est superflu de dire que je n'étais étranger à personne de ce moulin, mais que je l'étais absolument au pays, sauf le maire et l'adjoint, qui étaient dans la confidence.

Quand l'orage grondait plus fort qu'à l'ordinaire, j'allais me coucher chez cet agent national (M. Lambleux) avec les Fortins. J'étais censé allé voir ma mère, veuve, à six lieues de là (Colombiers), et quand il était dissipé, je reparaissais, sans être l'arc-en-ciel.

Pour rendre justice à Baptiste (Mathieu), je

dois dire qu'il fut un des trois premiers qui parurent en armes avec moi dans les districts de Mayenne et de Domfront après la déroute du Mans, sans avoir la moindre intention aujourd'hui de me faire le plus léger mérite d'une démarche si mal appréciée de nos jours, et qui fera le malheur de ma jeune et nombreuse famille, qui n'eût pas eu ce désagrément, si ma cruelle étoile m'avait mieux dirigé.

Mathieu, ne voulant accepter aucun grade, fit la guerre jusqu'en 1796 en qualité de volontaire, ne comptant à aucune compagnie. Il ne se fit jamais remarquer par aucun trait de bravoure particulière, mais beaucoup par son insubordination, ne voulant recevoir d'ordres de personne. On lui passait beaucoup de choses à cause de sa pauvre tête, dont il n'était pas toujours maître. Il était sujet à de tels accès de colère, qu'en 1795, ayant eu des mots avec son frère du Bois à Ambrières, voulant lui porter un coup de couteau, et en étant empêché, il se l'enfonça dans la cuisse. Il tenait assez au feu quand il s'y trouvait.

Pour du Bois, je ne me rappelle pas l'y avoir vu ; c'était le plus pauvre soldat qu'ait enfanté la chouannerie. Quant à l'aîné et le jeune (Nul-ne-s'y-frotte, et Victor), je ne leur ai jamais vu porter un fusil durant toute la guerre ; d'autres ont peut-être été plus heureux ; ils ne comptaient à aucune compagnie. Si ces quatre frères

furent ensemble de pauvres soldats, ils furent de fameux pillards; et la fin malheureuse de du Bois à Alençon, en 1798, n'atteste que trop cette vérité. Tout leur était bon, et j'en pourrais fournir des preuves sans sortir de Saint-Loup, leur propre paroisse.

Conformément à l'amnistie du général Hoche, ils étaient rentrés chez eux en 1795, et le général de Frotté, se trouvant sur leur canton au mois d'octobre de cette année, fut obligé d'aller, en personne, chez eux, à l'Anglincherie, pour les faire partir.

Ils ne m'ont jamais pardonné cet acte de violence du général, dont j'étais parfaitement innocent; j'en fais la protestation solennelle au bout de trente-trois ans. Depuis cette époque jusqu'à la paix de 96, l'Abbé (Nul-ne-s'y-frotte) passa la majeure partie du temps à Brive, près Mayenne, chez madame de la Grange, dont les enfans pourraient attester le fait, et jamais à la colonne. Ce fut dans cette respectable maison qu'il prit ce nom terrible. La paix de 1796 se fit; ils en profitèrent. Du Bois se maria et épousa mademoiselle Pélagie le Mair de Boisguérin, ma parente, issue d'une famille noble et ancienne de la Ferté-Macé (Orne), dont je lui avais fait faire la connaissance, en l'emmenant se cacher avec moi dans cette maison. Le 18 fructidor arrivé, les deux aînés, injustement mis sur la liste des émi-

grés, s'embarquèrent à Nantes sur un corsaire républicain, furent pris, conduits prisonniers à bord des pontons anglais, et y restèrent jusqu'à la paix, au mépris des réclamations répétées du comte de Frotté près des lords de l'amirauté. Méhé de la Touche aurait eu plus d'avantage. « Nous savions bien que les républicains étaient plutôt nos amis que les royalistes, » lui disait M. Hamon, sous-secrétaire d'état à Londres. du Bois s'étourdit sur sa position, se laissa prendre à côté de son épouse, fut conduit à Alençon, et guillotiné l'année suivante. Je ne dirai point pourquoi ; les registres du greffe de cette ville n'en disent que trop. A son retour des prisons d'Angleterre, l'aîné épousa mademoiselle Desjousseries, qui lui apporta une dot de cinq mille livres de rentes. Il était tellement économe, que, quoique arrivant de route, il soupait souvent avec une demi-bouteille de lait, dans lequel il émiettait son pain, de sorte qu'il buvait et mangeait tout ensemble. Il n'avait point d'enfans. A la restauration, il eut une perception ; et quand il est mort subitement à Laval, en 1822, il a laissé un héritage obéré de quatre-vingt-quatre mille francs, que les créanciers ont perdu, sa veuve ayant renoncé à la succession.

Je ne parle point ici de sa bonne intelligence avec les autorités impériales. J'avais repris les armes en 1813 ; ma tête avait été mise à prix de

nouveau ; on ne pouvait m'attraper; Fortin envoya son frère Mathieu dans les Pays-Bas, où nous nous étions cachés ensemble vingt ans auparavant, pour s'assurer de mon existence dans ce canton. J'étais en garde contre de telles visites, pour ne pas être obligé d'user de sévérité envers un ancien camarade. En 1818, Mathieu fit encore un second voyage dans les mêmes parages pour le même motif; j'en acquis les preuves à Laval l'année suivante. Dieu lui pardonne comme je lui pardonne moi-même; d'ailleurs il n'était, dans ses démarches, que l'instrument de son frère.

Fortin (Nul-ne-s'y-frotte) était chez un notaire à Mayenne, quand on apprit dans cette ville le rétablissement de la Famille régnante sur le trône de ses ancêtres. Après avoir émis son inquiétude sur le sort réservé à quelques Français, on le vit sortir, fondant en larmes, de chez ce notaire. En 1814, il adressa un placet au comité royaliste de l'armée de Normandie, par lequel il réclamait soixante mille francs qu'il avait avancés au parti. Je fus consulté sur cette demande, à laquelle j'étais aussi étranger qu'au terrible Nul-ne-s'y-frotte, que je ne reconnus que sur son nom de famille (François Fortin), que l'on m'avait caché d'abord. Il était décoré de je ne sais quel ordre, quand il est mort; faveur aussi peu méritée que ses quatre-vingt mille francs de dettes ont été

soumis à un problème que peu de monde a pu résoudre. Un abbé du même pays, émigré rentré en France, fut chargé d'une correspondance honorable et lucrative sous plusieurs rapports; et, d'après l'opinion de ceux qui ont connu ses affaires, il a laissé pour deux cent mille francs de dettes à Caen. Si ces deux abbés s'étaient tenus à leur premier parti, ils n'y auraient pas fait une brillante fortune, à la vérité; mais ils ne seraient pas morts si obérés. De tous les royalistes proscrits du département de la Mayenne, l'abbé Fortin était le moins digne de décoration. Son frère Mathieu l'avait mieux méritée, car, s'il avait déserté la cause avec ses frères, en 1796, il la servit dans les cent-jours.

Pour ce qui concerne cette famille, de qui j'aurais souhaité avoir autre chose à dire, et sur le compte de laquelle j'aurais gardé le silence si M. Duchemin n'eût levé le lièvre, j'en appelle au témoignage de MM. Ménage (Jonas), juge de paix d'Évron, et Joseph Échivard (Ferdinand), maître menuisier à Laval. Quoique ces deux derniers n'aient point porté les armes depuis 1796, je ne pense pas qu'ils me démentent.

Je remercie encore M. Duchemin de n'avoir rien dit de Beauregard, successeur de l'abbé Métayer au commandement de la division de la Chapelle au Ribou. Son silence m'impose la loi de ne dire de lui que ce que j'en rapporte à l'occasion

de la reddition de sa compagnie en 96. Mais je suis fâché qu'il n'ait pas dit que dans l'instant même que l'on fusillait à Laval une femme du peuple surprise avec deux paquets de cartouches, deux des demoiselles Bodinier du port Vallée passaient sous leur mante une carabine pour les chouans de Luisserie. Elles se présentèrent au poste du bout du pont de Laval ou de Maine, appelèrent la sentinelle pour les fouiller; elle approcha, les fixa. Leur bonne contenance l'empêcha de leur toucher, et elles passèrent. *Audaces fortuna juvat.* Ces demoiselles Bodinier ont rendu de grands services dans la révolution; c'est à elles que je suis redevable de mon évasion des prisons de Laval, la veille que je devais être fusillé, en 1795.

J'aurais encore désiré qu'il se fût plus étendu sur la bravoure, le dévouement désintéressé et les malheurs des frères Garnier de Courbrie. Ce fut l'intrépide la Couronne qui mit le grand Pierrot (l'allemand) hors de combat, à l'affaire, très mal conduite par Beauregard, du Chenay, près Ambrières, en 1799. La Couronne et Gandon, maréchal-des-logis de gendarmerie à Laval, depuis deux ans, étaient beaucoup plus dignes de décoration que Fortin ni Chandelier, qui n'en avaient aucune en 1808; et la Couronne et Grandon, chefs de bataillon à l'armée royale, n'ont obtenu tout au plus que la décoration du lys.

Le zèle de cette famille, la mort de Métayer (Rochambeau), et celle de le Dauphin (le Vengeur), lui offraient un vaste champ.

Si M. Duchemin avait fait cette guerre affreuse, et qu'il eût connu comme moi et beaucoup d'autres les personnages dont il fait des dieux et des monstres, il aurait sûrement renversé ses phrases : les uns et les autres ne furent rien moins que le portrait qu'il en fait. Il rapporte une chanson villageoise qui peint bien les mœurs des campagnards de la Mayenne. Je suis de ces campagnes, et je ne l'ai jamais vue que dans les *Lettres sur la chouannerie.* On aurait été plus flatté d'y trouver quelques couplets chouaniques. Je vais suppléer à cette omission, et consigner ici ceux dont je me souviens.

CHANSONS.

Air de *Gabrielle de Vergy.*

Victime de la perfidie,
Le jouet des hommes et du sort ;
Errant au sein de ma patrie,
En vain luttant contre la mort ;
Un noir souterrain pour asile,
Pour compagnons, des malheureux.
Là, j'attends, loin de ma famille,
La mort ou des jours plus heureux.

Mais, quelle est donc mon espérance ?
Que dois-je attendre désormais ?

J'ai tout perdu; pour moi la France
Ne peut avoir aucun attrait.
Pourquoi ne pas quitter la vie,
Quand elle devient un fardeau!
Ha! j'aime encore et ma Sophie
Fait que je chéris mon tombeau.

Partout la mort frappe et moissonne;
Ce n'est que sang, ce n'est qu'horreur:
Sa faulx ne respecte personne.
Rien n'est heureux, tout est malheur.
Au sein de la guerre civile,
La Vertu n'a plus qu'à gémir;
La chaumière n'est plus tranquille;
Et moi je n'ai plus qu'à mourir.

Mais quoi, mon âme, toujours libre,
Conserve encor certain espoir!
Oh! puis-je encore aimer à vivre?
Sophie, ne pouvant plus te voir!
Pour ton amant plus de patrie,
Ni plus d'asile que ton cœur:
Il ne lui reste que la vie
Qui ne sera bientôt qu'une erreur.

Adieu, ma charmante maîtresse,
Adieu, Sophie, c'est pour jamais
A notre amour, à ma tendresse
Donne des larmes de regrets;
Debout sur ces hautes montagnes
Autour de toi vois nos hameaux,
Regarde ces belles campagnes,
Tu n'y verras que des tombeaux.

Cette chanson fut faite après la déroute du

Mans, dans le temps que tous les malheureux échappés au massacre de cette journée ou à celui de Savenay, étaient réduits à se cacher dans des souterrains.

AUTRE, faite en 1794.

AIR : *S'il était là, s'il était là, Thérèse.*

J'ai combattu dans le champ de la gloire,
Environné des plus vaillans soldats;
J'ai partagé avec eux la victoire,
En partageant le danger des combats;
Républicains, rabaissez votre audace,
A votre nombre ne vous fiez plus;
Il en est temps, car le ciel vous menace,
N'avez-vous pas toujours été vaincus? (*bis.*)

Les insurgés ont un Dieu qui les mène,
Un roi qu'ils vengent et l'honneur pour soutien.
Toujours errants, ils méprisent leurs chaînes;
Rient de leurs maux comme de vos moyens;
Si quelqu'un d'eux termine sa carrière,
Sur son tombeau s'élèvent des lauriers,
Et, au moment qu'il quitte la lumière,
L'on voit encor sourire ces guerriers. (*bis.*)

Que vous ont fait ces familles alarmées
Que vous livrez à de cruels tourmens?
Que vous ont fait ces mères éplorées?
Quel est leur crime? Elles pleurent leurs enfans.
Plus vous voyez qu'elles répandent de larmes,
Et plus encor vous resserrez leurs fers.
Est-ce étonnant que contre vous on s'arme,
Vous êtes armés contre tout l'univers? (*bis.*)

Braves insurgés, ne perdons pas courage,
La récompense est au bout des travaux.
C'est avec cela qu'à la fin du voyage
Nous verrons donc terminer tous nos maux.
J'entends toujours une voix qui m'enflamme,
L'honneur me dit c'est celle de ton roi,
Et mon cœur dit c'est celle de ta dame.
Qu'importe enfin, tout me dit venge-moi. (*bis.*)

AUTRE.

Braves chouans, vengeurs des lys,
L'honneur aujourd'hui nous appelle ;
Vaillans défenseurs de Louis,
Cueillons une palme immortelle.
Nous paraîtrons, nous combattrons, nous vaincrons ;
Et ces hordes sanglantes
Reculeront, disparaîtront, périront
Sous nos mains triomphantes.

Allons relèver les autels
Du Dieu qu'adoraient nos ancêtres,
Frappons ces apostats cruels :
Encor teints du sang de nos prêtres.
Nous paraîtrons, nous combattrons, nous vaincrons ;
Etc., etc., etc.

Soldats chrétiens, c'est par la foi
Que nous obtiendrons la victoire ;
Servir son Dieu, venger son roi,
N'est-ce pas voler à la gloire ;
Nous paraîtrons, nous combattrons, nous vaincrons ;
Et ces hordes sanglantes
Reculeront, disparaîtront, périront
Sous nos mains triomphantes.

AUTRE.

Courageuses mères
De nos fiers brigands,
Familles guerrières
Calmez vos tourmens;
Il faut à la gloire
Borner vos désirs,
Après la victoire
Viendront vos plaisirs.

Ce n'est pas des larmes
Qu'il faut aux guerriers;
Aiguiser leurs armes,
Cueillir des lauriers,
Une telle gloire
Forme leurs désirs;
Après la victoire
Viendront leurs plaisirs.

La trompette sonne,
Volons aux combats;
Pour Dieu, pour le trône,
Craint-on le trépas?
Brigands, à la gloire
Bornons nos désirs;
Après la victoire
Viendront nos plaisirs.

Il faut par des peines
Mériter la paix;
Peut-on dans les chaînes
Goûter ses bienfaits?

Qu'une telle gloire
Forme nos désirs;
Après la victoire
Viendront nos plaisirs.

Éternelle guerre
Aux usurpateurs;
Délivrons la terre
De ses oppresseurs.
Brigands, à la gloire
Bornons nos désirs;
Après la victoire
Viendront nos plaisirs.

AUTRE.

Air : *God save the king.*

De notre jeune roi prends pitié, Dieu puissant,
Dieu bienfaisant!
Contre ses oppresseurs, que ton bras foudroyant
Signale ton pouvoir, c'est l'effroi du méchant,

Il est infortuné ce jeune et faible roi,
Tu sais pourquoi;
C'est le fils de ces rois, défenseurs de la foi;
Protèges un tel enfant, venge-le, venge-toi.

C'est le fils de Louis, il est du sang d'Henri,
Ce sang chéri;
Que ce titre sacré t'intéresse pour lui,
Dieu juste, des bons rois tu dois être l'appui.

Grand Dieu! du haut des cieux, écoute tes sujets,
Les vrais Français;
Sois propice à leurs vœux, exauce leurs souhaits,
Sauve le roi, la France, et lui donne la paix.

AUTRE.

Air connu.

Du Bas-Maine un roturier,
Courbé sous le poids de l'âge,
A son fils, jeune guerrier,
Tenait ce triste langage :
« Le sang bourbon outragé
» Ne sera-t-il pas vengé ? »

Il n'est plus ce temps heureux,
Ce temps digne de mémoire,
Où le Français généreux,
Le Français né pour la gloire,
Portait au fond de son cœur
Son roi, sa reine et l'honneur.

Sous l'empire de Louis,
Qu'heureux était le Bas-Maine !
Il ne reste que le fils,
La fille et la triste reine,
Que l'on ne sait qu'outrager,
Sans penser à la venger.

Autrefois, dans les combats,
J'aurais su mourir pour elle ;
Aujourd'hui mon faible bras
Ne peut seconder mon zèle ;
Mais à toi, mon digne enfant,
Je lègue ce dévouement.

O mon fils, ô mon cher fils !
C'est en toi seul que j'espère ;
Venge Antoinette et Louis ;
Et pour imiter ton père,

Portes toujours dans ton cœur
Ton Dieu, tes princes et l'honneur.

Sans nul doute un temps viendra,
Propice aux braves fidèles,
Où la France gémira
De ses erreurs criminelles,
Et qu'alors seront vengés
Ceux qu'elle a tant outragés.

Peut-être avant ce beau jour
Au tombeau je vais descendre.
Pour me prouver ton amour,
Et mieux honorer ma cendre,
Venge Antoinette et Louis,
Et je vivrai dans mon fils.

Tels étaient les mœurs et le dévouement de l'époque, si l'on avait su en tirer parti. Qui aurait pu croire alors que la restauration aurait renversé ces sentimens au lieu de les faire fructifier et de les accroître? La faute à qui? Au choix des deux rois dans leurs entours, et à l'injustice de ces derniers.

AUTRE.

AIR : *Un soldat, par un coup funeste*
Se voyant réduit au tombeau.

O vous, glorieuses victimes
D'une aveugle férocité,
Qui, préférant la mort au crime,
L'avez bravée avec fierté,

Une autre patrie
Va récompenser votre foi.
Heureux, heureux d'avoir perdu la vie
Pour votre Dieu; pour votre roi. (*bis.*)

Voyez ce pasteur vénérable,
Tranquille au milieu des combats;
Que son zèle est infatigable!
Comme il ranime nos soldats!
La mort en furie
Vole, éclate et répand l'effroi.
Il lui sourit, en tombant il s'écrie:
Vive mon Dieu, vive mon roi! (*bis.*)

Atteint d'une balle mortelle
Du milieu d'un groupe assassin,
Si le royaliste chancelle,
Il combattra jusqu'à la fin.
Au Dieu qu'il adore
Il s'écrie, mourant plein de foi:
L'âme est au ciel et le bras frappe encore;
C'est pour son Dieu, c'est pour son roi. (*bis.*)

Il manque ici deux couplets dont je ne puis me rappeler: rien d'étonnant: un tel laps de temps écoulé dans le malheur et l'humiliation pourrait faire oublier plus que des chansons.

A l'aspect hideux et farouche
Connaissez le républicain;
Un long blasphème est dans sa bouche
Quand le fer a percé son sein.

Comme il se tourmente !
Tous ses sens sont remplis d'effroi.
Le scélérat que la mort épouvante
N'a point de Dieu, n'a point de roi. (*bis.*)

Unissons-nous, sujets fidèles,
N'ayons qu'un but, qu'un seul désir;
Point de paix avec les rebelles,
Mais pardonnons au repentir.
L'heureux jour s'avance
Où les Français seront unis,
L'on n'entendra qu'un seul cri dans la France :
Vive Louis! vive Louis! (*bis.*)

L'effet que produisaient ces chansons, et notamment cette dernière, entonnées par une voix forte au milieu d'une fusillade, est étonnant; j'ai vu des hommes jeter leur fusil comme par inspiration, se précipiter sur l'ennemi, et le tuer avec sa propre arme. J'en pourrais citer plusieurs, sans y comprendre ni Chandelier ni Nul-ne-s'y-frotte. Ce dernier a trouvé le secret de faire obtenir à une de ses sœurs une pension assez considérable pour une pension royaliste, et telle que plusieurs officiers chouans blessés ne l'ont pu obtenir. Il est vrai que tout le monde ne peut aller à Corinthe.

J'ai promis de fournir les preuves qu'il y avait un noyau d'insurrection dans le département de la Mayenne; je ne puis mieux les établir qu'en donnant ici copie de divers ordres du jour de ce temps.

« Izé, le 27 juillet 1813.

» A M. Gagnon, brigadier.

» Au reçu de la présente, monsieur, vous vous » rendrez à Montourtier pour y prendre le com- » mandement du poste. Si le brigadier Jacob » rentre à ce poste, vous me l'enverrez sous es- » corte à Izé.

» M. le sergent Laborde prendra le comman- » dement du poste de Sainte-Gemme, et corres- » pondra directement avec moi ; vous lui com- » muniquerez cet ordre.

» Je vous salue.

» Le lieutenant, Blasson. »

Copie. — Ordre du 30 juillet 1813.

« Comme tout annonce, M. le commandant, » que les brigands ont mis bas les armes, se sont » dispersés et probablement livrés aux travaux » de la saison, les troupes employées à leur re- » cherche dirigeront une surveillance particu- » lière contre toute espèce d'ouvrier dont le phy- » sique leur paraîtra suspect ; ils arrêteront ceux » d'entre eux qui ne pourraient produire de bons » papiers ni fournir de caution valable ; j'entends » par caution valable tout fonctionnaire public » dont la réputation est bien établie.

» Par ordre de M. le colonel Cavalier, le chef
» d'escadron faisant fonction de major,

» *Signé* Péquignot.

» Pour copie conforme : le lieutenant de pre-
» mière classe de gendarmerie de la ville de Paris,

» *Signé* Blasson.

» Le lieutenant soussigné donne l'ordre à M.
» Gagnon, brigadier de gendarmerie, de partir
» le mardi 3 du courant avec un détachement de
» huit hommes, fournis par les postes d'Izé,
» Sainte-Gemme, Mézanger et Montourtier, qui
» ont ordre de se rendre le lundi soir à Montour-
» tier. Ce détachement parcourra particulière-
» ment les communes où se fait en ce moment
» la récolte des grains; il examinera avec soin
» tous ceux employés à la coupe des grains; et
» s'il en est parmi eux dont le physique ou l'âge
» les puisse faire soupçonner d'être des déser-
» teurs, ils seront conduits devant le maire ou
» l'adjoint de la commune, pour être reconnus.

» Ce détachement rentrera, chacun à son poste,
» le mardi suivant, 10 du courant, à moins de
» cas extraordinaire, dont il me sera rendu compte
» par ordonnance.

» Le lieutenant, Blasson.

» Les bois taillis et les fermes n'en seront pas
» moins visités avec soin par le détachement.

» Plusieurs déserteurs se retirent sur la com-
» mune de Chatillon, et fréquentent habituelle-
» ment une jeune femme nommée ***, femme
» d'un..., ancien, demeurant au village de....,
» Châtillon, près Giard, et aussi près la forêt de
» Mayenne. Faire une fouille chez cette femme à
» la pointe du jour.

» Le nommé Auquitel, blatier, demeurant au
» village de...., et un jeune homme nommé De-
» rennes, très petit, et qui trafique, tous deux
» demeurant sur la commune de Châtillon, ayant
» des intelligences avec ces déserteurs, me seront
» amenés pour être interrogés.

» Le détachement, fort de douze hommes,
» partira demain 26, à quatre heures du matin,
» sous le commandement de M. le brigadier Ga-
» gnon.

» Au Pas, le 25 août 1813.

» Le lieutenant, Blasson. »

Ordre de service du 22 août 1813.

« Le sieur Gagnon, brigadier, partira dans l'a-
» près-dîner avec un détachement de huit hom-
» mes pour se rendre au bourg de Saint-Georges-
» Butavent, canton de Mayenne; il s'informera
» d'un nommé Guerrier, cordonnier, travaillant
» chez Poisson, dans la cour de M. le curé de
» Saint-Georges, et lui demandera qu'il lui in-

» dique la demeure du métayer de la commune
» de Oisseau, qui lui a dit avoir conduit une
» bande de brigands armés dans la nuit du di-
» manche à lundi, par Mayenne. Ce métayer sera
» amené demain à Mayenne, où je me trouverai.
» Si Guerrier refuse de faire connaître ce mé-
» tayer, il sera lui-même arrêté et amené à
» Mayenne.

» Le reste de ce détachement, sous les ordres
» de M. le maréchal-des-logis Chauvry, partira
» vers deux heures après-midi, en se divisant en
» deux pelotons, et parcourra les communes
» de Vaucé, Sigué, Soucé, Couesme, et autres
» environnantes. L'un des deux pelotons rentrera
» ce soir au poste du Pas avec M. Chauvry, at-
» tendu que je m'absente demain.

» L'autre peloton pourra rentrer demain soir.
» Il restera aujourd'hui quatre hommes dans le
» bourg du Pas.

» Le lieutenant de gendarmerie, Blasson. »

« Izé, le 9 septembre 1813.

» A M. Gagnon, brigadier.

» Je vous préviens, monsieur, de ne faire au-
» cun mouvement avec votre troupe jusqu'à nou-
» vel ordre, quelle que soit la connaissance que
» vous auriez de la marche des brigands.

» Vous tiendrez la main à ce que tout votre

» monde soit prêt à marcher au premier ordre,
» et que les armes soient en bon état. Beaucoup
» de silence sur cet ordre.

» Le lieutenant, Blasson. »

« Sainte-Gemme, le 21 novembre 1813.

» Au commandant du poste à Saint-Georges,

» Je vous transmets ci-joint le signalement du
» nommé Louis Chauveau, de la commune de
» Saint-Martin-de-Coursé. Vous enverrez sur-
» le-champ deux hommes prendre des infor-
» mations auprès de l'ancien maire, M. Richard,
» pour savoir si ce déserteur est le même que
» celui qui lui avait été signalé il y a quelque
» temps, et dont on avait justifié de sa pré-
» sence au corps. Dans ce cas, il faudra que le
» maire vous remette la pièce originale qui cons-
» tatait que cet individu était présent au corps;
» et dans le cas où ç'en serait un autre que celui
» qui avait été signalé, on en fera la recherche
» chez les parens, et vous me rendrez compte le
» plus tôt possible.

» Le brigadier Jacob, avec cinq hommes du
» poste de Saint-Georges, dont les deux gendar-
» mes feront partie, se rendront lundi matin à
» Sainte-Gemme, où ils prendront également cinq
» hommes de ce poste pour former une colonne
» mobile de onze hommes, commandée par Ja-

» cob, qui ira en battue pendant quelques jours.
» Je donnerai des instructions au sieur Jacob en
» passant à Sainte-Gemme.

» Le lieutenant de gendarmerie, BLASSON. »

« Sainte-Gemme, le 28 novembre 1813.

» Au commandant du poste de Saint-Georges,

» Vous vous rendrez, monsieur, avec la totalité
» de la troupe sous vos ordres, le 30 de ce mois,
» à Sainte-Suzanne, où vous me trouverez vers
» midi, et d'où nous partirons pour une battue.

» Je vous salue.

» Le chevalier BLASSON.

» Le caporal et Dumont se rendront au Mans. »

« Sainte-Gemme, le 29 novembre 1813,

» Il est ordonné à M. Jacob, brigadier, et aux
» gendarmes Boutvert et de Laigle, tous trois de
» la compagnie d'Eure-et-Loire, de partir avec
» armes et bagages pour se rendre dans le jour à
» Bazougers, où ils recevront de nouveaux ordres.
» Le tout conformément aux ordres de M. le co-
» lonel Cavalier, en date du 27 de ce mois.

» M. Gagnon et le reste du détachement de
» Saint-Georges suivront le mouvement que j'ai
» ordonné par ma lettre d'hier, et se rendront à

» Sainte-Suzanne demain 30 du courant, où je
» me trouverai.

» Le lieutenant de gendarmerie, BLASSON.

» Signalement du sieur *Billard de Veaux*, ex-
» chef de chouans, connu dans le département
» de la Mayenne sous le nom d'*Alexandre* (son
» nom de chouan).

« Taille de cinq pieds un pouce (tout au plus),
» âgé de trente-six ans, teint très brun, yeux
» noirs, *vifs*, barbe noire très fournie, cheveux
» noirs à la titus, ayant beaucoup de blessures,
» entre autres une à l'aine, côté droit, qui suppure;
» lorsqu'il a disparu de Morlaix, où il était en sur-
» veillance, il avait un bonnet de police vert, bordé
» de rouge, une houppelande fond *verdâtre*, avec
» un grand *carrik*, une culotte de coutil.

» Il ne faut pas trop faire attention à son habil-
» billement : il en aura probablement changé; il a
» les dents noires, ayant l'habitude de mâcher du
» tabac.

» *Nota*. Comme cet individu ne voyagera que
» de nuit, la surveillance devient d'autant plus
» nécessaire qu'il a toujours servi les Bourbons
» ainsi que sa famille; il a dû disparaître dans la
» nuit du 2 au 3 mars 1813, (la citation n'est pas
» exacte : c'était le 1er novembre, à neuf heures du
» soir, lorsque des gendarmes vinrent pour m'ar-

» rêter), de Morlaix (Finistère), où il était sous la
» surveillance de la police.

» Le commissaire spécial de la police de Morlaix,

» *Signé* MOREAU.

» Pour copie conforme : le capitaine comman-
» dant la gendarmerie de la Mayenne,

» DUROCHER LA PÉRINC.

» Laval, le 30 novembre 1813. »

Ce signalement, ainsi que mon évasion, ne furent point rendus publics, comme tant d'autres, non plus que les dix milles francs, la croix d'honneur et l'avancement promis au militaire qui livrerait ma tête morte ou vive. Je suis même autorisé à croire qu'il ne fut donné qu'aux légions de gendarmerie de l'Ouest, encore secrètement; la publicité de mon évasion, de mon signalement et de mon retour dans un pays que j'avais déjà insurgé trois fois, sous la république, n'était ni politique ni une faveur réservée à un homme comme moi. Le lecteur en devinera facilement la cause, et celle de l'oubli, pour ne pas dire plus, que l'on a voué à un père de famille de six enfans, sans fortune, couvert de blessures, sans emploi et sans retraite.

Je m'étais évadé de Morlaix, dans la nuit du 1er au 2 de novembre, non pas en poste, comme

le chevalier de Bruslard, en 1800, quoique ma tête ne fût pas mise à prix à cinq cents milles francs; j'arrivai dans mon pays le 19, à deux heures du matin, sans avoir trouvé asile, comme Chandelier, chez aucune autorité du gouvernement du temps. Le rapport de cette pénible traversée se trouvant détaillé dans la suite de ces mémoires, je n'anticiperai point sur les événemens; je me bornerai à faire remarquer ici la manière dont le chevalier de Bruslard répondait à la confiance de S. A. R. Monseigneur le duc de Berri; le même mois nous vit arriver en Normandie.

Le petit nombre d'ordres du jour, rapporté ci dessus, prouve assez la fermentation des esprits dans la Mayenne, où il y eut, dans ce temps, des rassemblemens de plus de quatre-vingts hommes armés, et certes, avec un tel noyau et des moyens, on pouvait faire une armée tel que l'Ouest n'en avait jamais vu pour la légitimité. En fait d'insurrection, les dix premiers hommes sont plus difficiles à réunir que les mille derniers.

M. de Blackas avait envoyé le nommé Rubion (Chartier) en Bretagne en 1813, avec ordre de parcourir cette province et tout le pays ci-devant insurgé; il vint jusqu'à Rennes, sa patrie, et s'arrêta là; il demanda inutilement une entrevue à la sœur Marianne. Plus heureux que lui, cette respectable sœur, que je n'avais point revue

depuis mon séjour dans cette ville, en 1795, daigna venir me voir et me rassurer sur la sœur Calmet.

Frédéric second disait, en parlant du prince de Soubise, après la bataille de Rosbach : « Il a vingt cuisiniers et il n'a pas un espion. »

J'aurais été à Londres à cette époque, M. de Blackas ne m'aurait point chargé de cette mission, par la raison que je ne serais point allé m'offrir. Pourtant, si je puis le dire, j'aurais pu m'en acquitter aussi bien que Rubion, qui, n'ayant point porté les armes, ne connaissait volontiers que l'arsenal de Rennes, où il avait travaillé pour la république, quand les *brigands* étaient aux prises avec ses enfans. Que Rubion put-il dire à son retour en Angleterre, de la situation des choses en France? L'événement le prouve assez.

Ce Rubion se trouva compromis lors de la machine infernale du 3 nivôse; il tourne fort adroitement et est fort entendu en tout ce qui concerne cette partie; quelques uns ont pensé qu'il avait pu donner ses idées pour cette machine, s'il n'y travailla point. Il passa à Londres, où M. de Puisaye lui fit obtenir un traitement comme royaliste de l'Ouest; c'est un des hommes le plus faux et le plus nul que j'aie jamais rencontré. Il à été décoré à la restauration, je ne sais pourquoi, à moins que ce ne soit pour ses services rendus à la cause dans son voyage à

Rennes; je ne sais par qui, à moins que ce ne soit, comme beaucoup d'autres, par le comte de Puisaye, depuis son renvoi du parti.

Il est vrai qu'il était protégé par M. le comte Corbière, ministre de l'intérieur, qui lui a fait avoir un emploi dans les poids et mesures.

La conduite de Bruslard, depuis la mort malheureuse, mais politique, du comte de Frotté, en France comme en Angleterre, l'avait mis dans le même cas de ce colonel prussien qui, se trouvant en campagne à la tête de son régiment, qui n'avait pas à se louer de la justice de son colonel, n'osait marcher à l'ennemi, pensant aux conséquences de ses procédés envers ses soldats, lorsque les officiers furent à lui, lui représentèrent que son hésitation compromettait évidemment l'honneur du corps. Il s'avança, ne pouvant faire autrement, et tomba mort à la première décharge. Quand on rendit au roi les circonstances de sa mort : « Que cet exemple soit une leçon pour tous ceux qui s'aliènent le cœur de leurs subordonnés, dit-il, autant pour leur sûreté que pour l'intérêt de l'État. » (Voir *mes souvenirs de vingt ans*, à Berlin.) L'auteur de cet ouvrage ne nous dit point que cet officier fut un traître, il ne nous parle que de sa brutalité.

Cependant Bruslard n'avait rien à craindre de semblable de la part des royalistes de l'Ouest:

en leur apportant les moyens de se soustraire à l'oppression du gouvernement d'alors, ils l'auraient regardé comme un dieu tutélaire, et auraient oublié ses torts passés. Je ne parlerai point de ce qui se passait dans les autres départemens; mais j'affirmerai, sans craindre d'être démenti, qu'il y a eu des familles ruinées dans l'Orne et dans la Mayenne par les garnisons que l'on mettait dans les maisons des conscrits réfractaires; les parens éloignés de ces conscrits, jusqu'à leurs parrains et marraines, répondaient de la conduite de leurs parens ou de leurs filleuls; on a poussé la cruauté dans la Mayenne jusqu'à brûler les meubles de ces malheureux sur les places publiques, ne trouvant point à qui les vendre. On avait également mis des garnisons dans mon pays, avant que j'y fusse arrivé; mais depuis on n'en a plus vu : c'est un fait notoire et que je puis prouver.

Si le voyage de Bruslard en Espagne, pendant les cent-jours, au lieu de venir dans un pays où, avant le 18 fructidor, *il organisait dix mille hommes au château de Vaubadon;* où à la restauration, il avait *quarante mille hommes à sa disposition*, vient à l'appui de mes conjectures, c'est donc à tort qu'il se plaint de n'être pas récompensé de ses services, avec la retraite de maréchal-de-camp, quand tant d'autres qui ont aussi bien servi que lui n'ont rien. On m'observera peut-être que Brus-

lard, remplacé par le duc d'Aumont, ne pouvait servir, comme subordonné, dans une armée qu'il avait commandée. L'observation ne serait pas exacte; le fût-elle, nous avons nombre d'exemples du contraire, de nos jours, dans l'un et l'autre parti. Le général Moreau, après la déroute de Novi, n'imita pas moins le dévouement de ce généreux romain, après l'invasion d'une ville qui l'avait proscrit, et la délivra des Gaulois, au moment que ceux-ci pesaient leur rançon, en disant : « *Ferroque non auro recuperare patriam jubet!* » Quel grade avait M. Bruslard avant la révolution? quels étaient ses titres en 1795? quel était son emploi à la mort du général de Frotté, nonobstant la lettre douteuse de cette victime où il lui fait dire : « Pourquoi avoir recommencé cette guerre? pourquoi l'avoir recommencée si tôt? » Si je la pouvais supposer vraie, j'aurais bientôt changé d'opinion sur le compte de son auteur.

Que l'on se rappelle l'anarchie épouvantable de 1799, la persécution exercée sur toutes les victimes de leur dévouement à la cause de la légitimité; coupables ou seulement soupçonnées de l'être, elles étaient déportées, ou massacrées partout où elles étaient attrapées. La loi des ôtages avait révolté tout le monde. Il est vrai que Bruslard était en France; mais, grâce à la bienveillance du commissaire de police Vincent, il

parcourait impunément les rues de Caen, tantôt sous un costume, tantôt sous un autre, et le plus souvent sous celui d'écailler d'huîtres; et ce Vincent recevait chaque mois soixante-douze francs pour trahir ses devoirs, ou plutôt le paraître. Ce commissaire fut placé dans la police de Paris, à la restauration, par la protection de............ je n'ose dire qui; et, par des motifs que j'ignore, Fouché, redevenu ministre de la police, lui ôta son commissariat du quartier des Champs-Élysées. Les républicains même étaient conjurés contre le directoire, au point d'offrir la dictature aux généraux Joubert, Moreau et Bonaparte, successivement. Avec cette disposition d'esprits, il n'était donc pas étonnant que cette faction anti-directoriale, qui exerçait une grande influence sur les affaires du gouvernement, nous poussât à la révolte ou à la défensive, par toutes sortes de vexations arbitraires, si elles n'avaient été politiques, pour arriver à ses fins; jusqu'à envoyer dans l'Ouest des agens se disant émigrés et envoyés par les princes français pour réorganiser l'insurrection. J'en pourrais citer plusieurs, pris dans les rangs républicains et adressés au commissaire du gouvernement près les départemens de Maine-et-Loire et de la Mayenne: le chevalier de Sotano, Branche-d'Or, etc., etc. Leur troupe n'était pas difficile à former; ils allaient chez les anciens insur-

gés, leur proposaient de prendre les armes pour la monarchie; s'ils les suivaient, ils étaient assassinés; s'ils s'y refusaient, on les fusillait. Ainsi périrent MM. Édouard et Pommier: le premier, dans les environs de Meslay; et le deuxième, à Foultourte (Sarthe), dont il était capitaine. Il fut tué chez lui, dans les bras de sa nouvelle et jeune épouse. Branche-d'Or vint me demander chez mon père, qui m'aurait innocemment livré, s'il avait connu le lieu où j'étais caché, sous le costume de domestique. Plusieurs postes républicains furent surpris et égorgés dans la Mayenne: celui d'Ambrières, lieu de ma naissance, fut de ce nombre, et l'on sévit contre ma famille, sous prétexte que c'était moi qui avais fait ce coup de main; on savait le contraire, mais il fallait des prétextes pour tourmenter et armer la nation contre la nation, et avoir des raisons plus plausibles d'appeler une autre forme de gouvernement. Voir la proclamation de Bonaparte, à son avénement au consulat: « En quittant la France, je vous avais laissé la paix; j'arrive, que vois-je? guerre extérieure, guerre intestine, et une dilapidation complète dans les coffres! » A la paix, le premier consul traita si favorablement quelques insurgés, que plusieurs émigrés n'obtinrent leur radiation qu'en se faisant porter sur les registres de ces messieurs.

Je le demande encore au lecteur, quel moyen

restait-il aux malheureux chouans d'échapper à leurs ennemis? Cette année 99 s'annonça sous les auspices les plus favorables à la cause de la monarchie : l'arrivée des Russes en Italie, sous la conduite de l'immortel Suvaroff, les succès de ce général dans cette campagne, tout, en un mot, faisait présager la prochaine restauration de la famille régnante, si l'on avait répondu à tant d'efforts et de bonne volonté.

Suivant cette phrase : « Pourquoi avoir recommencé cette guerre? pourquoi l'avoir recommencée si tôt? » Il eût mieux valu attendre la journée du 18 brumaire. Si une telle absurdité était sortie de la plume du général de Frotté, tous ceux qui l'ont connu ne sauraient que penser de lui, de sa politique et de ses sentimens pour ceux qu'il avait entraînés dans le précipice, et auxquels on refusait, en son nom, à Caen, un abri en Angleterre contre la tyrannie. C'est une lettre controuvée, et je protesterais encore contre, quand bien même l'écriture aurait de la ressemblance avec celle du comte de Frotté. Je connais trop les ressources d'un certain gouvernement qui n'est plus dans la contrefaçon des écritures. En admettant que je n'eusse pas recommencé les hostilités en 1789, que seraient devenus les malheureux chouans de l'intérieur surtout? Georges pourvoyait aux besoins des siens, qui payaient dix sous par jour de pension

chacun dans les maisons où ils se retiraient Les soldats ou officiers de M. Mallet, dans le département de la Seine-Inférieure, qui n'ont jamais paru, recevaient chacun soixante-douze francs par mois. Les royalistes *in partibus* du Calvados, ainsi que ceux qui étaient en prison dans ce chef-lieu, recevaient la même solde, qui n'a jamais franchi les limites du département.... Vraisemblablement nous ne servions pas le même parti; mes voyages, mes emprisonnemens et mes blessures ont tous été à ma charge, indépendamment de mes avances faites pour les approvisionnemens de la division d'Ambrières, conformément aux ordres de *Louis XVIII, de Monsieur*, et du général, dont je n'ai obtenu que dédain et humiliations, au mépris de mes nombreuses réclamations. Je suppose que nous fussions passés en Angleterre, qu'y serions-nous devenus, étant en si grand nombre, en attendant que ce gouvernement nous eût donné de quoi vivre? ce qui entraînait quelqufois plus de dix-huit mois. J'en appelle à tous les chouans dans ce temps à Londres, et que serions-nous devenus quand, depuis, l'ambassadeur Otto présenta, le 16 août 1803, au nom du gouvernement consulaire, une note officielle dans laquelle il était demandé « que l'Angleterre défendît tout ce qui était défendu en France par rapport aux intérêts réciproques des deux nations. » Cette note ré-

clamait encore : « l'éloignement des émigrés de l'île de Jersey; l'expulsion de l'Angleterre des évêques de Metz et de Saint-Pol; la déportation au Canada de Georges et de ses adhérens, et le renvoi de tous les Français qui porteraient en Angleterre les décorations de l'ancienne monarchie. » Le premier consul exigeait encore que « tous les princes de la maison des Bourbons fussent requis de se *rendre* à Varsovie, près du chef de leur famille. » Nous serions venus, l'année suivante, grossir le nombre des victimes à la place de Grève, où le comte de Puisaye, avec son ami Allègre, nous auraient promenés sur l'Atlantique avec leurs dupes de 1798.

En 1816, le chevalier de Bruslard désirait vivement reparaître sur la scène; mais, pour y figurer avantageusement, il fallait persuader que l'on connaissait le parti dont on voulait s'étayer pour parvenir. *Nemo dat quod non habet :* Il fallut donc avoir recours à autrui pour se procurer les connaissances qui manquaient, et pouvoir dire, comme au Père Élisée à Londres : « Vous voyez que nous ne nous ménagions pas. » En conséquence de ce besoin dévorant, l'on me fit écrire la lettre suivante, à laquelle je répondis de mon mieux, ainsi qu'on le verra ci-dessous.

Suscription : — « A Monsr, Monsr Alexandre » de Veaux, chevalier de Saint-Louis, rue Saint-

» Jacques, vis-à-vis le Val-de-Grâce, maison du
» pharmacien, à Paris.

« Monsieur et cher camarade,

» Je vous prie de vouloir bien m'adresser, pour
» votre division, une note des officiers qui ont
» été tués sur le champ de bataille, en indiquant
» le lieu du combat, ainsi que de ceux qui ont
» été arrêtés et fusillés.

» Joignez-y, s'il vous plaît, une petite note des
» officiers étrangers à votre division, et qui ont
» été tués, à votre connaissance, en combattant
» pour le roi dans l'armée de Normandie.

« Je suis votre dévoué camarade et ami,

« DE PLACÈNE.

« Mes respects à Madame.

« Rue de Bourbon, n° 43, faub. St.-Germain. »

Cette copie est littéralement conforme à l'original. En attestant la connaissance que l'on m'accorde des opérations de l'armée de Normandie, elle prouve encore mes services, que l'on n'a injustement comptés au ministère de la guerre que pour *quatre années*. Combien en ont ceux qui ont été mis en activité de service comme chouans ou comme vendéens? Je m'y perdrais, si je n'en connaissais les causes, que j'expliquerai plus tard.

Voici ma réponse.

Paris, 7 mars 1816.

« Monsieur le chevalier,

« Je reçois à l'instant la note, sans date, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, concernant les officiers de ma division et ceux de l'armée de Normandie tués sur le champ de bataille, arrêtés ou fusillés.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, que j'eus l'indiscrétion de remettre cette note, il y a bientôt deux ans, à S. A. R. Mgr. le prince de la Trémouille, dont je n'ai jamais eu l'avantage d'entendre parler depuis, et que dès le moment où j'ai cessé d'être traité comme officier de Normandie (si je le fus depuis la paix), quoique le plus ancien, n'en déplaise à ces messieurs, j'ai aussi cessé de m'en occuper par amour pour mon repos physique et moral; d'ailleurs, monsieur, je suis persuadé que vous vous êtes trompé dans la direction de votre note, et que ce n'est nullement à moi qu'elle est adressée.

MM. les maréchaux-de-camp des armées de S. M., Bruslard et Paris, en leur qualité de général en chef et de major-général de l'armée catholique et royale de Normandie, peuvent, je pense, suppléer à mon ignorance, qui peut

plus peut moins, et vous remettre la nomenclature de ceux qui ont péri sous leurs ordres dans les combats qu'ils ont livrés à la tête de cette armée!

S. A. R. peut encore retrouver dans ses cartons les noms des deux officiers blessés qui lui furent présentés par M. de Saint-Paul, le 5 décembre 1814, et à chacun desquels S. A. S. donna trente francs.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Cette réponse, moins gazée que la demande, n'a pas besoin d'être commentée; aucune personne à ma place ne l'eût faite autrement. Pour en sauver le port au pauvre bonhomme Placène, je la lui portai dans l'après-midi. Mais, quelle fut ma surprise de trouver chez lui les sieurs Bruslard et Paris en grande conférence! Je n'ai pas besoin de dire que ma présence fut un obstacle aux délibérations; chacun s'en alla de son côté, et l'assemblée fut dissoute. Je pourrais en appeler au témoignage de le Prevost de la Moissonnière (Robert) qui appelait Bruslard *mon genéral*, plus gros que le bras. Aussi fut-il nommé chef de bataillon dans la légion du Morbihan, commandée par Joseph Cadoudal; matière à quelques réflexions dont le développement se fera plus tard. Resté seul avec le bonhomme Placène et ce dernier, ils me demandèrent si j'avais reçu

la note en question. Je leur répondis affirmativement, en les assurant que ma réponse était à la poste, qu'elle allait leur parvenir dans la soirée ; elle était dans ma poche, et, en sortant, je la jetai dans la boîte. Je ne sais lequel de ma réponse ou du dépit d'avoir été deviné opéra la plus forte révolution sur le bonhomme Placène; mais le lendemain il tomba dans une apoplexie qui le conduisit au tombeau en trois jours.

La preuve que M. de Bruslard n'avait aucune connaissance des officiers qui composaient le parti de Normandie, c'est qu'en 1814 (règne des intrigans), il présenta au ministre de la guerre M. Filleuil-de-Fosse, comme chef de la division de Falaise, lequel, à l'ombre de ce titre, obtint le grade de chef d'escadron de gendarmerie. Mais quel fut l'étonnement du protecteur, quand, quelques jours après, le vrai chef de cette division se présenta et réclama un corps dont on lui avait donné le commandement en remplacement du baron de Commarque, son oncle, passé chef d'état-major de l'armée. M. du Bac fut obligé d'exhiber ses ordres; alors Bruslard tempêta, s'emporta contre l'imposteur, qui ne jouit pas moins de la faveur que lui avait procurée son impudence. Un ancien officier du régiment de Vivarais, ayant émigré, était repassé en Normandie, sa patrie, où il avait servi dans la division du pays d'Auge; il crut avoir besoin

d'une attestation de M. de Bruslard pour entrer dans les gardes-du-corps de Lous XVIII, lorsqu'on réorganisa sa maison. « Je ne vous connais pas, dit celui-ci : je ne vous ai vu nulle part. — Je le crois f.... bien, repartit Giffretot : vous n'avez paru nulle part. » Il renonça à sa démarche, et n'en fut pas moins admis dans la compagnie écossaise.

A l'imitation de *son général*, M. de Saint-Paul présenta à M. le prince de la Trémouille, le lundi 5 décembre 1814, deux prétendus officiers de sa division, blessés en combattant pour la monarchie. L'un avait la vue offensée par l'explosion de poudre à canon indiscrètement mise dans un plat d'étain sur un réchaud; l'autre avait une balle qui lui traversait un bras. Le prince, comme s'il avait craint quelque surprise de *scapin*, examina le premier avec beaucoup d'attention, pensant, sans doute, que cet accident provenait de l'explosion de quelque mortier au siége de quelque place.

S. A. n'examina pas le second avec moins d'attention; elle lui fit ôter sa veste, palpa la blessure, et dit: « Oui, elle traverse le bras », et donna à chacun la somme de.... L'un de ces deux *officiers* me dit, le jour même, qu'ils avaient eu chacun trente francs, d'autres m'ont dit davantage.

J'ai expliqué la cause de la blessure du pre-

mier (Laire), sergent à la compagnie de Flers, et entièrement étranger à la division de M. de Saint-Paul. Ce Laire était établi à Paris depuis nombre d'années, où il travaillait à la serrurerie, et vivait avec une femme qui lui avait donné cinq ou six enfans sans sacrement de mariage; faible recommandation près d'un officier supérieur d'une armée catholique.

Le second se nommait Maingare, fils d'un garde-chasse de la ville d'Ambrières, et commissionnaire à Paris, *pour cause*. Ce fut de cette ville qu'il partit en 1814, pour aller combattre les Russes dans le département de l'Aisne ou de la Marne, et où il reçut la blessure au bras, dont il est parlé plus haut. Il n'a jamais porté les armes pour les Bourbons.

J'aurais beaucoup de choses à dire de cet officier, si l'honneur français ne défendait de frapper un ennemi par terre, quelque petit qu'il soit, quelques grands que puissent être ses torts.

Le désir de corriger les erreurs de MM. Eugène Genoude (Lorsque son *Voyage dans la Vendée* me tomba sous la main, je lui écrivis pour lui demander une entrevue et l'engager à corriger les erreurs glissées dans son ouvrage à l'article des officiers de Normandie, etc. Il ne me répondit point; je n'en fus pas étonné.) et Duchemin de Scepeaux, m'a fait m'écarter de

mon sujet ; j'y reviens. J'en étais resté à Allègre, dont je n'ai pu qu'ébaucher le portrait. Quiconque l'a connu comme moi peut le finir et rendre justice à sa figure patibulaire. A mesure que l'occasion me ramènera à lui, je dirai ce que j'en ai toujours pensé et ce que j'en pense encore.

La trahison de ce misérable ne pouvait être long-temps cachée ; elle devait bientôt dévoiler son intrigue aux yeux les moins clairvoyans. Cependant, il atteignit son but, ainsi que je l'ai déjà dit, et les coups qu'il me porta semblent être retombés sur lui ; preuve incontestable des vues de la Providence sur les bons et les méchans : la foudre tomba sur moi, je fus anéanti. Ce nuage sombre que je voyais graduellement s'élever depuis mon retour de Guernesey, sur le bel horizon qui m'entourait (Outre la plus riante perspective de commerce possible, je venais de faire un mariage d'inclination.), s'étendit et m'enveloppa d'une sombre vapeur qui couvrira désormais toute ma vie.

Le temps, ce grand maître, à enfin prouvé aux princes français, comme au gouvernement Anglais, lesquels ont le mieux servi de ceux qui assiégeaient journellement la porte de leurs ministres, ou de ceux qui se tenaient à distance pour ne pas grossir la foule des intrigans, en attendant les moyens de prouver la différence qu'il y a entre des hommes et des traîtres. (Voyez

Puisaye, Allègre, Prigeaut, etc., etc., etc.

N'ayant donc trouvé ni juste, ni politique de me faire fusiller, pas même renfermer, la police jugea plus convenable de me conserver la vie et d'employer tous les moyens à sa disposition de la flétrir. En conséquence, il fut arrêté que je resterais à Paris (en surveillance), tandis que l'on ferait répandre dans mon pays, et à Londres même, le bruit que je n'y étais que pour servir la police. Cette idée me fait frémir ; elle était politique, elle justifiait la conduite de mes détracteurs à Londres, et donnait un nouveau poids aux mémoires du comte de Puisaye; où il dit : « Plusieurs émigrés envoyés en France, pour servir la cause royale, n'y ont servi que la police. »

Le fait est exact pour un grand nombre; j'en puis citer deux, que je n'ai connus que de nom : le sieur François, secrétaire particulier de M. l'évêque d'Arras, président du conseil de S. A. R. *Monsieur*. C'était ce même François qui, tous les matins, portait à l'empereur le rapport de ce qui s'était passé dans Paris, pendant la nuit. Avant d'arriver à ce degré d'honneur et de confiance, ce M. François avait été renfermé quelque temps dans je ne sais quelle prison d'État. Ce n'est pas le seul que l'on ait vu renfermé et torturé, en apparence, sous le gouvernement consulaire où impérial, jouir en suite de faveurs éminentes et

être placés avantageusement. Il occupait la troisième place après M. Desmarets, dans une division du ministère de la police générale. L'autre, se nommant le compère Mathieu, son ami, n'y avait point de caractère connu.

Il est vrai que l'on me tourmenta long-temps pour me faire jouer le même rôle que ce dernier, à ce dont je répondais, toujours avec beaucoup de réserve, je sais me battre, je saurai mourir pour l'empereur, si l'on veut m'employer; mais je ne consentirai jamais à m'avilir, et l'estime à laquelle je prétends vous forcer m'en fait un point capital. C'était toujours M. Dejean qui me faisait ces propositions et auquel j'ai demandé, toutes les fois qu'il les a renouvelées, la grâce de me faire délivrer un passeport pour l'Amérique septentrionale, si l'on persistait à ne pas vouloir m'accorder du service. Je présentai plusieurs pétitions au ministre de la guerre, tendant à être admis comme simple hussard dans le 5e régiment, témoin M. Tabarié, secrétaire général de ce département.

Vaines demandes, M. le duc de Feltre, si bourbon depuis la restauration, renvoyant mes pétitions au ministère de la police, ainsi que cela s'est toujours pratiqué sous le règne de Nopoléon pour tout amnistié ou émigré, qui sollicitait du service ou de l'emploi dans n'importe quelle administration, restèrent toujours sans réponses, et moi

toujours incertain de mon sort et mourant de faim, jusqu'à ce que j'eusse osé informer d'anciens amis de mon séjour à Paris et de ma situation, qu'ils améliorèrent en m'envoyant quelques secours, que je n'ai pu acquitter que l'année dernière. Jusqu'à ce moment, j'avais vécu de pain et de fromage; un de quatre sols me durait quelquefois une semaine, et je buvais de l'eau à discrétion, qui me donna bientôt la maladie commune à ceux qui voient Paris pour la première fois.

Il n'y a pas de flagornerie que l'on n'ait employée pour me séduire. Indépendamment de superbes promesses, on se chargea, encore une fois seulement, de faire parvenir mes nouvelles à mon épouse et de me remettre sa réponse, que l'on eut grand soin d'ouvrir auparavant, croyant y trouver ce que je ne craignais nullement, car, conformément à mes instructions d'Amérique, elle n'était même pas datée, et par conséquent elle n'offrait rien digne de l'attention de ces messieurs.

J'en remis plusieurs autres pour la même personne, et toujours dans le même style, mais sans réponses. Voyant clairement qu'il n'y avait rien à gagner avec moi, M. Dejean ne voulut plus se charger de ma correspondance. Cependant j'écrivais par toutes les occasions qui se présentaient. J'ai écrit par l'Amérique, par l'Al-

lemagne, par la Russie, etc., etc., etc. La plupart de ces lettres parvinrent à madame de Veaux; elle y répondait, mais les personnes chargées de ces lettres les remettaient au commissaire de police, qui allait les recevoir à bord du bâtiment, et qui prévenait ceux qui pouvaient avoir quelques lettres, de quelque nature qu'elles fussent, de les lui remettre; qu'ils allaient être fouillés, et que, si on leur en trouvait, ils ne débarqueraient pas; alors chacun remettait ce qu'il avait; dont le commissaire prenait connaissance, les rendait où les envoyait à Paris, selon qu'il le jugeait convenable. De sorte que, pendant cinq ans et demi, je ne reçus que cette seule lettre de mon épouse.

Voyant donc qu'il n'y avait rien a espérer de moi, et ne voulant pas mettre les amis d'outremer en défaut, on prit le parti de m'afficher et de faire croire à ceux dont j'ai eu le malheur de faire la critique en plusieurs circonstances que je ne valais pas mieux qu'eux.

Un certain émigré de Mayenne, qui avait joué un rôle dans l'armée de M. le comte de Bourmont en 1799, dînant, un jour de décembre 1809, chez M. Desmarets, celui-ci me fit dire par M. Dejean, le matin, de me rendre chez lui le soir, sur les six heures. Il n'y avait pas à manquer à une telle invitation; j'arrivai un peu avant l'heure indiquée, mais on était encore à table, et j'eus l'avan-

tage de faire antichambre dans la loge du portier, jusqu'à ce que M. Desmarets me fit appeler. Avec un peu d'attention, même aux choses les plus indifférentes en apparence, on se trouve quelquefois dédommagé des dégoûts que l'on éprouve.

Le portier était absent; son épouse, qui ne pensait nullement au profit que je pourrais faire de son observation, lui dit en rentrant: « Tiens, mon ami, voici ce que madame Sougé à apporté à nos enfans (c'était des petits gâteaux), comme elle est bonne! — Dîne-t-elle ici aujourd'hui? — Oui, mon ami, et M. Sougé aussi. — Ils y dînent souvent, repartit-il. Peu après je fus appelé, et M. Desmarets me reçut dans une chambre, d'où l'on pouvait facilement nous entendre, avec une amabilité que je ne lui ai jamais connue ni avant ni depuis. Après m'avoir fait asseoir, il me parla de la manière la plus honnête, m'entretint de choses assez insignifiantes, mais très amicalement; affecta même de rire aux éclats, oubliant jusqu'à son café, que Madame Desmarets lui apporta, ce qui dût nécessairement faire croire aux convives que nous nous entretenions de choses importantes, et que j'étais dans ses bonnes grâces.

Pour mettre le sceau à cette entrevue politique, il me fit traverser l'appartement où l'attendait sa société, après m'avoir demandé si je con-

naissais M. Sougé, dit la Musette; ma réponse négative le tranquillisa. J'avais oublié mon carrik dans son appartement, il ne voulut pas me permettre d'aller le chercher; il me l'apporta lui-même et de la meilleure grâce du monde. Il m'accompagna, malgré moi, jusqu'à la porte cochère, avec des démonstrations qui m'en imposèrent au point de me faire croire que je tenais ma liberté, ou du service.

Rentré dans le salon avec la société, M. Desmarets ne manqua certainement pas de parler de moi dans les termes qui pouvaient le conduire à ses fins, qu'il atteignit à souhait: car l'émigré en question ne fut pas plus tôt de retour dans la Mayenne, qu'il répandit le bruit que j'étais l'homme de la police; hélas! je n'en étais que la victime, et ce pouvait aussi n'être qu'une ruse de M. Desmarets, pour rassurer M. Sougé sur ses scrupules ou ses remords, s'il en fut jamais susceptible, en lui prouvant qu'il n'était pas seul dans la confrérie, et que je n'étais pas meilleur que lui.

Je ne dois pas omettre de dire qu'à l'époque où j'étais blessé en 1801, Sougé me fit offrir de l'argent par une demoiselle de Mayenne (mademoiselle Mahé); d'où pouvait lui venir cet argent? de Memel, d'Edimbourg? non; nouveau problème à résoudre, et qui ne peut l'être que par ceux qui ont connu la politique de la

police de ce temps, qui n'épargnait rien à ses amis pour lui faire des prosélites, ou la tenir au courant de ce qui se passait. Cette nouvelle, colportée dans mon ancienne division (sans succès près des royalistes), par les amis secrets de cette même police, me porte à croire que l'émigré manceau avait reçu quelques instructions à cet égard; il est parent de M. Patrice, l'adjoint et l'ami de M. Desmarets. Comment n'aurait-on pas été dupe de gens qui avaient été victimes de la révolution? et le ministre de la police ne pouvait mieux s'adresser qu'à ces sortes de gens: Ce n'est qu'avec la poudre de diamant que l'on polit le diamant. Le gouvernement présent n'aurait eu rien de mieux à faire que d'imiter cet exemple; mais il n'a ni fortune vendue, ni sous le séquestre, à offrir en échange des services, ni autant d'argent à sacrifier, et sa bonne foi, jointe à ces titres, lui fera toujours dédaigner ces mesures utiles d'ici long-temps.

Cette précaution de la police devrait, il me semble, me donner de la vanité. Ce fut de cette ruse qu'usa Annibal pour perdre Fabius, dont il ne pouvait venir à bout, et les trop crédules Romains ne reconnurent leur erreur qu'après la désastreuse journée de Cannes. « Dites à Fabius » que je me souviens de son conseil, mais trop » tard », dit le consul qui lui avait succédé au

commandement de l'armée à l'officier qui lui offrait son cheval pour se sauver.

Il y a tant d'hommes qui préfèrent plutôt trancher une question que de l'examiner! aussi dois-je ajouter que je me gardai bien de parler de ce qui m'était arrivé en Angleterre, pour éviter une multitude de questions qui n'auraient pas manqué de me faire le plus grand tort dans la circonstance où je me trouvais. Hé! n'avais-je pas à craindre que quelque officieux n'eût cherché à expliquer à la police mon voyage à Rouen en 1795, et mon séjour durant six mois dans le 2me régiment de chasseurs à cheval en 1798?

C'est encore un problème aujourd'hui, s'il ne valait pas mieux pour moi de passer pour l'homme de la police que de passer vraiment pour ce que j'étais : l'un me mettait à l'abri des dénonciations qui m'avaient assaillies, même pendant que j'étais en Amérique, et l'autre m'eût infailliblement fermé les portes de tous mes amis, tant la police exerçait de terreur sur tous les Français d'alors! et mes amis n'auraient pas manqué de me traiter de fou, ainsi que l'on traitait ceux que l'on croyait encore attachés à la famille régnante; il est vrai qu'ils étaient en très petit nombre. J'avais eu le malheur de perdre mon père dans le même temps que l'on me tourmentait à Londres; des affaires de famille m'appelaient indispensablement dans mon pays, et ce ne fut pas sans de

grandes difficultés que je pus obtenir un passeport limité pour m'y rendre le mois de novembre suivant ; et si une dame, intimement liée avec la cour impériale et les autorités supérieures, n'eût employé tout son crédit près de madame Pasquier, épouse du préfet de police de ce temps, je n'aurais certainement rien obtenu, encore ne me permit-on pas de rester long-temps avec mes anciens amis.

Cet émigré, ne pouvant profiter de l'amnistie de 1796 (les émigrés en étaient exclus), fut assez heureux pour traverser par terre l'espace compris depuis Mayenne jusqu'à Lisbonne, sans passeport, dans le temps même où la France, de concert avec l'Espagne, faisait ses préparatifs de guerre contre le Portugal, et personne n'ignore combien la police française était active à prévenir les communications en pareil cas. Cet émigré se trouva compromis dans l'affaire du 3 nivôse (dite la machine infernale), fut arrêté; mais, par un bonheur réservé à lui seul et à quelques autres, il n'était renfermé que le jour. Je tiens cette particularité d'un prêtre de Mayenne, qui, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, et rencontrant cet individu dans un café de cette ville, sur les onze heures du soir, ne put s'empêcher de lui en témoigner sa surprise, et de lui faire son compliment sur son heureuse délivrance. « Je suis ici ce soir, répondit-il à M. l'abbé de Cicé (comme j'écris ces anecdotes

de mémoire, je pourrais bien errer sur quelques noms. Ce M. de Cicé, dont je veux parler, était l'oncle de MM. de Lagrange, de Brive, près Mayenne, qui m'a raconté cette anecdote chez lui à Mayenne, en 1817); mais demain je serai en prison. » Qui le croirait, si l'expérience n'était une preuve irrécusable? Peu de royalistes ou même aucun n'a obtenu ni pension ni secours depuis la restauration, si ce n'a été par son intermédiaire, et tout me porte à croire que ce fut encore à Sougé que l'aîné des Fortin dut sa décoration; sa famille l'a payé bien cher.

Un autre émigré, de la même ville, se rendit également à Lisbonne dans le même temps et de la même manière. Rentré en France sous le consulat, il ne put recouvrer sa fortune qu'en la rachetant des acquéreurs qui la tenaient de la révolution. Il ne lui était rien resté. Grâces à la facilité de son caractère, il a laissé à son fils plus de fortune que ses pères n'en possédaient.

Lors de la levée des gardes-d'honneur en 1813, son fils, soi-disant un des plus beaux hommes du département, fut désigné, comme beaucoup d'autres, pour le 3me régiment des gardes-d'honneur, qu'il ne rejoignit jamais; et son père trouva encore moyen d'échapper aux vexations usitées envers les parens des réfractaires de toutes les classes. On a vu dans ce même pays des parens entièrement ruinés. On commençait par mettre

une garnison chez ces malheureux, quelquefois à quatre francs par jour pour chaque homme, que l'on était encore obligé de nourrir, et qui n'était pas toujours satisfait de l'ordinaire de son hôte. Si le réfractaire ne se présentait pas, et que l'on pensât qu'il ne restait de meubles ou autres effets chez son père, sa mère, oncle ou tante, cousin ou cousine, parrain ou marraine (toute cette affiliation était solidaire à défaut les uns des autres), que suffisamment pour couvrir les frais, tout l'avoir de ces malheureux était vendu sans exception, quelquefois brûlé, s'il ne se trouvait pas d'acheteurs, ou que les effets fussent de trop peu de valeur. Evron a offert une de ces scènes en 1813, le jour d'une de ses foires.

L'émigré en question ne fut inquiété en rien, nonobstant sa grande fortune, son titre d'émigré et d'ancien garde-du-corps de Louis XVI; il est vrai qu'il était très lié avec les autorités civiles et militaires du département. M. de Blasson, lieutenant de gendarmerie de la ville de Paris, détaché à la poursuite des *brigands de la Mayenne*, en 1813, voulait lui envoyer le brevet de la décoration du lys, au mois d'août 1814, lorsque je lui en appris la mort, que javais sue d'un M. Porel, de la même paroisse, son ami, et émigré comme lui.

Pour que l'on ne pense pas que quelque rapport de service m'ait appelé chez M. de Blasson,

je me crois obligé d'expliquer comment et pourquoi j'en fis la connaissance.

Ma sœur aînée, après avoir imité la Fille dédaigneuse de La Fontaine, avait aussi imité son exemple, et épousé le brigadier de gendarmerie Gagnon, dont il est parlé dans les ordres du jour datés d'Izé et de Sainte-Suzanne, etc.

Peu après la restauration, Gagnon fut destitué de son grade de brigadier par le colonel Cavalier, commandant alors la 3me légion de gendarmerie. Je dis peu après la restauration, c'était au mois d'août, époque où la réaction du 20 mars suivant était irrévocablement décidée et connue de la majorité des fonctionnaires impériaux, civils ou militaires, destitués ou conservés, ainsi que la politique des Bourbons et leur bon naturel.

Ma sœur vint à Paris, et je fus obligé de l'accompagner dans les démarches qu'elle fit pour la réintégration de son mari. Nous nous présentâmes d'abord à M. Hyver, chef des bureaux du maréchal Moncey, colonel-général de l'arme de la gendarmerie, qui, feuilletant ses cartons pour y trouver la cause de la destitution de mon beau-frère, y trouva cette lettre qu'il nous communiqua, sans se douter que je fusse celui dont il allait parler.

Je ne puis dire de quelle date elle était; mais ce ne fut qu'au mois d'août qu'elle fut mise à

exécution, quatre mois après la restauration de Louis XVIII.

« J'ai cru devoir destituer le brigadier Gagnon, » à cause de son beau-frère, Alexandre Billard, » qui a recommencé ses brigandages dans l'Orne » et la Mayenne.

» *Signé* Cavalier,

» Colonel de la 3me légion de gendarmerie. »

Par l'effet du hasard, j'avais dans ma poche une circulaire de S. A. R. Monsieur, aujourd'hui Charles X, à moi adressée d'Edimbourg, que je lui communiquai en lui disant avec un accent d'humeur : Hé bien ! monsieur, il est devant vous, ce *brigand d'Alexandre Billard !* Lisez.

Il me fit des excuses, et me dit qu'il n'y avait que le maréchal Moncey qui pût révoquer l'ordre du colonel Cavalier; mais qu'avant de me présenter chez ce maréchal, je ferais bien de me munir d'un certificat de bonne conduite du lieutenant Blasson, sous les ordres duquel il avait servi dans la Mayenne, et m'en donna l'adresse au quartier de la Place-Royale.

C'était ce même lieutenant qui avait donné mon signalement à mon beau-frère l'hiver précédent. Il reconnut ma sœur, et lui donna la meilleure attestation des services de son mari, avec laquelle je me présentai le lendemain chez le colonel-général

Il me reçut assez froidement; mais, soit que la poire ne fût pas encore mûre, soit qu'il craignît quelque démarche, moins de ma part que de quelqu'un plus imposant, près du ministre de la guerre d'alors (Dupont), il réintégra Gagnon seulement jusqu'au 20 mars suivant. Dès le lendemain il fut de nouveau dégommé, et ne reprit ses galons qu'après la seconde restauration, et en vertu de l'ordonnance royale qui enjoignait à chaque fonctionnaire civil ou militaire, destitué durant les cent-jours, de reprendre le poste qu'il occupait avant. Le colonel Cavalier avait été fait chevalier de Saint-Louis à la première restauration, il eut de l'avancement à la seconde. Mais j'ai appris, depuis plusieurs années, qu'il avait donné sa démission et abandonné le département de l'Orne. C'est bien le cas de dire : *Sic nos non nobis.*

Mais ce ne sera pas la dernière fois que j'en pourrai faire l'application en rendant justice à la politique des Bourbons, de laquelle je désire qu'ils aient à s'applaudir. Le président d'un tribunal républicain me disait en 1797 : « Je déteste et méprise les Bourbons ; j'en donne des preuves dans toutes les occasions ; hé bien, s'ils remontaient sur le trône, je suis sûr de conserver ma place au préjudice des imbécilles qui se sont fait ruiner ou échiner pour eux, quand même ils en seraient plus capables que moi. » L'événement

prouve qu'il les connaissait bien, et qu'il est plus avantageux de servir contre que pour. Je reviens à mes émigrés manceaux.

Un nommé Jem (dit Serisier), des environs de Gorron (Mayenne), vint de Paris dans le pays que je parcourais dans l'hiver de 1813 à 1814, m'a-t-il raconté à Paris depuis; il ne m'a pas dit qu'il eût été envoyé, cela ne se dit pas; mais qu'il était venu à dessein de porter les armes pour la légitimité, sous mes ordres. Il est à remarquer que, pendant toute la révolution, il n'a quitté la capitale que momentanément, et qu'il n'a jamais eu aucuns moyens d'existence connus; que, s'étant rendu chez M. de Lozé, ancien émigré et garde-du-corps de Louis XVI, ce dernier l'avait mené dîner chez M. Deliant (également émigré, un des naufragés de Calais dans le temps de la terreur), au Château-de-l'Ile, près Mayenne; qu'au dessert il avait manifesté devant ces messieurs le désir de se réunir à moi, mais que ces mêmes messieurs lui avaient dit: «Vous réunir à Alexandre! vous ne savez donc pas qu'Alexandre est l'homme de la police?» Je ne sais pourquoi M. Deliant avait fait appeler la meunière du Moulin-de-l'Ile, sa fermière, pour être témoin de la conversation. Elle me connaissait depuis mon enfance; je m'étais caché nombre de fois chez elle pendant la révolution, et c'était là encore que j'étais descendu en arrivant de Morlaix. Elle connaissait mes principes aussi

bien que je pouvais les connaître moi-même. Depuis mon retour, j'étais venu me réfugier chez elle plusieurs fois, et toujours accompagné de plus ou moins de monde. M. de Glatigny, beau-frère de M. Deliant, m'y avait vu toutes les fois que j'y étais venu, et partageait absolument mon opinion, au moins en apparence.

Nonobstant les précautions de M. Deliant, sa ruse fut sans effet, et le paquet ne parvint point à son adresse.

« Monsieur, répondit la meunière, je connais celui dont vous me parlez mieux que vous, qui ne l'avez jamais vu ; je l'ai suivi pendant tout le cours de la révolution ; madame votre mère en faisait le plus grand cas, et, si elle vivait encore, vous ne la persuaderiez pas plus que moi qu'il soit capable de jouer le rôle que vous lui supposez. »

Je tiens cette particularité de Sérizier même, qui me l'a racontée à Paris, en 1814, ajoutant : « Sans cette réflexion de M. Déliant, mon intention était de vous rejoindre le jour même. »

Il aurait perdu son temps. Il avait passé dans plusieurs maisons, avant de se rendre à Lozé, entre autres chez M. le curé de Meilleray, où il s'était conduit si originalement, et y avait fait de si singulières questions et si multipliées sur mon compte, sur celui des conscrits réfractaires du pays, qu'on me l'avait signalé de sorte qu'il

ne me fut nullement difficile de le reconnaître, lorsqu'il m'aborda au Palais-royal, en 1814, de la manière suivante.

J'étais dans mon costume de chouan; je n'en avais point d'autre pour le moment: mes malles étant encore à Morlaix, sous le séquestre du commissaire de police de cette ville (M. Moreau). il n'était pas difficile de me reconnaître pour ce que j'étais à quiconque avait vu des chouans; d'ailleurs j'ai toujours pensé que je lui avais été signalé; toujours est-il vrai qu'il m'aborda comme un homme qu'il ne connaissait pas personnellement, et qu'il feignit de prendre pour Moulin (Michelot de Saint-Jean-des-Bois), qui n'était pas venu dans le pays depuis environ vingt ans. « Bonjour, Monsieur, me dit-il, avec l'accent niais qui lui est si naturel, n'êtes-vous pas M. Moulin? Vous êtes cause que j'ai été arrêté l'année dernière! — Comment donc et où? lui repartis-je. — Dans les environs de Mayenne. — Comment vous nommez-vous? lui demandai-je. — Je m'appelle Serisier. — Et moi Alexandre et non pas Moulin, lui répondis-je. — Ah! vous êtes M. Alexandre! Il y a bien long-temps que j'ai l'honneur de vous connaître de réputation, et bien envie de faire votre connaissance; voulez-vous me permettre de vous offrir un verre de bierre? » Je l'acceptai, dans l'espoir de connaître mon homme, et de pouvoir lui arracher

quelques aveux lumineux; et ce fut là qu'il me rapporta le dîner de M. Deliant et sa conversation, de laquelle la mère Pacory ne m'avait jamais dit un mot.

Je ne sais si la mission de ce pauvre bonhomme Serisier était remplie à Lozé ou à l'Isle; mais, quelques jours après, se trouvant chez un autre émigré, son ami (M. Porel), au village de Marêtre, sous le Grand-Oiseau, la brigade de gendarmerie de Gorron fondit sur la maison du sieur Porel, au moment où on allait se mettre à table, et *empoigna l'intrépide Serisier*, avec un enthousiasme au moins égal à celui de Ptolémée présentant à César la tête de Pompée.

On sera peut-être surpris de voir la gendarmerie de Gorron venir faire une capture hors de son ressort et à près de quatre lieues de sa résidence, quand le hameau de Marêtre n'est qu'à trois quarts de lieue de Mayenne, et que Gorron reçoit ses ordres de cette ville, résidence ordinaire du lieutenant de cette arme. Je n'en suis pas du tout surpris, moi; moins la chose a d'importance en elle-même, plus il faut d'étalage pour lui donner l'éclat dont elle a besoin.

Je n'ai pas su dans quelle prison l'on conduisit la prétendue victime. Je sus, dans le temps, que son hôte n'avait nullement été inquiété, et qu'il n'en aurait pas été quitte à si bon marché, si l'on m'avait surpris chez lui.

Quoi qu'il en puisse être, l'*intrépide Serisier* passa par Ambrières le mercredi des Cendres 23 février 1814, conduit par la gendarmerie, qui, de brigade en brigade, le déposa dans les prisons de Caen, où il resta jusqu'à la paix. Qu'y faisait-il? je l'ignore.

Si ces Messieurs Émigrés (M. de Glatigny avait passé en Espagne et servi dans les troupes de Charles IV, jusqu'à la petite paix; ce fut lui qui se mit à la tête du petit nombre de Manceaux de l'arrondissement de Mayenne qui prit les armes pour les Bourbons dans les cent-jours. Quand le sort de la France fut jeté, c'est-à-dire après la sanglante journée de Waterloo, il était en pension avec sa femme et ses enfans chez son beau-frère), si ces émigrés, dis-je, avaient eu plus de succès près de cette meunière (quoique je l'aie revue plusieurs fois depuis, elle ne m'en a jamais dit un mot; preuve de la discrétion de ces braves campagnards), très royaliste, ils n'auraient pu mieux s'adresser. Outre qu'elle était très connue, son témoignage aurait encore été d'un grand poids; son beau-frère avait été massacré nuitamment, sous ses yeux, chez elle, après la paix de 1796, par des républicains déguisés, et son mari avait subi le même sort et de la même manière, après le 18 fructidor.

Quel intérêt, me dira-t-on, M. Deliant et compagnie avaient-ils à vous signaler ainsi, s'ils ne

l'avaient pas cru? Je répondrai que, dans l'hypothèse problématique où ils n'eussent point d'instructions à cet égard, cette calomnie, démentie par l'évidence, leur était une excuse à ne pas m'imiter, et ces MM. avaient trop de confiance dans leurs titres de noblesse et d'émigrés pour convenir qu'un roturier pût leur donner une telle leçon. Qu'on se fasse l'idée que l'on voudra de celui qui peut colporter tant de calomnies et tant d'absurdités. Il est des hommes toujours prêts à saisir les erreurs les plus extravagantes: les uns comme incapables de démêler la vérité, les autres comme déjà gagnés et toujours aussi enchantés de trouver une nouvelle félonie que de nouveaux adeptes. La police trouva toujours dans tous les temps, et notamment dans la révolution, des disciples de l'un et l'autre sexe et de l'une et l'autre espèce.

M. de Lozé, sensible au reproche de sa conscience, ne put soutenir la restauration (il eut tort: ceux dont il se faisait une idée si noire ont prouvé qu'ils étaient les meilleures gens du monde). Une goutte remontée l'emporta. Je désirerais savoir s'il a fait ce dernier voyage sans passeport, comme il avait fait, dix-sept ans avant, celui de Mayenne à Lisbonne.

Les deux autres vivent encore; ils liront ceci et n'y répondront rien. L'un et l'autre ont été pourvus de bonnes pensions et d'assez de crédit

pour faire obtenir la croix de Saint-Louis à un de leurs domestiques, geôlier de la prison de Mayenne, dont le nom est L'épinay.

A Dieu ne plaise que je récrimine contre ces Messieurs, que la politique des Bourbons a pleinement justifiés; je ne les trouve nulle part mieux peints que dans ce couplet de chanson fait en 1814.

Air : *De la pipe de tabac.*

Bonjour ma charmante noblesse,
Qui, jadis, m'avez planté là;
A présent que le péril cesse,
Je vous reconnais, vous voilà.
Venez, fermes appuis du trône,
Recevez ce ruban de moi (1).

(*En chœur*) :

Nous savons tous ce qu'en vaut l'aune,
Vive le roi! vive le roi!

En 1814, M. le marquis de la Maisonfort parlait des insurgés de l'ouest à S. A. R. Monsieur, et demandait ce qu'on comptait faire pour eux? « Qu'ils reprennent leurs anciens états, répondit S. A. R. — Mais, monseigneur, répondit ce marquis, ceux qui ont tout sacrifié à la cause royale, qui n'ont plus rien, qui ont partagé vo-

(1) La croix du lys, suspendue à un ruban blanc.

tre exil, qui ont vieilli; d'autres, blessés et hors d'état de travailler, ou qui n'avaient point d'état, que deviendront-ils, avec leurs femmes et leurs enfans? — Ce qu'ils pourront; » fut la dernière solution du prince qui avait fait dîner le domestique du fameux la Rouerie à sa table à Edimbourg, en 1797. Il est vrai qu'à cette époque l'on prévoyait avoir encore besoin de ces hommes, dont on devait dire dix-sept ans plus tard: « Que ne reprennent-ils leurs anciens métiers. »

Je tiens cette conversation du marquis de la Maisonfort même, qui me la rapporta quelques jours après à Tivoly, où il s'était retiré quand il avait été obligé de céder son appartement des Tuileries à monseigneur le cardinal archevêque de Reims. M. de Semalé était témoin.

L'ancien domestique de M. l'abbé de Hercé, grand-vicaire de Nantes, avait passé en Portugal avec son maître, s'y était marié, et était venu se fixer à Nantes avec sa femme, où il tenait une pension bourgeoise. C'est le premier qui m'ait parlé du voyage de ces Messieurs dans la péninsule, qu'il connaissait d'autant plus particulièrement qu'il avait été domestique de M. de Lozé avant de l'être de M. de Hercé. Il s'appelle Louis Poureau.

M. le duc de Cogny était encore à Lisbonne ainsi que le maréchal de Viaumenil; ils ne man-

quèrent pas d'en faire la connaissance, par l'entremise peut-être de M. le marquis de Bailly de la Fresnay, aide-de-camp du maréchal, et émigré du même département que ces Messieurs.

Le duc de Cogny m'en a parlé maintes fois à Londres, en ajoutant : « Ces pauvres diables n'étaient pas heureux, quand ils arrivèrent à Lisbonne, venant de faire la guerre de la Vendée. Je ne sais pas ce qu'ils seraient devenus si je n'avais pas eu quelque argent à ma disposition de la part du roi. » Faire la guerre de la Vendée ! Avaient-ils seulement vu brûler une amorce ?

J'ignorais parfaitement alors ce qu'ils étaient ; mais quand, depuis, j'ai appris à les connaître, un peu à mes dépens, et que je pense à la simplicité du pauvre duc, je ne puis m'empêcher de rire de sa crédulité.

Pendant le peu de jours que je passai dans mon pays, je profitai de l'occasion pour m'assurer si le paquet de lettres dont j'avais chargé le malheureux Châteaubriand était arrivé à sa destination sans accident. Il était adressé à madame Girard, de la Tête-Noire, à Laval, avec injonction de remettre les lettres aux personnes désignées. Malheureusement, il y en avait une de moi à un ancien ami, assez détaillée pour me faire craindre qu'elle fût tombée sous les yeux de Messieurs de la police, et une de recommandation à madame Girard, en faveur de l'envoyé de Château-

briand à Paris. J'appris avec plaisir de madame Girard que tout avait été remis par elle, sain et sauf, tant à la famille de MM. du Coudray, prêtres restés à Londres, qu'aux autres personnes à qui elles étaient destinées. Pour être exact dans mes promesses de Londres, mon projet était de me rendre à Châteaugontier, près du reste de la famille Mercier, parce que, outre l'intérêt que j'avais de voir cette famille, j'avais encore des choses à lui communiquer, de la part d'anciens amis que j'avais laissés à Londres, tels que mon épouse, Jean-Marie Hermily, Joseph Cadoudal, etc., etc.

Mais plusieurs personnes m'ayant dit à Laval que les demoiselles B.... (elles me connaissaient trop pour croire une telle absurdité; mais le renard de La Fontaine désirait que ses camarades se fissent couper la queue, parce qu'il avait perdu la sienne dans un piége) leur avaient dit que j'étais dans la police impériale. (A cette époque on ne voyait partout que police, tant ses agens étaient multipliés parmi les personnes dont on devait le moins se défier ; et les demoiselles dont je parle ci-dessus, sans les nommer, étaient certainement du nombre. Le temps a dû leur apprendre le contraire.) Pour preuve opposée, je repris incontinent la route d'Argentan, où M. Dejean m'intima l'ordre, de la part de M. Desmarets, de me rendre à Paris pour mes péchés.

Je retournai de nouveau auprès de la même

dame, dont je devais la connaissance à M. l'abbé de Lévy, secrétaire particulier de M. l'archevêque de Rouen, logé avec S. Em. à l'hôtel de Castellane, rue de Grenelle-Saint-Germain, où je végétais depuis mon arrivée d'Amérique.

Après bien des démarches, et grâce à ses puissans amis, cette dame m'obtint un nouveau passeport pour Argentan, mais seulement au mois de septembre. Je n'y étais pas encore arrivé que le maire de cette ville avait reçu l'ordre du ministère de la police de me surveiller de la manière la plus scrupuleuse.

Cet ordre, vraisemblablement inscrit sur les registres de la mairie, est un nouveau témoin en ma faveur. J'en fus amicalement et confidentiellement prévenu par M. l'abbé Chappé, secrétaire de la municipalité (je le nomme, parce qu'il n'existe plus), qui m'avertit que la surveillance la plus active était ordonnée à mon égard. J'étais si bien connu de ce dernier, qu'il ne me recommanda pas même le secret, duquel je n'ai jamais abusé.

Cette circonstance serait suffisante pour donner une idée de l'astuce dont on usait envers moi, et bien capable de me donner de l'orgueil, si je n'avais beaucoup d'autres preuves en ma faveur. N'avoir pas été mis en prison, n'avoir pas rendu mon signalement public, non plus que le prix attaché plus tard à ma tête, n'en sont-elles

pas autant? Je traiterai toutes ces circonstances chacune en son temps.

Quelques affaires d'intérêt appelèrent ma protectrice à Argentan. Elle voulut bien ne pas m'abandonner dans ma cruelle situation. J'adressai de nouveau une pétition au ministre de la police, tendant à obtenir un passeport pour les États-Unis d'Amérique, d'où j'avais le projet de me réunir à la grand'maman de mon épouse, retirée à la Nouvelle-Orléans.

Je rédigeai ma pétition chez madame de Bras-de-Fer, qui avait eu la bonté de me recevoir chez elle; je la lui communiquai avant de la donner à madame Dubourg, qui l'adressa à M. de la Pallu des Laitiers, qui, à son tour, voulut bien la remettre chez madame Pasquier. Quelques lettres, dont je donne copie ci-dessous, prouveront si un homme de la police eût été obligé d'employer tant d'amis dans l'obtention d'un passeport.

« Paris, le 25 août 1810.

» Je suis vivement affligé, mon cher ami, de » votre chute. Il faut, pour que je m'occupe avec » succès de vos affaires, m'envoyer une lettre » pour M. Tabarié. Je la lui donnerai moi-même, » et je vous transmettrai sa réponse. Jusqu'à pré- » sent il n'y a rien de nouveau. Vous apprendrez » avec plaisir, mon cher ami, que S. M. l'empe-

» reur a daigné me nommer auditeur en son con-
» seil-d'État. Ne me faites pas le tort de croire
» que je change jamais de sentimens pour vous.
» Adieu. J'attends la lettre que je vous demande.

» D'HAUTEFORT. »

Cet ami, peu commun dans l'adversité, cousin de S. A. le prince de Bénévent, était sous-chef de division au ministère des relations étrangères, et logé au même hôtel que moi. Il n'est donc pas étonnant qu'il connût ma malheureuse situation et qu'il s'y intéressât avec un aussi bon cœur que le sien. Il fit plus encore : outre ma lettre à M. Tabarié, qu'il remit de la main à la main, mais sans succès, il me présenta encore au secrétaire particulier de M. le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, toujours infructueusement. Combien de pétitions n'ai-je pas remises à ce M. Tabarié pour le même objet! Il doit encore se trouver dans les cartons du secrétariat-général un extrait de ma reddition, pardevant notaire, qu'il m'avait demandée. Tant de démarches et de telles protections auraient dû me tirer d'embarras, et m'en auraient vraisemblablement tiré si la police eût été moins acharnée contre moi.

Non seulement madame Dubourg de Fougy s'était intéressée à moi pour l'obtention de mon passeport pour l'Amérique, mais encore un autre

personnage, non moins considéré, s'y intéressa, et ne put me sauver un troisième voyage à Paris, ainsi que le prouve sa troisième lettre.

« EMPIRE FRANÇAIS.

» *Département de la Seine, 7e arrondissement, rue*
» *Sainte-Avoie, n° 57, Paris.*

» Le maire du 7e arrondissement, chevalier » de l'Empire.

» Ce 5 décembre 1811.»

Je pourrais donner plusieurs lettres de ce fonctionnaire, dont madame de la Haye Dutertre, créole de Saint-Domingue, m'avait fait faire la connaissance.

« Il est impossible, Monsieur, d'obtenir un » passeport par procuration ; le requérant doit » apposer sa signature sur le registre à ce des- » tiné. Aucun répondant ne peut remplacer le » défaut du pétitionnaire, auquel il est possible » qu'il soit fait des questions imprévues.

» Je suis fâché que cela nécessite un voyage. » Pour l'éviter, il ne vous resterait que la voie de » votre préfet de l'Orne pour obtenir ce que vous » désirez; et, si je ne me trompe, elle ne vous a » pas réussi ou elle ne vous convient pas. Je vous » souhaite réussite, et vous prie de me croire » avec une parfaite considération, Monsieur, etc.

« *Signé* DOULCEY-D'ÉGLIGNY. »

En conséquence de cette dernière, je retournai à Paris, d'où, au bout de quinze jours, l'on me renvoya dans l'Orne pour y prendre mon passeport, que l'on me dit avoir été adressé au sous-préfet d'Argentan.

Dès le lendemain je me présentai chez ce fonctionnaire (M. Roulleau), qui me conduisit dans son bureau, et demanda à son secrétaire ma pétition. « Vous savez bien, répondit ce dernier, qu'elle n'est point ici. » Où pouvait-elle être? On le saura plus bas.

« Votre passeport, me dit-il, est à Alençon, où M. le préfet vous le remettra. » Quant à ma pétition, je ne sais où elle était. Quelqu'un des environs d'Argentan m'a dit à Paris, depuis la restauration, que l'on avait vu dans cette ville un écrit de moi qui m'avait fait juger l'homme de la police. Je me souviens assez de ce que j'écris : je me rappelle à merveille le sommaire de cette pétition, toujours rédigée dans le même esprit de mes précédentes. Je pouvais bien y exprimer le regret de n'avoir pu obtenir de service dans les armées de l'empereur, et quelques complimens peut-être pour un homme qui ne mourra jamais, et auquel les générations futures rendront plus de justice que celle de 1814, dont je n'ai certainement point partagé l'opinion, malgré le grand intérêt que j'avais à sa chute; et quel homme, en France alors, eût osé lui faire de

mauvais complimens ! Mais quel peut donc être l'écrit dont on a voulu parler ? Si c'était des offres de services, les aurait-on rejetées ? si c'était des services rendus, les aurait-on divulgués au public ? Non, ce n'est pas ainsi que se conduit une police bien organisée. M'eût-on mis dans la nécessité d'employer tant d'amis et de si puissans protecteurs, le cousin de M. de Talleyrand-Périgord, madame Dubourg, etc., le maire du 7e arrondissement de Paris, etc. ? D'ailleurs, la police met autant de soins à cacher ses vrais agens qu'elle en met à perdre ceux qu'elle ne peut gagner. Quel que puisse être cet écrit, ne l'ayant point vu, je n'en puis donc parler.

Si c'était vraiment ma pétition, je n'aurais pas hésité le moins du monde à la parapher, si le sous-préfet l'eût exigé. Si c'eût été une autre, altérée, chargée ou contrefaite, je ne puis dire comment je me serais conduit, si l'on eût exigé la même chose. Je demande au lecteur contemporain ce qu'il aurait fait à ma place ?

Ce n'est point à mourir que la gloire convie.

Dans le temps que j'étais à Argentan, un certain émigré de ce pays (Le Prevost de la Moissonnière) me disait : « Nous ne sommes pas amis, le sous-préfet et moi : chaque fois que je vais chez lui, il me brusque (quand il y a du monde), et me

parle sans cesse de rapports contre moi. Quand j'ai besoin de m'absenter, j'ai beaucoup de peine à en obtenir la permission. » Cependant il osa aller à Caen au moment même qu'il y avait une révolte dans cette ville, dans le carême de 1812, à l'occasion de la cherté du grain, et que six personnes furent fusillées. Avait-il une permission? Quoi qu'il en soit, il ne lui fut fait aucun reproche sur son voyage, que je n'aurais pas fait aussi impunément.

Il est vrai qu'il ne fut pas le seul du même pays qui alla à Caen dans un moment aussi critique pour un émigré en surveillance : le chevalier de Quigny, ancien garde-du-corps de Monsieur (Louis XVIII), qu'il avait quitté à Mittau en 1801, en arrivait lorsque je le rencontrai sur la place Saint-Martin. Ce dernier était parent du sous-préfet par son épouse. Quant à l'autre, c'est le seul émigré attaché à l'armée royale de Normandie qui, à ma connaissance, ait obtenu du service à la restauration; il est chef de bataillon au 26e de ligne : avis au lecteur. J'aurai plus d'une occasion de parler de cet émigré dans la suite, duquel on n'a jamais dit, que je sache, qu'il fut l'agent de la police.

Je me rendis donc à Alençon, où, moyennant deux témoins, l'on me remit mon cher passeport, avec lequel je partis à pied pour Bordeaux. Je ne me rappelle pas à quelle époque nous avions

Pâques cette année ; mais on doit trouver la délivrance de ce passeport et le nom des deux témoins sur les registres de la préfecture, le jour du vendredi-saint, 25 mars.

Je vins me reposer un mois entier chez un ancien émigré de l'armée de Condé, qui avait servi sous mes ordres en 1799. Il s'appelle de Clervaux, et demeure à Couhé, entre Poitiers et Angoulême.

J'arrivai au commencement du mois de mai à Bordeaux, et le 28 nous sortîmes de la rivière. J'étais embarqué à bord de la goëlette américaine *the Purse* (*la Bourse*), capitaine Turner.

Ce capitaine, expédié de New-Yorck pour Bordeaux, fit rencontre de la frégate anglaise *la Niémen* à la hauteur des Açores.

Quoiqu'il n'y eût pas encore de déclaration de guerre officielle entre l'Angleterre et les États-Unis, il existait un arrêté en conseil de la Grande-Bretagne, en 1807, qui déclarait la France en état de blocus, et tous bâtimens, sous n'importe quel pavillon, de bonne prise, si, avant de venir en France, ils ne touchaient en Angleterre. Le même arrêté dit encore : « Tout bâtiment sortant des ports de France est également de bonne prise, s'il ne vient immédiatement mouiller en Angleterre. » Cet arrêté n'était qu'une représaille d'un décret impérial de Berlin, qui déclarait également de bonne prise tout bâtiment, sous quel-

ques couleurs qu'il puisse être, sortant des ports de l'Angleterre sans autorisation du gouvernement français. Le même décret disait encore : « Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui aura été visité en mer par des bâtimens anglais, soit en sortant ou en venant en France, est aussi de bonne prise. »

Ce décret, ainsi que cet arrêté, plaçaient absolument les neutres dans le même état que le Vieillard de La Fontaine entre ses deux Maîtresses; mais de tous temps le plus fort a fait la loi.

Le capitaine Turner, rencontré par *la Niémen*, se trouvait donc sous le coup de l'arrêté en conseil. On lui enleva, comme d'usage, son équipage et jusqu'au subrécargue, lui laissant seulement un mousse pour domestique. L'on mit à son bord dix matelots anglais et un officier pour commander le bâtiment, qui fit route pour l'Angleterre, et la frégate resta en croisière; mais le capitaine Turner, en donnant la poignée de main d'adieux au généreux Laborde (le subrécargue), lui dit : « Vous n'entendrez jamais parler que je sois entré dans aucun port d'Angleterre avec mon navire, je reprendrai ma goëlette, où je perdrai la vie. » Turner avait deux pistolets que ses ennemis ignoraient, et une nuit, à la hauteur de Brest, il se présenta à l'équipage, le force, le pistolet à la main, de descendre dans le steerage; en ferme l'écoutille, et de là va trouver

l'officier dans sa chambre. « Rendez-vous, rendez-moi mon bâtiment, lui dit Turner, où vous êtes mort. » Cet officier, étonné, voulut faire un mouvement; aussitôt Turner lui brûle la cervelle et le jette à la mer. Il m'anœuvra jusqu'au jour, et le matin il relâcha à Quimper (Finistère), où il déposa ses prisonniers, recompléta son équipage, et fit voile pour Bordeaux.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il fut chassé beaupré sur poupe, depuis Quimper jusqu'à Bordeaux, par la croisière anglaise; il eut le bonheur d'échapper et d'entrer en rivière, sans pilote : *audaces fortuna juvat.* Le désir de m'éloigner de France me porta à profiter du premier bâtiment prêt à faire voile. Nous sortîmes de la rivière de Bordeaux, dis-je, dans la nuit du 28 de mai.... Le 29 ne nous éclaira que pour nous faire apercevoir une frégate anglaise, qui nous appuyait chasse toutes voiles dehors. Nous manœuvrâmes en conséquence du danger qui nous menaçait; tous nos efforts furent inutiles, nous jetâmes à la mer tout ce que nous avions sur le pont, canot, chaloupe et eau, jusqu'à huit pièces de canon de quatre, pour nous délester. A six heures, la frégate était dans nos eaux, et tellement, qu'il ne nous fut pas difficile de reconnaître à sa construction qu'elle avait appartenu à la France. Effectivement c'était *l'Armide,* sortie de dessus les chantiers de Brest.

Je ne puis affirmer si elle nous hêla ou non, mais à six heures elle nous tira son premier coup de canon, qui fut suivi d'un autre trois minutes après. Ces deux premiers coups n'ayant produit aucun effet, l'on tira à mitraille, ce qui fit évacuer le pont par les matelots, de sorte que le capitaine resta seul sur le tillac, manœuvrant couché sur le dos (le gouvernail était à cri.) Les deux premiers coups de canon avaient donné l'éveil à toute la croisière dans le golfe de Gascogne; quatre corsaires de Jersey ou de Guernesey se réunirent à *l'Armide*, et nous lâchèrent chacun leur bordée, en nous longeant, ce qui acheva de briser ce que la frégate avait commencé; cependant Turner n'amenait point, soit par point d'honneur, soit par la crainte qu'on ne lui demandât compte de sa conduite envers l'officier de *la Niémen*, tué et jeté à la mer.

Cet officier étant neveu du capitaine de cette dernière frégate, l'examen de la conduite de Turner devait être plus sévère, et la recommandation de cet oncle au capitaine de *l'Armide* lorsqu'il le releva dans sa croisière prouve assez le prix que l'on attachait à la capture de Turner... « Capitaine, je vous lègue ma vengeance. » Cette circonstance, jointe à d'autres considérations, ajouta tellement à l'activité de la surveillance de la rivière de Bordeaux, qu'il ne sortit aucun bâ-

timent de ce fleuve (sinon *la Paméla*, dont on ignore encore la destinée) sans être pris.

Turner ne voyant aucun moyen d'échapper, tenta un de ces coups de désespoir que le succès le plus complet ne justifie pas aux yeux de la prudence; à dessein de mettre la frégate sous un mât, et, par cette manœuvre, de pouvoir rentrer en rivière, il essaya de passer sous son beaupré, qui, au dire de tous les témoins de tous les bords, eût coupé notre goëlette en deux, ou au moins fait sombrer, tant la mer était grosse, et tous les spectateurs convinrent que l'on n'aurait pas sauvé un seul homme. Le capitaine de *l'Armide*, furieux de l'imprudence de Turner, ordonna de tirer à couler bas; mais, par réflexion, « Non, il y a des passagers à bord, il n'est pas juste qu'ils soient victimes de l'extravagance de cet étourdi », dit-il; mais on redoubla les coups de canon, et la garnison de cette frégate fit elle-même plusieurs décharges de mousqueterie sur l'imprudent Turner, qui ne quitta jamais le gouvernail. En vain le généreux Laborde lui dit plusieurs fois : « Capitaine, l'honneur de votre pavillon est sauvé depuis plus de trois heures, (on nous canonnait depuis six heures, et il en était dix et demie), amenez. » Toutes réflexions furent inutiles, et Turner tint ferme jusqu'à ce que son grand mât tombât à la mer avec son pavillon.

Nous étions six passagers ; persuadés du sort qui nous attendait, nous étions assis chacun sur nos malles, prenant un verre de vin et un morceau de pain pour la première fois de la journée. Un d'entre nous, nommé Rousseau, négociant de Lyon, passait aux États-Unis dans l'intention d'y établir une manufacture de chapeaux. Cet intéressant jeune homme embarquait pour la première fois, et était par conséquent aussi étranger à la mer qu'à la civilité des marins. Voyant les mâts, les vergues et les voiles en pièces, et la mitraille nous foudroyer, plusieurs fois il fut à l'écoutille pour engager le capitaine à amener. Rousseau ne connaissait pas dix mots d'anglais, et Turner n'en connaissait pas plus de français. « Ca... capitaine, disait Rousseau, qui bégayait naturellement, pour l'amour de Dieu, rendez-vous ; la résistance est inutile, surtout dans l'état où est votre navire et dans la situation où vous vous trouvez, assailli par une force supérieure. » Turner ne faisait pas semblant de l'entendre, ne discontinuait pas de manœuvrer, espérant toujours qu'un heureux hasard le tirerait d'embarras. Cette supplique de Rousseau se répéta plusieurs fois, et toujours avec le même succès ; et ce qui, depuis le danger passé, nous amusait le plus, c'était les réflexions du solliciteur. « J'au...j'aurais bien mieux fait d'écouter les avis de mes amis de Bordeaux,

qui m'engageaient à ne pas embarquer avec ce bougre-là; il se fera plutôt couler, me disaient-ils, que d'amener; pourtant je n'ai pas payé 1,500 fr. pour être tué ou noyé. »

Le grand mât tombé, et le bâtiment exactement rasé comme un ponton, le lieutenant de la frégate vint à bord, et sa première question fut: Y a-t-il quelqu'un de blessé ou tué?—Non, répondit Turner. Chose qui étonnera le lecteur, quand il saura que *l'Armide* seule nous tira cent quatre-vingt-deux coups de canon, indépendamment de la mousqueterie de son bord et des quatre corsaires qui trouvaient à peine de la place pour nous accabler selon leurs désirs : je comptai quarante deux boulets ou biscayens dans notre voile de fortune.

L'entêtement de Turner ne peut s'expliquer que par sa conduite envers l'officier de *la Niémen*, car, bien que sa goëlette fût réputée la meilleure voilière du nouveau Monde, il ne pouvait se flatter de l'emporter sur *l'Armide*, qui filait onze nœuds, tandis que *le Purse* n'en pouvait fournir que huit et demi; il est vrai de dire, à cause de la forte houle, qui en arrêtait la marche. Mais, en supposant qu'il eût pu s'esquiver, la frégate *la Belle-Poule* nous attendait sous le vent, et nous ôtait tout espoir de pouvoir rentrer en rivière.

A onze heures et demie, capitaine, passagers

et matelots étaient tous à bord, et j'eus le chagrin de perdre, dans cette circonstance, la petite pacotille que j'emportais. Cette perte était balancée par l'espoir d'avoir des nouvelles de mon épouse, s'il ne m'était pas permis de me réunir à elle et d'embrasser ma fille, qui avait à cette époque trente-un mois (elle était née le 6 novembre 1809, par conséquent depuis mon départ).

Le capitaine reçut plus que froidement son prisonnier Turner, et lui dit : « Autant j'estime les braves, autant je méprise les étourdis et les extravagans », et lui tourna le dos. Quant à nous, passagers, il n'y a pas eu d'attentions qu'il ne nous ait prodiguées. Sans distinction de rang, tous les passagers dînaient avec lui successivement par deux, tous les jours. Pour Turner, il n'y dîna jamais; mais il mangea toujours avec le lieutenant, et fut assez naïf pour lui dire à sa table, en présence des officiers : « Vous avez bien fait de ne pas me laisser à bord de ma goëlette, j'aurais perdu la vie dix fois plutôt que de la laisser entrer dans aucun port d'Angleterre. »

Le lendemain nous nous ralliâmes à l'escadre mouillée dans la baie de Douarnenay, d'où elle leva l'ancre le 18 de juin, et entra le même jour dans la rade de Plymouth.

A la hauteur de l'île d'Ouessant, on fit signal à *l'Armide* de forcer de voiles, et, quoique ces

vaisseaux de haut bord fussent réputés bons marcheurs, nous les eûmes bientôt perdus de vue.

A peine fus-je débarqué, que je crus devoir informer lord Keit, commandant les forces maritimes de la Manche, de ma position; j'eus l'honneur de remettre à S. S. un mémoire explicatif de ce qui m'était arrivé à Londres, et des causes, la suppliant respectueusement de me permettre d'aller dans cette ville y voir mon épouse, dont j'étais séparé depuis trois ans, de laquelle je n'avais eu qu'une fois des nouvelles (le 17 de mai 1810), et d'embrasser mon enfant, que je ne connaissais pas, étant né depuis mon départ.

Lord Keit pensa qu'il valait mieux envoyer mon mémoire au gouvernement ou peut-être au ministre de l'intérieur. Celui-ci en référa vraisemblablement à M. Brook, qui, à cette époque en était l'organe, et qui eut alors une nouvelle occasion d'exercer sa vengeance contre moi, en me jugeant comme un Carthaginois aurait jugé un Romain. Le lendemain que j'eus remis mon mémoire, cet amiral mit à la voile je ne sais pour quel pays.

Ne sachant plus à quel saint me vouer, et ne voulant pas paraître jouer un rôle dont je m'honorerai toujours d'avoir été indigne, je crus devoir m'adresser à M. Belami, maire de Plymouth,

et lui écrire la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

» Billard de Veaux ne profite de la liberté que vous avez accordé aux passagers pris à bord de la Goëlette américaine, *le Purse*, par la frégate de S. M. *l'Armide*, que pour vous demander des fers.

» Cette demande, M. le Maire, vous surprendra sans doute de la part d'un ancien chef de division vendéen, couvert de blessures honorables, et qui, pendant le cours de cette guerre désastreuse, a tout sacrifié pour la cause de son roi, sans considération de famille ni de fortune, et dont l'épouse et un enfant sont à Londres.

» Il aura l'honneur de vous expliquer les causes de son malheur, si vous daignez lui accorder une audience particulière, et sa gratitude égalera le profond respect avec lequel il attend vos ordres et a l'honneur d'être etc., etc.

» M. le Maire,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé Billard de Veaux.

« Plymouth, le 22 juin 1812. »

M. Belami m'accorda l'audience que je lui demandais, et m'engagea à lui donner, par écrit, un aperçu de ce que j'avais éprouvé à Londres

sans en oublier les motifs; je lui rédigeai un duplicata du mémoire que j'avais précédemment remis à l'amiral.

Je perdis d'autant moins de temps à rédiger cette note, que je pensais fermement qu'il m'autoriserait à aller à Londres, éclairer le gouvernement sur les traîtres étrangers qu'il employait. Durant ma surveillance à Paris, j'avais appris bien des choses intéressantes à connaître aux princes français et au gouvernement anglais.

Je ne sais si M. Brook avait été prévenu, ni par qui, de ma capture à bord de la goëlette américaine mentionnée ci-contre. Pour le mettre à même de parer les coups que mes découvertes à Paris pouvaient lui porter, je le trouvai en conférence avec un messager d'État venu de Londres pour m'arrêter, lorsque je fus remettre mon mémoire à M. Belami. « Connaissez-vous M. Billard de Veaux? me demanda M. le Maire; — c'est moi, M., répondis-je avec toute la sérénité de ma conscience. — Ce messager d'État vient exprès de Londres pour vous arrêter. — J'en suis plus fâché que surpris, monsieur, lui répondis-je, pour l'intérêt de votre pays et la cause des princes français. »

Inutilement M. Belami voulut intercéder pour moi près de ce messager d'État; l'ordre était si positif, qu'il me permit à peine de passer à mon logement, pour y prendre ce que j'avais pu sau-

ver d'effets du bord de la goëlette, et de suite on me conduisit à Milprison, sans pain et sans paille pour me coucher; un prisonnier me céda son mauvais lit pour passer la nuit, et mes moyens ne me permirent pas de lui offrir de quoi boire une pinte de bière, il ne me restait pas un sou.

Pendant mon séjour à Plymouth, je ne vécus exactement que de pain sec et d'eau, de sorte qu'en quittant mon logement pour aller en prison je n'avais pas de quoi payer ma chambre, qui n'était pas d'un grand prix, (un schelling par jour, un franc quatre sous,) et j'aurais certainement été obligé de laisser quelques effets à la maîtresse de la maison, si le brave et généreux Laborde n'eût consenti à payer pour moi les seize schellings que je devais (19 francs 4 sous).

Avant même qu'il nous fût permis de débarquer, j'avais écrit à ma malheureuse épouse, mon sort et mon bonheur d'être sorti de France. Je lui peignais la détresse où je me trouvais, et la priais de me faire passer quelques secours. Ma lettre était sous le couvert du respectable abbé Carron; mais l'état maladif de cette victime de la perversité de quelques misérables ne permit pas qu'on la lui remît, et je n'eus aucune nouvelle de celle qui m'attachait encore à la vie, non plus que de ma chère petite fille, pour qui j'aurais acheté un baiser au prix de la dernière goutte de mon sang. J'écrivis encore à d'autres person-

nes, enfin à tous ceux que je croyais encore mes amis. Le malheur n'en a point; et je restai toujours dans les angoisses et l'incertitude du sort qui m'était réservé.

Quelques fois je croyais ne plus avoir ni femme ni enfant; mon malheur était à son comble; tantôt regardant ce silence sous des augures plus favorables, je me figurais qu'elle venait me voir avec ma chère petite, et, dans cette illusion, je ne manquais pas un seul jour de me trouver sur la route ou à la descente des voitures qui arrivaient de Londres. Si j'apercevais un enfant sur ces voitures, je tressaillais de joie, persuadé que c'était celui que j'attendais avec sa mère; l'imagination n'a point de bornes. Non seulement je ne vis point celles que j'attendais avec tant d'impatience, mais encore je n'en reçus aucune nouvelle, tant M. Brook avait inspiré de terreur à tout le monde!

Il est vrai qu'en revenant de chez l'amiral, j'avais rencontré l'homme de confiance du comte de Puisaye, retiré à Plymouth pour des causes qu'il n'est pas difficile d'expliquer à ceux qui l'ont suivi depuis son renvoi du commandement des royalistes de l'Ouest.

Ce confident (Jean Allègre) était l'ennemi le plus implacable de tout homme dévoué à la cause des Bourbons, étroitement liée à celle d'Angleterre alors.

J'en appelle aux Français justes qui l'ont connu à Londres. Ce monstre, dont j'aurai tant à parler par la suite, nonobstant ma répugance à salir ma plume du nom d'un lâche, d'un caméléon, dont l'immoralité est peinte sur la figure d'une manière frappante, pour le physionomiste le moins exercé, avait eu trop de part au malheur de Châteaubriand et au mien pour ne pas boire le calice du crime jusqu'à la lie. Cependant, pour ne pas outrer les préventions, je ne puis affirmer si c'est à lui, par le crédit du comte de Puisaye, ou à M. Brook, que je dus la nouvelle tyrannie que j'éprouvai. Néanmoins je dois à la vérité de dire que cet Allègre se rendit de suite à Londres, peut-être muni de quelque recommandation de son patron ; qu'il vit plusieurs Français, entr'autres M. l'abbé Géoffroy, auxquels il avoua m'avoir rencontré à Plymouth, et qu'il réussit à effrayer en les assurant que, si Mme de Veaux avait le malheur de faire la moindre démarche pour moi, ou même de m'écrire, elle était perdue ; preuve irrécusable, peut-être trop fondée, de la crainte qu'il avait de me voir revenir à Londres.

Le lendemain de mon entrée à Milprison, l'on me conduisit chez le gouverneur de cet établissement, qui me questionna sur le contenu de mon mémoire et sur ce que j'avais à confier au gouvernement.

Ma réponse fut courte et précise. « Ce n'est

pas de cette manière, monsieur, que l'on obtient des services des hommes que l'on noie sur la planche même qui les a sauvés; libre, je pouvais vous révéler des vérités utiles; captif, je n'ai rien à vous dire. — Il n'y a pas long-temps, reprit ce gouverneur, que j'ai vu quelqu'un, bien informé, qui m'a assuré que l'on savait au bout de quarante-huit heures, à Paris, ce qui se passait à Londres. » C'était l'exacte vérité, mais l'essentiel, pour le gouvernement anglais, était de trouver le fil de cette correspondance, et je pouvais, sinon la découvrir entièrement, au moins donner quelques lumières sur les correspondans dont j'avais reconnu l'écriture sur le bureau d'un des employés de la police, lors d'un de mes interrogatoires, et la manière dont il consultait de temps à autre cette lettre me fit juger que je n'y étais pas étranger.

Il ne m'eut peut-être pas été difficile de trouver le point même où se déposaient les paquets sur la côte de France, par des sujets de S. M. B. de l'une de ces îles de la Manche; mais j'y mettais la condition de pouvoir être réuni à mon épouse et à mon enfant, dont j'étais séparé depuis trois ans et demi. A ce prix, quel sacrifice n'aurais-je pas fait, puisque je n'aurais abusé de la confiance de personne! la politique de M. Canning en disposa autrement.

Dès le lendemain de mon arrestation à Ply-

mouth (le 7 de juillet 1812), l'on me jeta à bord du parlementaire le *Colin-wood*, expédié pour Morlaix, sans y être porté sur le rôle, sans étape par conséquent, tant on avait sûrement peur que l'on ne sût à Londres et mon sort et mon existence! Il y avait au même bord soixante-quatre prisonniers français, dont plusieurs de Saint-Malo. Dès le soir même, nous fîmes voile pour notre destination, et je me vis forcé, pour la deuxième fois, de m'éloigner de l'objet de mes plus tendres affections, ma femme et ma fille. Que n'aurais-je pas donné pour avoir la consolation de l'embrasser ainsi que sa mère, dont je n'avais reçu qu'une seule lettre depuis notre cruelle séparation (le 17 de mai 1810)! Que l'on juge de la situation de mon âme, si l'on peut concevoir combien ces deux êtres m'étaient chers! Hé! qu'avais-je donc fait à ce gouvernement anglais, pour me traiter avec tant de cruauté! Le général Hoche, moins barbare que lui, permit à la sœur de Charette de passer la dernière nuit dans son cachot avec lui. Ne m'ayant pas même interrogé, ils ne m'ont pas fait le moindre reproche, ces Anglais. Mais quel était donc mon crime, grand Dieu? D'avoir été le sujet trop dévoué à la cause des Bourbons, durant notre révolution, leur allié trop fidèle, d'avoir exposé mes jours pour eux, et compro-

mis le repos de ma famille dans l'entreprise de Châteaubriand.

J'ai oublié de classer en ses lieu et place le reçu du consignataire de la goëlette *le Purse*. Pour mettre le lecteur à même de me suivre et de me juger, je le donne ci-dessous :

« J'ai reçu de M. Billard de Veaux la somme de cinq cents francs en espèces, en outre une traite de cent quarante dollars sur M. Maillard à New-york, à dix jours de vue, à l'ordre de M. La Mothe (homme d'affaires de M. de la Pallu des Laytiers (Orne), pour le montant de son passage à bord de la goëlette *le Purse*, destinée pour New-york, ou tout autre port des États-Unis, M. de Billard de Veaux devant fournir de plus quelques provisions à ses frais.

» *Signé* JEAN BOUSQUET.

» Bordeaux, le 23 mai 1812. »

Si j'avais été l'homme de la police, ainsi que l'ont dit depuis plusieurs imbéciles ou caméléons, entre autres le lâche Clausel de Coussergues, dans son projet d'accusation contre M. le duc de Caze, je n'aurais certainement pas eu tant d'embarras pour sortir de France; mon passage se serait arrangé sans que j'y eusse paru, et, à l'exemple de tant d'autres, l'argent en eût été facile à compter.

Je ne suis entré dans ces détails que pour mettre le lecteur à même de me suivre et de juger ce que j'ai été sous le régime impérial par ce que j'ai été depuis la restauration.

L'auteur de mon renvoi de Plymouth priva le gouvernement anglais de renseignemens précieux pour le moment, car, pendant mes vingt mois de surveillance à Paris, j'avais découvert bien des choses, je pourrais même dire y avoir fait mon éducation. Outre que j'avais découvert les moyens qu'employait la police pour introduire ses agens dans les pays étrangers, j'avais encore acquis la connaissance de ceux qu'elle employait pour y gagner ou perdre quelqu'un, et l'on n'avait pas été assez adroit dans mes interrogatoires pour ne pas me faire deviner plusieurs de ses agens à Londres et ailleurs, presque tous salariés par le pays où ils résidaient. Nous mouillâmes dans la rivière de Morlaix le 8 juillet, où les commissaires de la police et de la marine vinrent nous recevoir, suivant leurs instructions et leur habitude. Je fus donc obligé de suivre mes compagnons. N'étant pas porté sur le contrôle des prisonniers, je produisis mon passeport à M. le commissaire de police, qui me questionna sur mes moyens d'existence, et qui, en conséquence de mon état de dénuement (je n'avais pas un sou), me logea dans une de ces pensions où il logeait ceux qui n'avaient rien.

et qui n'appartenaient ni à l'armée de terre ni à la marine, en attendant les ordres du gouvernement de leur délivrer une feuille de route pour se rendre à leur destination. Ceux qui n'avaient point de papiers restaient en surveillance jusqu'à ce que les autorités locales eussent donné les renseignemens exigés sur leur compte. J'en ai vu rester plus de six mois.

Je fus logé chez un maréchal-ferrant nommé Ellouet, rue Saint-Paul-de-Léon, auquel il était alloué 1 fr. par jour, pour nourriture et logement. Je n'ai pas besoin de dire que l'on ne nous donnait que de l'eau pour boisson. L'attention de mes hôtes ne m'a jamais permis de me plaindre d'aucune manière, et leurs procédés auraient été un palliatif à mon malheur, s'il avait été de nature à en comporter.

La réponse de la police à M. Moreau, commissaire, ne me fut pas favorable, puisqu'on lui ordonna de me garder en surveillance de la manière la plus active. Avait-elle quelques notions de mes démarches à Plymouth près de l'amiral Keit ou près du maire de cette ville? Je ne prononce pas; mais, le 17 novembre suivant, M. le conseiller-d'état Réal ordonna à M. le commissaire de police la surveillance la plus active sur mon compte, sur mes habitudes et sur les sociétés que je pouvais fréquenter. Ce commissaire, ancien républicain, ne me laissa pas ignorer

cette nouvelle circonstance, en me recommandant la plus grande circonspection dans ma conduite, dans mes propos et envers les personnes que je pourrais voir, car, m'observa-t-il, vous m'êtes signalé comme un homme fort dangereux, audacieux et très entreprenant. Je lui tins le meilleur compte de cette preuve de confiance, je l'en remerciai sincèrement, et lui promis de faire en sorte qu'il ne lui parvînt aucune déclaration contre moi. Je dois à la justice de dire que j'ai beaucoup à me louer de l'humanité de ce commissaire, non seulement à mon égard, mais envers beaucoup d'autres, et jamais à m'en plaindre. Il était bon père et bon époux, à ce titre très compatissant, et sur toutes choses excellent ami. J'en donnerai des preuves plus bas. Ce nouvel ordre de M. Réal ne m'a jamais paru que la conséquence de quelque nouvelle dénonciation. D'où pouvait-elle venir? Pas de mon pays, puisqu'on feignait de m'y croire l'homme de la police, et que d'ailleurs, à l'exception d'un seul ami très sûr, on me croyait embarqué.

Dans l'hiver de 1812 à 1813, on arma à Brest le corsaire américain *the true blooded Yankee....* le vrai sang des Yankes, premiers peuples de l'Amérique Septentrionale. Mon unique dépense était le blanchissage de mon linge et mon tabac à

fûmer; mais l'on n'a sans doute pas oublié que j'étais parti de Plimouth et arrivé à Morlaix sans un seul sou. Pour subvenir à cette petite dépense en apparence, il n'en est point de petite pour un homme qui n'a rien, je fus forcé de vendre quelques effets, jusqu'à ce qu'un ami m'eut envoyé cent francs. Pour me soustraire à l'horreur de ma situation, je tâchai d'embarquer sur ce corsaire américain. La place d'agent comptable me fut promise, mais les mesures qui furent prises pour s'opposer au succès de mon projet me portent à croire que l'on craignait réellement que je ne me fisse entendre outre mer. Indépendamment de mes découvertes rapportées plus haut, il venait d'éclater une insurrection dans mon pays (la Mayenne), dirigée par les frères Morin; matière à de nouvelles précautions de la part du gouvernement français de ce temps. Mais l'ordre de me garder à Morlaix étant antérieur à cette insurrection, qui s'apaisa pour un temps, faute d'alimens, la police, en ordonnant la plus scrupuleuse surveillance à mon égard, avait donc reçu de nouveaux renseignemens sur mon compte. D'où pouvaient venir ces renseignemens? Pas de mon pays : je n'y avais vu personne à dessein qui eût pu y donner lieu. D'où venaient-ils donc? D'outre mer, il n'y a pas le moindre doute, et de ceux à qui l'on avait eu

l'indiscrète confiance de communiquer mon mémoire adressé à lord Keit, et par ce dernier à Londres; ils craignaient peut-être d'y jouer un rôle. J'avais connu à Paris jusqu'au nom de la personne que Brook y entretenait durant la petite paix.

Le caractère français, trop confiant ou trop léger, fait souvent négliger des précautions préjudiciables, même aux affaires publiques. Le commissaire, en nous lisant cet ordre, était assis devant son bureau; j'étais debout à côté de lui, et y lus: « Surveillez surtout ses écrits. » Peu après cette recommandation d'exercer envers moi la plus scrupuleuse surveillance, c'est-à-dire, dans ce même mois de novembre, la police de France reçut avis que trois anciens officiers de Georges Cadoudal devaient se rendre aux îles de Hedic ou de Huat (Morbihan), pénétrer de là à la grande terre, y former quelques rassemblemens de mécontens, dont le nombre augmentait chaque jour depuis la guerre de Russie, et notamment depuis la retraite de Moscow, opérée le 18 octobre. « En cas de succès, disait la lettre d'avis, les frères Cadoudal, Guillemot et autres, doivent les rejoindre. Ils embarqueront à Plymouth tel jour, sur telle frégate, et arriveront dans le courant du mois prochain. Quoique renvoyés d'Angleterre, ils

n'en conservent pas moins une opinion très prononcée en faveur des Bourbons. » M. le commissaire me fit appeler, me demanda si j'avais connu à Londres De Bar, de Rose, et un autre dont j'ai oublié le nom, tous les trois condamnés au bannissement d'Angleterre pour cause d'attachement trop prononcé à la cause des Bourbons. Si Joseph Cadoudal les eût cru capables d'autres crimes, il n'aurait sûrement fait aucune démarche pour eux, et n'aurait pas obtenu qu'ils seraient jetés sur les côtes de Bretagne, au lieu d'aller aux États-Unis d'Amérique, leur première destination.

Sur ma réponse affirmative, il me communiqua la lettre et les circonstances rapportées plus haut, et, après m'avoir exposé l'avantage d'une pareille occasion pour mériter la confiance du gouvernement, obtenir ses faveurs et m'arracher à la surveillance dont j'étais menacé jusqu'à la paix, il me proposa de me rendre dans le Morbihan, furtivement, que M. le préfet m'introduirait dans ses maisons de confiance de ce département, et que, pour me donner plus de poids dans le pays et plus de moyens de capter la confiance de ces malheureux, on ferait un grand étalage de mon évasion sur les journaux. « Vous correspondrez avec M. le préfet, qui vous fournira tous les moyens nécessaires, sans que personne

puisse se douter de leur source. » Voilà les moyens que l'on employait pour introduire et préconiser les hommes destinés à jouer un rôle à la tête des partis, ou dans les pays qu'on leur assignait. (Ce n'est qu'avec la poudre de diamant que l'on polit le diamant.)

Ma réponse fut simple; la voici mot pour mot :

« Monsieur, repliquais-je, je sais me battre et mourir, j'en ai quelquefois donné des preuves; que l'on me donne des hommes et des armes, j'irai les combattre, mais ne trouvez pas mauvais que je refuse une tâche au-dessus de mes forces. D'ailleurs, Monsieur, j'attache trop de prix à votre estime pour m'avilir à vos yeux. »

Je puis ajouter que les larmes me gagnèrent, que ce commissaire y parut sensible, et qu'il me dit avec bonté : « M. de Veaux, je ne vous parlerai plus de choses semblables. » Il m'a tenu parole, et je dois dire à sa louange qu'il m'a traité avec plus d'égards depuis qu'avant.

Il y a des hommes d'honneur en tout pays et dans tous les partis. Quelques crânes de cheminée auraient fait une réponse plus verte, peut-être même auraient-ils étranglé le provocateur; je ne jugeai pas prudent d'en faire une autre. Si j'ai quelquefois fait preuve de caractère, ce n'a été que sur le champ de bataille, où près des personnes auxquelles je croyais pouvoir dire ma

façon de penser, dans leur intérêt ou dans celui de la cause.

Ce n'est point à mourir que la gloire convie,
C'est à rendre sa mort utile à la patrie.

Dans plusieurs affaires, il m'est arrivé de dire assez librement ma façon de penser au comte de Frotté, entr'autres à Saint-Jean-des-Bois, au mont de Haire, près Briouse; il me rendit justice et ne se fâcha pas.

Un extrait d'homme, nommé Spitalier, me demandait à Londres, durant les cent-jours, des nouvelles d'un garde-du-corps de la compagnie de Wagram, qu'il avait connu à la maison, à Paris, en 1814. Il s'est trouvé bien embarrassé le 20 mars, lui répondis-je, (sa compagnie n'étant pas encore montée, il n'avait pu suivre le roi à Gand), n'ayant point d'habits bourgeois, il a m'envoyé chercher les miens, mon chapeau et mes souliers, jusqu'à ce qu'il s'en soit procuré. — Comment, repliqua le pauvre homme, il n'osait pas sortir dans son uniforme de garde-du-corps! — Pour se faire assommer? lui dis-je; —Oh je n'aurais pas eu peur de m'afficher, moi !!! — Il vous sied bien de faire le crâne ici, lui observais-je, vous qui n'avez d'autre mérite que d'être venu de la Martinique à Londres, y cher-

cher un traitement de quatre schellings par jour (quatre francs 16 sous), vous qui n'avez jamais porté, même un bâton contre la France, vous n'avez pas plus tôt appris le débarquement de Napoléon, que vous êtes f.... le camp jusqu'ici, par Avranches, sans vous retourner. »

Un autre fanfaron me disait à Londres, à l'époque la plus brillante du règne de Napoléon, (Après le traité de Tilsit en 1807) : « Si j'étais dans la presqu'île du Cotentin avec quarante mille hommes, j'aurais bientôt déplanté cet histrion de Bonaparte: » c'était le chevalier de la Champagne, qui n'avait jamais eu le courage de passer dans l'Ouest (il était Normand) durant la guerre, et qui n'apprit pas plus tôt le débarquement de l'empereur sur le sol français, qu'il fit promptement ses préparatifs de départ. Le dimanche 12 mars, il fit faire ses adieux à ses connaissances de chez M. l'abbé Carron. Je me trouvais à côté de lui dans la cour, lorsque mademoiselle de Lucinière lui dit : « Comment, chevalier, vous n'allez pas vous faire inscrire pour combattre Bonaparte!—Oh! mademoiselle, je suis trop vieux et trop affiché. » Il partit le lendemain pour la Normandie, où quarante mille livres de rentes et son titre de gentilhomme auraient dû lui faire un devoir de son dévouement, et de là se rendit à Jersey, après avoir été forcé de bivouaquer dans l'île de Chausey.

Un autre émigré, à Lisbonne, en parlant avec moi de la France et des victoires de Napoléon, me disait : « Les triomphes de cet homme n'ont rien d'étonnant : tous les conscrits partent au premier appel, au lieu de se révolter et de lui arracher sa couronne usurpée. — Quel conscrit voulez-vous qui se mette à la tête d'une pareille entreprise, quand M. votre neveu, émigré et tenu à aucune obligation pour sauver sa famille (son père avait été guillotiné), est parti d'ici, de votre aveu à tous, pour aller se faire tuer volontairement à Tilsit? » Il garda le silence, et ne m'a jamais parlé de soulèvement.

Je ne sais à qu'elle époque l'on avait fait courir le bruit que le maréchal Lasne était éxilé à Naples, par Napoléon ; j'en parlais avec le duc de Cogny, lorsque ce pauvre homme me dit : « Il n'est point exilé, il est au temple, étroitement renfermé. Je voudrais qu'il fût exilé : c'est un gaillard de taille à venir prendre Bonaparte au collet et à lui passer son sabre au travers du corps, aux Tuileries même. » J'avoue que je n'eus pas la force de lui faire la moindre objection.

Je ne rapporte ces anecdotes, entre mille, que pour donner la mesure de la majorité de MM. les émigrés en raisonnement comme en action.

Les victimes, de Bar et compagnons, furent embarquées à Plymouth et jetées sur une des îles désignées ci-dessus, à l'époque précisée dans l'a-

vertissement. (Par qui la police de France pouvait-elle connaître ces détails si bien circonstanciés : le bâtiment était nommé, le lieu et l'époque du débarquement ainsi que ceux de l'attérage; si l'on eût été moins sévère envers moi à Plymouth, j'aurais pu sauver le gouvernement anglais du ridicule et des conséquences inséparables de sa conduite injuste, même tyrannique, envers ces infortunés et envers moi.) Il y avait quelques jours qu'ils étaient dans cette île, lorsque, dénoncés par le curé Marion, ex-partisan outré de la cause des Bourbons, m'ont assuré plusieurs royalistes de ce pays', l'on envoya de Lorient un détachement de soldats de marine, dit-on dans le temps, qui les surprit au milieu de la nuit, et les massacra, après s'être défendus en déterminés. Ceci se passa dans la nuit du 20 au 21 décembre 1812, voir les journaux du temps.

Quel était dont le crime de ces malheureux ? On ne leur fit aucun reproche, non plus qu'à moi; pourtant on les traîna au supplice impitoyablement. Et leur crime était d'être royalistes!!! Profitez de la leçon, mes enfans et mes camarades; soyez plus prudent que nous : c'est pour vous que j'écris. Matière à de grands développemens. La récompense du dénonciateur fut la décoration de la Légion-d'Honneur, que l'on avait décernée quatre ans avant à l'infâme assassin du comte

d'Aché, dans le Calvados. (Voir *le rapport du préfet de ce département, septembre* 1809).

De Bar avait adressé à madame la duchesse d'Angoulême, par le navire qui l'avait apporté, un rapport on ne peut plus flatteur pour la famille Royale, sur les opérations militaires, sur l'esprit des habitans du pays, ses succès, etc., et le malheureux n'avait pas encore franchi l'eau salée qui le séparait du continent.

Quoi qu'il en soit, S. A. R., dans l'enchantement, communiqua cette pièce intéressante à S. M., son illustre oncle, qui ne put s'empêcher de partager l'allégresse de son auguste nièce; mais quel dût être le désappointement de ces respectables personnages, lorsqu'ils apprirent la terrible fin de l'auteur du rapport, et que ce rapport avait été rédigé même avant de voir les côtes de France ! Il est vrai que de Bar, excellent royaliste d'ailleurs, n'était qu'un parfait roturier et le fils d'un simple gendarme du Finistère; mais il avait émigré, il affichait de grands tons à Londres, où je l'ai connu assez pertinemment, et il avait pu sucer, à Coblentz, un peu du lait de la jactance, sans pour cela boire à la coupe de la félonie, comme tant d'autres. Si je voulais rapporter tout ce que j'ai vu, lu ou entendu en matière de jactance, j'en pourrais faire un volume in-8°.

L'un dirigeait la politique du gouvernement britannique, sous MM. Pitt, lord Granville, etc., etc. ; l'un disposait des pensions, où présidait aux promotions, etc., etc., etc. Témoins le comte Joseph de Puisaye, qui n'a pas honte de dire dans ses Mémoires, entr'autres absurdités : « Au temps que mes ayeux faisaient la guerre aux rois de France. » Ces Mémoires suffiraient aujourd'hui pour conduire l'auteur à l'échafaud ou à la plaine de Grenelle, ainsi que Chandelier, son parent, *on the left hand* (du coté gauche), s'il n'avait eu la sage précaution de les faire disparaître à la restauration, de sorte qu'on n'en peut retrouver vestige. C'était encore ce comte de Puisaye qui avait fait obtenir une pension de 600 louis au général Danican, disaient ses colporteurs de sornettes.

D'autres corrigeaient les plans de campagne de l'Ouest (quelquefois d'Allemagne et de Russie, sans quitter Londres), où ils ne connaissaient aucun des élémens ; venaient proposer au gouverment anglais et aux princes français des projets de contre révolution, leur communiquer quelque nouvelle à la main, pour extorquer leur secret, emportaient leurs guinées et les persifflaient ensuite, voir Mehée de la Touche, et combien d'autres, tandis que l'homme vraiment devoué, quels que fussent ses antécédens honorables, n'était près d'eux qu'un homme d'un très médio-

cre intérêt. Je pourrais classer parmi ces derniers l'abbé de la Marc, Braiche (la Bonté), et combien d'autres! Ce que je dis ici de l'Angleterre ne doit porter que sur le gouvernement, dont la force ne réside que dans la position topographique. La nation anglaise est pleine de bonnes qualités, si l'on excepte la dernière classe du peuple; elle est compatissante, généreuse et surtout ferme dans ses affections, si l'objet est digne de son estime. Pour avoir une juste idée de l'administration de ce pays, il faut suivre les bureaux et voir comment les employés se promènent, d'un lieu à un autre, la plume passée dans leur oreille, et l'on s'étonnera avec moi qu'un tel gouvernement puisse tenir l'Europe en échec, quand ses ministres accordent autant de latitude à leurs subordonnés. Il est constant et avéré que jamais lord Lyverpool n'eut connaissance de la tyrannie de Brook envers moi, ni envers de Bar et compagnons.

Le fort des Anglais est de se croire au-dessus de toutes les nations du monde : après eux, il n'y a ni peuples ni gouvernemens dans l'univers. A la première guerre entre eux et la France, ils chercheront encore à corrompre avec quelques pièces d'or, avec des proclamations et des promesses aussitôt violées que prodiguées, autant de dupes qu'ils en pourront trouver. La guerre de partisans leur ayant réussi dans l'Ouest et

dans la Péninsule, ils la tenteront de nouveau; peu leur importe de quel côté soit l'avantage, pourvu que le sang coule et qu'ils en recueillent le fruit. Ce sera à vous, habitans de l'Ouest, qu'ils s'adresseront encore, parce que votre Bocage est peut-être le seul pays de l'Europe propre à cette guerre destructive dans laquelle ils n'aventureront que quelques pièces d'or; mais, si vous échouez, sans égards pour vos malheurs, pour vos blessures, ils vous abandonneront comme ils en ont obandonné tant d'autres à Saint-Domingue, à Toulon, etc. Trop heureux s'ils ne vous sacrifient pas à vos ennemis, ainsi qu'ils l'ont fait d'une mère et d'une jeune personne, sa fille, prise en mer, sortant de Santo-Domingo, durant le terrible siége de cette place; ils les livrèrent volontairement aux noirs de Christophe, qui les égorgèrent sans pitié. J'invoque le témoignage des malheureux habitans de cette colonie, pour cette atrocité: Gardez-vous donc des piéges de ces lâches insulaires, et tâchez de les éviter. Vendéens, mes anciens camarades, et vous, mes chers enfans, profitez de la leçon que vous offrent ces écrits; c'est pour vous qu'ils sont faits. »

Guerre à tous les agens du crime,
Poursuivons-les jusqu'au trépas;
Partagez l'horreur qui m'anime,
Ils ne nous échapperont pas.

J'essaierais en vain de décrire ma situation physique et morale pendant mon séjour à Morlaix, depuis le mois de juillet jusqu'au mois de mai suivant, que le décret du 5 avril appela les gardes-d'honneur sous les armes. Ma promenade favorite était, matin et soir, quand le temps le permettait, du côté de la mer. Là, assis sur une éminence, entre la Nuguy et Penelet, mes yeux fixés sur la mer, je mesurais la distance qui me séparait des deux êtres qui devaient me faire couler de si beaux jours, si l'enfer, déchaîné contre moi, n'eût lancé ses furies, l'intrigue et la félonie, pour empoisonner mon existence. Que de tristes réflexions, que de larmes douloureuses ces hameaux m'ont vu répandre! Je n'ai pas besoin de dire que j'évitais avec soin la rencontre de mes semblables : le moindre témoin m'était importun. J'aurais désiré que mes yeux eussent été un télescope assez étendu pour pénétrer jusqu'au lieu qui recelait ma femme chérie et ma fille.

Peu après mon arrivée à Morlaix, je fus l'interprète de plusieurs Américains qui retournaient dans leur patrie par Londres. Je demandai à M. Moreau la permission d'écrire à madame de Veaux par cette occasion. «Je ne puis laisser partir de lettre; mais écrivez une manière de chiffon, et je n'y ferai aucune attention. » Effectivement, mon Américain enveloppa quelques provisions sèches dans mes deux feuilles de papier, écrites

en anglais, et les remit fidèlement à leur destination. On m'y répondit; mais, par un malheur attaché à mon étoile, cette réponse fut remise, comme d'usage, au commissaire du gouvernement, qui l'envoya à Paris. M. Réal expédia cette lettre au commissaire de Morlaix, qui me fit appeler pour répondre à ses interpellations, qui ne furent pas sévères. L'adresse était : « A mademoiselle Marguerite, chez madame Norwet, cabaretière, à Morlaix. » C'était le logement de ces Américains, lors de leur départ pour Londres. Cette dame Norwet était dans le secret; elle fut également appelée, et déclara ne rien connaître de cette lettre non plus que de l'adresse, à moins que son mari, prisonnier de guerre en Angleterre, ne l'eût donnée à quelqu'un.

Ce n'était pas mon épouse qui m'écrivait : elle n'en avait point la force, mais une amie qui, par abréviation du mot Billaudaud (son nom de demoiselle), ne la désignait que sous le nom de Billau, ainsi que ses compagnes en avaient contracté l'habitude chez M. l'abbé Carron. M. Moreau avait confondu Billau avec Billard (mon nom de famille, sous lequel je lui étais si particulièrement recommandé), voilà pourquoi il m'avait fait appeler, et je n'aurais eu qu'à m'applaudir de la méprise, si cette lettre eût contenu des détails plus satisfaisans. Cette amie m'entretenait des promesses futures de mon intéressante fille, et de

l'état maladif de son adorée mère. Il n'y avait certainement rien de criminel dans tout cela ; mais la police ne voulait permettre *aucune communication*, de quelque nature qu'elle fût, avec l'Angleterre.

La bonne foi a toujours son mérite. Sur la présentation de la susdite lettre, j'avouai franchement que c'était à moi qu'elle était adressée ; que ce n'était pas mon épouse qui m'écrivait, mais une de ses amies, et que je ne concevais pas comment on avait trouvé cette adresse. Il vit mon embarras, dont il ne fut pas dupe. « Ce sont vraisemblablement ces Américains par qui je vous ai permis d'écrire il y a quelque temps; lisez et me la remettez, car il faut que je la renvoie avec mes observations. Je vais dire que l'on ne connaît point ici cette demoiselle Marguerite, et soyez tranquille. » Effectivement, je n'en entendis plus parler.

Une belle-sœur de mon hôtesse, jeune personne fort estimable, vivait en communauté, dans la même maison, avec son père, son frère et une autre sœur. Cette jeune personne avait pour bon ami un bien bon enfant, nomme Giret. Il tomba à la mer dans le courant de juillet, et se noya en revenant d'Angleterre : il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu, et de moi bien sincèrement; il était marin à bord du parlementaire de M. Béic, armateur à Morlaix. Je ne tardai pas

à gagner sa confiance. Il faisait un voyage en Angleterre presque toutes les semaines, quelquefois chargé de passagers, et d'autres fois chargé de grains en vertu de licence. Il voulut bien se charger de ma correspondance, dans laquelle il n'était jamais question de politique; tantôt elle était adressée à un ami, tantôt à un autre, de manière enfin qu'elles arrivaient; mais il n'en était pas de même des réponses, toujours remises à la police. L'hiver suivant, il arriva encore deux lettres de la même source (de la même amie), toujours à la même adresse, et successivement renvoyées par la police à M. Moreau, avec injonction de trouver le fil de la correspondance. La première était fort détaillée et fort intéressante. Madame Norwet fut appelée de nouveau, et déclara de rechef être parfaitement étrangère à ces noms de Billau et de Marguerite. Elle me prévint de cette circonstance, et me rendit, tant bien que mal, le contenu de cette dernière. J'aurais donné tout au monde pour la connaître; mais il n'eût pas été prudent pour moi d'en demander la communication. Quelque temps après, il en revint une autre, encore des bureaux de M. Réal, et toujours dans les mêmes termes (de savoir qui écrivait, par qui, etc.) La même méprise, de la part du commissaire lors de la première, eut lieu : il me fit appeler. Aussi franc que la première fois, je lui fis le même aveu, que ce n'était pas madame

de Veaux qui écrivait, mais son amie, et que Billau, dont il était question, était le nom de ma malheureuse épouse, par abréviation de Billaudaud. Il me parut que vraiment il avait perdu de vue cette remarque de ma part lorsqu'il me communiqua la première; car il fit un mouvement qui décéla clairement le regret qu'il avait de m'avoir soustrait la précédente, et s'intéressa sincèrement à moi depuis, ainsi que je le prouverai tout-à-l'heure.

Lors de la promulgation du décret du 5 avril, qui créait quatre régimens de gardes-d'honneur, sans doute pour remplir le vide de la débacle de Moscou, il me fit encore appeler pour me donner connaissance du sénatus-consulte où il était dit que ceux qui avaient servi dans les armées étrangères pourraient être reçus jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans (j'en avais trente-sept).

« La Vendée et la chouannerie, me dit-il, sont comprises dans cet article, et je ne vois pas d'autre moyen de vous tirer de la surveillance où vous resterez jusqu'à la paix générale, que de demander à faire partie de ces corps. — Monsieur, lui répondis-je avec l'accent de la plus vive reconnaissance, comment puis-je me flatter d'être admis dans un de ces régimens privilégiés, quand on me refuse depuis deux ans la grâce d'entrer, comme simple hussard, dans le 5me? Ma dernière pétition, du 22 février, vous en est la preuve,

puisque vous avez bien voulu vous en charger, et qu'elle est restée sans réponse.

— C'est égal, me dit-il, j'en sais autant là-dessus que j'en dois savoir; ainsi, faites votre pétition et me la donnez; je la remettrai, moi, à M. le préfet, qui doit passer ici dans quelques jours. »

Il paraît, par les deux lettres suivantes, que ce commissaire fit un rapport avantageux de moi à M. le préfet, sans doute fondé sur les diverses preuves que je lui avais données de mes connaissances en chevaux et en service de cavalerie.

BUREAU DU PRÉFET.

« Quimper, le 15 mai 1813.

» Le préfet du département du Finistère, baron de l'empire, auditeur au conseil-d'état,

» A monsieur Billard de Veaux, à Morlaix.

» J'ai vu avec plaisir, Monsieur, le dévouement
» qui vous a porté à vous faire inscrire volontai-
» rement pour faire partie des gardes-d'honneur
» institués par le décret de Sa Majesté, du 5 avril
» dernier. Je vous engage à vous rendre à Quim-
» per le 24 courant, pour y recevoir mes instruc-
» tions.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» Baron Abrial. »

En conséquence, je me rendis donc à Quimper le 24, et le lendemain je me présentai à la préfecture comme les autres.

« M. de Veaux, me dit M. le préfet en m'apercevant, je désire vous obliger; mais je crains d'être contrarié dans mon projet par le ministre de la police, car vous êtes en surveillance spéciale.

— Monsieur, lui répondis-je, M. le commissaire de police de Morlaix ne vous a sans doute pas laissé ignorer ma position?

— Pour quel motif? demanda M. Robinet, chevalier de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon et membre du conseil de préfecture. — Pour deux péchés, Monsieur, répondis-je humblement : je suis vendéen et émigré; mais je doute qu'il y ait dans le régiment un garde-d'honneur qui connaisse mieux le service et le cheval que moi; effet de la crainte que j'avais d'être renvoyé en surveillance.

— S'il n'y a que cela, observa M. Robinet, je ne vois pas pourquoi la police priverait le régiment d'un soldat aussi utile. — Nous aviserons à ce que nous pourrons faire de mieux, repartit M. le préfet ; repassez demain.

Le lendemain, « J'ai trouvé un moyen, me dit-il, de vous remettre en grâce avec la police : comme je dois faire acheter les chevaux ici pour les gardes de ce département, et qu'il me faudra

quelqu'un pour les recevoir, surveiller les pansemens et les faire partir pour le régiment, j'ai jeté les yeux sur vous. Si vous voulez vous en charger, je saisirai cette occasion pour faire revenir la police, prévenue contre vous, et je paierai votre pension à cinq francs par jour, jusqu'à votre arrivée au régiment. »

Je ne me crois pas obligé d'observer que cette proposition était trop avantageuse pour que je ne l'acceptasse pas avec autant de plaisir que de reconnaissance, non plus que de mon zèle à faire bien mon service, et de mon scrupule à ne pas monopoler sur les rations de chevaux, quoique ce soit une spéculation très usitée en France. J'avoue que, n'importe le pays au service duquel je puisse encore me trouver, je ne trafiquerai jamais sur l'existence d'un animal que j'aime tant; aussi reçus-je des complimens de tout le monde sur l'état de mes chevaux, et notamment de M. le préfet du Finistère, et de M. de Saluce, gros-major du régiment, qui en fit un rapport très flatteur à M. le général comte de Ségur, comme l'attestent les certificats ci-dessous.

Avant de passer outre, je vais donner l'extrait d'une lettre qui me fut remise à Quimper de la part du commandant de la treizième division militaire, par M. le préfet, à qui M. le commissaire de police de Morlaix l'avait renvoyée. Elle prouvera, avec toutes mes autres pièces, combien la police était acharnée à me persécuter,

dans le temps même qu'elle faisait débiter, par ses amis, à Londres et dans mon pays, que j'étais son agent secret. Ruse d'Annibal contre Fabius. Combien cette précaution de la police prouve sa crainte d'un atôme insurgé! Tout me porte à croire qu'elle craignait encore plus particulièrement que quelqu'un ne prît la place de son ami au commandement de l'armée de Normandie. La mort du comte de Frotté et son état-major, celle de tous ceux qui l'ont précédé ou suivi au tombeau, en est la preuve évidente.

TREIZIÈME DIVISION MILITAIRE.

« Au quartier-général, à Rennes, le 3 juin 1813.

» Je vous préviens, Monsieur, que, d'après les » renseignemens que M. le général comte Frère, » commandant la division, a adressés pour vous » au ministre de la guerre, Son Exc. vient d'in- » former M. le général qu'elle vient de renvoyer » votre demande au général comte de Ségur, » colonel du troisième régiment des gardes-d'hon- » neur, à Tours, pour y avoir égard, s'il y a lieu, » après s'être concerté avec M. le préfet du Fi- » nistère.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» Le chef d'état-major de la 13e division,

» J. Maltat.

» *M. Billard de Veaux, domicilié à Morlaix.* »

M. le préfet crut devoir me témoigner la satisfaction qu'il avait de mon zèle en me faisant habiller à Quimper, tandis que les autres gardes ne le furent qu'à Tours.

Je fis partir deux convois de chevaux plus en état à leur départ qu'à leur arrivée à Tours, par la manière de compter de MM. les gendarmes, leurs conducteurs en chef.

Le dimanche 27 juin, je partis avec le troisième et dernier convoi, le seul arrivé convenablement à sa destination, ce qui me valut l'estime et l'intérêt de M. le colonel, d'après le rapport du gros-major, chargé de la réception de ces chevaux. Je ne parle point de mon zèle pendant la route : quand je n'y aurais pas été porté d'inclination, j'avais un intérêt trop majeur pour me relâcher sur mes devoirs, et, malgré toutes mes précautions, je ne fus point souffert au régiment, comme on le verra plus bas.

Le lendemain de mon arrivée au corps, je fus faire une visite à mon maréchal-des-logis-chef, M. le chevalier du Landreau, de Beaupréau (Maine-et-Loire), que je trouvai déjeûnant avec M. Devis, de Nantes, autre maréchal-des-logis-chef. Après les complimens d'usage, et qu'ils surent qui j'étais, ces messieurs me dirent, sous le secret le plus inviolable, que, ce matin même, ils avaient entendu (au rapport) le colonel dire : « Ce M. de Veaux ne doit pas rester au corps. » La manière

avantageuse dont ils avaient entendu parler de moi à M. de Saluce leur fit juger que j'allais passer dans un autre corps pour mon avancement. La conversation était à peine finie, que le colonel me fit appeler par le secrétaire particulier de M. le préfet du Finistère, envoyé de Quimper à Tours pour remplacer les chevaux réformés des deux premiers convois, pour les accidens arrivés en route par l'inattention et la manière de spéculer des conducteurs en chef.

Ce sécretaire était de Saint-Malo, (je ne me rappelle pas son nom,) j'avais eu occasion de le voir à Quimper différentes fois pour affaires de service, et toujours j'avais eu à m'en louer. « M. le colonel m'a chargé de vous dire de vous rendre près de lui dans la matinée, me dit-il, et, si vous pouvez vous y rendre de suite, je vais vous accompagner. » Nous partîmes de suite, et trouvâmes le général en conférence avec MM. de Saluce, de Belmont et autres.

« M. de Veaux, me dit M. le colonel, il m'est difficile d'expliquer la conduite du ministre de la guerre à votre égard : dans sa première lettre à votre sujet, S. Ex. m'engage à vous faire maréchal-des-logis en arrivant, et dans sa dernière elle m'ordonne de vous rayer des controles du régiment et de vous renvoyer dans le Finistère. » Il serait difficile de se faire une juste idée de ma situation, (j'avais toujours craint quelque

coup de jarnac de la part de la police,) et de mon chagrin de me voir écroué de nouveau sur les registres de la surveillance jusqu'à la paix générale.

Il ne me fut pas difficile de pénétrer la cause de mon renvoi; plusieurs, avant et depuis, ont éprouvé qu'il n'est pas toujours prudent de se montrer trop homme d'honneur près de ces messieurs de la police, et je ne dissimulai pas au colonel les motifs de ma disgrâce. « Je n'ignore pas d'où me vient ce dernier coup, mon général, lui dis-je, ni pourquoi la police me poursuit partout à outrance; parce qu'elle n'a pas trouvé en moi la même facilité qu'envers un grand nombre d'autres victimes de la révolution. Je ne particularisai personne ni aucune caste; je ne désignai ni émigrés ni Vendéens, ample matière à un chapître particulier. Je savais déjà que ceux employés par elle depuis 1800, époque de la dernière paix, lui étaient vendus, au moins une partie; bien avant le consulat, même avant la dernière reprise d'armes, ce qui ne sera pas difficile à prouver dans son temps. Aussi, à cela près de quelques chefs d'insurgés riches et distingués par le hasard de la naissance, s'était-elle plus attachée à MM. les émigrés qu'aux royalistes, par la raison qu'ayant tout perdu, qu'ayant été le jouet des étrangers et de leur dévouement, ils seraient plus faciles à gagner par l'appas des places, par la restitution de leurs biens sous le

séquestre et par la connaissance qu'ils avaient de la valeur des hommes dont la restauration n'a que trop justifié l'opinion. D'ailleurs, l'esprit de ces messieurs, leur manière de calculer les chances, les rendaient plus propres à ces fonctions que ces pauvres bêtes d'insurgés roturiers qui ne savaient que se battre et mourir plutôt que de trahir leurs principes et leur foi.

M. de Ségur, quelle que fut son opinion alors, se montra militaire plein d'honneur en cette circonstance, et convint que je pouvais bien avoir raison; il approuva ma conduite. « J'aime la trahison quand j'en tire avantage, disait un connaisseur en espèce humaine, mais je méprise le traître. »

Si M. de Ségur approuva mon caractère, MM. de Saluce, de Belmont et un troisième, qui étaient présens, ne le désapprouvèrent pas (M. de Belmont avait servi à l'armée de Condé, il fut tué à l'affaire de Leipsic.), puisqu'ils furent mes avocats près du général, ainsi que le loyal secrétaire de M. le préfet du Finistère, et qu'ils finirent par me le rendre favorable autant qu'il dépendait de lui; il nous communiqua les inexplicables lettres de M. le duc de Feltre, si ennemi de l'empereur et si dévoué à la cause de la légitimité depuis qu'il n'y avait que du profit à l'être et point de dangers à courir.

« D'après les instructions de S. Ex. le ministre

» de la police générale, vous raierez des contrôles
» de votre régiment le sieur Billard de Veaux,
» inscrit volontairement pour faire partie des
» gardes d'honneur du département du Finistère,
» et vous le renverrez à Morlaix, d'où il vient. »

M. de Ségur, touché de ma situation, et par un motif d'humanité, voyant combien il m'était pénible de retourner à ma surveillance, non que j'eusse la moindre plainte à former contre M. Moreau, me fit offre de ses services pour me procurer telle ou telle place dans les douanes ou les droits réunis.

Mon général, lui dis-je, pénétré de reconnaissance, si vous avez pour moi les bontés que vous me témoignez, obtenez-moi un passeport pour sortir de France, je vous en aurai une obligation éternelle. « Ce n'est pas le moment, M. de Veaux, répliqua le compatissant M. de Saluce : on pourrait croire que vous voudriez vous réunir aux ennemis de la France, laissez faire le général.

« Hé bien, me dit ce dernier, je vais encore essayer de vous faire rester au corps en écrivant au ministre ; en attendant sa réponse, vous y resterez en subsistance. « En effet, dès le jour même il s'acquitta de sa promesse, et y joignit les notes les plus avantageuses sur ma conduite privée et sur l'exactitude de mon service. Il fit plus encore, il s'offrit pour ma caution ainsi que son état-ma-

jor, s'il voulait me laisser au régiment. Tout fut inutile, comme on le verra bientôt. Certes, le duc de Feltre me rendit un plus grand service qu'il ne pensait dans la circonstance : d'abord je n'aurais jamais trahi ma foi donnée à M. de Ségur ; j'aurais imité M. de Belmont, et par là mes calomniateurs auraient gagné leur cause ; la police, en me persécutant, me sauvait la vie et surtout l'honneur.

Le général avait écrit le 16 juillet au ministre ; sa réponse arriva le 31 et me fut communiquée de suite ; elle était ainsi conçue.

« Je suis fâché de ne pouvoir vous accorder » votre demande, surtout d'après le rapport ho- » norable et flatteur que vous me faites du sieur » Billard de Veaux ; j'en ai référé, comme d'u- » sage, à S. E. le ministre de la police géné- » rale, qui, par une décision définitive, exige » qu'il retourne à Quimper, où il recevra des » instructions de M. le préfet. »

PRÉPECTURE DU FINISTÈRE.

GARDE D'HONNEUR.

« Nous, préfet du Finistère, baron de l'em- » pire, auditeur en conseil d'état, chargeons » M. Billard de Veaux, l'un des gardes-d'honneur » du contingent du Finistère, de diriger et sur- » veiller jusqu'à Tours, un convoi de vingt-deux

» chevaux, destinés à monter partie des gardes-
» d'honneur de mon département. M. de Veaux
» veillera avec le plus grand soin à ce qu'il n'ar-
» rive à ces chevaux aucun accident, et à ce
» qu'ils reçoivent, dans la route, la nourriture
» et les soins nécessaires. Il se présentera, à son
» arrivée à Tours, à Mr le général comte de
» Ségur, colonel du 3e régiment des gardes-
» d'honneur, auquel il remettra l'état signali-
» tique desdits chevaux, lequel état lui a été
» remis, arrêté par le sous-préfet, faisant fonc-
» tions de commissaire des guerres. M de Veaux
» nous rendra compte des événemens de la
» route et de l'état des chevaux à leur arrivée.

» Il nous est agréable de penser que M. de
» Vaux apportera, dans ce voyage, le même zèle
» et les mêmes soins dont il a fait preuve de-
» puis plus d'un mois que nous l'avons gardé
» dans le chef-lieu de notre résidence pour
» surveiller les convois de chevaux précédemment
» partis.

» Fait en l'hôtel de préfecture, à Quimper, le
» 26 juin 1813.

« *Signé* : le baron Abrial. »

L'intention de M. le préfet avait d'abord été de me faire partir huit jours plus tôt, mais une jument ayant reçu des coups de pied formant

plaies assez profondes pour l'empêcher de faire la route, j'eus l'honneur de lui en faire la remarque et de lui faire observer que, s'il voulait me laisser quelques jours de plus, je l'emmènerais avec moi. « Quinze jours ne suffiront pas pour la rétablir, me répondit-il : je l'ai vue, elle est bien blessée; cependant, si vous pensez qu'elle puisse partir dans huit jours, je vous les accorde. — Je vous en donne ma parole, et j'en réponds, monsieur. » Les huit jours expirés, les plaies n'étaient rien moins que cicatrisées. M. le préfet me dit : « Je crains que vous ne la laissiez en route. — Elle ne restera point derrière, monsieur, lui répondis-je; dans tous les cas, je la prends pour moi; il en est des chevaux comme des hommes, une grande partie meurt faute de soins. » Je couvris les plaies à cause de la poussière, je les pansai deux ou trois fois par jour. En arrivant à Tours, elle fut la première reçue, et s'est la mieux comportée, m'a dit depuis celui qui la montait.

Le premier convoi en avait laissé un autre à Nantes, malade d'une gourme survenue en route par le mauvais traitement des conducteurs; je la pris en passant, et finis par la rétablir entièrement. Non seulement je n'en eus point de malade, mais encore étaient-ils aussi frais en arrivant à leur destination qu'en

partant. Hé bien, tous ces soins de ma part, toutes ces attestations, ainsi que l'intérêt le plus marqué de ceux qui me voyaient de plus près que la police ne purent me sauver de la surveillance que je redoutais, et le 1[er] août il fallut me mettre en route pour Quimper, sans étape et sans logement. M. de Ségur voulait que je laissasse mon uniforme au magasin du régiment; mais, sur mon observation que je n'avais pas d'autre vêtement et pas de quoi en acheter, il me le laissa, aux conditions que je le remettrais à M. le préfet à Quimper, à mon arrivée, et ce dernier me permit d'aller jusqu'à Morlaix, où étaient mes malles, avec injonction de le rendre à M. le commissaire de police.

Il fallait que la haine de la police, ou plutôt celle de mes détracteurs fût bien invétérée contre moi, pour que tous ces certificats ne l'aient jamais pu fléchir en ma faveur. M. de Ségur, à la sollicitation de M. de Saluce et du secrétaire de M. le préfet du Finistère, me donna l'ordre suivant, qui me servit de feuille de route. « Il est » ordonné à M. Billard de Veaux, désigné pour » le 3e régiment des gardes-d'honneur, de se » rendre à Quimper, où il recevra des instruc- » tions de M. le préfet du Finistère.

» J'atteste la conduite de M. Billard de Veaux, » comme ayant été parfaitement régulière et hono-

» rable ; il emporte les regrets de tous ses ca-
» marades et l'estime de ses chefs.

» Le général comte DE SÉGUR,

» Colonel du 3ᵉ des gardes d'honneur.

» Tours, le 1er août 1813.

» Vu bon pour servir de feuille de route pour
» se rendre à Quimper, en vertu de l'ordre d'autre
» part, passant par La Flèche, Château-Gontier,
» Craon, etc.

» Tours, le 1er août 1813.

» Pour le commissaires des guerres : CLÉMENT. »

J'avais pris cette route pour deux raisons qui se trouvent expliquées ci-dessous. A mon passage à Nantes avec mon convoi de chevaux, je profitai du séjour qui m'était accordé pour revoir les anciennes victimes de la révolution que j'y avais connues autrefois, entre autres mademoiselle Voineau, cette royaliste si distinguée, la même qui avait brodé au général Charette le sacré cœur attaché au revers de l'uniforme sous lequel il est mort si glorieusement, sacré cœur que l'on voit encore aujourd'hui sur son portrait, et que le public, peu instruit, prend pour un crachat. Il est vrai qu'en 1795 les princes français lui envoyèrent la croix de Saint-Louis ; il la refusa en disant à celui qui en était por-

teur : « Il n'y a pas un de mes officiers qui ne l'ait aussi bien méritée que moi ; quand on la leur aura donnée, je l'accepterai. » Il est mort sans décorations ; ces hochets n'ont jamais été pour rien dans le dévouement d'un vrai vendéen. Je n'ai jamais entendu dire que le général Stoflet l'eût eue non plus, tandis que beaucoup d'autres, en Bretagne, l'avaient dans ce temps (1795) ; j'en pourrais citer plusieurs ; pourtant quelle différence de célébrité entre les uns et les autres ! Il est vrai que ces derniers, dont je suis loin de vouloir atténuer le mérite, servaient sous les ordres du comte de Puisaye, qui avait bon nombre de ces brevets (en blanc) seulement revêtus de la signature de S. A. R. Monsieur le comte d'Artois, qui en donna un à son fidèle Jean-Marie Hermily, en 1807, et que plusieurs encore ont été distribués, depuis la restauration : à Chandelier et à différens particuliers du département de l'Orne.

Mademoiselle Voineau eut la bonté de me présenter à ces dames Charette, dans le désir de me faire faire la connaissance de Ludovic Charette, désigné par le préfet de Nantes pour faire partie du même régiment. Cet intrépide jeune homme a été tué dans les cent-jours dans les mêmes circonstances et sur le même terrain qui portent son oncle à l'immortalité. Ludovic était sorti, je ne le vis point ; mais, de la manière

dont ces dames lui parlèrent de moi, il ne fut pas plus tôt arrivé au corps qu'il vint me trouver. La connaissance, ou plutôt l'amitié et la confiance ne tardèrent pas à s'établir entre nous; sans nous être vus, nous nous connaissions l'un et l'autre. Il avait été nommé maréchal-des-logis avant de quitter Nantes.

Peu après son arrivée, il me communiqua son mécontentement d'être obligé de servir contre son opinion. « Nous ne sommes ici à notre place ni l'un ni l'autre, me dit-il. — J'en conviens, lui répondis-je, mais que faire dans une pareille circonstance et sans moyens? » Il est vrai qu'il y avait à cette époque un rassemblement d'environ cent hommes, conscrits réfractaires ou déserteurs, dans le département de la Mayenne, duquel nous n'étions pas éloignés de plus de vingt lieues, commandé par les frères Morin. Le département de la Loire-Inférieure ayant trouvé moins d'hommes de bonne volonté que les autres départemens, le préfet avait été obligé d'en désigner un grand nombre, duquel plusieurs avaient un remplaçant à l'armée, et qui, joint à l'opinion transmise par leurs parens, n'excitait pas leur dévouement, sans réfléchir que leur argent faisait plutôt leur service que leurs personnes, et que l'homme qui les remplaçait aurait lui-même payé de sa personne, s'ils n'en avaient payé pour eux.

On se réunissait dans le jardin d'un certain limonadier, sous prétexte d'y boire de la bierre, et là, chacun établissait ses griefs et le chagrin d'être relégué dans une caserne, assujetti aux appels, au pansement des chevaux, etc., etc. Le mécontentement augmentait chaque jour en proportion du nombre, et bientôt ce mécontentement prit la forme d'une conjuration.

Mon camarade de lit, fils d'une veuve des environs des Sables d'Olonne, et voisin de M. Voineau, dont je ne me souviens pas du nom, fut un des plus assidus de cette réunion. Il connaissait une partie de mes malheurs, de mes services et la situation où j'étais dans le régiment. Il voulut m'y entraîner plusieurs fois ; je m'y refusai, trouvant la société trop nombreuse pour un homme qui avait autant à craindre que moi. Il en parla à Charette, avec qui je m'en expliquai, et qui approuva mes fortes raisons ainsi que quelques amis. Je n'ignorais rien de ce qui s'y passait, grâce à mon camarade de lit. Le nombre croissait chaque jour : chaque nouveau détachement arrivant des départemens envoyait de nouveaux adeptes ; et, malgré le tumulte de ces réunions, je n'ai jamais entendu parler que les autorités en aient eu connaissance, au moins à Tours. Il est vrai que l'on était très scrupuleux sur le choix des initiés ; aucun émigré n'y était

admis, quoiqu'il y en eût beaucoup, pas même un M. de Rivière, se disant parent du prince Eugène et des d'Andigné; non plus que mon capitaine Neveu, m'a-t-il dit depuis; de M. le comte de la Chapelle, ministre toléré à Londres de S. M. Louis XVIII, quoiqu'il se targue du contraire aujourd'hui, avec quelques autres que je pourrais nommer.

Charette et quelques amis prièrent inutilement ce capitaine de s'intéresser pour moi près du colonel. Le seul jour où je l'ai rencontré depuis 1815 fut chez M. Tabarié, secrétaire-général au département de la guerre; il me parla longuement du chevalier de Bruslard, dont il me dit être l'ami intime; rien d'étonnant: Mais, me dira-t-on, le neveu de M. le comte de la Chapelle, ministre et conseiller de Louis XVIII, émigré distingué, rentré sous le consulat, capitaine dans un corps privilégié, comme les gardes-d'honneur, où un simple garde avait rang d'officier dans la ligne, après la première campagne; comment cela s'est-il fait? je l'ignore, ou feins de l'ignorer: le lecteur exercé en devinera sans doute la cause, et conviendra que la police était bien plus tolérante envers ces messieurs qu'envers moi, et ne fit nullement courir le bruit qu'ils fussent ses agens.

La persécution provoque l'irritation, de l'irri-

tation naît le désespoir, et de ce dernier, des catastrophes quelquefois terribles; notre révolution en offre plus d'un exemple.

La réponse du ministre de la guerre était arrivée, ainsi qu'on l'a vu; elle était sans réplique et moi sans espoir. N'ayant plus aucun ménagement à prendre, je me rendis au lieu des séances secrètes, à la sollicitation de Charette et de quelques autres. J'y trouvai les plus mutins des conjurés réunis, et désolés de la nouvelle de mon départ, qu'ils savaient dejà. Plusieurs voulaient partir la nuit même avec armes et bagages, chose aussi imprudente qu'impraticable dans une caserne: car deux ou trois cents chevaux ne se chargent pas sans que l'autorité en soit informée.

En admettant que nous fussions sortis du quartier, de la ville même, sans opposition, ces chevaux, quoique appartenant aux gardes la plus grande partie, nous auraient fait poursuivre; on aurait battu le tocsin de tous côtés contre nous. Comment cacher sa marche? comment se défendre avec des hommes aussi peu exercés, dont la plupart n'avaient jamais monté à cheval avant d'être à Tours? L'on n'en sera pas surpris, quand on saura que ces gardes, très braves d'ailleurs, étaient pris dans la marine, dans les bureaux, etc.; en un mot, dans toutes les classes de la société. Après que chacun eût donné son

avis, plus ou moins sensé, Charette donna le sien en ces termes : « Je ne me trouve pas plus à mon poste ici que vous tous ; mais, malgré mon désir de servir ceux pour qui ma famille a donné sa fortune et son sang, je ne puis vous dissimuler l'embarras de notre position.

» Des pourparlers de paix sont ouverts à Dresde dans ce moment, entre les puissances étrangères et la France ; si, contre nos vœux, les alliés allaient conclure la paix avec Bonaparte, que deviendrons nous? que deviendraient nos familles? Cette considération et l'intérêt que je vous porte àtous m'engagent à vous dire que notre démarche serait plus qu'imprudente dans ce moment; que, malgré notre dégoût, il faut attendre le dénouement des conférences de Dresde, et qu'alors nous agiront suivant les circonstances. »

On voulut connaître mon opinion, je l'émis:

« Messieurs, leur dis-je, la confiance dont vous m'honorez m'est infiniment précieuse. Quoique mon opinion sur le résultat des conférences de Dresde diffère de celle de notre ami commun, par la raison que celui qui a si long-temps dicté les conditions de la paix ne peut, politiquement, les recevoir sans courir les risques de devenir un second Jugurtha devant les Romains, je suis trop partie intéressée pour chercher à influencer vos opinions. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il existe un noyau d'insurgés dans la Mayenne; je

n'ai pas grand mérite à vous dire que j'en connais le foyer, puisque c'est mon pays natal et qu'il ne me serait pas difficile de vous y conduire en deux jours, mais à pied. Je ne me dissimule pas, je ne le dissimulerai pas à vous-mêmes, que ces insurgés n'ont d'autres moyens que leur courage; mais les Vendéens, si rédoutables dans la suite, n'en avaient pas d'autres dans le commencement. Jetez les yeux sur la Bretagne, le Maine, la Normandie; quelles étaient leurs ressources lors de leur premier mouvement? aucunes; les baïonnettes leur en ont procurées, et les circonstances n'étaient pas pour eux à ces époques ce qu'elles seraient aujourd'hui pour nous. Quant à la paix, je n'y crois certainement pas, non que je la regarde impossible: nous avons vu tant de choses depuis vingt ans, que nous ne devons douter de rien, et dans cette hypothèse, plus que difficile à allier avec l'intérêt des puissances, ne voulant encourir de reproches ni de vous, ni de vos familles, je vous abandonne à votre sagesse et vous engage à être bien circonspects, c'est le dernier conseil que vous donnera mon amitié, puisqu'il faut que je vous quitte demain, d'après l'ordre que vient de m'en donner le général. » « De Veaux, reprit Charette, nous assure qu'il y a un rassemblement d'insurgés dans son pays; il lui est facile de prendre des renseignemens positifs sur l'existence de ces

révoltés, puisqu'il passe sur ce département pour s'en retourner à Quimper ; il m'écrira, nous aurons des données sûres rélativement aux négociations de Dresde, et l'événement sera notre boussole. »

Ceci arrêté, chacun se retira; Charette et les autres sous-officiers allèrent à la théorie, et moi faire mes préparatifs de départ, persuadé que tous ces projets tomberaient dans l'eau et que je ne serais pas à quatre jours de marche de la garnison que Charette et autres seraient en route pour la grande armée.... Je ne me trompai pas.

Je fus prendre congé du général et de M. de Saluce, mon protecteur, qui, touché de ma situation physique et morale, me fit accepter trois pièces de vingt francs, en me disant : « Vous me les rendrez quand vous pourrez. » Sans cet acte d'humanité et de générosité de ce loyal militaire, je ne sais pas comment je me serais rendu jusqu'à Quimper : il ne me restait pas cinq francs de tout argent, et j'avais encore à pourvoir à la nourriture du cheval d'un garde d'honneur de Quimper, nommé Boully, qui n'avait pas été reçu, ainsi que j'en avais prévenu M. le préfet; je devais le remettre à son père, moyennant qu'il m'en rembourserait la nourriture; il ne voulut me tenir compte que de la moitié, quoique le fils m'eût persuadé le contraire.

Je n'ai jamais revu M. de Saluce depuis Tours. En 1814, je fus pour le trouver dans la rue Saint-Honoré, à Paris, sur l'adresse que m'en avait donnée le général de Ségur; il était parti pour l'Angleterre, me dit-on. Je ne le reverrai que dans l'éternité vraisemblablement; mais, si ces écrits tombent entre ses mains, qu'il daigne y trouver l'expression des sentimens de la plus profonde reconnaissance et du souvenir de sa bienveillance, le plus inviolable comme le plus solennel.

Charette, à la vérité, le brave et généreux Charette avait voulu me donner vingt-cinq louis avant de nous séparer; je le remerciai en disant: « Allez y doucement, vous pourrez en avoir besoin : je suis persuadé que vous ne tarderez pas à partir pour l'armée. » Je devinai encore juste, le surlendemain de mon départ, le 3 août, le vit quitter Tours, se dirigeant sur Mayenne, avec plusieurs initiés, qui eurent lieu de se répentir de n'avoir pas suivi mon avis, ainsi qu'ils en sont convenus à Paris, en 1814, à leur retour de la prison d'état où la police les avait relégués en Provence, en attendant l'instruction de leur procès.

Je quittai Tours le 1er août au soir (seul, par prudence), et vins coucher sur la route de la Roue, au haut de la levée, où mon camarade de lit et le jeune Bâchet, de Nantes, vinrent me rejoindre et souper avec moi, comme nous en étions

convenus, en prenant les précautions nécessaires pour ne pas être soupçonnés; je ne les ai revus ni l'un ni l'autre depuis.

Je vins coucher le 2 à Château la Valière, le 3 à la Flèche, le 4 à Gré-en-Boire, où je n'arrivai que le soir assez tard et à dessein, comme on le verra dans ma lettre, écrite à Charette le surlendemain de mon arrivée à ma destination. Je trouvai un détachement de troupes commandé par un gendarme qui était logé dans l'auberge où je descendis, et chargé de traquer ce que l'on appelait les brigands. C'est ainsi que la France a toujours complimenté ceux qui ont porté les armes contre elle, sauf à leur élever des autels plus tard, suivant le succès ou les revers; la Vendée, le cardinal Ruffau et les Espagnols n'ont pas été exempts de ces qualifications, et la France et l'Europe les ont souvent jugés d'après ces épithètes.

Ce détachement me prouva que l'on ne m'avait pas trompé sur l'existence des révoltés de la Mayenne. Outre ce que je pus recueillir de mon aubergiste, le commandant de cette troupe, avec qui j'eus un long entretien, me mit assez au courant, sans s'en douter, pour que je n'eusse plus rien à désirer concernant les rassemblemens, dont nous eussions quintuplé le nombre, si les négociations de Dresde avaient eu lieu un mois plus tôt, ou si mes camarades de Tours

avaient envisagé les choses sous le même aspect que moi.

J'aurais bien fait part de suite à Charette de la confirmation des rapports que l'on m'avait faits et que je lui avais rendus ; à quoi cela aurait-il abouti? il était parti pour l'armée le surlendemain que je l'avais quitté.... le 3 août; eût-il encore été à Tours, je n'y étais plus pour lui servir de guide dans des campagnes qu'il ne connaissait nullement, et il n'y avait pas un Mayennais dans le complot, quoiqu'il y eût quelques émigrés dans le régiment.

En quittant Gré-en-Boire, je fis rencontre d'une dame à cheval, qui se dirigeait sur Châteaugontier. Après les complimens usités entre voyageurs qui font la même route, il ne me fut pas difficile de m'apercevoir que cette dame était au-dessus de la classe commune des dames de la campagne, mais cette remarque ne suffisait pas entièrement à ma curiosité pour connaître son opinion sur les événemens du jour et sur ce qui se passait dans son département, et pour cet effet j'eus recours à mon expédient ordinaire, en pays insurgé. Après lui avoir parlé de la révolution, de ses désastres, je m'apitoyai sur le sort des habitans de l'Ouest durant cette guerre d'extermination, et lui dis que sans doute elle avait été obligée de se réfugier dans quelque ville pour se soustraire aux horreurs inséparables

d'une guerre civile: « Point du tout, répondit-elle : je suis toujours restée dans le pays. » Cette réponse fixa mon opinion sur son compte, et je hasardai quelques nouvelles questions qui m'en attirèrent aussi de sa part. « A votre accent, me dit-elle, je ne vous crois pas éloigné de ce pays. — Je suis de ce même département, répondis-je. — Mais, m'observa-t-elle, vous me paraissez plus âgé que les gardes-d'honneur ordinaires. — Vous avez raison, madame : je n'y aurais pas été admis si je n'avais eu le malheur d'avoir fait les guerres de ce pays et d'avoir émigré ensuite ; titre qui m'a assimilé à ceux qui ont porté les armes en pays étranger, et que l'on reçoit jusqu'à 45 ans. — Vous avez fait la guerre des chouans ! me dites-vous, monsieur ; avez-vous connu un nommé Gaulier ? — Oui, madame, lui répondis-je, de réputation seulement ; il commandait la division de Châteaugontier, sous le nom de Grand-Pierre ! — C'est mon mari, me répondit cette dame. — Vous êtes madame Gaulier ! repris-je, vous ne m'êtes plus étrangère ; vous souvenez-vous de M. Moreau, ex-commissaire du directoire près le département de Maine et Loire ? Il m'a parlé de vous, et il croit toujours que ce fut vous qui démasquâtes, près du chevalier de Paragusti, le fameux envoyé du gouvernement, après le 18 fructidor, pour exterminer les chouans à l'ombre d'une insurrection simulée. » Elle parut

étonnée que je connusse ce commissaire, ainsi que l'histoire dont je vais donner le narré, en laissant parler M. Moreau.

« Le directoire exécutif voulant se débarrasser » des chouans, qui lui portaient ombrage, à » quelque prix que ce fût, ne trouva d'autre ex» pédient que de feindre des insurrections par» tielles dans les départemens de l'Ouest, et de » mettre à la tête de chaque parti des hommes » qui lui fussent entièrement dévoués. En con» séquence, il m'adressa un capitaine de grena» diers, superbe homme, auquel on avait fait le » thême propre à lui faire jouer le rôle d'un » émigré; rien n'y avait été oublié, il avait servi » avant la révolution dans tel régiment; dans » l'émigration dans tel autre; à l'armée de Condé, » etc.; s'était trouvé à telle affaire; avait passé » en Angleterre, où il avait vu S. A. R. Monsieur, » qui lui avait donné ses ordres et ses pouvoirs, » après quoi il s'était embarqué à tel port et avait » débarqué sur telle côte, etc. L'on n'avait ou» blié que de lui donner un nom, je le baptisai » le chevalier de Sotano. » Ce nom, suivant moi, a quelque chose d'épigrammatique et d'ignominieux, qui prouve le cas que faisait de son envoyé le commissaire du directoire.

« Je logeai mon homme chez des gens à moi, » jusqu'à ce que mes mesures fussent prises,

» c'est-à-dire jusqu'à ce que j'eusse fait arrêter
» quelques chouans des plus déterminés, qui
» étaient utiles à mon projet. A quelques jours
» de là, j'écrivis officiellement au commandant
» de la force armée du département que j'étais
» informé qu'un émigré de marque et d'une
» grande considération venait d'arriver dans le
» pays, pour y organiser de nouveaux rassem-
» blemens de brigands, que dans ce cas la sur-
» veillance la plus rigoureuse et les mesures de
» sûreté les plus actives étaient à l'ordre du jour,
» pour prévenir de nouveaux crimes et de nou-
» veaux malheurs; je l'engageais en outre à faire
» de fréquentes battues dans les campagnes.

» Je ne négligeai pas de rendre ma lettre pu-
» blique par le moyen des journaux, ainsi que la
» réponse (concertée) du commandant, et toutes
» celles qui eurent rapport à cette affaire, à la-
» quelle le gouvernement paraissait attacher le
» plus grand prix.

» Quelques jours s'étant écoulés, j'écrivis de
» nouveau au commandant, que, mieux informé
» que la première fois, je ne pouvais douter qu'il
» n'y eût dans le pays un émigré d'une grande
» distinction, caché, venant d'Angleterre avec
» des sommes considérables, pour relever la
» chouannerie en faveur des Bourbons, etc., l'en-
» gageant à concentrer ses forces sur tel point et

» d'y faire une battue avec la circonspection et
» la prudence convenables à l'homme intrépide
» et rusé à qui il avait affaire.

» Le jour convenu, je fus avec ce commandant
» prendre le prétendu émigré, dans la maison
» où je l'avais placé, après avoir fait un grand
» étalage sur les journaux de la capture de ce
» conspirateur (cet article était inédit sur ceux
» du département de Maine-et-Loire), et après
» l'avoir fait préconiser convenablement, surtout
» près de ceux dont il devait être le camarade de
» prison avant d'en être le chef. On le jeta en
» prison sans pain, sans aucun moyen d'existence
» (le concierge était dans la confidence). Bien
» convaincu que les chouans qui l'y avaient de-
» vancé, par mon ordre, ne le laisseraient pas
» mourir de faim, et que c'était le plus sûr moyen
» de lui faire faire connaissance promptement
» avec eux, chose indispensable au succès de
» l'entreprise. J'avais encore eu la précaution de
» ne point me faire connaître aux chouans qui
» devaient servir mon projet sans s'en douter.
» Quand le chevalier avait quelque communica-
» tion à me faire, je lui avais fait connaître un
» autre moi-même, et de cette manière les choses
» allaient à merveille. J'avais été obligé de faire
» faire un uniforme à M. le chevalier, et, non-
» obstant toutes mes précautions, le pantalon se
» trouva trop étroit à l'entre-jambe, de sorte qu'il

» fallut l'élargir quand il s'agit d'escalader le mur
» de la prison, évasion à laquelle nous présidâ-
» mes, le colonel de la gendarmerie et moi, sous
» le masque du dévouement le plus complet à la
» cause des Bourbons et dont mes chouans furent
» parfaitement dupes. »

Je n'ai pas besoin de dire que l'entreprise du commissaire avait réussi suivant ses vœux. Quand la connaissance fut une fois faite entre les malheureux chouans détenus et le nouveau débarqué, la confiance suivit de près. Ce dernier, dirigé par des hommes aussi puissans, leur proposa un projet d'évasion qui ne pouvait manquer d'avoir son effet, et qui fut promptement adopté par ces malheureux chouans, dont l'inexpérience a fait tant de victimes et à tant d'époques différentes. Le commissaire et le colonel jouaient le rôle d'agens déterminés de la cause de la légitimité auprès du chevalier de Sotano.

« J'avais eu soin de donner à ce chef de parti
» (c'est toujours M. Moreau qui parle) les instruc-
» tions du gouvernement, en arrière de ses nou-
» veaux camarades... elles étaient ainsi conçues :
» Tombez sur nos détachemens de gardes natio-
» naux à bras raccourcis, point de quartier ; c'est
» le seul moyen de gagner la confiance et la con-
» sidération qui vous sont si nécessaires dans la
» circonstance. Je vous ferai passer les ordres
» analogues aux circonstances par des gens sûrs

» (un mot de reconnaissance était arrêté entre » nous) et toujours verbalement. A mesure que » son parti se serait grossi, je devais lui faire » passer des recrues sûres, faciles à reconnaître » par des signes convenus, tant pour lui com- » muniquer des ordres que pour lui maintenir » la supériorité, et se défaire des hommes qu'on » lui désignerait (ruse de Tarquin-le-Superbe » concertée avec son fils Sextus contre les mal- » heureux habitans de Gabie, et que l'on a fait » revivre avant et depuis cette époque; j'en don- » nerai quelques exemples dans la suite). En » nous séparant, je lui donnai la poignée de main » d'adieu, et je lui dis devant ces chouans, ses » guides, adieu, M. le chevalier, succès et cou- » rage; ramenez-nous bientôt *notre bon roi et nos* » *bons princes*.

» Je n'ai pas besoin d'observer que, si la cap- » ture du héros de l'entreprise fut publiée avec » l'emphase nécessaire en pareil cas, pour lui ap- » planir la carrière qu'il devait parcourir, son » évasion et celle de ses compagnons ne fut pas » tenue secrète; elle ne devait pas l'être.

» Malheureusement, mon collaborateur, ajou- » tait le commissaire, fut se travestir chez une » femme avec laquelle il vivait, elle bavarda; la » femme Gaulier, que j'avais fait arrêter, eut vent » de cette affaire; elle en fit prévenir ses sœurs » ou son mari, qui était en fuite. C'en fut assez,

» l'intrigue fut découverte, et M. le chevalier de » Sotano fut fusillé. »

« M. Moreau est parfaitement dans l'erreur, reprit madame Gaulier; M. de Paragusti (émigré) dupe comme moi et beaucoup d'autres, s'était réuni au prétendu chevalier de Sotano, qui, pour se donner plus de relief, ajouta à son thême qu'il avait été élevé à l'école militaire de Brienne; M. de Paragusti l'avait été aussi, et dans le même temps que précisait le chevalier. Cette ouverture provoqua une explication d'époque (c'était la même), de professeurs, d'élèves, etc., qui embarrassa l'intrigant; dès lors les yeux s'ouvrirent sur le provocateur, et il disparut, on n'a jamais su positivement comment. »

Une intrigue est toujours une intrigue, et le moindre soupçon la fait découvrir; la vérité a ses accens naturels, qui n'appartiennent qu'à elle, et l'homme de bon sens, qui observe avec impartialité et sans prévention, ne saurait s'y méprendre. Aux yeux d'un semblable témoin, il n'y a point de masque qui soit pris pour le visage, et point de jonglerie qui remplace la réalité.

J'ai connu dans la prison de Laval, en 1819, (il a fallu que je paie à Louis XVIII le tribut que j'ai payé tant de fois pour lui à la république, je dirai pourquoi dans son temps) les deux frères Corbin, des environs de Mêlé (Mayenne), qui m'ont raconté que vers ce même temps il se

forma un rassemblement dans leur pays, qu'ils s'y rendirent avec un de leurs officiers, nommé Edouard, qui, comme eux, dupe de sa bonne foi, les avait envoyés chercher d'autres recrues; qu'en passant à la porte de la cour, le factionnaire leur avait dit : Comment! vous ne restez pas avec nous?—Non, répondirent-ils: nous allons chercher des camarades. L'aîné Corbin ajoutait que la question de ce factionnaire, Vous ne restez pas avec nous? son accent, sa tournure, je ne sais quoi, lui firent naître mille réflexions sinistres; qu'alors il rentra au château, et fit part à M. Edouard de son mauvais pressentiment, dont il se moqua. Les deux frères continuèrent leur route, ne revinrent point, tant ils avaient conçu une mauvaise opinion de ces prétendus royalistes! et ils n'ont jamais entendu parler d'eux depuis, non plus que de ce trop crédule M. Edouard.

Quoique Paragusti eût fait disparaître Sotano, l'impulsion n'était pas moins donnée; les évadés de la prison d'Angers n'en étaient pas moins en fuite et sous le coup d'un mandat, ainsi que les autres proscrits, et pouvaient juger du sort qui les attendait par celui qu'éprouvaient ceux qui avaient le malheur de se laisser prendre, coupables ou innocens. Les départemens fusillaient ou guillotinaient en détail, et la commission militaire établie à Tours égorgeait en gros, souvent sans jugement. Je pourrais citer de ces victimes

par centaines.... (Voir les registres de cette commission.) Quel était le président de cette commission? (1798) où est-il? A La Flèche, maréchal-de-camp des armées du roi, commandant l'école royale militaire préparatoire de cette ville, (1826) *Sic nos, non nobis*. Pauvres Vendéens! S'il était permis de récriminer, ce ne serait pas sur ces hommes que devrait peser la récrimination : fait son bonheur qui peut; mais sur ceux qui les ont protégés (on ne peut se refuser à croire qu'ils étaient guidés par quelques motifs) près d'un prince véritablement étranger à son pays après une révolution de 25 ans. Quel a été le protecteur de celui-ci? Le bruit public en accuse M. le comte du Coëtlosquet, chef du personnel de la guerre sous MM. de Latour-Maubourg, etc.

Le capitaine du corsaire *la Malvina* (Salun), sorti de la rivière de Nantes et capturé par la frégate anglaise *la Guerrière*, me disait à la côte d'Afrique, en 1808, que cette dernière guerre de 1799 était l'ouvrage de la police de France. Je riais de lui ; j'avais tort et il avait raison; les preuves ne sont pas difficiles à produire : le temps est un grand maître, et le plus instructif.

Je dois encore faire remarquer que dans ce temps à peu près on laissa échapper plusieurs détenus de diverses prisons, les uns de bonne foi pour faire le pendant des autres, et entre ceux-ci je citerai le malheureux l'Invincible,

commandant en deuxième la division de Rochambeau (l'abbé Le Métayer, fusillé à Tours en 1798, sans jugement et sans avoir été interrogé), qui servit de passeport, au moins je le crois, à ce fameux Branche-d'Or dont parle M. de Beauchamp dans ses premiers *Mémoires* sur la guerre de la Vendée, fusillé en 1799, à Château-Lavallière, par le chevalier de Chapdelaine (Renault), commandant par la grâce de..... la division de ce pays, matière à un grand développement qui se fera dans son temps.

Ce Branche-d'Or, envoyé aux chouans avec beaucoup d'autres par le général républicain Hoche en 1796 (voir les mémoires de ce général), se fixa principalement dans la Mayenne sous le nom de marquis de la Geslinière, duquel il avait peut-être été domestique, à l'exemple des marquis de Mascarille et vicomte de Jodelet, de Molière.

Il y avait un mois que le vicomte de Scépeaux avait fait sa paix avec les républicains sans que le comte de Frotté en eût eu le moindre avis que par la voie publique, quoiqu'il eût engagé sa parole d'honneur et juré sur ses grands dieux à ce dernier, aux deux entrevues qu'ils avaient eues ensemble dans les environs de Vages, sur la route de Laval au Mans : la première en septembre 1795, et la deuxième en octobre suivant, de ne jamais entrer dans aucun arrangement sans,

au préalable, en avoir conféré avec lui. Les sermens les plus solennels s'évanouissent dans tous les pays du monde devant la politique ou la félonie, et la révolution nous a prouvé qu'on les prête avec la même facilité qu'on les viole dans tous les partis. Le général de Frotté, ne pouvant concevoir une démarche aussi impolitique dans le moment où les affaires prenaient la meilleure tournure pour la royauté, se retourna, non du côté du comte de Puisaye, pour lequel il n'avait ni estime ni confiance, mais du côté de la Bretagne, où il croyait trouver des amis et des hommes dévoués qui lui donneraient le mot de l'énigme qu'il ne pouvait trouver. Le soir même de l'affaire du Pas (juin 1796), il se mit en route pour ce pays avec un détachement de cent hommes choisis de la division. « Qu'ils sachent se battre et mourir avec moi, me dit-il, car j'ai de fortes raisons de me méfier de Puisaye. » Vain espoir! il marcha toute la nuit, et le lendemain, se trouvant sur les limites qui séparent le Maine de la Bretagne, il rencontra Châteauneuf, qui le fit rétrograder promptement en lui confirmant la reddition totale de cette province, sans excepter l'intrépide division de Duboisguy, et l'arrivée prochaine d'un corps de troupes républicaines qui marchait sur lui à grandes journées, et dont il n'était qu'à quelques lieues de distance. Il se replia sur le même pays qu'il avait quitté peu de

jours auparavant, et me fit prévenir de son retour, avec injonction de le rejoindre avec tout mon monde sur la paroisse de Ceaucé, entre Ambrières et Domfront.

Le généreux Charette avait cessé de vivre et d'inquiéter le général Hoche, qui ne voyait plus dans tout l'Ouest d'ennemis armés qu'en Normandie; il y fit donc refluer ses troupes, qu'occupaient auparavant le vicomte de Scépeaux et le comte de Puisaye. Notre jonction opérée, le général passa par Saint-Denis-de-Villenette, se dirigeant sur la forêt d'Andaine, jusqu'où nous l'escortâmes avec la division.

Avant de nous séparer, il me tira à l'écart et me dit: « Je ne comprends rien à cette paix de Puisaye et de Scépeaux; c'est dans cette circonstance que nous sentons plus vivement le malheur de n'avoir pas eu un prince à notre tête pour régulariser nos mouvemens et mettre l'ensemble nécessaire dans nos opérations. Je donnerais tout au monde pour savoir comment et à quelles conditions nos voisins, que je croyais mes amis, ont si honteusement déposé les armes et trahi une cause qu'ils avaient juré de servir au péril de leur vie. Il n'y aurait que par Laval et des chefs restés dans ce pays que je pourrais connaître la vérité. » Je vis assez clairement le désir qu'il avait que je me chargeasse encore de cette périlleuse mission, qu'il n'osait me propo-

ser, par délicatesse sans doute. Je ne me fis pas attendre, ce n'a jamais été ma manière. « J'irai moi-même, général, lui dis-je. » Il m'embrassa affectueusement, et me dit : « Je n'osais pas te le proposer, à cause des dangers que tu as déjà tant de fois courus en pareil cas; mais, si tu peux voir le chevalier du Tercier, chef de la division de Laval, soit qu'il veuille ou non te dire la vérité, tu la sauras malgré lui. » La révolution m'avait appris à connaître Laval à mes dépens. Je m'y rendis, accompagné seulement d'un camarade, qui ne savait rien de l'objet de ce voyage. Étant en prison dans cette ville en 1795, j'avais fait la connaissance des propriétaires du moulin de Barbé, près Laval. Je débarquai dans ce moulin, accueilli en vrai ami par le frère et la sœur Moulinet, qui l'exploitaient. Les demoiselles Bodinier, du port Vallée, si connues par leurs services signalés rendus aux victimes de ce temps, étaient cousines germaines de mes hôtes. Elles étaient prévenues de mon arrivée par un commissionnaire que je leur avais adressé; de sorte qu'en arrivant je trouvai Marie, qui m'attendait, et, la nuit entièrement close, nous nous acheminâmes vers le port Vallée à travers la campagne, en passant la Mayenne au bac nouvellement rétabli au-dessous du moulin de Chantloup, si ma mémoire ne me trompe.

Le lendemain, le chevalier de Tercier vint me

voir chez ces demoiselles, accompagné de ses deux adjudans-généraux Gayllard et Deville (Raoul et Tamerlan), tous deux transfuges du bataillon de la Montagne, et tous deux victimes de leur dévouement avec Georges Cadoudal en 1804.

Malgré toutes mes questions au chevalier de Tercier touchant cette paix, ou plutôt ce phénomène de monstruosité politique, sans d'autres conditions que celle de déposer lâchement les armes devant un ennemi très embarrassé, je ne pus en obtenir d'autres solutions, sinon que le vicomte de Scépeaux avait rendu les armes à la république et juré de ne jamais les porter contre elle. Sa défection entraîna celle de ses voisins, comme une pierre séparée d'une digue entraîne toutes les autres.

A mon retour de Laval en Normandie, qui ne s'effectua pas sans danger, je ne trouvai plus le général. Pressé par les forces républicaines qu'occupaient auparavant ses voisins, il avait été obligé de repasser en Angleterre; mais je trouvai le pays couvert de troupes, et de plus le prétendu marquis de la Geslinière, qui revenait d'auprès de ce chef lui proposer plusieurs compagnies mancelles (qu'il ne connaissait pas), qui, mécontentes de la paix, demandaient à passer sous ses ordres. Le général de Frotté, par un extraordinaire que je n'ai jamais deviné, fut complètement dupe de

l'intrigant, pour le moment, auquel il remit des lettres pour les capitaines de ces prétendues compagnies; mais, à peine l'eût-il perdu de vue, que, réfléchissant à la jactance, aux inconséquences, aux brevets, quoique parfaitement en forme, de chevalier de Saint-Louis, de chevalier de Malte, même de commandeur, qu'il expédia une ordonnance pressée à M. Henry, avec injonction de retirer ses lettres du portefeuille de M. le marquis, âgé alors de 19 ans. Si le général l'avait vraiment pénétré, c'était trop peu que de lui retirer ses lettres; la sûreté du pays, la politique, exigeaient davantage.

Ma première entrevue avec cet *envoyé* eut lieu au village du Gast, chez M. Guesneau, commune de Melleray (Mayenne), où il se trouva un de nos officiers, originaire du pays, grenadier, avant la révolution, au régiment de Piémont, et depuis transfuge de l'armée de Mayenne, où sa bravoure l'avait promu au grade de lieutenant de la compagnie des chasseurs de Cassel. Il se nommait Maunoury, dit Bon-Conseil.

Ce Maunoury, qui avait fait toutes les guerres de la Vendée avec les républicains, le reconnut pour l'avoir vu à Nantes, à la suite de Carrier; il en convint, en ajoutant qu'il y était par ordre de Charette, pour pénétrer ses projets ou l'assassiner. « Vous êtes bien jeune, lui dit le même, pour être chevalier de Saint-Louis et comman-

deur de Malte! » Je ne me rappelle point sa réponse, mais je me souviens à merveille que ces réflexions parurent l'embarrasser, et purent accélérer son départ pour les environs de Laval, où il disait rejoindre les compagnies royalistes dont j'ai parlé ci-dessus. En traversant la grande route de Bretagne à Paris, trois quarts de lieue au-dessus de Mayenne (à Coulonche), il fut rencontré par un détachement de troupes de cette ville, qui l'arrêta et le conduisit en prison, et le général républicain qui y commandait alors donna la plus haute importance à l'arrestation d'un personnage aussi dangereux pour la république. L'importance qu'il affectait attacher à la prise de cet illustre personnage lui fut bientôt un titre à la recommandation des gobemouches de Mayenne et des environs; mais c'en fut bien pis quand le prétendu marquis eut écrit le billet suivant au général, qui, comme on le pense d'avance, eut soin de ne pas le tenir secret.

Juillet 1796.

« Citoyen général,

» Je vous prie de me faire mettre en liberté, ou
» de me faire fusiller à la garde montante; si je
» n'ai pas fait assez pour mériter la mort, Vive le
» roi! m.... pour la république! »

Le général prit une commission militaire dans le sein de sa garnison; un caporal, logé chez ma-

dame le Bourdais, fut le défenseur officieux de l'accusé, en faveur duquel il prononça un discours digne des Dupin et autres de nos jours, qui le couvrit de gloire aux yeux de ceux qu'il aurait dû mettre en garde contre de pareilles jongleries, et qui fit mettre de suite son client en liberté. Le Français fut et sera toujours le même.

La nouveauté du stratagème, le caractère peu commun d'un jeune homme de dix-neuf ans, l'originalité de son billet au général, pour le temps, le merveilleux de la chose, joint à ce que put y ajouter le commandant de la force armée, ouvrit bientôt les portes des maisons les plus respectables de Mayenne au jeune héros doué de si heureuses qualités et de si hautes espérances. Non seulement il fut recherché, mais il fit encore les beaux jours des dames les plus distinguées de cette ville. Une maison, entre autres, l'adopta pour son fils, et ne fit aucun mystère de son projet d'union avec l'aînée de ses deux demoiselles, aussi riche que belle. Moins abusé que le public sur le compte du prétendu marquis, je voulus en dire quelque chose au futur beau-père, qui me reçut fort mal; mon devoir était rempli : c'était un honnête homme, je lui devais cette preuve d'intérêt.

Ce jeune et heureux intrigant ne manquait point d'argent; il le prodiguait à toutes mains, tandis que nous autres, pauvres dia-

bles, chargés d'une famille nombreuse et malheureuse (nos soldats), nous n'avions pas le sou. Il avait un cheval et faisait de fréquentes absences plus ou moins longues, qui étaient censées des revues de sa future armée, et, pendant ces absences, les deux demoiselles de la maison, ainsi que leurs amies, lui brodaient des drapeaux qui, à une époque convenue (février 1797), furent saisis chez le papa beau-père, ainsi que le marquis et le malheureux l'Invincible, que l'on n'a jamais connu sous un autre nom dans le pays, quoique le second de la division de Rochambeau, comme je l'ai déjà dit plus haut. Plus je pense à l'existence politique de ce l'Invincible, plus elle me paraît problématique. Le maître de la maison, son épouse, ses deux demoiselles, et jusqu'aux domestiques, tout fut arrêté, plongé dans la prison, le séquestre mis sur toute la maison, de là transférés à Laval et ensuite à Tours, où ils furent jugés par la commission militaire.

Les journaux du temps firent retentir cette prétendue conspiration dans toute la France de manière à en imposer à tout le monde et à alarmer toute la société. Plusieurs arrestations eurent lieu dans le district de Mayenne, suivant les relations du prétendu chef de la conspiration. Le meunier de Grainhard, Vieilpeau, et son fils, des environs de Mayenne, la veuve Blanchard (de Gênes), et tout ce qui fut trouvé d'hommes dans la

maison, domestiques ou autres furent incarcérés. On s'apesantit particulièrement sur le canton de Mayenne, que l'on regardait ou feignait regarder comme le foyer de la susdite conspiration. Malgré ma circonspection, je ne pus échapper à la proscription. Je fus arrêté le mercredi 22 février 1797, à la pointe du jour, par un détachement du cantonnement d'Ambrières, auquel Bernard Papouin avait été dénoncé par un refugié de Chantrigué (Mayenne), dont il avait fait la rencontre en venant me voir à Saint-Loup-du-Gast (même canton), et qui avait indiqué la route qu'il l'avait vu tenir. Certes, nous n'aurions pas été arrêtés si nous avions été en guerre ouverte; nous aurions été sur la défensive, et la troupe ne se serait point aventurée sur nos pays la nuit. La paix n'était donc qu'un vrai fléau pour le parti royaliste, bien au-dessus de celui de la guerre, puisque les républicains pouvaient choisir à leur gré les plus prononcés, ce qu'ils ne pouvaient faire sur les champs de bataille.

On nous conduisit d'abord à Ambrières, mon lieu de naissance, où j'étais à peine arrivé, qu'un ami courut secrètement informer ma famille du malheur qui venait de m'arriver, et du sort qui nous attendait, mon camarade et moi. Le soldat n'est rien moins que discret; le partage de nos vêtemens était déjà fait, et le bruit s'en était répandu. On se rappelle que l'usage était alors de

fusiller les prisonniers sur les routes, ceux que l'on ne pouvait juridiquement condamner, sous prétexte qu'on avait cherché à les délivrer, ou qu'ils avaient voulu s'échapper. Ma sœur aînée, qui, deux ans avant (1795), m'avait déjà sauvé la vie plusieurs fois dans de pareilles circonstances, me la sauva encore dans celle-ci, en montant promptement à cheval, et, malgré sa diligence, nous étions déjà sur la route de Mayenne avec l'escorte qui devait nous égorger à un endroit désigné (aux bruyères de Guerray). Nous n'avions eu le temps de rien prendre à Ambrières; nous n'avions fait qu'y passer, sans doute pour prévenir l'arrivée de ma sœur, que l'on avait prévue. Arrivés à la Haye-Traversaine, à trois-quarts de lieue d'Ambrières, nous demandâmes la permission à l'officier de prendre quelque chose, en le priant de le partager avec nous, ainsi que sa troupe; ce qui fut accepté de l'un et de l'autre.

Nous finissions ce frugal repas (un morceau de pain sec et quelques verres d'eau-de-vie, dont je ne buvais point encore), que nous croyions devoir être le dernier pour nous, lorsque ma sœur arriva toute en pleurs. Nous payâmes la dépense et nous continuâmes notre chemin. Arrivés à la fatale bruyère, *qui ne l'eût été que dans ce moment pour moi*, quelques tirailleurs se détachèrent à droite et à gauche comme d'usage. J'avais trop d'expérience pour être dupe de cette manœuvre. Je pris

de suite mon camarade par le bras, et, en m'approchant le plus près possible de l'officier, je lui dis : Nous n'avons envie de nous évader ni mon camarade ni moi, nous vous en donnons notre parole d'honneur l'un et l'autre, et nous nous mettons sous votre protection, persuadés qu'un militaire comme vous n'est point un assassin. Dans cet instant même un sergent fit un geste à cet officier, qui répondit : « Ne voyez-vous pas cette s..... p.... », en parlant de ma sœur.

Au bas de la pièce, ces flanqueurs rentrèrent au détachement pour ne plus s'en séparer. Mon compagnon sut quelques mois après, d'un soldat de l'escorte, comment son costume et le mien étaient distribués, et combien ils étaient vendus. Nous arrivâmes sur les dix heures du matin à Mayenne, où, après nous avoir conduits chez le commandant de place, on nous plongea dans les cachots de cette ville jusqu'au samedi suivant, que l'on nous conduisit, bien garottés tous les deux, dans ceux de Laval, où nous fîmes un plus long séjour. Quoique originaire presque de Mayenne, où j'avais beaucoup de parens et d'amis, personne n'osa venir me voir. Quelle différence avec ce Félix qui me succéda dans cette prison quelques mois plus tard !

L'officier qui vint nous prendre à la prison de Mayenne (il était, ainsi que le précédent, du régiment d'Aunis) nous fit cet humain compli-

ment : « Avez-vous envie de vous échapper? » Mon compagnon, plus pressé de répondre que moi, lui dit : « Non, commandant. — En ce cas, reprit ce dernier, je vais bien vous attacher; et, s'il en eût été autrement, je vous aurais laissés libres. »

Nous arrivâmes dans cet état à Laval, où notre cachot était déjà prêt à nous recevoir. Dans cette prison (le château des princes de la Trémouille) il y a un vaste appartement au premier, nommé le Grand-Commun, et dans ce lieu on avait placé (durant la révolution, l'espace ne suffisait pas aux victimes) plusieurs espèces d'armoires en bois de chêne, très solidement construites, à peu près carrées, et d'environ cinq pieds et quelques pouces sur tous sens; à peine y pouvais-je tenir debout ni m'étendre quand j'étais couché; on n'y recevait d'air que par une ouverture de six pouces de longueur sur quatre de largeur, pratiquée dans la porte : ces sortes de cages y étaient encore en 1819. Nous y restâmes près de quinze jours, et toujours une sentinelle à notre porte, qui nous escortait aux latrines la baïonnette au bout du fusil, chaque fois que nous y avions affaire.

Le fameux marquis de la Geslinière et la respectable famille sa dupe nous avaient précédés de quelques jours seulement dans cette prison. Le père, la mère et les deux demoiselles occu-

paient une petite chambre au rez-de-chaussée, à côté de l'escalier qui conduit chez le concierge, au bas de la cour, juste en face de la porte d'entrée de cette prison. Le marquis était notre voisin dans le Grand-Commun, c'est-à-dire qu'il y habitait un des cachots dont je viens de donner la description, mais seulement le jour, pour en imposer au très crédule, même simple, M. Chauveau, à sa famille et à d'autres; nonobstant mon peu d'expérience, il ne m'en imposa nullement. Le trait suivant donnera un aperçu de l'originalité de M. Chauveau, qui aspirait à une grande supériorité de jugement et d'instruction sur tous ses semblables. « Vous croyez peut-être, nous disait-il un jour, à un autre et à moi, que l'on étrangle les hommes par le cou? Point du tout, j'ai fait un cours d'anatomie qui m'a convaincu que, quand on pend un homme, l'on ne viendrait point à bout de le faire mourir, si l'on ne lui passait, dans sa chemise et sous ses habits, une corde attachée en nœud coulant autour des parties nobles. — Et les femmes? demandai-je inconsidérément, par où les pend-on donc? » Il ne me pardonna jamais cette repartie. Le lecteur conviendra qu'un tel homme, dont l'entêtement égale l'ignorance, n'est rien moins que difficile à duper quand on a capté sa confiance.

La Geslinière n'habitait son cachot qu'autant qu'il voulait; le concierge, nommé Cloloeil, fri-

pon déhonté et scélérat en titre, était à ses ordres, et torturait tous les autres prisonniers; il était aussi brutal que sa profession le comportait à cette époque. Il ne tarda pas à être démasqué, ainsi que je le rapporte plus haut, et à faire partie de ceux dont il avait été trop long-temps le supplice. Son procès fut instruit, des témoins furent assignés dans tout le département; il méritait les fers; il ne fut point jugé, grâce au 18 fructidor, qui survint. En 1819 il était employé dans les droits-réunis et portait la décoration du lys.

Ce la Geslinière venait souvent faire la conversation avec nous, au guichet de notre porte, et il ne nous eût pas été permis de lui rendre ses politesses quand nous l'aurions voulu. Je lui ai vu plusieurs fois un sac d'argent sous chaque bras, il semblait affecter de nous les faire voir. D'où lui venait cet argent, qu'il traînait partout avec lui, quand celui de M. Chauveau était sous les scellés? Son ton, sottement facétieux, décelait un homme sans usage comme sans éducation; il croyait faire l'agréable, il n'était que grossier; l'on en pourra juger par ses phrases adoptives : « Sacrés j. f., toujours du rôti, jamais de bouilli; ils pissent dans ma perruque et disent qu'il pleut. » Sa taille n'excédait pas cinq pieds; aucune tournure, aucune physionomie : quoique sa figure blonde ne fût pas désagréable, elle déce-

lait l'étourderie dans toute l'acception du mot; il jouait le braque à merveille, et n'était rien moins que brave; ses jambes étaient horriblement arquées. Voilà pourtant l'homme qui avait subjugué les beautés royalistes de Mayenne, et endoctriné ce pauvre M. Chauveau, de manière à en faire sa dupe jusqu'au-delà de ce bas monde; c'est du moins mon opinion. Nous avions été conduits à pied, mon camarade et moi, bien garottés; la Geslinière y avait été amené en voiture. Il fut enfin conduit à Tours, avec l'Invincible, la famille Chauveau et ses prétendus complices, la famille Blanchard exceptée; il y fut jugé, après de longs débats, à deux années de réclusion, solidairement avec l'Invincible. Ils furent transférés dans les prisons d'Angers (l'on n'a pas su pourquoi), d'où ils s'évadèrent tous deux quelques mois après. Avis au lecteur.

J'ignorais l'existence de l'Invincible, lorsque, dans le courant d'avril 1799, j'appris qu'il venait d'être tué à Hardange, à la tête de la division renaissante de Rochambeau. Avide de trouver plutôt des hommes d'honneur que des lâches, sa mort me le fait classer parmi les premiers. Dieu veuille que je ne me trompe pas!

FIN DU SECOND VOLUME.